

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2008



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23/10/2009 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2007 ainsi que le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés 2007 figurants respectivement en pages 3 à 96 et 97-98 de l'annexe 2 du Document de Référence 2007 enregistré par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.08-108 le 27 octobre 2008 sont incorporés par référence dans le présent document.

Sommaire

1. PERSONNE RESPONSABLE.....	5
1.1. Responsable du document de référence	
1.2. Attestation du responsable	
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	6
2.1. Noms et adresses des contrôleurs légaux	
2.1.1. Commissaires aux comptes titulaires	
2.1.2. Commissaires aux comptes suppléants	
2.2. Démission et non renouvellement	
3. FACTEURS DE RISQUE RELATIFS	
A LA CAISSE DES DEPOTS	7
3.1. Le fonctionnement du contrôle interne	7
3.2. Les risques portés par l'activité du Groupe Caisse des	
Dépôts hors Fonds d'Epargne	7
3.3. Les risques portés par les Fonds d'Epargne.....	7
4. INFORMATIONS CONCERNANT LA CAISSE DES	
DEPOTS	7
4.1. Histoire et évolution de la Caisse des Dépôts.....	7
4.1.1. Dénomination juridique de la Caisse des Dépôts.....	10
4.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Caisse des Dépôts.....	10
4.1.3. Date de constitution et durée de la Caisse des Dépôts	10
4.1.4. Siège, forme juridique, législation régissant les activités de	
la Caisse des Dépôts, pays d'origine, numéro de téléphone du	
siège statutaire de la Caisse des Dépôts	10
4.1.5. Evènement récent propre à la Caisse des Dépôts et	
intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa	
solvabilité	11
5. APERÇU DES ACTIVITES	11
5.1. Principales activités.....	11
5.1.1. Principales activités de la Caisse des Dépôts	11
5.1.1.1. <i>Investissement : Doctrines, entreprises, environnement-</i>	
<i>climat et développement local</i>	<i>11</i>
5.1.1.2. <i>Mandats et Fonds d'épargne : Gestion de l'épargne,</i>	
<i>services bancaires et retraites</i>	<i>11</i>
5.1.1.3. <i>Filiales : Assurance, immobilier-logement, services aux</i>	
<i>collectivités</i>	<i>11</i>
5.1.2. <i>Fonds stratégique d'investissement</i>	<i>11</i>

5.2. Résultat et bilan consolidés simplifiés 2008 du Groupe Caisse des Dépôts.....	12
6. ORGANIGRAMME SIMPLIFIE au 31 décembre 2008	13
6.1. Description du Groupe Caisse des Dépôts	13
6.1.1. Principales filiales et participations stratégiques	13
6.1.2. Organigramme	14
6.2. Positionnement de la Caisse des Dépôts au sein du Groupe Caisse des Dépôts.....	14
7. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	14
7.1. Déclaration sur les perspectives de la Caisse des Dépôts.....	14
7.2. Communiqué de presse sur les résultats du Groupe Caisse des Dépôts au 1^{er} semestre 2009.....	15
7.3. Etats financiers au 30 juin 2009.....	18
8. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	19
9. ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE.....	19
9.1. Organes de direction, d'administration et de surveillance.....	19
9.1.1. Organe de direction	19
9.1.2. Organe d'administration.....	22
9.1.3. Organe de surveillance	22
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	25
10. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	25
11. INFORMATIONS FINANCIERES	26
11.1. Etats financiers 2008	26
11.1.1. Comptes consolidés 2008.....	26
11.1.2. Comptes annuels 2008	
11.2. Rapports des contrôleurs légaux.....	26
11.2.1. Rapports sur les informations financières publiées.....	26
11.2.2. Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux.....	26
11.3 Date des dernières informations financières publiées.....	26
11.4. Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	26
11.5. Déclaration d'absence de changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	26
12. CONTRATS IMPORTANTS.....	27

13. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	27
14. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	27
15. Annexe 1 Rapport d'activité et de développement durable 2008	28
16. Annexe 2 Rapport financier 2008	29

1. PERSONNE RESPONSABLE

1.1. Responsable du document de référence

Le responsable du document de référence est Augustin de Romanet, Directeur général de la Caisse des Dépôts.

1.2. Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Augustin de Romanet
Directeur général

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Noms et adresses des contrôleurs légaux

Les mandats des contrôleurs légaux de la Caisse des Dépôts ont été renouvelés en 2004 pour six ans et couvrent la certification des comptes des exercices 2004 à 2009.

PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars appartiennent à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

2.1.1. Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par Catherine Pariset et Bruno Tesnière

Crystal Park

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de première nomination : 6 février 2004.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter de l'exercice 2004.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la Commission de surveillance statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Mazars

Représenté par Guillaume Potel et Denis Grison

61, rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

Date de première nomination : 6 février 2004.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter de l'exercice 2004.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la Commission de surveillance statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2.1.2. Commissaires aux comptes suppléants

Pierre Coll

Suppléant de PricewaterhouseCoopers Audit

Crystal Park

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de première nomination : 6 février 2004.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter de l'exercice 2004.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la Commission de surveillance statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Loïc Wallaert

Suppléant de Mazars

61, rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

Date de première nomination : 6 février 2004.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter de l'exercice 2004.

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de la Commission de surveillance statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2.2. Démission et non renouvellement

Non applicable.

3. FACTEURS DE RISQUE RELATIFS A LA CAISSE DES DEPOTS

3.1. Le fonctionnement du contrôle interne

Page 24 de l'Annexe 1 (rapport d'activité et de développement durable 2008)

3.2. Les risques portés par l'activité du Groupe Caisse des Dépôts hors Fonds d'Epargne

Pages 56 à 69 de l'Annexe 2 (rapport financier 2008)

3.3. Les risques portés par les Fonds d'Epargne

Pages 154-155 de l'Annexe 2 (rapport financier 2008)

4. INFORMATIONS CONCERNANT LA CAISSE DES DÉPÔTS

4.1. Histoire et évolution de la Caisse des Dépôts

Page 1 de l'Annexe 1 (rapport d'activité et de développement durable 2008)

Dates importantes

1816 - Création de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts est créée par la loi du 28 avril 1816, pour rétablir le crédit financier de l'Etat, après les désordres du Premier Empire. Dès 1816, elle gère les consignations et fonds de retraite des fonctionnaires. Elle investit les fonds confiés à sa gestion pour soutenir la "rente", c'est-à-dire les emprunts d'Etat.

1822 - Développement territorial

La Caisse des Dépôts accorde son premier prêt à une collectivité locale pour le port de Dunkerque. Elle est ensuite partie prenante au financement de toutes les étapes importantes de l'équipement du pays : construction des canaux, maillage routier, participation au financement des chemins de fer, électrification, adduction d'eau....

1830 - Activités financières

Depuis sa création, la Caisse des Dépôts développe des activités financières pour gérer les fonds qui lui sont confiés (activité d'investisseur institutionnel). En 1830, elle devient le premier opérateur financier français.

1837 - Centralisation des livrets d'épargne

Le Parlement décide que les fonds collectés par les Caisses d'épargne locales doivent être centralisés et employés par la Caisse des Dépôts. Cette disposition est étendue en 1881 au Livret A de La Poste lors de la création de la Caisse Nationale d'Epargne. Le même mécanisme a été partiellement appliqué au fur et à mesure de leur création aux autres livrets d'épargne (Codevi, Livret d'épargne populaire/LEP, Livret jeune, etc...) diffusés par l'ensemble des réseaux bancaires.

1850 - Gestion de régimes de retraites

Création de la toute première caisse nationale de retraites pour la vieillesse (CNRV), gérée par la Caisse des Dépôts.

1868 - Prévoyance

Création des deux premières caisses d'assurance-vie : la Caisse nationale d'assurance en cas de décès (CNAD) et la Caisse d'assurance en cas d'accidents (CNAA), gérées par la Caisse des Dépôts. Elles fusionneront en 1959 pour donner naissance à la Caisse Nationale de Prévoyance.

1890 - Dépôts des professions juridiques

Sur mandat de l'Etat, la Caisse des Dépôts reçoit les fonds déposés par les particuliers chez les notaires (notamment lors des successions ou des transactions immobilières).

1905 - Financement du logement social

Premiers crédits de la Caisse des Dépôts au logement social. Depuis lors, la Caisse des Dépôts n'a jamais cessé d'être le principal bailleur de fonds du logement social en France.

1910 - Gestion de régimes de retraites et de risques professionnels

La Caisse des Dépôts se voit confier la gestion du premier système de retraite obligatoire avec cotisations salariales et patronales : les « retraites ouvrières et paysannes ». Cette mission sera progressivement élargie à la création de nouveaux régimes de retraites publics et de couverture des risques professionnels. Les principaux : le FSPOEIE pour les ouvriers de l'Etat (1928), la CNRACL pour les fonctionnaires locaux et hospitaliers (1945) et l'IRCANTEC, pour les agents publics non titulaires (1971).

1945 - Développement territorial

La Caisse des Dépôts finance la reconstruction et la forte croissance du pays. Elle devient la "banque du Plan" et finance par prêts les équipements des collectivités locales.

1954 - Services à l'équipement

Face à la pénurie de logements et aux besoins d'équipements locaux et d'infrastructures, la Caisse des Dépôts crée des filiales spécialisées :

- la SCIC en 1954, société d'immobilier, devenue Icade,
- la SCET en 1956, pour l'aménagement du territoire, puis Scetauroute, en 1970, spécialisée dans l'équipement autoroutier,
- VVF en 1958, dans le tourisme social et familial.

1959 - Prévoyance

Création de la filiale, Caisse Nationale de Prévoyance par fusion de la CNAD et de la CNAA, gérées par la Caisse des Dépôts. Cette filiale, devenue maintenant un des leaders de l'assurance-vie en France, a été introduite en bourse en 1998, la Caisse des Dépôts restant le premier actionnaire avec environ 39,99%, aux côtés des partenaires distributeurs de ses produits, La Poste et les Caisses d'Epargne avec environ 18 % chacune via Sopassure.

1966 - Développement territorial

Création de la filiale, Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (CAECL), gérée par la Caisse des Dépôts pour permettre aux collectivités locales d'emprunter sur le marché pour financer leurs équipements.

1983 - Services au développement local

Création de la filiale Caisse des Dépôts Développement, société holding, en vue de restructurer l'ensemble des filiales de services au développement des territoires de la Caisse des Dépôts.

Aujourd'hui, ces filiales sont organisées en quatre pôles :

- Transdev, transport public de voyageurs,*
- Egis, infrastructures de transport,*
- Compagnie des Alpes, exploitation de sites de loisirs,*
- Icade, immobilier.*

1985 - Dépôts des professions juridiques

Les sommes reçues par les administrateurs et mandataires judiciaires (AJ-MJ) dans le cadre des procédures de dépôt de bilan et de redressement judiciaire des entreprises sont confiées à la gestion de la Caisse des Dépôts.

1986 - Développement territorial

Les collectivités locales ne peuvent plus bénéficier de conditions financières privilégiées auprès de la Caisse des Dépôts. En 1987, le Crédit local de France, institution financière spécialisée, est créé, à partir de la CAECL. Il donnera naissance à CLF Dexia, dont la Caisse des Dépôts est un important actionnaire.

1994 - Capital investissement

Lancement du programme PME de la Caisse des Dépôts pour répondre au manque de fonds propres des entreprises. La Caisse des Dépôts décide d'engager une action structurante dans deux secteurs : le capital investissement régional et le capital-risque qui finance l'innovation. Elle investit de manière indirecte en apportant des capitaux à des sociétés spécialisées dans le financement en capital des PME. Cette activité sera filialisée dans CDC PME en 1998.

2001 et 2004 - Activités financières

La Caisse des Dépôts structure l'ensemble de ses métiers financiers concurrentiels dans une filiale, CDC IXIS, banque d'investissement et de gestion d'actifs. En 2002, s'opère le premier rapprochement entre les activités de CDC IXIS, et le réseau des Caisses d'Epargne, au sein d'une holding, Eulia, détenue à parité par la Caisse des Dépôts et la CNCE. Le 1^{er} juillet 2004, par un accord de partenariat avec les Caisses d'Epargne, la Caisse des Dépôts cède sa part dans CDC IXIS, au profit d'une participation de 35 % dans la CNCE.

2001 et 2004 - Gestion de régimes de retraite

En 2001, la gestion administrative du Fonds de réserve pour les retraites est confiée à la Caisse des Dépôts. Le fonds accumulera des réserves financières d'ici 2020, pour faire face aux difficultés de financement des retraites à long terme. En 2004, deux nouveaux mandats de gestion de régimes de retraites publiques sont confiés à la Caisse

des Dépôts : le régime additionnel assis sur les primes des fonctionnaires des trois fonctions publiques, créé en 2005, et la caisse de retraite des Mines.

2004 - Immobilier

La Caisse des Dépôts rachète à l'Etat sa part majoritaire dans la Société nationale immobilière (SNI), spécialisée dans la gestion locative de logement intermédiaire.

2006 La totalité de la participation détenue par la Caisse des Dépôts dans la CNCE a été cédée aux Caisses d'Epargne. Icade, la filiale immobilière de la Caisse des Dépôts est cotée sur Euronext Paris depuis avril 2006. C3D et CDC Projets Urbains ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de la Caisse des Dépôts. La Caisse des Dépôts a cédé la totalité de sa participation dans VVF Vacances et VVF Patrimoine.

2007 La Caisse des dépôts se dote d'un nouveau plan stratégique de long terme, Elan 2020. Elle fixe quatre priorités au Groupe : le logement social, les universités, le développement des PME ; l'environnement et le développement durable.

2008 La gouvernance de la Caisse des dépôts a été renforcée dans la loi de modernisation. Dans la crise économique et financière, l'établissement contribue de façon significative au soutien de l'économie française. Création du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), filiale à 51% de la Caisse des Dépôts et détenu à 49% par l'Etat français qui sera dotée de 20 Md€ de fonds propres.

4.1.1. Dénomination juridique de la Caisse des Dépôts

La dénomination juridique de la Caisse des Dépôts est Caisse des dépôts et consignations.

4.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Caisse des Dépôts

En raison de son statut, la Caisse des Dépôts n'est pas immatriculée au registre du commerce et des sociétés. Son numéro de SIREN est le 180.020.026.

4.1.3. Date de constitution et durée de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts a été créée par la loi sur les finances du 28 avril 1816. Cette loi ne prévoit aucune durée spécifique.

4.1.4. Siège, forme juridique, législation régissant les activités de la Caisse des Dépôts, pays d'origine, numéro de téléphone du siège statutaire de la Caisse des Dépôts

Le siège de la Caisse des Dépôts est situé au 56, rue de Lille, 75356 Paris 07SP, France. La Caisse des Dépôts est un établissement spécial créé par la loi sur les finances du 28 avril 1816 et régi par la loi française, notamment par les dispositions des articles L.518-1 et suivants du Code monétaire et financier, pour la partie législative, et R.518-1 et suivants du Code monétaire et financier, pour la partie réglementaire.

Le numéro de téléphone du standard du siège de la Caisse des Dépôts est le + 33 (0)1 58 50 00 00.

4.1.5. Evènement récent propre à la Caisse des Dépôts et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité

Il n'y a pas d'évènement récent propre à la Caisse des Dépôts et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité.

5. APERÇU DES ACTIVITÉS

5.1. Principales activités

5.1.1. Principales activités de la Caisse des Dépôts

Pages 1 à 6 de l'Annexe 1 (rapport d'activité et de développement durable 2008)

Pages 20 à 21 de l'Annexe 1 (rapport d'activité et de développement durable 2008)

5.1.1.1. Investissement :Doctrines, entreprises, environnement-climat et développement local.

Pages 7 à 11 de l'Annexe 1 (rapport d'activité et de développement durable 2008)

5.1.1.2. Mandats et Fonds d'épargne : Gestion de l'épargne, services bancaires et retraites.

Pages 12 à 15 de l'Annexe 1 (rapport d'activité et de développement durable 2008)

5.1.1.3. Filiales : Assurance, immobilier-logement, services aux collectivités.

Pages 16 à 19 de l'Annexe 1 (rapport d'activité et de développement durable 2008)

La Caisse des Dépôts, après avis du Comité des investissements, a décidé d'entrer en négociations privilégiées avec Veolia Environnement en vue d'un rapprochement entre Transdev et Veolia Transport. Ce projet de rapprochement doit permettre de créer une nouvelle entreprise, détenue à parité, qui constituera un leader mondial du transport public de voyageurs et pourra offrir le meilleur service aux collectivités territoriales.

Le projet de rapprochement reste soumis à la conclusion d'un accord définitif, lui-même conditionné à l'obtention d'autres accords dont notamment celui des autorités réglementaires.

5.1.2. Fonds stratégique d'investissement

Page 8 de l'Annexe 1 (rapport d'activité et de développement durable 2008)

Le 5 juillet 2009, la Caisse des Dépôts, l'Etat et le FSI ont signé un traité d'apport précisant le contenu et les modalités d'une dotation en capital au FSI sous la forme d'apports de 14 milliards d'euros de titres de participations.

La liste des actifs transférés au FSI comprend :

- des participations minoritaires dans des sociétés cotées,
- des participations minoritaires dans des sociétés non cotées,
- des participations dans des sociétés de portefeuille et des fonds de capital investissement.

Avec les 6 milliards d'euros que l'Etat et la Caisse des Dépôts se sont déjà engagés à apporter au FSI en numéraire (dont 1 milliard d'euros a d'ores et déjà été libéré en février 2009), ces 14 milliards d'euros apportés sous forme de titres de participations permettent d'atteindre l'objectif d'une dotation totale de 20 milliards d'euros annoncé par le Président de la République dans son discours de Montrichard le 20 novembre 2008.

A l'issue de cet apport, le FSI restera détenu à 51% par la Caisse des Dépôts et à 49 % par l'Etat.

Le FSI est un investisseur avisé qui intervient en fonds propres pour prendre des participations minoritaires dans des entreprises françaises porteuses de projets industriels créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie.

5.2 Résultat et bilan consolidés simplifiés 2008 du Groupe Caisse des Dépôts

Pages 28 à 30 de l'Annexe 1 (rapport d'activité et de développement durable 2008)

6. ORGANIGRAMME SIMPLIFIE AU 31 DECEMBRE 2008

6.1. Description du Groupe Caisse des Dépôts

6.1.1. Principales filiales et participations stratégiques

Pôle Caisse des dépôts

Pages 5 et 31 de l'Annexe 1 (rapport d'activité et de développement durable 2008)

Pôle CNP

Pages 5 et 31 de l'Annexe 1 (rapport d'activité et de développement durable 2008)

Pôle filiales immobilières

Icade, la Société Nationale Immobilière (SNI)

Pages 5 et 31 de l'Annexe 1 (rapport d'activité et de développement durable 2008)

Pôle filiales de services

Transdev, Egis, Compagnie des Alpes, Belambra

Page 5 et 31 de l'Annexe 1 (rapport d'activité et de développement durable 2008)

Pôle capital investissement

Pages 5 et 31 de l'Annexe 1 (rapport d'activité et de développement durable 2008)

6.1.2. Organigramme au 31 décembre 2008

Page 2 de l'Annexe 1 (rapport d'activité et de développement durable 2008)

6.1.3. Ressources Humaines

Pages 22-23 de l'Annexe 1 (rapport d'activité et de développement durable 2008)

6.1.4. Communication et Mécénat

Page 26 de l'Annexe 1 (rapport d'activité et de développement durable 2008)

6.2. Positionnement de la Caisse des Dépôts au sein du Groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts est la maison mère du Groupe Caisse des Dépôts : en conséquence, la Caisse des Dépôts n'a pas de lien de dépendance avec d'autres entités du Groupe Caisse des Dépôts.

7. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

7.1. Déclaration sur les perspectives de la Caisse des Dépôts

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la Caisse des Dépôts depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.

7.2 Communiqué de presse sur les résultats du Groupe Caisse des Dépôts au 1^{er} semestre 2009

La Caisse des Dépôts a publié le communiqué suivant sur les résultats du Groupe au 1^{er} semestre 2009 :



www.caissedesdepots.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Résultats du groupe Caisse des Dépôts au 1^{er} semestre 2009 : Un résultat net de 728 M€

Produit net bancaire	3 076 M€	(+4%)
Résultat d'exploitation	967 M€	(+2%)
Résultat net part du Groupe	728 M€	(stable)

Paris, le 8 octobre 2009 – Le groupe Caisse des Dépôts a dégagé au 1^{er} semestre 2009 un résultat net part du groupe de 728 M€, soit un résultat très proche du résultat semestriel 2008, 731 M€, constaté avant le déclenchement de la crise financière du second semestre.

Les capitaux propres consolidés part du groupe (y compris gains et pertes latents) progressent de 6% à 19,7 Md€ au 30 juin 2009 contre 18,6 Md€ au 31 décembre 2008.

Dans un contexte de stabilisation des indicateurs économiques et financiers, la Caisse des Dépôts dégage au premier semestre 2009 un résultat de 728 M€.

Ce résultat s'appuie sur :

- la très bonne tenue des filiales du groupe,
- le redressement de la situation financière de ses participations stratégiques, dont Dexia,
- la qualité de la gestion financière de l'établissement public.

Les comptes n'intègrent pas l'impact comptable des apports de titres transférés au FSI et réalisés en juillet 2009.

• En M€	1 ^{er} semestre 2009	1 ^{er} semestre 2008	Variations	
			(M€)	(%)
Pôle Caisse des Dépôts	400	380	20	+ 5%
Filiales et participations	328	351	- 23	- 7%
<i>Pôle CNP</i>	187	217	-30	- 14 %
<i>Pôle filiales immobilières</i>	111	101	+10	+ 10%
<i>Pôle filiales services</i>	37	46	-9	- 19%
<i>Pôle capital investissement</i>	- 7	- 13	+6	na
Résultat net part du groupe	728	731	- 3	ns

Caisse des dépôts et consignations

Le produit net bancaire s'inscrit en hausse de 4 % à 3,1 Md€ au 1^{er} semestre 2009 contre 3 Md€ au 1^{er} semestre 2008.

L'évolution des charges d'exploitation, légèrement supérieure à la progression du PNB, provient pour l'essentiel de CNP Assurances dont la contribution aux frais généraux progresse de 9%, sous l'effet principalement d'une reprise exceptionnelle de provisions au 1^{er} semestre 2008 (provisions mathématiques pour incapacité de travail).

En M€	1 ^{er} semestre 2009	1 ^{er} semestre 2008	Variations (M€) (%)	
Produit net bancaire *	3 076	2 966	+ 110	+ 4 %
Charges d'exploitation	- 2 139	- 2 010	- 129	+ 6 %
Résultat d'exploitation	967	951	+ 16	+ 2 %
Résultat avant impôts	1 128	1 036	+ 92	+ 9 %
Résultat net	728	731	-3	Ns

* Le produit net bancaire recouvre le PNB dégagé par la Caisse des Dépôts, auquel sont ajoutés les chiffres d'affaires des filiales commerciales et d'assurances, retraités selon le plan comptable bancaire.

■ Le pôle Caisse des Dépôts

La contribution du pôle Caisse des Dépôts s'établit à 400 M€ au 1^{er} semestre 2009 contre 380 M€ au 1^{er} semestre 2008.

Elle provient de la bonne tenue des activités de la Caisse des Dépôts et de la contribution positive de la participation détenue dans Dexia, soit 83 M€ au titre du premier semestre 2009. Elle intervient en dépit de la baisse des dividendes reçus sur l'ensemble du portefeuille et de compléments de dépréciations sur portefeuilles actions¹.

Pôle Caisse des Dépôts	1 ^{er} semestre 2009	1 ^{er} semestre 2008	Variations (%)
Produit net bancaire	599	582	+ 3 %
Résultat d'exploitation	388	388	Stable
Contribution au résultat net consolidé du Groupe	400	380	+ 5 %

■ Le pôle CNP

Le chiffre d'affaires de la CNP est en progression de 25% à 17,6 Md€ au 30 juin 2009 contre 14,1Md€ au 30 juin 2008. Les secteurs épargne (+30%) et retraite (+31%) sont les principaux moteurs de cette dynamique.

La contribution du pôle CNP s'inscrit en retrait de 14 %, à 187 M€ contre 217 M€ au 1^{er} semestre 2008. Corrigé de la reprise exceptionnelle de provision effectuée au premier semestre 2008, le résultat net part du groupe de la CNP progresse de 17%.

Pôle CNP	1 ^{er} semestre 2009	1 ^{er} semestre 2008	Variations (%)
Produit net bancaire	455	509	- 11 %
Résultat d'exploitation	319	347	- 8 %
Contribution récurrente	187	217	- 14 %

¹ Rappelons que les compléments de dépréciations sur portefeuilles actions, rendus obligatoires par les normes IFRS, sont calculés sur la base des cours boursiers, légèrement inférieurs au 30 juin 2009 à leurs niveaux de fin décembre 2008

■ Le pôle filiales immobilières

Ce pôle, qui regroupe les filiales immobilières Icade et SNI, enregistre une progression de 10% à 111 M€ au 30 juin 2009 (70 M€ pour Icade et 41 M€ pour la SNI).

▶ Icade

Icade présente un chiffre d'affaires consolidé de 714 M€, en retrait de 6 % par rapport au premier semestre 2008, sous l'effet du ralentissement du marché de la promotion.

La contribution du groupe Icade progresse néanmoins de 23% à 70 M€ au 30 juin 2009 contre 57 M€ au 30 juin 2008, grâce à l'augmentation des plus-values de cessions réalisées sur le 1^{er} semestre 2009 par rapport au 1^{er} semestre 2008.

ICADE	1 ^{er} semestre 2009	1 ^{er} semestre 2008	Variations (%)
Produit net bancaire	342	355	- 4 %
Résultat d'exploitation	124	114	+ 9 %
Contribution au résultat net consolidé du Groupe	70	57	+ 23 %

▶ La Société nationale immobilière (SNI)

Au 30 juin 2009, la SNI réalise un chiffre d'affaires consolidé de 278 M€, en hausse de 6 % par rapport au 30 juin 2008. La contribution du groupe SNI est cependant en retrait de 7% à 41 M€, en raison notamment des investissements engagés au titre de l'opération « 10 000 VEFA ».

SNI	1 ^{er} semestre 2009	1 ^{er} semestre 2008	Variations (%)
Produit net bancaire	150	158	- 5 %
Résultat d'exploitation	45	66	- 32 %
Contribution au résultat net consolidé du Groupe	41	44	- 7 %

■ Le pôle filiales de services

La contribution du pôle filiales de services (Transdev, Egis, Compagnie des Alpes et Belambra) s'établit à 37 M€ au 1^{er} semestre 2009 contre 46 M€ au 1^{er} semestre 2008. Ce retrait est lié, pour l'essentiel, à la non récurrence des plus-values exceptionnelles dégagées en 2008 par Belambra dans le cadre d'opérations d'externalisation d'actifs immobiliers.

- ▶ **Transdev** : la contribution progresse de 12M€ à 21 M€ au 30 juin 2009, en ligne avec le développement de l'activité.
- ▶ **Egis** : la contribution augmente de 5M€ à 11 M€ au 30 juin 2009, grâce aux bonnes performances des pôles « Ingénierie » et « Projet ».
- ▶ **Compagnie des Alpes** : la contribution s'établit en retrait de 2M€ à 11 M€ au 30 juin 2009, en raison d'une diminution du chiffre d'affaires dans les domaines skiabiles, compte tenu d'un effet de calendrier lié au positionnement au mois d'avril 2009 du week-end de Pâques (les comptes semestriels de la Compagnie des Alpes sont arrêtés au 31 mars). Cette diminution est partiellement compensée par la hausse de l'activité sur les parcs de loisirs.

- **Belambra** : la contribution s'inscrit à -6 M€ au 30 juin 2009 contre 18 M€ au 30 juin 2008, sous l'effet des opérations d'externalisation d'actifs immobiliers réalisées en 2008.

Pôle filiales de services	1 ^{er} semestre 2009	1 ^{er} semestre 2008	Variations (%)
Produit net bancaire	1 528	1 378	+ 11 %
Résultat d'exploitation	111	73	+ 52 %
Contribution au résultat net consolidé du groupe	37	46	- 19 %
Transdev	21	9	
Egis	11	6	
Compagnie des Alpes	11	13	
Belambra	-6	18	

■ Le pôle Capital investissement

La contribution du pôle Capital Investissement au résultat net consolidé du groupe s'élève à - 7 M€ contre -13 M€ au 30 juin 2008, en raison d'une diminution des dépréciations sur actifs cotés.

Pôle Capital investissement	1 ^{er} semestre 2009	1 ^{er} semestre 2008
Produit net bancaire	2	-16
Résultat d'exploitation	- 20	-37
Contribution au résultat net consolidé du Groupe	- 7	-13

Correspondant : Philippe Joyeux – 01 58 50 40 00 – philippe.joyeux@caissedesdepots.fr

Ce communiqué est consultable sur www.caisseedesdepots.fr

7.3 *Etats financiers au 30 juin 2009*

Les comptes arrêtés et non publiés au 30 juin 2009 ont fait l'objet d'un examen limité par les contrôleurs légaux.

8. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Caisse des Dépôts ne communique pas de prévision ni d'estimation du bénéfice.

9. ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

9.1. Organes de direction, d'administration et de surveillance

9.1.1. Organe de direction

La Caisse des Dépôts est dirigée et administrée par un Directeur général nommé pour cinq ans par décret du Président de la République pris en conseil des ministres. Le Directeur général actuel, Augustin de Romanet a été nommé par décret en date du 8 mars 2007.

Le Secrétaire général assiste et supplée spécialement le Directeur général en ce qui concerne l'administration de la Caisse des Dépôts.

Le Directeur général est, en application de l'article L.518-12 du Code monétaire et financier, responsable de la gestion des fonds et valeurs de la Caisse des Dépôts. Il est en pratique assisté d'un comité de direction qu'il préside et qu'il réunit chaque semaine, selon l'ordre du jour, soit en configuration « établissement public », en présence des seuls directeurs et du secrétaire général de la Caisse des Dépôts (onze membres au total à la date d'enregistrement du présent document de référence), soit en configuration Groupe Caisse des Dépôts avec en outre la participation des dirigeants des filiales de premier rang du Groupe Caisse des Dépôts (vingt-trois membres au total à la date d'enregistrement du présent document de référence).

Le comité de direction Caisse des Dépôts « établissement public » est composé du Directeur général, des directeurs et du secrétaire général. Au 30 juin 2009, ses membres sont :

Augustin de Romanet
Directeur général de la Caisse des Dépôts

Philippe Braidy
Directeur du développement territorial et du réseau

Jean-Michel Paulhac
Directeur de la communication

Pierre Ducret
Directeur des services bancaires

Alain Quinet
Directeur des finances, de la stratégie et du développement durable du Groupe

André-Laurent Michelson
Directeur des fonds d'épargne

Jérôme Nanty
Directeur des ressources humaines du Groupe

Louis Quétier
Secrétaire général de la Caisse des Dépôts

Gilles Seigle
Directeur des retraites

Olivier Ritz
Directeur juridique et fiscal de la Caisse des Dépôts
Adjoint au Secrétaire général de la Caisse des Dépôts

Jean Sebeyran
Contrôleur général à la Caisse des Dépôts

Le comité de direction « Groupe » Caisse des Dépôts est composé du Directeur général et des responsables des filiales de premier rang du Groupe Caisse des Dépôts. Ses membres sont les suivants au 30 juin 2009 :

Augustin de Romanet
Directeur général de la Caisse des dépôts

Gilles Benoist
Directeur général de CNP Assurances

Gilles Michel
Directeur général du FSI

Serge Grzybowski
Président Directeur général d'Icade

Philippe Braidy
Directeur du développement territorial

Jean-Michel Paulhac
Directeur de la communication

Olivier Colcombet
Président du Directoire de Belambra

Michel Darmedru
Directeur des risques et du contrôle interne

Pierre Ducret
Directeur des services bancaires

Jérôme Gallot
Président de CDC Entreprises

Nicolas Jachiet
Directeur général d'EGIS

Alain Quinet
Directeur des finances, de la stratégie et du développement durable du Groupe

René Maury
Président de CDC Capital Investissement

André-Laurent Michelson
Directeur des fonds d'épargne

Jérôme Nanty
Directeur des ressources humaines du Groupe

Olivier Ritz
Directeur juridique et fiscal de la Caisse des Dépôts
Adjoint au Secrétaire général de la Caisse des Dépôts

Louis Quétier
Secrétaire général de la Caisse des Dépôts

Jean Sebeyran
Contrôleur général à la Caisse des Dépôts

Joël Lebreton
Président Directeur général de Transdev

Gilles Seigle
Directeur des retraites

Dominique Marcel
Président Directeur général de la Compagnie des Alpes

André Yche
Président du Directoire de la SNI

Laurent Vigier
Directeur des affaires européennes et internationales, représentant permanent du Groupe
auprès des institutions européennes

9.1.2. Organe d'administration

La loi sur les finances du 28 avril 1816 modifiée par le Code monétaire et financier a institué un caissier général, responsable du maniement des fonds, de la garde et de la conservation des valeurs (article L.518-13 du Code monétaire et financier). Le caissier général actuel, Yvon Le Moullec, a été nommé par arrêté en date du 30 septembre 2008.

9.1.3. Organe de surveillance

Le titre X de la loi du 28 avril 1816 place la Caisse des dépôts « *de la manière la plus spéciale sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative* », avec un statut particulier destiné à assurer à sa gestion son indépendance complète, notamment en la faisant relever du contrôle du Parlement par l'intermédiaire de la Commission de surveillance. Celle-ci contrôle notamment, la gestion du fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne et de prévoyance. Elle est, en outre, saisie préalablement, chaque année, du programme d'émission de titres de créance de la Caisse des Dépôts et fixe l'encours annuel maximal de ces titres de créance.

La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (Loi LME) a modifié la composition de la Commission de surveillance (article L.518-4 du Code monétaire et financier).

La Commission de surveillance est désormais composée de cinq parlementaires (trois députés et deux sénateurs), de deux conseillers d'Etat, de deux membres de la Cour des comptes, du gouverneur de la Banque de France ou de l'un des sous gouverneurs de la Banque de France, du directeur du Trésor et de la politique économique au ministère chargé de l'économie ou de son représentant, de deux membres désignés, à raison de leurs compétences dans les domaines financier, comptable ou économique ou dans celui de la gestion, par le Président de l'Assemblée nationale, d'un membre désigné, à raison de ses compétences dans les domaines financier, comptable ou économique ou dans celui de la gestion, par le Président du Sénat.

En outre, la Loi LME a créé au sein de la Commission de surveillance, un comité des investissements qui a pour mission de surveiller la mise en œuvre de la politique d'investissement de la Caisse des Dépôts. Un comité de nominations est également créé en 2008.

Les membres de la Commission de surveillance sont les suivants au 30 juin 2009 :

Président

Michel Bouvard
Député
Date de nomination : le 12 juillet 2007
Echéance du mandat : 11 juillet 2012

Membres de la commission

Jean-Pierre Balligand
Député
Date de nomination : le 12 juillet 2007
Echéance du mandat : 11 juillet 2012

Arlette Grosskost
Député
Date de nomination : le 03 février 2009
Date d'échéance: 02 février 2012

Alain Lambert
Sénateur
Date de nomination : le 24 juillet 2008
Date d'échéance : 23 juillet 2011

Nicole Bricq
Sénatrice
Date de nomination : 10 décembre 2008
Date d'échéance : 9 décembre 2011

François Lavondès
Conseiller d'État Honoraire
Date de nomination : 9 octobre 2008
Date d'échéance : 8 octobre 2011

Daniel Houré
Conseiller-Maître à la Cour des Comptes
Date de nomination : le 16 décembre 2008
Date d'échéance : 15 décembre 2011

Daniel Malingre
Conseiller-Maître à la Cour des Comptes
Date de nomination : le 22 janvier 2007
Date d'échéance : 21 janvier 2010

Christian Noyer
Gouverneur de la Banque de France
représenté par Jean-Paul Redouin,
Sous-Gouverneur de la Banque de France
Date de nomination : le 1^{er} novembre 2003
Date d'échéance : date de cessation de fonction en qualité de Gouverneur de la Banque de France

Ramon Fernandez
Directeur général du Trésor et de la politique économique au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi représenté par Sébastien Boitreaud
Date de nomination : le 05 mars 2009
Date d'échéance : Date de cessation de fonction en qualité de Directeur général du Trésor et de la politique économique au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi

Pierre Simon
Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (personnalité qualifiée, nommée par le Président de l'Assemblée Nationale)
Date de nomination : le 14 janvier 2009
Date d'échéance : 13 janvier 2012

Olivier Pastré
Professeur d'économie à l'université de Paris VIII (personnalité qualifiée, nommée par le Président de l'Assemblée nationale)
Date de nomination : le 14 janvier 2009
Date d'échéance : 13 janvier 2012

Frank Borotra
Ancien ministre de l'Industrie et ancien député des Yvelines (personnalité qualifiée, nommée par le Président du Sénat)
Date de nomination : le 23 janvier 2009
Date d'échéance : 22 janvier 2012

9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

A la connaissance de la Caisse des Dépôts, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la Caisse des Dépôts, des membres de la Commission de surveillance et du Directeur général et leurs intérêts privés.

La Charte de déontologie de la Caisse des Dépôts, constituée par l'Arrêté du Directeur général du 22 septembre 1999, prévoit expressément des dispositions relatives à la prévention des conflits d'intérêt dans son article 13.

La Commission de surveillance s'est dotée d'un règlement intérieur, daté du 12 octobre 2005, dont l'article 7 précise les dispositions déontologiques en vigueur : « Les membres de la Commission de Surveillance et les personnes qui assistent à ses séances sont astreints à l'obligation de discrétion concernant le déroulement des débats et l'ensemble des informations données.

En tant que membres de la Commission de surveillance, ils s'interdisent de rendre publiques des positions qui seraient contraires à celles prises par la Commission et qui concerneraient le fonctionnement, les missions ou les participations de la Caisse des Dépôts.

Lorsqu'un parlementaire, membre de la Commission de Surveillance, décide de déposer ou de signer un amendement d'ordre législatif concernant la Caisse des Dépôts, il en fait part à la Commission de surveillance ou à son Président.

Lorsque les informations communiquées relèvent de la catégorie des informations dites privilégiées, les participants à la Commission de Surveillance ou aux comités spécialisés sont tenus à une obligation de secret qui interdit la communication à tout tiers.

Lorsqu'un membre de la Commission de Surveillance a un intérêt personnel dans l'une des affaires examinées, il ne doit pas participer aux débats la concernant. ».

10. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

10.1. Compte tenu de son statut d'Etablissement public, la Caisse des Dépôts n'a pas d'actionnaire.

10.2. A la connaissance de la Caisse des Dépôts, il n'existe aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

11. INFORMATIONS FINANCIERES

11.1 Etats financiers 2008

Les états financiers 2008 sont présentés en Annexe 2.

11.1.1 : comptes consolidés 2008 en page 3 à 92 de l'Annexe 2

11.1.2 : comptes annuels 2008 en page 95 à 136 de l'Annexe 2

11.2 Rapports des contrôleurs légaux.

11.2.1. Rapports des contrôleurs légaux sur les informations financières publiées

Tous les rapports des contrôleurs légaux sur les informations financières sont insérés en pages 93-94 (rapport sur les comptes consolidés) et 137-138 (rapport sur les comptes annuels) de l'Annexe 2.

11.2.2. Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux

Sans objet.

11.3. Date des dernières informations financières publiées

Les dernières informations financières de la Caisse des Dépôts publiées datent du 31 décembre 2008.

11.4. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Au cours des douze derniers mois, la Caisse des Dépôts n'a pas eu connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours, en suspens ou en préparation, qui pourrait avoir ou qui a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse des Dépôts et/ou de ses filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle.

La Caisse des Dépôts ne se prononce pas sur les procédures judiciaires et d'arbitrage en cours, en suspens ou en préparation qui pourraient avoir ou qui a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de ses filiales consolidées par mise en équivalence.

11.5. Déclaration d'absence de changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas de changement significatif de la situation financière du Groupe Caisse des Dépôts depuis le 31 décembre 2008. .

12. CONTRATS IMPORTANTS

Il n'existe aucun contrat important (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) pouvant conférer à la Caisse des Dépôts ou/et à ses filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de la Caisse des Dépôts à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

La Caisse des Dépôts ne se prononce pas sur les contrats importants pouvant conférer à ses filiales consolidées par mise en équivalence un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de la Caisse des Dépôts à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

13. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Sans objet.

14. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

- a) Au siège de la Caisse des Dépôts en ce qui concerne les règlements et lois relatifs à la Caisse des Dépôts ;
- b) Par voie électronique sur le site internet de la Caisse des Dépôts dont l'adresse est www.caissedesdepots.fr, en ce qui concerne les informations financières historiques de la Caisse des Dépôts et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

ANNEXE 1 Rapport d'activité et de
développement durable 2008

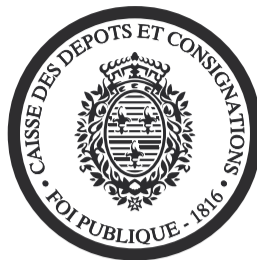
Le long terme
se construit
au quotidien

Rapport annuel Groupe 2008



Rapport d'activité

ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Soutien sans précédent à l'économie française

La Caisse des Dépôts s'est engagée face à la crise en injectant de la liquidité à l'économie et en soutenant l'investissement public. Plus de 40 milliards d'euros mobilisés pour contribuer à redonner confiance aux investisseurs et soutenir l'investissement public.

Pour répondre au manque de liquidité disponible sur les marchés, conséquence immédiate de l'éclatement de la bulle financière aux Etats-Unis à l'été 2008, 23,5 milliards d'euros ont été rapidement mobilisés par l'institution publique. Ce montant a pu être prélevé sur les fonds d'épargne populaire centralisés à la Caisse des Dépôts (livret A, livret Bleu, livret d'épargne populaire, livret développement durable). Premières bénéficiaires de ces liquidités : les entreprises, et en particulier les PME. 18,5 milliards d'euros ont ainsi été attribués à leur financement, par l'intermédiaire du refinancement des banques (*lire page 12*) et par les prêts que la Caisse des Dépôts accorde à Oséo Financement (*lire page 9*). Pour faciliter la réouverture du marché du crédit, la Caisse des Dépôts a accordé une avance de 5 milliards d'euros à la Société de financement de l'économie française (SFEF). Cette avance a été remboursée dès le mois de décembre 2008. Par ailleurs, actionnaire historique de Dexia, le groupe Caisse des Dépôts, pour 2 milliards d'euros, a contribué à sa recapitalisation aux côtés des États français, belge et luxembour-

geois et des actionnaires institutionnels de la banque. Un investissement qui relevait d'un enjeu économique clé pour la France, Dexia Crédit Local étant le principal prêteur des collectivités territoriales du pays.

En parallèle du déblocage de ces liquidités, le groupe Caisse des Dépôts a mené un vaste plan de soutien au financement d'investissements de 19 milliards d'euros.

Dans le secteur du logement tout d'abord, un programme sur deux ans de prêts sur fonds d'épargne a été mis en œuvre pour financer 100 000 logements supplémentaires (*lire pages 12-13 le bilan des fonds d'épargne*). La Société Nationale Immobilière, filiale du groupe, a engagé pour sa part un investissement pour le rachat de 10 000 VEFA, dont 7 500 ont été déjà acquis fin 2008 (*lire page 17*).

Dans le domaine des infrastructures, une enveloppe de 8 milliards d'euros de prêts a été dégagee.

Enfin, 2,7 milliards d'euros de prêts aux collectivités territoriales ont été débloqués, afin d'assurer le financement des opérations d'investissement inscrites au budget 2008, compromis par le manque de liquidité des banques.

Grâce à un modèle économique solide, la Caisse des Dépôts a résisté à la crise financière dans des conditions satisfaisantes et a pu ainsi s'engager pleinement au soutien de l'économie française (*lire page 4*).

Le résultat 2008 du groupe porte néanmoins la marque de l'engagement de la Caisse des Dépôts comme actionnaire de long terme au service de l'intérêt général, avec une perte de 1,47 milliard d'euros due à la chute des marchés boursiers. La valeur de son portefeuille actions a subi cette chute, mais elle n'a pas eu besoin de vendre, contrairement à beaucoup d'autres acteurs financiers, pour honorer ses engagements. Et ses fondamentaux restent solides, avec un résultat opérationnel récurrent de 1,5 milliard d'euros, qui progresse de 6 %, et des fonds propres à 17,9 milliards d'euros.

Le résultat net des fonds d'épargne s'est établi à 108 M€. L'année 2008 a été marquée par une forte croissance des encours et un dynamisme exceptionnel des prêts dont le flux de signatures a atteint 10,6 Md€, soit une progression de 44 %.

(*Lire les résultats page 5 et les extraits des états financiers de l'année 2008 pages 28 à 30*)

Priorité 2009 : accompagner les entreprises françaises



© L'Oeil Public / Julien Daniel

Le développement des PME est une des quatre priorités du groupe Caisse des Dépôts, dans le cadre de son plan stratégique Elan 2020. Par l'intermédiaire de ses filiales – Fonds stratégique

d'investissement (FSI), CDC Entreprises et CDC Capital Investissement –, ou directement, le groupe offre des solutions de financement multiples, adaptées aux entreprises de toute taille. *Lire pages 8-9*

L'action en faveur de l'environnement et du développement durable s'intensifie

Les doctrines d'investissement de la Caisse des Dépôts intègrent désormais systématiquement l'approche d'investissement socialement responsable – ISR (*lire page 7*). Dans le logement, la Caisse des Dépôts propose des prêts à taux préférentiels pour les logements sociaux économes en énergie, labellisés THPE (*lire page 13*). Elle a fait de la finance carbone un axe d'innovation et de développement ; elle a accompagné la création de BluNext, devenu le premier marché au comptant des actifs carbone, et a mis en place une douzaine de projets domestiques représentant potentiellement

2,6 millions de tonnes de CO₂ évitées (*lire page 10*). En 2008, plus de 46 millions d'euros ont été investis dans des projets de production d'énergie renouvelable : éolien, solaire, biomasse ou micro-hydraulique. Au total, les investissements réalisés depuis 2006 représentent une puissance engagée de 287 MW, l'objectif étant d'atteindre 500 MW en 2010. Enfin, avec la création de CDC Biodiversité, la Caisse des Dépôts accompagne les acteurs publics et privés dans leurs projets de développement de la biodiversité en France et en Europe (*lire page 10*).

International
Création du club des investisseurs de long terme

Page 6

Fonds stratégique d'investissement
Naissance d'une société catalyseur de croissance

Page 8

Modernisation des universités

Page 11

Ressources humaines
Le groupe voit loin pour l'avenir de ses collaborateurs

Pages 22-23

Fonds d'épargne La Caisse des Dépôts, 1^{er} financeur du logement social en France



© L'Oeil Public / Julien Daniel

La Caisse des Dépôts assure la centralisation et la gestion d'une part substantielle de l'épargne réglementée française. Sur cette ressource, elle finance en premier lieu le logement locatif social, sous forme de prêts à long terme. En 2008, au titre du plan de cohésion sociale, 62 000 logements ont été financés par les fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts.

Lire pages 12-13

Un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique

Le statut, les missions et la gouvernance de la Caisse des Dépôts lui confèrent un caractère unique.

Extrait de l'article L.518-2 du Code monétaire et financier, complété par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, qui détaille le rôle de l'institution publique.

“ La Caisse des dépôts et consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays.

Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles.

Elle contribue également au développement économique local et national, particulièrement dans les domaines de l'emploi, de la politique de la ville, de la lutte contre l'exclusion bancaire et financière, de la création d'entreprise et du développement durable. La Caisse des dépôts et consignations est un investisseur de long terme et contribue, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux, au développement des entreprises. ”

Éditorial



Michel Bouvard
Député, président de la Commission de surveillance

En 2008, la gouvernance de la Caisse des Dépôts a été renforcée. Sa réactivité dans la crise a révélé son utilité au pays. Les fondamentaux de son modèle sont confirmés. La Commission de surveillance a été très attentive à ce que l'urgence de l'immédiat ne sacrifie pas le long terme.

La gouvernance de la Caisse des Dépôts est renforcée. La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a élargi la présence parlementaire de la Commission de surveillance. Un Comité des investissements et un Comité des nominations ont été constitués en son sein. Elle dispose de l'appui de la Commission bancaire pour ses contrôles. La Commission de surveillance doit pouvoir s'exprimer sur les orientations stratégiques et les grandes priorités d'investissement du groupe et doit être régulièrement informée de la mise en œuvre des politiques confiées à la Caisse des Dépôts et de leur évaluation.

La réactivité de l'institution est assumée. En quelques semaines, à l'automne 2008, les fonds d'épargne, dont les emplois sont fixés par l'État, ont été fortement mobilisés pour que le financement de l'économie ne soit pas interrompu. Le Parlement restera particulièrement attentif à l'emploi final des ressources redéployées vers les banques. En participant à hauteur de 2 Md€ à la recapitalisation de Dexia, la Caisse des Dépôts, actionnaire historique de la banque, a été au maximum de son engagement.

Le Fonds stratégique d'investissement est à la fois un défi et une chance. Dès sa mise en place, le FSI a adopté une dynamique soutenue. Je m'en réjouis car la Commission de surveillance a pour lui la même exigence de résultat que le président de la République. Le FSI a vocation à nouer des partenariats avec d'autres investisseurs de long terme.

La crise a eu un impact sur les résultats. Le résultat net du groupe de -1 468 M€ intègre des provisions et des dépréciations comptables constituées sur des valeurs qui n'ont pas été cédées. Il ne doit pas occulter le résultat opérationnel de 1 535 M€ qui confirme que les fondamentaux demeurent solides grâce au double ancrage, Établissement public et filiales. La Commission de surveillance n'a relevé aucun défaut sur les décisions propres de la Caisse des Dépôts. Ceci reflète sa gestion prudentielle qui permet de maîtriser ses expositions.

Avec cette crise exceptionnelle, une fois encore la Caisse des Dépôts est au rendez-vous de l'Histoire et au centre des attentes de nos concitoyens. La Commission de surveillance a invité le directeur général à évaluer les marges de manœuvre de la Caisse des Dépôts. Cette réflexion permettra de préciser comment, dans les trois années à venir, l'Établissement, placé sous la protection du Parlement, pourra maintenir sa solidité financière tout en servant les priorités du pays. ■

Entretien avec Augustin de Romanet, directeur général de la Caisse des Dépôts

« En 2009, nous mettons l'accent sur l'accompagnement des entreprises et le développement des territoires. »

En 2008, la Caisse des Dépôts, forte de sa rigueur de gestion et de la solidité de son modèle économique, s'est engagée pleinement, face à la crise, au soutien de l'économie française. Augustin de Romanet commente les résultats et revient sur les faits marquants de l'année.

Quels commentaires sur les résultats 2008 ?

AR. Le résultat 2008 porte la marque de l'engagement de la Caisse des Dépôts en soutien à l'économie française comme actionnaire de long terme au service de l'intérêt général.

Le groupe connaît une perte de 1,47 milliard d'euros : elle ne résulte ni d'actifs toxiques, ni de risques de contrepartie, ou encore de difficulté d'accès à la liquidité, mais de la chute des marchés boursiers. Les fondamentaux de la Caisse des Dépôts sont solides. Le résultat opérationnel récurrent de 1,5 milliard d'euros progresse de 6 %. Les fonds propres s'élèvent à 17,9 milliards d'euros, un montant bien supérieur à celui de 1998, à savoir 10,1 milliards d'euros.

L'épargne des Français est-elle préservée ?

AR. Oui, l'épargne des Français est préservée. En 2008, les fonds d'épargne affichent un résultat de 108 millions d'euros. Leurs missions ont été confortées par la loi de modernisation de l'économie et leur mobilisation dans la crise. Dans les années à venir, avec la montée en puissance des plans de cohésion sociale et de rénovation urbaine, l'encours de prêts distribués augmentera fortement, nous obligeant à la vigilance. Notre rôle de prêteur au service de l'intérêt général sera d'autant plus important.

Si l'on devait retenir 3 faits marquants en 2008, quels seraient-ils ?

AR. La loi de modernisation de l'économie : elle a inscrit dans le code monétaire et financier notre identité d'investisseur de long terme et a renforcé notre gouvernance en resserrant en particulier notre lien avec le Parlement.

L'engagement sans précédent du groupe Caisse des Dépôts qui a mobilisé plus de 40 milliards d'euros pour l'économie française.

Enfin, la création du Fonds stratégique d'investissement : il représente une opportunité pour le groupe de prolonger et d'amplifier son action en faveur des entreprises françaises.



© Stéphane de Bourgies

Êtes-vous un "créateur de solutions durables" à l'international ?

AR. Nous sommes à l'initiative du Club des investisseurs de long terme, des acteurs économiques qui ont la capacité à s'engager durablement dans des secteurs stratégiques comme les infrastructures ou l'énergie. Ils jouent un rôle central pour la stabilité et la croissance de l'économie mondiale.

Quelles sont vos ambitions pour les collaborateurs du groupe Caisse des Dépôts ?

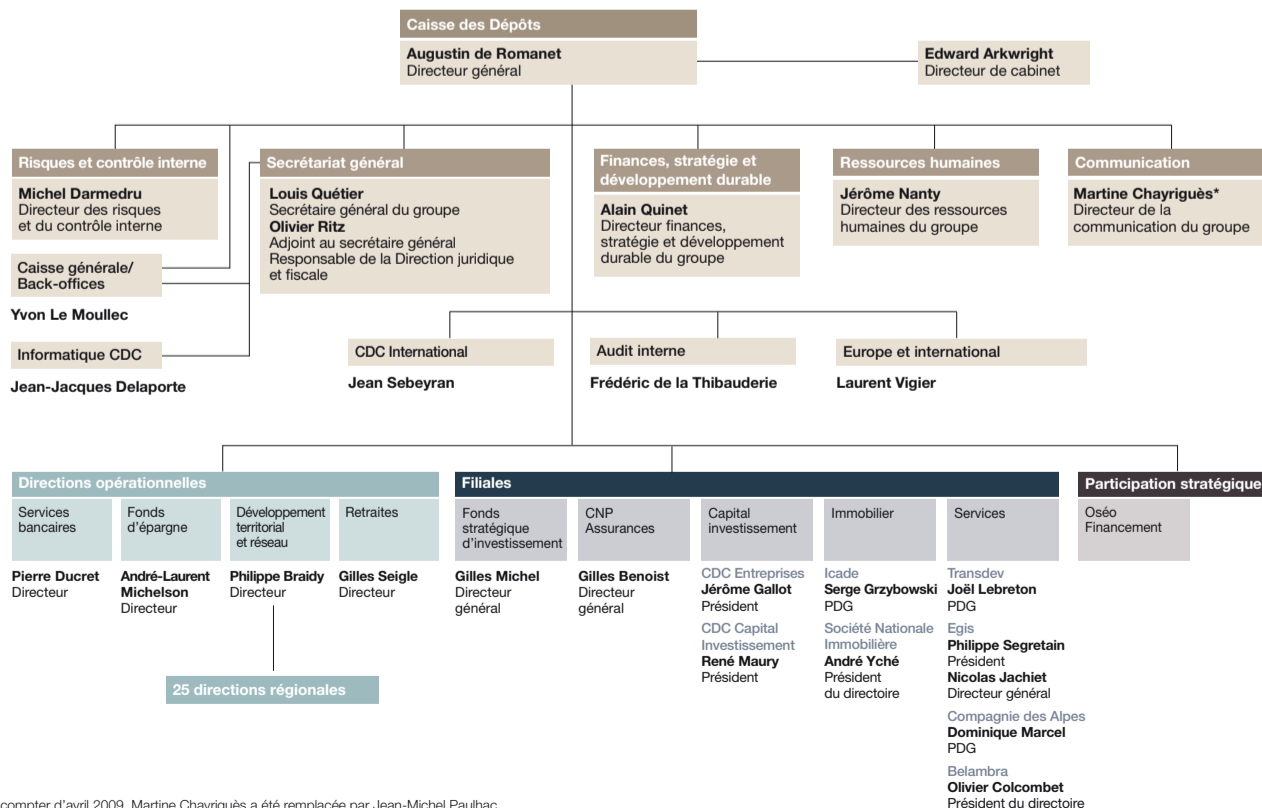
AR. Tout d'abord, je salue leur mobilisation dans cette année exceptionnelle de déploiement d'Elan 2020 et de crise financière. Pour les années à venir, je souhaite développer la formation professionnelle, la mobilité et la transparence des modes de promotion et de rémunération.

Votre vision pour l'année 2009 ?

AR. En 2009, nous mettons l'accent sur l'accompagnement des entreprises tout en poursuivant notre action au service des trois autres priorités d'Elan 2020, le logement, les universités, le développement durable. Nous aurons de nouvelles prises de participation et nous avons des projets de développement de nos filiales.

Aux côtés des élus locaux, nous poursuivons notre action pour le développement des territoires : nos investissements d'intérêt général se maintiendront à un niveau élevé. En tant que gestionnaire de mandats publics, notre objectif est d'être toujours plus performants. ■

Mars 2009 – Organigramme du groupe



* à compter d'avril 2009, Martine Chayriguès a été remplacée par Jean-Michel Paulhac.

Un mode de gouvernance unique

La Caisse des Dépôts, institution financière publique, est placée par la loi du 28 avril 1816, reprise par le code monétaire et financier, sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative.

Son mode de gouvernance unique est adapté à la spécificité de son statut et aux exigences de ses missions en termes d'indépendance, de transparence et de conformité aux normes de la Place. Il a été conforté et complété par la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. La Caisse des Dépôts est régie par les articles L 518-1 à L 518-24 du code monétaire et financier et relève du contrôle de la Cour des comptes.

Gouvernance institutionnelle

Le directeur général de la Caisse des Dépôts, nommé pour 5 ans par décret du président de la République pris en Conseil des ministres, prête serment devant la Commission de surveillance. Responsable de la gestion des fonds et des valeurs de l'établissement, il est assisté d'un Comité de direction qu'il préside et qu'il réunit alternativement en configuration Établissement public et en configuration groupe.

La Commission de surveillance

La loi de modernisation de l'économie (LME) a élargi la composition de la Commission de surveillance et renforcé son rôle. La Commission est composée de parlementaires membres de la Commission des finances de l'Assemblée nationale ou du Sénat, de membres du Conseil d'État et de la Cour des comptes, du gouverneur de la Banque de

France, du directeur de la Direction générale du Trésor et de la politique économique et de trois membres désignés à raison de leurs compétences financières ou économiques par les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat. Elle exerce en particulier sa surveillance sur les orientations stratégiques, la gestion des fonds d'épargne et les comptes (certifiés par des commissaires aux comptes). Elle est assistée de 4 comités consultatifs spécialisés, constitués en son sein : le Comité des fonds d'épargne, le Comité d'examen des comptes et des risques, le Comité d'investissement et le Comité des nominations. Elle fixe l'encours annuel maximal des émissions de titres de créance auxquelles la Caisse des

La loi de modernisation de l'économie (LME) a élargi la composition de la Commission de surveillance et renforcé son rôle.

Dépôts est autorisée à procéder. La Commission de surveillance délibère sur les rapports que la Commission bancaire lui adresse en exécution de sa mission. Chaque année, le président de la Commission de surveillance présente au Parlement un rapport sur la situation de la Caisse des Dépôts. La Commission de surveillance s'est réunie 22 fois en 2008.

Instances de décision et de gouvernance

La loi LME a entériné l'existence du règlement intérieur de la Commission de surveillance qui, en plus de préciser les droits et devoirs de cette dernière et d'organiser ses relations avec la Direction générale, définit le rôle des comités spécialisés. Sur proposition de son

président, la Commission de surveillance nomme les présidents, membres et rapporteurs de ces comités.

■ Présidé par Arlette Grosskost, députée, membre de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, le Comité d'examen des comptes et des risques a notamment pour mission d'examiner : les comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels ; la gestion globale du bilan ; le périmètre d'activité du groupe (organisation, orientations stratégiques, cessions et acquisitions) ; le suivi du contrôle interne et des risques ; le programme annuel de l'audit et le suivi des recommandations. Il s'est réuni 10 fois en 2008.

■ Sous la même présidence, le Comité des fonds d'épargne a notamment pour mission d'examiner : les conditions de la collecte et son coût ; le montant des fonds d'épargne et leur rémunération ; les emplois ; l'équilibre de leur gestion ; les risques et les modalités de constitution des réserves ; la rémunération de la garantie de l'État. Il s'est réuni 7 fois en 2008.

■ Le Comité des nominations, présidé par Michel Bouvard, a pour mission d'examiner pour avis les projets de nomination des membres du Comité de direction de la Caisse des Dépôts avant décision de son directeur général.

■ Le Comité des investissements, également présidé par Michel Bouvard, a pour mission de surveiller la mise en œuvre de la politique d'investissement de la Caisse des Dépôts, établissement public, ainsi que de son groupe. Il est saisi préalablement, pour avis, des opé-

rations qui conduisent la Caisse des Dépôts à acquérir ou céder, directement ou indirectement, les titres de capital ou donnant accès au capital d'une société dans laquelle :

- soit la Caisse des Dépôts exerce ou exercera une influence notable,
- soit l'investissement ou le produit de l'opération dépasse 150 M€.

Le directeur général peut saisir le Comité d'investissement de toute opération qu'il juge significative. En cas d'extrême urgence, il a la possibilité de consulter le seul président de la Commission de surveillance, en sa qualité de président du Comité des investissements. Par ailleurs, les décisions d'investissements prises par la Caisse des Dépôts font l'objet, en son sein, d'un examen de comités d'engagements qui encouragent la prise de décisions collégiales. Ces comités peuvent être présidés par les directeurs des directions opérationnelles ou des responsables des filiales du groupe. Au-delà de certains seuils, les décisions sont validées par le directeur finances, stratégie et développement durable, et au-delà de 30 M€ d'engagement, par le directeur général.

Soucieuse de faire valoir ses intérêts d'actionnaire dans un cadre de gouvernance et de transparence irréprochables, la Caisse des Dépôts a créé, en 2004, un Comité consultatif ouvert à des personnalités indépendantes. Ce comité, présidé par René Barbier de La Serre, a établi des directives destinées à garantir l'homogénéité et la pertinence des interventions des représentants de la Caisse des Dépôts dans les instances de gouvernance des sociétés dont elle est actionnaire. La Caisse des Dépôts veille ainsi à ce que ses filiales disposent d'une gouvernance conforme aux standards de la Place. ■

Mars 2009

Commission de surveillance

PRÉSIDENT

Michel Bouvard

Député de la Savoie, vice-président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale

MEMBRES

Jean-Pierre Balligand

Député de l'Aisne, membre de la Commission des finances de l'Assemblée nationale

Arlette Grosskost

Députée du Haut-Rhin, membre de la Commission des finances de l'Assemblée nationale

Alain Lambert

Sénateur de l'Orne, vice-président de la Commission des finances du Sénat

Nicole Bricq

Sénatrice de Seine-et-Marne, vice-présidente de la Commission des finances du Sénat

François Lavondès

Conseiller d'État honoraire

Daniel Houry

Conseiller maître à la Cour des comptes

Daniel Malingre

Conseiller maître à la Cour des comptes

Christian Noyer

Gouverneur de la Banque de France, représenté par Jean-Paul Redouin, sous-gouverneur de la Banque de France

Ramon Fernandez

Directeur général du Trésor et de la Politique économique, représenté par Sébastien Boitreaud

Olivier Pastré

Professeur d'économie à l'université de Paris VIII (personnalité qualifiée, nommée par le président de l'Assemblée nationale)

Pierre Simon

Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (personnalité qualifiée, nommée par le président de l'Assemblée nationale)

Franck Borotra

Ancien ministre de l'Industrie et ancien député des Yvelines (personnalité qualifiée, nommée par le président du Sénat)

Mars 2009 – Comité de direction du groupe Caisse des Dépôts



MEMBRES

1. Augustin de Romanet (*)

Directeur général

2. Louis Quétiér (*)

Secrétaire général du groupe

3. Jean Sebeyran (*)

Contrôleur général

4. Alain Quinet (*)

Directeur finances, stratégie et développement durable du groupe

5. Pierre Ducret (*)

Directeur des services bancaires

6. André-Laurent Michelson (*)

Directeur des fonds d'épargne

7. Gilles Seigle (*)

Directeur des retraites

8. Philippe Braidy (*)

Directeur du développement territorial et du réseau

9. Jérôme Nanty (*)

Directeur des ressources humaines du groupe

10. Martine Chayriguès (*)

Directeur de la communication du groupe

11. Michel Darnedru

Directeur des risques et du contrôle interne

12. Olivier Ritz (*)

Responsable de la Direction juridique et fiscale

Adjoint au secrétaire général du groupe

13. Laurent Vigier

Directeur des affaires européennes et internationales, représentant permanent du groupe Caisse des Dépôts auprès des institutions européennes

14. Gilles Benoist

Directeur général – CNP Assurances

15. Gilles Michel

Directeur général – FSI

16. Serge Grzybowski

Président directeur général – Icade

17. André Yché

Président du directoire – SNI

18. Jérôme Gallot

Président – CDC Entreprises

19. René Maury

Président – CDC Capital Investissement

20. Joël Lebreton

Président directeur général – Transdev

21. Nicolas Jachiet

Directeur général – Egis

22. Dominique Marcel

Président directeur général – Compagnie des Alpes

23. Olivier Colcombet

Président du directoire – Belambra

© Stéphane de Bourgies

(*) Membre du Comité de direction Caisse des Dépôts.

Éthique et contrôle des décisions

La Commission de surveillance est assistée de 4 comités spécialisés :

- le Comité d'examen des comptes et des risques ;
- le Comité des fonds d'épargne ;
- le Comité des nominations ;
- le Comité des investissements.

Les décisions d'investissements prises par la Caisse des Dépôts font par ailleurs l'objet, en son sein, d'un examen de comités d'engagements. Ces comités peuvent être présidés par les directeurs des directions opérationnelles ou des responsables des filiales du groupe. Au-delà de certains seuils, les décisions sont validées par le directeur finances, stratégie et développement durable, et au-delà de 30 M€ d'engagement, par le directeur général.

Une mobilisation exceptionnelle pour pallier les effets de la crise

Le groupe Caisse des Dépôts a, depuis le début de la crise, mobilisé rapidement ses ressources pour amortir les chocs sur l'économie française et contribuer au plan gouvernemental de soutien et de relance de l'activité.

La crise économique et financière a rendu plus difficile le financement de long terme de l'économie. C'est sur cet enjeu que le groupe Caisse des Dépôts concentre une large part de ses efforts en veillant, en tant qu'investisseur de long terme, à ce que les projets rentables et socio-économiquement justifiés, ainsi que les entreprises à potentiel de croissance trouvent à se financer à un coût non prohibitif. Non seulement le groupe ne s'est pas désengagé du capital des entreprises dans lesquelles il a des participations, mais, surtout, il a mobilisé plus de 40 Md€ essentiellement en provenance des fonds d'épargne pour amortir le choc de la crise sur l'économie. Cette mobilisation sans précédent a pris des formes variées (voir ci-contre le détail des sommes mobilisées) au rang desquelles il faut compter la création du Fonds stratégique d'investissement (FSI), filiale à 51 % de la Caisse des Dépôts, qui vient compléter le dispositif déjà conséquent mis en place par le groupe en matière de financement des entreprises françaises. Cette société dotée, à parité par l'État et la Caisse des Dépôts, de 20 Md€, a une quadruple vocation : financer des PME de croissance (via CDC Entreprises), catalyser le développement d'entreprises moyennes, stabiliser le capital d'entreprises françaises qui jouent un rôle important dans leur secteur et favoriser le redéploiement de secteurs industriels en mutation tels que l'automobile. ■

La priorité PME du plan Elan 2020 renforcée par la crise

L'action en faveur du financement en fonds propres des PME a vocation à être réaffirmée et renforcée dans le contexte actuel de crise. ■ Un processus de destruction-création s'est mis en mouvement à l'occasion de cette crise. La dégradation très rapide de la situation réelle et les difficultés de financement engendrent une forte hausse des défaillances d'entreprises (+15,4 % en 2008, source : Euler Hermès), en particulier des PME. ■ Les entreprises de croissance dans les secteurs innovants, créatrices de valeur et de compétitivité dans le futur mais peu génératrices de revenus à court terme, sont particulièrement exposées. D'une part, elles sont considérées comme particulièrement risquées par les banques qui durcissent leur politique de crédit et, d'autre part, les financements se détournent des fonds de capital-risque mais aussi de capital-développement. ■

Une mission inscrite dans la loi

La mission d'investisseur de long terme de la Caisse des Dépôts, groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays, est désormais inscrite dans la loi de modernisation de l'économie (dite LME), promulguée le 4 août 2008. Les 2 décrets d'application de cette loi définiront notamment le cadre dans lequel la Caisse des Dépôts sera, à partir de 2010, soumise à la supervision de la Commission bancaire. ■

Une responsabilité de développement durable

La mission de la Caisse des Dépôts lui confère une responsabilité non seulement économique, mais aussi sociétale et environnementale. Elle a l'ambition de tenir compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pour l'ensemble de ses investissements et non de se limiter à investir dans des fonds spécialisés dans l'investissement socialement responsable (ISR). La Caisse des Dépôts est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI), qu'elle a contribué à lancer, sous l'égide des Nations unies. ■

Transparence des doctrines d'investissement

Les doctrines d'investissement, sur lesquelles la Commission de surveillance a donné son accord, ont été publiées en décembre 2008. Elles explicitent dans le détail le cadre des interventions de la Caisse des Dépôts et attestent de sa volonté de transparence. ■

Logement, universités, PME, développement durable

Les quatre priorités du plan Elan 2020 confortées

La Caisse des Dépôts a défini, en décembre 2007, des orientations stratégiques de long terme, mettant à l'honneur quatre domaines prioritaires d'investissement : le logement et la ville, les universités et l'économie de la connaissance, les PME, l'environnement et le développement durable. Des priorités confirmées, qui sont aujourd'hui assorties de résultats concrets.



© L'Oeil Public / Julien Daniel



© L'Oeil Public / Julien Daniel



© Caisse des Dépôts / Jean-Marc Pettina



© Veer Incorporated

Logement et ville

La Caisse des Dépôts mobilise ses financements pour le développement et l'amélioration de l'offre de logements locatifs. Ses prêts sur fonds d'épargne, en hausse de 44 % en 2008, permettent de développer le parc social et l'hébergement des populations fragiles et de rénover les logements sociaux les plus énergivores. Par ailleurs, le groupe SNI, premier acteur du logement social en France et filiale à 100 %

de la Caisse des Dépôts, porte près d'un tiers du programme de rachat de 30 000 logements en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) souhaité par le gouvernement.

Universités et économie de la connaissance

En appui au programme d'autonomisation des universités et en soutien du « plan campus », la Caisse des Dépôts aide les universités à

monter leurs projets avec une vision économique et urbanistique intégrant les enjeux de développement durable. Elle a signé en 2008 une convention de partenariat avec 101 établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont 59 universités.

PME

Le groupe Caisse des Dépôts est très fortement mobilisé pour le soutien au développement des PME. CDC Entreprises et le FSI sont au cœur du programme de soutien aux PME et du plan de relance afin de surmonter la crise actuelle.

Le soutien aux TPE et à l'économie sociale se poursuit ainsi que le développement du microcrédit.

Au total sur 2008, la Caisse des Dépôts aura accompagné le développement de 360 PME, soit une par jour, et 23 000 TPE par l'intermédiaire de ses réseaux.

Environnement et développement durable

Lutte contre le changement climatique (structuration et développement des activités de CDC Climat), préservation de la biodiversité (création de CDC Biodiversité), développement de capacités de productions d'énergies renouvelables (46 M€ investis en 2008) et soutien aux éco-filières comptent parmi les principales priorités de développement de nouveaux métiers de la Caisse des Dépôts.

En complément de ces actions, la priorité développement durable s'étend de manière transversale : l'ensemble du groupe Caisse des Dépôts travaille à l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance et les différents métiers et filiales se dotent progressivement d'objectifs de performance environnementale et sociétale. ■

La Caisse des Dépôts démontre sa solidité et sa capacité de résistance

Alors que l'économie mondiale traverse une crise financière séculaire, le groupe Caisse des Dépôts a démontré en 2008 la solidité de son modèle économique. Il a pu s'engager pleinement au profit de l'économie française, notamment dans sa mission stratégique d'investisseur de long terme.

Aux États-Unis, l'éclatement de la bulle immobilière a brutalement mis fin à une période d'exubérance caractérisée entre autres par une abondance de liquidités au niveau mondial, une floraison d'innovations financières plus ou moins bien maîtrisées, une prise en compte insuffisante des risques associés aux investissements réalisés ou encore une augmentation des taux d'endettement de nombreux agents économiques entretenue par l'inflation des prix de certains actifs, notamment immobiliers. Durant cette période d'exubérance, la Caisse des Dépôts s'est comportée en investisseur de long terme avisé : elle a géré de manière prudente son exposition aux risques de marché en développant son portefeuille de placements diversifié ; elle n'a pas réalisé d'investissements dans des produits à hauts risques et n'a pas développé des opérations hors-bilan susceptibles de l'exposer à un retournement des marchés ; elle a veillé à ne pas s'endetter excessivement ; elle a accumulé des fonds propres qui ont doublé de 10 à 20 Md€, hors plus-values latentes, entre 1998 et 2007. Ce comportement a permis à la Caisse des Dépôts de résister à la crise financière dans des conditions satisfaisantes :

- la valeur de son portefeuille actions a subi la baisse des marchés boursiers en 2008, mais elle n'a pas eu besoin de vendre, contrairement à beaucoup d'autres acteurs financiers, pour honorer ses engagements ;
- au plus fort de la crise, sa réputation et sa solidité lui ont permis de continuer à se refinancer, notamment pour assurer le financement du découvert de l'ACOSS (25 Md€) ;
- son résultat consolidé s'est inscrit à -1,47 Md€ mais la solidité du groupe n'est pas remise en cause : ses fonds propres s'établissent encore à 17,9 Md€ fin 2008 ;
- la Caisse des Dépôts est toujours notée AAA. ■

Indicateurs de suivi des 4 priorités du plan stratégique Elan 2020

Priorité	Enjeux	Objectifs Elan 2020	Indicateurs 2008	Indicateurs 2007	Moyens du groupe mobilisés
Logement et ville	Assurer un développement de la ville et du logement respectueux de l'homme et de son environnement, en répondant aux besoins : – de droit au logement : 1 million de logements manquent en France – de rénovation des bâtiments existants afin d'améliorer leur qualité énergétique et sanitaire et de lutter contre le changement climatique	Accroître les financements de logements sociaux de 54 000 (2007) à 90 000 (2010) en incitant à la performance énergétique – Nombre de nouveaux logements sociaux financés au titre du plan de cohésion sociale – Part des logements neufs financés à l'aide d'un prêt bonifié sur critère énergétique (THPE) – Nombre de logements achetés (contractualisés) en VEFA par SNI (objectif 10 000 logements) – Nombre de logements supplémentaires financés (sur 100 000 prévus par le plan de relance)	61 946 7 % 7 500 Lancement en 2009	54 582 1,7 % NA NA	Prêts sur fonds d'épargne (page 13) et groupe SNI (page 17)
		Réhabiliter une partie des logements du parc du groupe Caisse des Dépôts en intégrant des objectifs de performance environnementale – Nombre de logements réhabilités énergétiquement / Certificats d'Économie d'Énergie obtenus (GWhcumac). – Consommation énergétique moyenne des logements en gestion directe du groupe SNI	3343 / 244 229 kWh/m²/an	ND ND	Groupe SNI (page 17)
		Réhabiliter les logements sociaux énergivores (consommation d'énergie > 230 kWh/m²/an) – Financer la rénovation de 100 000 logements d'ici fin 2010	Lancement en 2009	NA	Prêts sur fonds d'épargne (page 13)
Universités et économie de la connaissance	Accompagner la réforme des universités en rénovant les infrastructures	Réaliser d'ici 2009, sur l'immobilier de toute université demandeuse, un audit stratégique intégrant les enjeux environnementaux – Établissements d'enseignement supérieur et de recherche accompagnés dans leur schéma directeur	101	NA	Activités d'investissements dans les territoires (page 11)
		Assurer un soutien spécifique au logement étudiant – Nombre de logements étudiants financés sur fonds d'épargne / montant des prêts au logement étudiant	6 230 / 216 M€	3 675 / 100 M€	Prêts sur fonds d'épargne (page 13)
		Accompagner les projets de rénovation des universités par des études d'ingénierie – Nombre de projets soutenus / montant des études d'ingénierie engagée	27 / 12,8 M€	NA	Activités d'investissements dans les territoires (page 11)
		Accompagner, dès 2009, 10 grands projets de rénovation de campus universitaires	Lancement en 2009	NA	
PME	Dynamiser un tissu de PME innovantes capables de se projeter sur les marchés étrangers et stimulant la croissance de l'économie française Renforcer l'action en faveur des PME pour affronter la crise économique	Émergence de 1 000 PME d'ici à 2010 grâce à une contribution de la Caisse des Dépôts, et en priorité les filières innovantes et les filières exportatrices – Nombre de PME bénéficiant d'une contribution de CDC Entreprises au cours de l'année – Investissements dans des PME via CDC Entreprises au titre de France Investissement	360 412 M€	370 575 M€	Activités de CDC Entreprises (page 9) et du FSI (page 8)
		Accompagner les TPE à toutes les étapes de leur vie, en particulier en phase d'amorçage – Nombre de créations d'entreprises financées / nombre d'emplois – Nombre de plates-formes Oséo – Caisse des Dépôts opérationnelles	23 000 / 45 000 8	22 000 / 43 000 NA	Activités d'investissements dans les territoires (page 11) et partenariat avec Oséo (page 9)
Environnement et développement durable	Développer les capacités de production d'énergie renouvelable française Lutter contre le changement climatique Préserver la biodiversité	Objectif : constituer d'ici 2010 un portefeuille de 500 MW renouvelables de puissance cumulée et atteindre 10% de la production française d'EnR d'ici 2020 – Puissance EnR cumulée en portefeuille / montant investi au cours de l'année	287 MW / 46 M€	84 MW / 32 M€	Activités d'investissements dans les territoires (page 11)
		Contribution au développement de la finance carbone, en termes de : recherche, investissements, structures de marché – Volume d'échanges de quotas de CO ₂ effectués sur le marché Bluenext (en Mtonnes de CO ₂) – Montant des participations dans des fonds investissant en actifs carbone	257 56,8 M€	23 25 M€	Activités de CDC Climat (page 10)
		Contribuer au développement du marché de la compensation dans le domaine de la biodiversité – Investissement au capital de la filiale CDC Biodiversité, créée en 2008	15 M€	NA	Activités de CDC Biodiversité (page 10)
	Intégrer les enjeux du développement durable dans l'ensemble des activités du groupe	Définition d'objectifs (doctrines d'investissement, objectifs opérationnels...) développement durable pour l'ensemble des métiers de la Caisse des Dépôts et de ses filiales	Démarche d'intégration des enjeux développement durable en cours		Objectifs des métiers et filiales présentés tout au long de ce document

Une année d'engagement sans précédent au service de l'économie française

La Caisse des Dépôts a mobilisé dans l'année plus de 40 Md€ pour soutenir l'économie du pays face à la crise financière. Avec la dépréciation de son portefeuille, son résultat net s'établit à -1 468 M€ et son résultat récurrent à +1 535 M€.

Le groupe Caisse des Dépôts a apporté en 2008 un soutien sans précédent à l'économie française en mobilisant plus de 40 Md€.

■ 18,5 Md€ pour le financement des PME à travers 2 mesures importantes :

- l'enveloppe de prêts accordée à Oséo Financement a été portée de 4 Md€ à 6 Md€,
- la décentralisation des livrets LDD et LEP a permis de dégager 16,5 Md€ dédiés au financement des PME.

■ 5 Md€ pour le financement court terme de la Société de financement de l'économie française (SFEF).

■ 6,7 Md€ de prêts destinés au financement de 100 000 logements supplémentaires, au-delà d'un rythme annuel de près de 70 000 logements.

■ Le rachat de 10 000 logements en VEFA par la SNI, soit un investissement estimé à 1,6 Md€. À fin 2008, la SNI a déjà contractualisé l'acquisition d'environ 7 500 logements.

■ 8 Md€ destinés au financement des grands projets d'infrastructure dont 1 Md€ pour les universités.

Ces prêts seront accordés par les fonds d'épargne soit aux sociétés porteuses de ces projets, dans le cadre de partenariats public-privé, de concessions ou d'appels à projets, soit aux collectivités locales qui versent des subventions pour ces investissements.

■ 2,7 Md€ de prêts sur fonds d'épargne consacrés au financement des investissements des collectivités territoriales.

À ces actions s'ajoute une participation du groupe Caisse des Dépôts à hauteur de 2 Md€ dans la recapitalisation de Dexia, dont 1,3 Md€ au titre de la Section générale, 0,4 Md€ au titre des fonds d'épargne et 0,3 Md€ au titre de la CNP.

Le résultat net des fonds d'épargne

Il s'établit à 108 M€ contre 1 257 M€ en 2007, en raison notamment de provisions pour dépréciation des actifs financiers compensées par une nouvelle reprise de FRBG.

Un résultat récurrent du groupe supérieur à 2007

Hors provisions liées à la crise financière, le résultat récurrent du groupe Caisse des Dépôts, c'est-à-dire le résultat une fois neutralisé l'impact des moins-values provisionnées et des tests de dépréciation, ressort à 1 535 M€ en 2008 contre 1 453 M€ en 2007 (voir tableau ci-dessous).

Un résultat net part du groupe en recul

Le résultat net part du groupe Caisse des Dépôts s'établit à -1 468 M€ en 2008 contre 2 488 M€ en 2007.

La Caisse des Dépôts, investisseur en fonds propres au service du développement des entreprises françaises, a dû enregistrer des dépréciations sur ses portefeuilles actions et sur certaines participations consolidées :

- des dépréciations d'écarts d'acquisition sur Dexia, Eiffage et Sécché, pour un montant net de 2,1 Md€ ;
- des effets de marché (provisions à caractère durable, moins plus-values externalisées) pour un montant net de 0,9 Md€.

Ces dépréciations reflètent la stricte application des normes comptables IFRS qui exigent de provisionner les moins-values latentes constatées au 31 décembre 2008. L'application de ce principe de prudence ne correspond à aucune perte opérationnelle, à aucune créance douteuse, à aucun produit toxique ni à aucune sortie de trésorerie pour la Caisse des Dépôts dont l'horizon de détention à long terme rend provisoire une large part de ces moins-values.

L'évolution des charges d'exploitation du groupe (+ 27 %) provient pour l'essentiel des effets en année pleine des croissances externes intervenues dans le courant de l'année 2007, avec notamment l'acquisition par Transdev, au dernier trimestre 2007, de la majorité du capital de Connexion NV auprès de l'État néerlandais.

Les fonds propres consolidés part du groupe (hors latent) s'établissent à 17,9 Md€ au 31 décembre 2008, soit un niveau supérieur à celui constaté avant les années 2006 et 2007, qui auront été exceptionnelles en termes de dégagement de plus-values (en 2006, 2 Md€ de plus-values de cession de titres CNCE ; en 2007, année du pic boursier, 1 Md€ de plus-values sur le portefeuille actions). ■



© Caisse des Dépôts / Jean-Marc Pettina

“ Alors que l'économie mondiale traverse la plus grave crise financière depuis près de 100 ans, le groupe Caisse des Dépôts a démontré en 2008 la rigueur de sa gestion et la solidité de son modèle économique, ce qui lui a permis de s'engager pleinement au profit de l'économie française, notamment dans sa mission stratégique d'investisseur de long terme.

Le résultat négatif du groupe de -1 468 M€ porte la marque de l'engagement d'actionnaire de long terme de la Caisse des Dépôts. Il s'explique par des provisions passées sur des titres qui n'ont pas été vendus. Les fondamentaux de la Caisse des Dépôts demeurent solides avec un résultat récurrent du groupe en progression de 6 % à 1 535 M€. Le résultat des fonds d'épargne est positif à 108 M€. L'épargne des Français est préservée. L'année 2008 a été marquée par un soutien sans précédent du groupe Caisse des Dépôts à l'économie française : plus de 40 Md€ de liquidités mobilisées, avec, en particulier, des opérations exceptionnelles pour la construction de logements et 18 Md€ apportés au financement des PME. À cela s'ajoute une participation de 2 Md€ dans la recapitalisation de Dexia.

Pour les fonds d'épargne, l'année 2008 a été marquée par une forte croissance des encours. Le livret A, dont la collecte cumulée a atteint un niveau record de 13,8 Md€ au 31 décembre 2008, a connu un dynamisme exceptionnel, tout comme les prêts dont le flux de signatures est passé de 7,3 Md€ à 10,6 Md€, soit une progression de 44 %.”

Augustin de Romanet,
Directeur général de la Caisse des Dépôts

Répartition du résultat net part du groupe par pôle

En M€	Réel		Récurrent	
	2008	2007	2008	2007
Caisse des Dépôts	-1 998	1 661	655	720
Filiales et participations	530	827	880	733
<i>pôle CNP</i>	266	438	540	397
<i>pôle filiales immobilières</i>	302	114	302	256
<i>pôle filiales services</i>	92	46	48	46
<i>pôle capital investissement</i>	-130	229	-10	34
Résultat net part du groupe	-1 468	2 488	1 535	1 453

Bilan consolidé synthétique

En M€	2008	2007
Actif		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	28 425	34 594
Actifs financiers disponibles à la vente	120 853	123 771
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11 646	4 941
Prêts et créances sur la clientèle	15 670	20 232
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	19 482	17 398
Divers	24 885	20 235
Total Actif	220 961	221 171
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	22 665	22 594
Dettes envers la clientèle	42 321	43 711
Provisions techniques des contrats d'assurance	97 211	97 973
Divers	37 231	25 122
Capitaux propres part du groupe	18 564	29 080
<i>Dont réserves consolidées et résultat de l'exercice</i>	17 920	20 282
<i>Dont gains ou pertes latents ou différés</i>	644	8 798
Intérêts minoritaires	2 969	2 691
Total Passif	220 961	221 171

Compte de résultat consolidé synthétique

En M€	2008	2007
Produit net bancaire	5 023	7 054
Charges d'exploitation	-4 103	-3 226
Résultat brut d'exploitation	920	3 828
Résultat avant impôt	-1 209	3 976
Impôts sur les bénéfices	-87	-1 174
Intérêts des minoritaires	-172	-314
Résultat net part du groupe	-1 468	2 488

Les filiales dégagent un résultat positif

CNP, Icade, Société Nationale Immobilière, Transdev, Egis, Compagnie des Alpes et Belambra contribuent positivement au résultat du groupe en 2008.

■ Le pôle Caisse des Dépôts

La contribution du pôle Caisse des Dépôts s'établit à -2 Md€ en 2008 contre 1,7 Md€ en 2007, sous l'effet des dépréciations sur ses portefeuilles actions ainsi que sur ses participations consolidées Dexia, Eiffage et Sécché.

■ Le pôle CNP

La contribution du pôle CNP diminue de 39 %, à 266 M€ contre 438 M€ en 2007. Corrigée des effets de marché et plus-values, la contribution récurrente du pôle CNP progresse de 6 %, à 540 M€ contre 397 M€ en 2007.

■ Le pôle filiales immobilières

La contribution de ce pôle, qui regroupe les filiales immobilières Icade et Société Nationale Immobilière, s'établit à 302 M€ en 2008 contre 114 M€ en 2007.

Icade

La contribution du groupe Icade s'établit à 194 M€ en 2008 contre 23 M€ en 2007. Hors l'exit tax, comptabilisée en 2007, liée au passage au régime SIIC (142 M€ en contribution Caisse des Dépôts), la contribution récurrente progresse de 18 %.

Au 31 décembre 2008, Icade a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 1,6 Md€, en augmentation de 8 %

par rapport à 2007. Il se répartit pour 26 % sur l'activité foncière, 71 % sur l'activité promotion et 13 % sur l'activité services.

■ La Société Nationale Immobilière (SNI)

La contribution de la SNI progresse de 17 %, à 108 M€ contre 91 M€ en 2007. La SNI réalise un chiffre d'affaires consolidé de 529 M€, en augmentation de 6 % par rapport à 2007.

■ Le pôle filiales de services

La contribution du pôle filiales de services (Transdev, Egis, Compagnie des Alpes et Belambra) s'établit à 92 M€ en 2008 contre 46 M€ en 2007. Corrigée des plus-values exceptionnelles réalisées par Belambra en 2008 (44 M€), la contribution récurrente du pôle progresse de 5 %, à 48 M€ en 2008. Toutes les filiales de services dégagent un résultat net positif.

Transdev

La contribution est de 9 M€ en 2008 contre 22 M€ en 2007, avec une année 2008 marquée par des difficultés, aujourd'hui résolues, d'intégration de la société néerlandaise Connexion. Cette intégration place Transdev au 4^e rang des opérateurs privés de transport public en Europe, avec 41 000 collaborateurs et un parc de plus de 20 000 véhicules.

Egis

La contribution progresse de 72 %, à 21 M€ en 2008 contre 12 M€ en 2007, liée notamment aux bonnes performances des pôles Ingénierie et Exploitation.

■ Compagnie des Alpes

La contribution augmente de 13 %, à 13 M€ en 2008 contre 11 M€ en 2007, sous l'effet d'un niveau record des activités Domaines skiables et Parcs de loisirs et d'une plus grande maîtrise des coûts opérationnels.

■ Belambra

La contribution s'établit à 49 M€ en 2008 contre 1,3 M€ en 2007, sous l'effet des opérations d'externalisation d'actifs immobiliers qui contribuent au résultat du groupe Caisse des Dépôts pour plus de 44 M€.

■ Le pôle capital investissement

La contribution du pôle capital investissement s'élève à -130 M€ contre 229 M€ en 2007.

En 2008, ce pôle subit la crise financière (dépréciations d'actifs et absence de dégagement significatif de plus-values) alors qu'en 2007 il avait bénéficié d'une plus-value exceptionnelle, à hauteur de 155 M€, suite à la cession des titres de TDF. ■

Coopération inédite entre investisseurs de long terme à l'initiative de la Caisse des Dépôts

Avec la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, le rôle d'investisseur de long terme est au cœur de l'objet social de la Caisse des Dépôts. Aujourd'hui, elle choisit d'exercer cette activité dans une stratégie d'ouverture internationale.



Signature de la charte des investisseurs de long terme le 20 avril 2009. © Caisse des Dépôts / Olivier London

La Caisse des Dépôts crée des synergies avec d'autres investisseurs de long terme en Europe et dans le monde et met en place des véhicules financiers dédiés. Elle a renforcé ses partenariats avec la Cassa Depositi e Prestiti italienne, la KfW allemande, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc.

Le fonds Marguerite : une contribution au plan de relance européen

Une concrétisation de ces rapprochements : Marguerite, fonds 2020 pour l'énergie, le

changement climatique et les infrastructures. Développé conjointement par la Caisse des Dépôts, la Banque Européenne d'Investissement, la Cassa Depositi e Prestiti, la KfW et la Commission européenne, ce projet, en cours de montage et qui devrait atteindre 1,5 Md€ en fonds propres (soit une capacité d'intervention, avec l'effet de levier, de 5 à 10 Md€) se veut une réponse coordonnée des principaux investisseurs publics européens aux besoins européens dans les domaines de

l'énergie, du changement climatique et des infrastructures.

Marguerite a reçu, au titre de la relance, le soutien des 27 chefs d'État et de gouvernement de l'Union, dans les conclusions du Conseil européen de décembre 2008.

Vers un club international des investisseurs de long terme

Alors que l'appétence pour le risque décroît et que le monde prend conscience des carences

d'une gestion à court terme de l'endettement massif, les investisseurs de long terme se signalent par leur capacité à s'engager durablement dans les secteurs stratégiques – infrastructures, énergie, logement... – et par leur fonction, par conséquent centrale, pour la stabilité et la croissance.

C'est dans ce contexte que la Caisse des Dépôts a décidé de créer un Club des investisseurs de long terme.

Ce Club sera ouvert aux fonds qui partagent des valeurs communes, formalisées au sein d'une charte signée, le 20 avril 2009, par les dirigeants de la Caisse des Dépôts de la BEI, de la Cassa Depositi e Prestiti et de la KfW. Lieu d'échange de bonnes pratiques et d'expression d'une identité commune, il permettra d'aborder des problématiques touchant à l'investissement de long terme au niveau mondial (1), et de construire des offres de services financiers dédiées à cette catégorie d'acteurs, pour le développement de l'économie.

La première grande manifestation du Club des investisseurs de long terme sera la Conférence de Paris – The Paris Conference for Long-Term Value & Economic Stability – organisée conjointement avec l'OCDE, le 22 juin 2009. Elle réunira, pour la première fois, les acteurs majeurs de l'investissement de long terme, à un moment déterminant entre le Sommet du G20 (2 avril 2009, Londres) et le Sommet du G8 (8 au 10 juillet 2009, l'Aquila – Italie) pour valoriser leur rôle au service d'un système économique et financier plus stable et plus durable. ■

Témoignage

Les intérêts communs se dessinent avec la Cassa Depositi e Prestiti



Source Cassa Depositi e Prestiti

Franco Bassanini, président de la Cassa Depositi e Prestiti

Quelles raisons motivent vos contacts réguliers avec la Caisse des Dépôts ?

Nous 2 institutions partagent des missions et des valeurs communes. Elles entretiennent des relations régulières depuis de nombreuses années. Depuis 2008, ces relations se sont intensifiées, du fait d'une volonté commune d'approfondir la coopération et de lui donner un cadre approprié. Un groupe de liaison est ainsi chargé de formuler, d'ici juin 2009, des propositions d'actions sur les sujets d'intérêt commun.

Quels sont ces sujets d'intérêt commun ?

Il y a d'abord la finalisation de 2 projets de fonds dédiés aux infrastructures – le fonds InfraMed et le fonds Marguerite. Autre sujet majeur, le lancement officiel, fin juin 2009, du club des investisseurs de long terme. Nous procédons également à l'étude d'initiatives, en particulier en Europe, dans le domaine des instruments financiers de long terme à destination des PME, du développement territorial et du développement durable.

Nous avons par ailleurs déjà commencé à développer des contributions communes aux travaux des institutions communautaires et internationales (Groupe Larosière, G8, G20, FMI...). ■

La région méditerranéenne, axe stratégique d'investissement

Le développement de la région Méditerranée est un processus de long terme, qui nécessite des financements longs et sécurisés. La Caisse des Dépôts a fait de son réinvestissement dans cette zone géographique, où elle est présente de longue date à travers notamment son partenariat avec la Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc renouvelé en avril 2008, un des axes stratégiques de son internationalisation.

Elle s'est engagée à investir dans les secteurs stratégiques qui portent le développement de cette région ayant tout le potentiel pour devenir un grand pôle de prospérité.

Lancement du fonds InfraMed

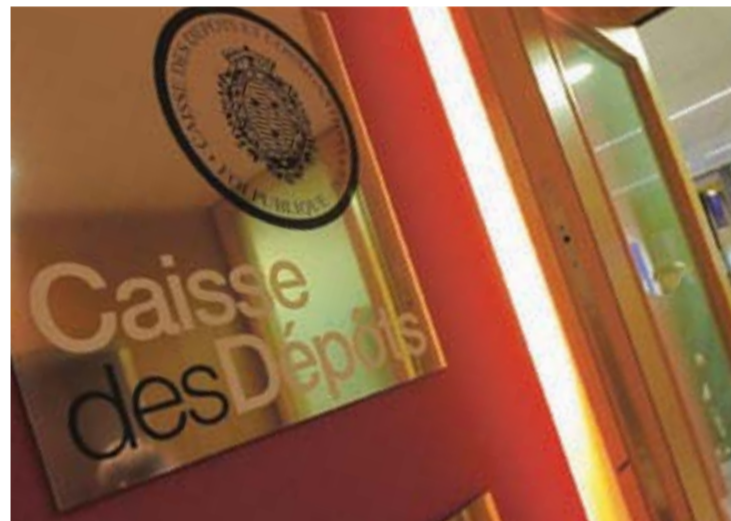
Dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée (UpM) lancée lors du Sommet de Paris, le 13 juillet 2008, la Caisse des Dépôts a ainsi développé, avec ses partenaires Cassa Depositi e Prestiti, EFG Hermès et Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc, le fonds InfraMed avec objectif principal de promouvoir l'investissement dans des projets exemplaires d'infrastructures urbaines, énergétiques et de transport. Avec une cible initiale de levée de fonds fixée à 1 Md€, InfraMed devrait être un des principaux acteurs du financement des infrastructures de la région. Il a été officiellement lancé le 30 avril 2009 à Alexandrie, à l'occasion de la conférence sur le financement des projets de l'UpM.

Développement d'outils financiers, de réseaux d'expertise, de coopération

Elle développe également d'autres outils financiers spécifiques, et notamment le fonds Averroès Finance II, l'un des principaux outils du financement du capital risque pour la région Méditerranée, lancé en partenariat avec Proparco (Groupe de l'Agence Française de Développement).

Elle lance par ailleurs, avec la Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc, une initiative pour des « villes et territoires méditerranéens durables », réseau euro-méditerranéen d'expertise urbaine et territoriale. Ce réseau est destiné à promouvoir des démarches intégrées de développement territorial et urbain, et à appuyer les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée dans la structuration des mécanismes de financement des infrastructures.

Au-delà, le groupe travaille à une intervention en appui au Plan Solaire Méditerranéen, un des projets phares de l'UpM, qui vise à accroître l'utilisation des énergies renouvelables et à renforcer l'efficacité énergétique de chaque pays et de la région dans son ensemble. La Caisse des Dépôts, la Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc et l'Institut de Prospective Économique du Monde Méditerranéen ont lancé les 12 et 13 mars 2009 l'« Initiative pour l'Investissement en Méditerranée » avec objectif d'identifier les modalités d'accélération des investissements au Maghreb et au Machrek. ■



© Philippe Molitor

Représentation permanente à Bruxelles

Acteur européen qui développe des solutions innovantes reconnues dans de multiples domaines (développement urbain, logement, climat...), le groupe Caisse des Dépôts, a souhaité promouvoir sa présence dans le débat européen, mettre en œuvre des stratégies d'alliances et contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques européennes. Cette logique a conduit à la réouverture, en décembre 2008, de sa représentation permanente auprès des institutions européennes. Cette représentation a vocation à élaborer et à mettre en œuvre la stratégie de présence pour le compte du groupe, à constituer un pôle de ressources à disposition des métiers du groupe et à renforcer la coopération engagée avec certains partenaires.

La représentation permanente du groupe auprès des institutions européennes a été inaugurée le mardi 9 décembre 2008 en présence de Jean-Pierre Jouyet, secrétaire d'État chargé des Affaires européennes et de Jacques Barrot, vice-président de la Commission européenne. « Notre retour à Bruxelles s'accompagne d'une volonté de démontrer que les investisseurs de long terme sont des acteurs majeurs de la stabilité et de la croissance », a précisé à cette occasion Augustin de Romanet, directeur général de la Caisse des Dépôts.

Dans ce nouveau contexte, la Caisse des Dépôts a organisé 2 conférences-débats sur des sujets qui font partie de ses priorités stratégiques et qui correspondent à des objectifs européens.

Promouvoir les énergies renouvelables

En organisant cette conférence, le 26 novembre 2008 à Bruxelles, la Caisse des Dépôts a souhaité ouvrir un dialogue entre les parties prenantes sur les enjeux du projet de l'une des directives du « paquet énergie-climat » qui propose de porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation européenne d'ici à 2020.

L'occasion d'apporter des éclairages sur le rôle des investisseurs dans la promotion des énergies renouvelables, en amont immédiat de la 14^e Conférence internationale sur le climat qui s'est tenue à Poznan en décembre.

Promouvoir la ville durable européenne : regards croisés

Dans la suite des travaux menés par les présidences allemande et française de l'Union européenne, la Caisse des Dépôts a organisé ce colloque, en collaboration avec l'association Europartenaires, le 26 janvier 2009 au Comité des régions à Bruxelles.

Réunissant décideurs locaux, parlementaires, chefs d'entreprises, investisseurs ou universitaires, cette conférence avait pour ambition d'apporter des réponses concrètes au besoin de promotion de la ville durable en Europe.

Des échanges qui devraient se prolonger et connaître une nouvelle dynamique lors du 6^e Sommet européen des villes durables qui se déroulera à Dunkerque en 2010. ■

CDC International, promoteur de la Caisse des Dépôts dans le monde

CDC INTERNATIONAL

CDC International, détenue à 100 % par la Caisse des Dépôts et les sociétés du groupe, a été créée au printemps 2008 pour porter l'action internationale du groupe à destination des investisseurs de long terme. CDC International exerce son action dans 2 directions : la création d'un forum des investisseurs de long terme et la mise en place d'une gamme de produits financiers adaptés aux investisseurs de long terme. CDC International a ainsi engagé avec les partenaires traditionnels, mais aussi avec des investisseurs de long terme du golfe arabo-persique, du Canada, du Nord de l'Europe ou de Chine, le développement d'un corpus de doctrines, sur la base de travaux universitaires centrés sur le concept de l'investisseur de long terme. Enfin, en partenariat avec d'autres investisseurs de long terme publics et privés, est en projet le fonds Marguerite, mesure phare du plan de relance européen. ■



© Egis / Denis Darzacq

Un investisseur de long terme se mobilise pour soutenir l'économie

La mission d'investisseur de long terme de la Caisse des Dépôts en faveur du développement de l'économie a été renforcée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 (article L. 518-2 du code monétaire et financier). En 2008, cette activité d'investisseur de long terme porte la marque de son engagement sans précédent au soutien de l'économie française.

La Caisse des Dépôts détient d'importants portefeuilles d'actifs gérés dans une perspective de long terme. Outre un large portefeuille d'actifs diversifiés et sécurisés en immobilier de placement et en obligations visant à dégager des revenus réguliers, la Caisse des Dépôts détient un portefeuille très diversifié de participations minoritaires dans les grandes valeurs cotées françaises et européennes. Elle détient aussi des filiales et des participations stratégiques dans différents secteurs.

Enfin, au titre de ses missions d'intérêt général, elle intervient dans des opérations en capital au niveau régional ou local en accompagnement des politiques de développement des territoires.

Des doctrines claires

La Caisse des Dépôts est signataire des principes de l'investissement responsable. Elle les applique dans sa gestion ainsi que les principes de gouvernance explicités par son Comité consultatif. Dans le cadre d'Elan 2020, elle a élaboré en décembre 2008 un corps de doctrines encadrant ses missions d'investisseur et de mandataire. Pour ce qui concerne l'investisseur, les principes suivants ont été retenus :

- investissement à long terme, principalement sur le territoire français et comme actionnaire minoritaire, attentif à la protection de ses intérêts patrimoniaux ;
- intégration des exigences environnementales, sociales et de gouvernance ;
- recherche de rentabilité à long terme, tout en cherchant à dégager des revenus réguliers ;

dans certains cas, logique d'investisseur impliqué, participant à la gouvernance de l'entreprise. Le montant total des portefeuilles de long terme de la Caisse des Dépôts s'élève à 59,4 Md€. Il se décompose en 43,3 Md€ d'actifs financiers et 16,1 Md€ détenus dans des filiales et des participations.

Les filiales du groupe Caisse des Dépôts

Au travers de ses filiales, la Caisse des Dépôts est présente dans les métiers suivants :

- assurance vie avec 40 % de CNP Assurances, 1^{er} assureur vie en France ;
- immobilier (Société Nationale Immobilière, Icade) ;
- transports publics et ingénierie (Transdev, Egis) ;
- loisirs (Compagnie des Alpes, Santoline (holding de Belambra)) ;
- capital investissement (CDC Entreprises et CDC Capital Investissement) ;
- infrastructures (CDC Infrastructure).

Au 4^e trimestre 2008, les pouvoirs publics lui ont confié la création d'une

nouvelle filiale, le Fonds stratégique d'investissement (FSI), dont elle détient 51 % et l'État 49 % (voir page suivante).

Des participations stratégiques

Les participations stratégiques couvrent un ensemble de participations dont le montant total s'élève à 4 Md€. La Caisse des Dépôts a réalisé deux importants investissements en 2008 : Dexia et Effage.

Le groupe Caisse des Dépôts a participé, aux côtés des États français, belge et luxembourgeois, au plan de sauvetage de Dexia et à sa recapitalisation à hauteur de 2 Md€, portant la participation du groupe à 20 %.

Par ailleurs, la participation de la Caisse des Dépôts dans Effage a été portée à 19,5 % en avril 2008. ■

La Caisse des Dépôts garantit la santé de ses investissements financiers

Investisseur en actions cotées, en obligations, en actifs immobiliers et forestiers ainsi qu'en actifs non cotés, la Caisse des Dépôts dresse un bilan d'investissements responsables et durables.

Portefeuilles actions cotées

En 2008, compte tenu des cessions, les investissements bruts en actions cotées ont atteint 1,1 Md€. Au 31 décembre 2008, la valeur comptable brute du portefeuille était de 15,3 Md€, dont environ 5 % détenus sous forme d'OPCVM, les 95 % restants étant constitués d'actions de sociétés européennes cotées en direct. Les profondes baisses des marchés actions en 2008 ont amené la Caisse des Dépôts à enregistrer 0,9 Md€ de provisions à caractère durable.

La Caisse des Dépôts s'applique à jouer son rôle d'actionnaire de façon active en votant systématiquement aux résolutions présentées en assemblée générale des participations qu'elle détient : elle applique dans ce cadre son Guide de vote dans le souci de ses intérêts patrimoniaux. Elle est abonnée aux services de plusieurs agences de notation sociétale et développe en interne une analyse ISR (Investissement socialement responsable) qu'elle utilise dans sa gestion : outre la prise en compte de critères ISR dans le processus d'investissement, elle sélectionne les contreparties ayant développé une expertise dans l'approche ISR. Enfin, à l'occasion des rencontres régulières avec les sociétés, elle développe un dialogue sur les thèmes ESG (environnement, social et gouvernance) avec les managements.

Portefeuilles obligataires

Ces portefeuilles comprennent par ailleurs un portefeuille d'investissement dont les titres ont un horizon d'investissement d'environ 7 ans et sont détenus jusqu'à leur échéance, et un portefeuille de crédit à trois-quatre ans. En un an, la valeur comptable du portefeuille d'investissement est passée de 16,6 à 18,6 Md€, soit une hausse de 2 Md€. Ce portefeuille est quasi-exclusivement constitué de titres à taux fixe d'excellente qualité de crédit,

majoritairement émis ou garantis par des États de la zone euro. Il permet la perception de revenus réguliers et sûrs pour les prochaines années.

De son côté, le portefeuille de crédit investi en obligations d'entreprises industrielles ou bancaires, bénéficiant de notation de bonne qualité, est en hausse de 3,1 Md€, avec des encours atteignant 5,7 Md€. L'année 2008 a été marquée par une crise sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale : le système bancaire a chancelé, le paroxysme ayant eu lieu lors de la faillite de Lehman Brothers le 15 septembre. La fin de l'année a également été difficile, non seulement pour l'ensemble des acteurs financiers mais également pour les entreprises non financières. Dans ce cadre, il est important de souligner que le portefeuille ne comprend aucune ligne qui ne soit pas « investment grade ». De plus, la Caisse des Dépôts ne détient aucun actif lié au marché immobilier américain, ni aucune signature financière américaine. Elle n'a eu donc aucun défaut à enregistrer en 2008. L'absence d'actifs toxiques dans le bilan de la Section générale est à mettre au compte d'une politique prudente sur les contreparties – politique qui est suivie de près par la Direction des risques et du contrôle interne.

Investissements immobiliers et forestiers

Le marché immobilier européen n'a pas connu, en 2008, les évolutions extrêmement négatives du marché américain. Néanmoins, les transactions se sont fortement ralenties au second semestre et des premiers reculs de prix ont été observés en fin d'année.

Le portefeuille de placement, d'une valeur de marché d'environ 4,5 Md€, est composé de logements, de bureaux, de commerces, de murs hôteliers et d'entrepôts. Au cours de l'année 2008, les investissements

immobiliers nets des cessions ont atteint environ 280 M€. La démarche de diversification du portefeuille – passant par une plus grande internationalisation et un renforcement dans les bureaux, les commerces et les murs d'hôtels – a été poursuivie. L'ensemble des actifs fait l'objet d'un bilan carbone et des plans sont élaborés afin de réduire la consommation d'énergie des bâtiments. La Caisse des Dépôts est investisseur dans un immeuble de bureaux dans le trapèze des anciennes usines Renault à Boulogne-Billancourt, qui a reçu la certification Bâtiment basse consommation. La Caisse des Dépôts détient également des actifs forestiers qui représentent directement et indirectement plus de 42 000 hectares, gérés par la Société forestière.

Investissements en actifs non cotés

La Caisse des Dépôts investit également dans des fonds de capital risque. Le portefeuille a une valeur bilan de 683 M€ au 31 décembre 2008, soit une hausse de 240 M€ et des engagements résiduels, correspondant à la partie non encore tirée des appels de fonds, de 687 M€.

Face à la récession qui s'annonce, l'essentiel des nouveaux engagements a été pris dans le secteur des mezzanines.

Les fonds dans lesquels le portefeuille est investi ont une durée de vie moyenne de 5 ans ; la durée de vie moyenne résiduelle du portefeuille est donc d'environ 3 ans. ■

Les doctrines de l'investisseur

La Caisse des Dépôts exerce son métier d'investisseur financier et son métier d'investisseur dans des projets d'intérêt général selon des principes communs.

La Caisse des Dépôts investit à long terme, principalement sur le territoire français et comme actionnaire minoritaire. Elle est toujours, conformément à la loi qui lui en fait obligation, attentive à la protection de ses intérêts patrimoniaux. Signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies, elle intègre les exigences environnementales, sociales et de gouvernance, selon des modalités adaptées à chaque type d'investissement.

Comme investisseur financier (actions, obligations, immobilier, capital investissement, infrastructures), la Caisse des Dépôts vise une rentabilité sur le long terme, tout en cherchant à dégager des revenus réguliers, pour financer ses missions d'intérêt général. À cette logique de placement s'ajoute, dans

certain cas, une logique d'investisseur impliqué, participant à la gouvernance de l'entreprise et accompagnant son projet industriel.

Comme investisseur d'intérêt général, ses actions sont clairement identifiées au profit du développement territorial et des PME. Ses investissements visent à répondre à des besoins collectifs, à la demande publique de l'État ou d'une collectivité territoriale, dans des secteurs insuffisamment couverts par le marché. En complément de ses financements, la Caisse des Dépôts apporte une expertise neutre, au service de l'intérêt général. Ses investissements respectent les règles des marchés et de la concurrence. La Caisse des Dépôts fixe une forte exigence environnementale aux projets dans lesquels elle investit.

Les doctrines d'action de la Caisse des Dépôts sont disponibles sur le site : www.caissedesdepots.fr

CDC Infrastructure entre en scène



Après avoir développé depuis plusieurs années une politique active dans les infrastructures, la Caisse des Dépôts a décidé, en 2008, de renforcer CDC Infrastructure – filiale à 100 % – dans son métier d'investisseur dans cette classe d'actifs.

Les secteurs visés par CDC Infrastructure sont les transports, l'énergie, les télécommunications et les métiers de l'environnement. CDC Infrastructure est actif sur l'ensemble du marché des infrastructures, tant sur les actifs matures – « brownfield » – que sur les actifs à construire – « greenfield », de plus en plus souvent financés sous forme de partenariat public-privé. La création de cette filiale s'inscrit dans le cadre des orientations du plan stratégique Elan 2020 et dans les priorités des politiques publiques incitant à l'investissement en faveur du développement durable, des équipements structurants du territoire, du développement économique ainsi que du maintien des centres de décision en France. Ainsi, CDC Infrastruc-

ture sera candidat pour investir dans certains grands projets d'infrastructures que le gouvernement a décidé d'accélérer dans le cadre du plan de relance.

Durant l'année 2008, le pôle infrastructures, qui comprend 9 participations, a enrichi son pôle transport d'un investissement dans Eurotunnel réalisé à l'occasion de l'augmentation de capital du 1^{er} semestre, qui a permis de finaliser la restructuration financière du groupe. Eurotunnel est la société titulaire, jusqu'en 2006, de la concession du tunnel sous la Manche, infrastructure européenne de première importance.

C'est également au cours de l'année 2008 qu'a été mise en œuvre la réorganisation des relations entre les actionnaires de la Saur, opérateur de réseaux de distribution d'eau et d'assainissement pour plus de 6 millions d'habitants, afin de permettre à cette entreprise de proposer aux collectivités locales des solutions nouvelles pour la gestion de leurs services publics. L'objectif est de bâtir un groupe intégré eau-propreté à partir des entreprises Saur et Séché Environnement. La Caisse des Dépôts a également cédé une participation de 9 % au fonds d'investissement CUBE Infrastructure, stabilisant ainsi le capital du groupe autour d'actionnaires de long terme partageant le même projet industriel. ■

Qui investira 1,5 milliard d'euros dans les petites et moyennes entreprises d'ici 2010 ?

La Caisse des Dépôts est un investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Elle gère une partie de l'épargne des Français, dont la liasse A, ainsi que les fonds des professions juridiques, en particulier des notaires. Elle verse la retraite d'I Français sur 5. Elle s'est fixée quatre priorités : le logement, les universités, les petites et moyennes entreprises et le développement durable. Le résultat du groupe Caisse des Dépôts est affecté pour un tiers au budget de l'État, un tiers aux investissements en régions et un tiers à l'accompagnement des entreprises.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.solidaritecaissedesdepots.com

Créateur de solutions durables.

Priorité 2009 : accompagner les entreprises

Le développement des PME est une des 4 priorités du groupe Caisse des Dépôts, dans le cadre de son plan stratégique Elan 2020. Par l'intermédiaire de ses filiales – Fonds stratégique d'investissement (FSI), CDC Entreprises et CDC Capital Investissement –, ou directement, le groupe offre des solutions de financement multiples, adaptées aux entreprises de toute taille.

Les PME sont des acteurs essentiels de l'économie en termes de création d'emplois. Elles sont nécessaires aux grandes entreprises pour les escorter, préparer leurs produits. Elles explorent, innovent, prennent des risques dans l'industrie et dans les services. Du point de vue financier, les PME françaises ont une faiblesse structurelle en fonds propres et présentent donc une forte dépendance au crédit bancaire. Le lien entre PME, grandes entreprises et croissance est essentiel, l'accès au financement pour les entreprises de toute taille est décisif.

Par l'intermédiaire de ses filiales, Fonds stratégique d'investissement (FSI), CDC Entreprises et CDC Capital Investissement, ou directement, la Caisse des Dépôts offre des solutions de financement adaptées à toutes les entreprises, des grandes aux microentreprises. En outre, la Caisse des Dépôts contribue, via Oséo Financement, au financement du bas de bilan des PME.

Doté de 20 Md€ par la Caisse des Dépôts et l'État, le FSI a vocation à investir dans le capital d'entreprises stratégiques françaises, détentrices de compétences et de technolo-

gies clés et porteuses de projets créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie.

■ CDC Entreprises, société de gestion, est la filiale de la Caisse des Dépôts dédiée au développement des différents segments du capital investissement, afin de favoriser le financement en fonds propres des PME de croissance, technologiques et de l'industrie traditionnelle.

■ CDC Capital Investissement accompagne les PME dans leurs projets de transmission ou de développement. Avec des prises de participation majoritaire, elle est un partenaire de premier plan des entreprises solides et en croissance.

■ La Caisse des Dépôts soutient les réseaux d'accompagnement des très petites entreprises : Adie, France Initiative, Entreprendre ainsi que France Active pour le secteur de l'économie sociale. Ces réseaux, présents sur l'ensemble du territoire, ont contribué à la création de 23 000 entreprises en 2008. La Caisse des Dépôts aide les chômeurs créateurs d'entreprise, à travers le dispositif Nacre, qui vise à renforcer la qualité de l'accompagnement des chômeurs créateurs/repreneurs d'entreprises. Elle gère également le Fonds de cohésion sociale qui a pour mission de développer le microcrédit à la création

des TPE et des entreprises d'insertion comme de promouvoir le microcrédit personnel (voir page 11).

■ Le groupe Caisse des Dépôts contribue indirectement au financement de bas de bilan des PME à travers des prêts consentis à Oséo Financement. L'enveloppe de prêts accordés à Oséo Financement a été portée de 4 Md€ à 6 Md€ dans le cadre du plan de relance gouvernemental.

■ De plus, en matière d'information et « d'aiguillage » des demandes, un accès unique s'organise. Dans chaque région, la Caisse des Dépôts, le Médiateur du crédit, le FSI, Oséo et les acteurs locaux mettent en place une plate-forme d'orientation des PME pour leur permettre d'accéder plus rapidement et plus facilement aux outils de financements les mieux adaptés à leur situation.

Ce dispositif, dit « Appui PME », sera généralisé en 2009 dans l'ensemble des régions ; il reposera sur un site Internet, un numéro de téléphone national et l'organisation de forums. ■

Numéro Azur : 0810 00 12 10
Site Internet : www.appuipme.fr

Témoignage

La médiation du crédit porte de nouvelles synergies

Questions à René Ricol, Médiateur du crédit

Qu'est-ce la médiation du crédit ?

La médiation du crédit a été créée en novembre 2008 pour s'assurer d'un accès fluide au crédit et veiller à ce qu'aucune entreprise ne se retrouve seule face à ses difficultés de financement. Grâce à la Banque de France qui a mis son réseau à disposition ainsi qu'aux organisations professionnelles qui se sont mobilisées pour désigner dans chaque département des tiers de confiance de la médiation, les dossiers sont pris en charge sous 48h au plus près des entreprises. Tout entrepreneur peut selon ses besoins et sa situation contacter via notre plateforme téléphonique un tiers de confiance et se faire accompagner dans ses démarches ou saisir directement la médiation en constituant un dossier sur www.mediateurducredit.fr. Notre démarche est pragmatique pour rétablir le dialogue et identifier au cas par cas des solutions adaptées.



DR

Après 6 mois d'existence, quel est votre bilan ?

Sur le terrain, la médiation a fait naître de nouvelles synergies et des solidarités exceptionnelles. Tous les acteurs du financement et de l'accompagnement jouent le jeu. En 6 mois, nous avons reçu plus de 11 000 dossiers, 70 % des dossiers éligibles sont à présent instruits et dans 2 cas sur 3, clôturés positivement. Début mai, 4 300 sociétés ont été confortées dans leur exploitation et près de 83 000 emplois ont été préservés.

Quelle est la complémentarité de vos actions avec celles de la Caisse des Dépôts ?

Sous l'impulsion d'Augustin de Romanet, de Jérôme Gallot et des équipes de CDC Entreprises c'est un véritable partenariat qui s'est mis en place pour accélérer le traitement de besoins de financement en fonds propres des entreprises en médiation. Dans chaque région, des cellules réunissant la Caisse des Dépôts, Oséo et la Médiation ont été constituées pour faciliter la rencontre des entreprises et des fonds d'investissement. Dans les semaines qui viennent un fonds de consolidation abondé en partie par le FSI va être créé dans le cadre de France Investissement. ■

Quelles entreprises pour le Fonds stratégique d'investissement ?

Le Fonds stratégique d'investissement a pour vocation d'investir de manière privilégiée dans des entreprises porteuses de compétitivité pour l'économie, c'est-à-dire celles qui ont des compétences, des technologies et des emplois irremplaçables pour le territoire national et européen. Ceci s'apprécie au travers des critères suivants : secteur d'activité ; potentiel de croissance ; maîtrise technologique ; savoir-faire industriel ; emploi ; potentiel d'exportation ; leadership sur ses marchés, valeur des marques.

Le Fonds stratégique d'investissement est attentif à couvrir l'ensemble du champ des activités industrielles et de services, en accordant une importance particulière à la consolidation et au développement de filières à fort potentiel technologique. Il tient compte dans ses investissements de la notion de filière industrielle, en inscrivant chaque participation dans une réflexion globale sur le secteur industriel et sa structuration.

La gouvernance du FSI

Président

Augustin de Romanet

Directeur général

Gilles Michel

Conseil d'administration

(7 membres)

2 représentants de la Caisse des Dépôts

Augustin de Romanet, président du Conseil d'administration
Alain Quinet, directeur finances, stratégie et développement durable du groupe Caisse des Dépôts

2 représentants de l'État

Bruno Bezard, directeur général de l'Agence des Participations de l'État
Luc Rousseau, directeur général de la Direction du commerce, de l'industrie et de services

3 personnalités qualifiées

Patricia Barbizet, directeur général d'Artemis
Xavier Fontanet, président directeur général d'Essilor
Denis Kessler, président directeur général de Scor

Comité d'investissement

(4 membres)

Il examine les projets d'investissement proposés par les équipes opérationnelles et émet des recommandations

Patricia Barbizet,

présidente

Bruno Bezard, Alain Quinet, Xavier Fontanet

Le président de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts, Michel Bouvard, est invité permanent du Comité d'investissement

Comité d'orientation stratégique

Il est le « gardien de la cohérence et des équilibres de l'action du FSI » (discours de Nicolas Sarkozy à Montrichard). Présidé par Jean-François Dehecq, il compte 15 membres et rassemble des représentants de différentes composantes socio-économiques du pays (économistes, syndicats, salariés, parlementaires, etc.)

Comité exécutif

Agnès Pannier-Runacher

Thomas Devedjian

Jérôme Gallot,

président de CDC Entreprises

Hervé Guyot,

directeur général du Fonds de modernisation des équipementiers automobiles (FMEA)

Naissance d'une société catalyseur de croissance



Créé à l'initiative du président de la République en novembre 2008, le Fonds stratégique d'investissement (FSI) est une société anonyme détenue à 51 % par la Caisse des Dépôts et 49 % par l'État. Son objectif principal : développer les entreprises à fort potentiel pour l'économie française.

Le FSI prend, seul ou en co-investissement, des participations minoritaires dans le capital d'entreprises françaises porteuses de projets créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie. Il est doté de 20 Md€ apportés par ses actionnaires dont 14 Md€ en titres d'entreprises françaises (France Télécom, Eiffage, Aéroports de Paris, Accor, Chantiers de l'Atlantique, Eutelsat...) qu'ils détenaient et 6 Md€ de liquidités qui peuvent être rapidement mobilisées pour réaliser des investissements.

Ses objectifs

Le FSI a pour objectif d'accompagner :

- le développement des petites et moyennes entreprises de croissance pour lesquelles il participe au financement en fonds propres via notamment le Programme France Investissement (valeur d'entreprise inférieure à 100 M€) ;
- des entreprises de taille moyenne (valeur d'entreprise comprise entre 100 M€ et 2 Md€) qui disposent d'un potentiel de création de valeur, notamment parce qu'elles maîtrisent des technologies innovantes ou peuvent bâtir des positions de leader, pour lesquelles il joue un rôle de catalyseur de développement et d'innovation ;
- des entreprises de taille moyenne présentes sur des secteurs en phase de mutation qui, parce que leurs fondamentaux (notamment techniques, humains ou produits) sont sains, peuvent émerger comme acteurs de référence de leur segment ; par son intervention en fonds propres, le FSI joue alors le rôle d'accélérateur des redéploiements industriels ;
- des grandes et moyennes entreprises qui jouent un rôle important dans leur secteur et dont la stabilisation du capital rend possible la réalisation d'un projet industriel créateur de valeur, et donc de richesses en termes de compétences, de technologies et d'emplois.

Investisseur responsable

Investisseur de moyen et long terme, le FSI investit dans des projets rentables et vise

un rendement conforme aux exigences des investisseurs de marché sur des projets de nature similaire. Il sait adapter son horizon d'investissement, notamment au contexte technologique de l'entreprise.

Le FSI est ainsi en mesure de gérer son investissement sur une durée longue pour accompagner le développement de l'entreprise, notamment dans des domaines marqués par une forte intensité de recherche et développement.

Le FSI est un investisseur actif. Il s'implique pleinement dans la gouvernance des entreprises dont il détient une participation et il fait évoluer son portefeuille de participations. Cela passe par :

- l'exercice de sa liberté de vote aux assemblées générales sur la base de règles codifiées de déontologie et de bonne gouvernance ;
 - la participation au Conseil d'administration et à ses comités opérationnels, en s'assurant de la mise en œuvre de la stratégie ayant motivé son investissement ;
 - la conclusion, le cas échéant, de pactes d'actionnaires avec d'autres investisseurs de long terme, intégrant un accord sur les orientations stratégiques ;
 - l'anticipation, dès l'entrée au capital des sociétés, des modalités de sortie, modulées selon le respect des engagements pris et des conditions conjoncturelles ;
 - une réévaluation régulière de la pertinence de sa présence au capital des sociétés en portefeuille.
- Investisseur socialement responsable, le FSI est attentif à ce que les entreprises dans lesquelles il investit se comportent de façon citoyenne, prenant en compte, dans le contexte de leur secteur d'activité, notamment les aspects environnementaux et sociaux, de gouvernance, fiscaux et d'investissement.

Catalyseur au service des entreprises

Le FSI a vocation à exercer un fort effet d'entraînement, notamment en recourant au co-investissement, en recherchant l'implication

d'autres investisseurs, qu'ils soient privés ou publics, français ou étrangers. En parallèle, le FSI articule ses investissements avec les dispositifs de soutien à la recherche-développement. Par ses investissements, le FSI cherche à valoriser la R&D, pour attirer et développer les compétences scientifiques, techniques et industrielles stratégiques.

Les premiers investissements

■ En février 2009, le FSI a acquis une participation dans la société Valéo, pour détenir conjointement avec la Caisse des Dépôts, 8,33 % du capital et 10,55 % des droits de vote. Valéo est un acteur majeur de l'industrie d'équipement automobile européenne et mondiale ; sa position dans le secteur est stratégique.

■ Le Fonds de modernisation des équipementiers automobiles, FCPR de 600 M€, a été souscrit à parité par le FSI, Renault SA et PSA Peugeot Citroën. Le FMEA intervient en fonds propres pour prendre des participations minoritaires dans des acteurs de la filière automobile, porteurs de projets industriels créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie.

■ Le FSI a signé en mars 2009, avec le groupe Daher, un protocole d'investissement, qui prévoit la réalisation d'une augmentation de capital de 80 M€. Un pacte d'actionnaires a également été conclu, par lequel le FSI participera activement aux instances de gouvernance de Daher.

■ Également en mars 2009, le FSI et le groupe Farinia ont signé une lettre d'engagement ferme en vue de l'entrée du FSI au capital de Farinia à hauteur de 20 M€ en fonds propres. Farinia est un groupe spécialisé dans la transformation des matériaux (fonderie, forge et usinage) pour les secteurs de la construction, de la manutention, de l'automobile et de l'agriculture.

■ En mai 2009, le FSI a signé un accord en vue d'un investissement en fonds propres à hauteur de 10 M€ dans 3S Photonics, l'un des leaders mondiaux des composants optoélectroniques pour les réseaux de télécommunications. ■

CDC Entreprises soutient l'audace des PME françaises

CDC Entreprises, filiale à 100 % de la Caisse des Dépôts, est en charge des activités dans le domaine du capital investissement. Elle a pour mission de développer les différents segments de ce marché afin de favoriser le financement des PME françaises de croissance, technologiques et de l'industrie traditionnelle, créatrices de valeur et d'emploi. CDC Entreprises gère, fin 2008, 2,6 Md€ dont 2,2 Md€ pour compte propre de la Caisse des Dépôts.



Alkos Développement, © JP Mesguen

CDC Entreprises intervient – directement et indirectement, de l'amorçage technologique aux petites transmissions – aux niveaux national et régional. Ses investissements, réalisés majoritairement pour compte propre, la conduisent à participer au capital des PME jusqu'à un montant unitaire maximum de 15 M€. CDC Entreprises gère également des fonds ouverts à des tiers (État, Fonds européen d'investissement, CNCE...). Pivotal du dispositif public d'intérêt général, France Investissement, elle investit à ce titre en moyenne 360 M€ par an pour renforcer les fonds propres des entreprises françaises de croissance.

Activité d'investissement dans des fonds

CDC Entreprises gère principalement des fonds de fonds et prend des participations minoritaires aux côtés d'acteurs publics et privés dans des organismes et des véhicules de capital investissement national et régional. Elle intervient en tant qu'investisseur avisé de long terme. CDC Entreprises investit aux conditions de marché et recherche la rentabilité de chacun de ses investissements, ce qui lui permet d'exercer un effet d'entraînement auprès des investisseurs privés. L'activité d'investissement de CDC Entreprises dans des fonds a connu un rythme soutenu en 2008, notamment dans le cadre de France Investissement : 249 M€ ont été engagés dans 27 fonds de Busi-

ness angel, d'amorçage, de capital risque, de capital développement et de petites transmissions (Aerofund 2, Biodiscovery 3, Emertec 4, FaDièse2, Ico's 2, Opportunités Régions, Serena Capital 1...). Elle a par ailleurs poursuivi ses activités dans les pays émergents proches de la France en investissant notamment dans les fonds libanais Building Block Equity Fund et dans le fonds Cap Mezzanine au Maroc. En outre, CDC Entreprises a engagé 90 M€ à la création de fonds de fonds gérés par les partenaires privés de France Investissement et a abondé de 22,5 M€ le fonds France Investissement Garantie, géré par Oséo.

Des investissements responsables

L'ensemble de ces investissements est réalisé dans le cadre d'une démarche de développement durable, qui se concrétise notamment par l'investissement dans des véhicules dédiés aux secteurs de l'énergie et de l'environnement et par l'application, par ses propres gestionnaires de fonds directs et indirects, des principes d'un investissement socialement responsable. Ces principes figurent dans des chartes établies au titre de France Investissement.

Activité d'investissement direct

CDC Entreprises détient également un portefeuille de participations directes dans des entreprises. Elle investit ainsi directement : ■ en co-investissement avec des fonds de son portefeuille, dans un nombre limité d'opérations de capital risque supérieures à 1,5 M€, et de capital développement et transmission (croissance externe, regroupement, développement à l'international, etc.,

notamment en vue de cotations ultérieures), supérieures à 2 M€, quel que soit le secteur d'activité ; 13 opérations de co-investissement ont été réalisées en 2008 (ASK, Mecamidi, Alkos Développement...); ■ via le fonds Patrimoine et Création dédié aux entreprises « culturelles et patrimoniales » à la fois indépendantes, matures et rentables qui exercent leur activité dans le domaine du luxe, de l'édition littéraire, du cinéma, de l'audiovisuel et de la musique ; deux opérations ont été réalisées en 2008 (DMLSTV et Cap Ciné) ; ■ via Avenir Entreprises, sa filiale en partenariat avec Oséo, dans des opérations de croissance et de transmission inférieures à 2 M€ (y compris en financement mezzanine) ; 26 opérations ont été réalisées en 2008 – Loxos (Caphor), France Paratonnerre... ■

En chiffres



- 57 collaborateurs
- 360 nouvelles entreprises financées en 2008
- 2,6 Md€ sous gestion, dont 2,2 Md€ pour compte propre de la Caisse des Dépôts
- 2 500 entreprises, représentant 170 000 emplois, financées par l'intermédiaire des 210 véhicules d'investissement en portefeuille
- dont 63 entreprises de croissance directement affiliées

Engagée avec France Investissement

CDC Entreprises mobilise notamment au travers de France Investissement d'importants moyens pour financer le développement des entreprises de croissance mais aussi pour les aider à passer la difficile période de la crise. Elle est financée par la Caisse des Dépôts, et dorénavant, également par le Fonds stratégique d'investissement (FSI) créé fin 2008. La stratégie d'investissement du FSI sur la cible des PME est en totale convergence avec la mission poursuivie par CDC Entreprises, d'accompagner

de manière avisée et sur le long terme le développement des PME qui ont des projets novateurs et audacieux. CDC Entreprises a engagé en 2008, au titre de France Investissement, près de 412 M€ : ■ 90 M€ pour la création de fonds de fonds privés ; ■ 249 M€ dans 27 véhicules d'investissement ; ■ 50 M€ en co-investissement direct dans 13 entreprises ; ■ 22,5 M€ dans le fonds France Investissement Garantie géré par Oséo.

Oséo et la Caisse des Dépôts unissent leurs forces

L'accès des PME aux financements nécessaires à leur développement constitue un objectif commun à la Caisse des Dépôts et Oséo. Dans ce cadre, l'année 2008 a vu le renforcement d'une coopération financière et opérationnelle naturelle entre les deux groupes, la Caisse des Dépôts étant actionnaire à hauteur de 43 % d'Oséo Financement. Contrairement aux banques commerciales, Oséo n'a pas accès aux ressources naturelles des banques (dépôts à vue, livrets d'épargne, etc.). La convention du 9 juillet 2008 signée entre les deux groupes prévoit donc que la Caisse des Dépôts continuera de contribuer au refinancement d'Oséo en 2008 et 2009. En 2008, la Direction des fonds d'épargne a ainsi apporté 250 M€ de concours à Oséo à partir de la ressource du LDD et lui prêtera le même montant en 2009. Parallèlement, dans le cadre du plan de soutien aux PME françaises adopté par le gouvernement en octobre 2008, la Caisse des Dépôts a accordé à Oséo une ligne supplémentaire de refinancement de 2 M€ sur les fonds d'épargne, dont le versement s'étalera entre fin 2008 et milieu 2010. L'expérimentation menée en Alsace et Rhône-Alpes s'étant révélée concluante, les plateformes régionales communes aux 2 groupes, prévues par la convention de juillet 2008 afin d'orienter les PME vers les outils de financement les plus adaptés à leur situation, seront généralisées en 2009. Ce dispositif, dit « Appui PME », associera également d'autres acteurs régionaux du financement des PME et reposera sur un site Internet et un numéro de téléphone national. Enfin, dans le cadre du plan de rénovation des infrastructures hôtelières adopté par le gouvernement en décembre 2008, Oséo et la Caisse des Dépôts ont associé leur savoir-faire et leurs moyens pour proposer une réponse adaptée aux acteurs du secteur. Au total, Oséo Financement a vu l'encours de ses prêts augmenter de 9,4 % en 2008, passant de 7,2 Md€ à 7,9 Md€. De leur côté, les concours garantis par Oséo Garantie ont crû de 17 % en 2008, passant de 5,9 Md€ à 6,9 Md€. ■

CDC Capital Investissement

Les entreprises en transmission ont trouvé leur partenaire

Avec 216,4 M€ investis dans 4 belles PME françaises en phase de transmission, CDC Capital Investissement a été, en 2008, l'un des principaux acteurs de son marché. Actif depuis plus de 10 ans sur ce segment, CDC Capital Investissement y a investi quelque 1,2 Md€ au profit de près de 50 entreprises.

Figurant parmi les principaux acteurs de son marché, CDC Capital Investissement accompagne les PME dans leurs problématiques de développement, de croissance et de transmission. Ses investissements, à fin 2008, ont généré 1,5 Md€ de produits, soit un triplement de la mise initiale pour les seules sorties réalisées.

Être un actionnaire durable

Héritière des activités de capital investissement exercées par plusieurs entités de la Caisse des Dépôts dont elle est une filiale à 100 %, CDC Capital Investissement est une société de gestion agréée par l'AMF.

Elle gère plus de 1,6 Md€ pour 10 Fonds communs de placement à risques (FCPR). En adéquation avec la mission du groupe Caisse des Dépôts, CDC Capital Investissement vise des entreprises ayant besoin d'un partenaire financier solide, expérimenté et responsable pour les accompagner dans la durée (5 à 7 ans) à l'occasion d'étapes cruciales de leur vie : évolution de l'actionariat, transmission, changement de dirigeants, projets de croissance d'envergure...

Avec des prises de participations majoritaires dans des entreprises valorisées entre 40 M€ et 500 M€, pour des tickets unitaires allant de 10 M€ à 130 M€, CDC Capital Investissement est donc un partenaire de premier plan pour les PME solides et en croissance.

Miser sur l'accompagnement

Les critères de sélection des entreprises visées permettent de choisir les groupes susceptibles de créer le plus de valeur : des sociétés leaders sur leur marché, avec un fort potentiel de développement en France comme à l'international, et un management de qualité pleinement associé à l'opération. Outre la mise en place d'une gouvernance adaptée aux exigences du groupe Caisse des Dépôts et une attention particulière à une démarche socialement responsable de la part des entreprises de son portefeuille, CDC Capital Investissement s'attache en particulier à leur développement, qu'il s'agisse de croissance organique ou d'acquisitions. Les entreprises en portefeuille peuvent compter sur l'expérience et le soutien actif de l'équipe de CDC Capital Investissement, composée d'une quarantaine de collaborateurs, dont la moitié sont des professionnels de l'investissement. Ces professionnels affichent une expérience de premier plan avec une cinquantaine d'entreprises accompagnées au cours de ces 10 dernières années, dans des phases de croissance forte, mais aussi dans des contextes de crise économique.

Participer au développement international

Partenaire essentiel de ces PME, l'équipe de CDC Capital Investissement s'est fortement impliquée dans les projets de développement,

notamment à l'international, des participations de son portefeuille en 2008.

Le spécialiste de la restauration rapide, Quick, a ouvert 34 restaurants, dont 18 en France métropolitaine, 3 dans les DOM-TOM, 3 en Belgique et 10 dans le reste du monde dont 7 en Russie, 2 en Espagne, ainsi que le 1^{er} fast food de ce type en Algérie.

De même, le groupe Carré Blanc (linge de maison) a conclu un important accord sur le marché italien avec un partenaire local qui devrait accélérer son développement à l'exportation. Feu Vert a également accéléré son développement européen en rachetant le réseau polonais de réparation rapide, Shell Autoserve (13 centres autos).

Par ailleurs, Agro Service 2000, spécialiste de la vente et de la réparation de matériels agricoles non motorisés, a conclu une opération de croissance externe au cours de l'exercice 2008 et a étendu son réseau de commercialisation avec l'ouverture de 3 nouveaux sites.

Ces entreprises poursuivent leur stratégie de développement en dépit d'un contexte de marché dégradé, grâce à la robustesse de leur modèle économique et au soutien d'un partenaire financier capable de les accompagner dans la durée.

Ce rôle fait de CDC Capital Investissement un investisseur partenaire, sur lequel elles peuvent s'appuyer. ■

En chiffres



- 37 collaborateurs
- 216,4 M€ investis en 2008
- 31,3 M€ de cessions en 2008
- 750 M€ actuellement engagés dans 19 entreprises
- Le portefeuille : un chiffre d'affaires cumulé de plus de 3 Md€ et près de 40 000 emplois
- 1,2 Md€ investis dans 50 entreprises en 10 ans

Quatre investissements marquants en 2008

Au cours de l'exercice 2008, CDC Capital Investissement a conclu 4 investissements pour 218,3 M€ au capital d'Artesys (SSII), Socotec (contrôle et inspection technique), DGF (fournisseur en boulangerie/pâtisserie) et Marais (engins de génie civil). Les cessions, dans un contexte de marché peu favorable, se sont élevées à 31,3 M€ : Bruno Saint-Hilaire (prêt-à-porter), Beauty Success (distribution de parfum), DMMS (services aux particuliers) ainsi que Oenoholding (négociant en vin). ■

La Caisse des Dépôts fait de la finance carbone un axe clé de développement

Dans le cadre de son plan stratégique Elan 2020, la Caisse des Dépôts fait de la finance carbone un axe d'innovation et de développement. Elle appuie ainsi les politiques européennes et internationales de lutte contre le réchauffement climatique, qui articulent contraintes sur les principaux émetteurs et mécanismes d'échanges de crédits d'émission, pour assurer la répartition des efforts au moindre coût économique.

Trois axes majeurs guident les actions de la Caisse des Dépôts :

- la création d'outils et de services afin de contribuer à la sécurisation et à la fluidité du marché carbone ;
- des investissements dans les actifs carbone conformes à sa mission d'investisseur de long terme ;
- une activité de recherche pour accompagner les acteurs publics mais aussi les industriels dans la connaissance des mécanismes de lutte contre le changement climatique.

Les outils du développement de la finance carbone

L'année 2008 a été marquée par le démarrage de l'ITL : système d'interconnexion des registres contrôlés par les Nations unies permettant l'interconnexion des États ayant ratifié le Protocole de Kyoto.

En tant que développeur du registre Seringas et teneur du registre français, la Caisse des Dépôts a permis à ses neuf pays licenciés de passer avec succès les tests de qualification. Elle a accompagné le développement de BlueNext, devenue le premier marché au comptant des actifs carbone. La Caisse des Dépôts a notamment contribué à la cotation des certificats de réduction d'émission (CER). Sa filiale Sagacarbon, courtier en actifs

carbone, a renforcé son action auprès des acteurs industriels pour leur faciliter l'accès au marché et a créé des produits financiers leur permettant d'assurer une meilleure gestion et liquidité de leur position. La Caisse des Dépôts a répondu avec succès à la consultation lancée par VCSA (émulsion de World Economic Forum et de World Business Council for Sustainable Development (WBCSD)) pour la tenue du registre volontaire de VCU (Voluntary carbon unit, crédits carbone au standard international) et engagé le développement d'une prestation globale de back-office pour la gestion des actifs carbone.

Les investissements dans les actifs carbone

La Caisse des Dépôts a poursuivi son action en faveur du développement de projets domestiques et investi dans 2 nouveaux fonds.

Le système des projets domestiques CO₂ repose sur un mécanisme défini dans le Protocole de Kyoto, appelé Mise en œuvre conjointe (MOC). À l'issue de l'appel à projets de la Caisse des Dépôts, lancé en octobre 2007, une douzaine de projets ont été retenus, représentant sur la période 2008-2012 un montant escompté de réductions valorisables de l'ordre de 2,6 millions de tonnes (2 millions pour la Caisse des Dépôts et 0,6 million pour les partenaires étrangers).

L'engagement financier pris par la Caisse des Dépôts dans le domaine peut être évalué à plus de 25 M€..

La Caisse des Dépôts a porté son engagement dans les fonds carbone à plus de 55 M€. Ainsi, en complément de l'investissement dans le Fonds carbone européen, elle a, par un investissement de 25 M€, contribué à la création du Fonds Post 2012, aux côtés de la Banque européenne d'investissement (BEI), de la KfW, de l'Instituto de Crédito Oficial (ICO), et de la Nordic Investment Bank (NIB). Il s'agit de donner un signal positif aux porteurs de projets alors que la valorisation des réductions d'émissions générées après 2012, ne pourra être connue qu'après la 15^e Conférence des Nations unies sur le changement climatique de Copenhague, fin 2009.

La Caisse des Dépôts (6,8 M€) et la BEI ont accompagné la Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc pour la création du Fonds Capital Carbone Maroc (FCCM), entièrement dédié au financement de projets réduisant les émissions de GES au Maroc.

En 2009, la Caisse des Dépôts va poursuivre ses engagements au service des dispositifs de lutte contre le changement climatique, notamment en étudiant les interventions dans la valorisation de la contribution de la forêt aux réductions des émissions.

La recherche sur l'économie du carbone

Équipe de recherche spécialisée sur l'économie du changement climatique, la Mission climat de la Caisse des Dépôts oriente ses travaux dans 3 directions :

- le fonctionnement du système mis en place ;
- l'étude sur les développements de la finance et les marchés carbone ;
- la recherche sur de nouveaux outils contre le changement climatique.

De nombreux partenaires (entreprises, administrations...) sont associés aux travaux afin de faciliter le transfert d'informations et le pilotage d'études approfondies, dans lesquelles interviennent plusieurs importants centres de recherche mondiaux. Dans ce cadre, 3 activités sont poursuivies en 2008 : la constitution du « Club Tendence Carbone », initié en collaboration avec BlueNext et Météo France, qui propose un espace de réflexion à tous les acteurs concernés ; l'évaluation ex-post de la première phase du marché européen des quotas de CO₂ menée en collaboration avec l'université Paris-Dauphine, le Massachusetts Institute of Technology et l'University College of Dublin ; l'étude sur l'adaptation au changement climatique et le financement des infrastructures. ■

Des investissements qui renouvellent l'énergie

Pour mettre en œuvre la priorité « Environnement et développement durable » du plan stratégique Elan 2020, la Caisse des Dépôts s'est fixé pour objectif de contribuer aux engagements français, en matière d'énergies nouvelles renouvelables (ENR), par ses investissements dans des projets locaux de production. Retour sur les investissements réalisés en 2008, en ligne avec les objectifs fixés.

L'action d'investisseur en fonds propres de la Caisse des Dépôts porte sur des projets locaux de production dans l'ensemble des filières énergétiques matures au plan technologique : biomasse, éolien, photovoltaïque, micro-hydraulique, géothermie...

L'intervention minoritaire de la Caisse des Dépôts doit contribuer à la réalisation de 5 % des capacités nouvelles de production d'ici 2010, soit environ 500 MW de puissance installée cumulée. Cet objectif mobilisera 150 M€ de fonds propres et quasi-fonds propres sur la période 2008-2010 : dès l'année 2008, les investissements dans le secteur énergie-environnement ont atteint 46,3 M€ correspondant à 198 MW, soit près d'un tiers des objectifs sur la période.

Au total à fin 2008, 81,8 M€ ont été investis depuis 2006 dans les projets énergie et environnement, pour une puissance engagée de 287 MW (l'objectif Elan 2020 est de 500 MW en 2010).

Ces engagements se répartissent par filière comme suit :

éolien :50 %
photovoltaïque :27 %
biomasse :18 %
micro-hydraulique :5 %

Trois partenariats structurants

Parmi les investissements réalisés en 2008, trois nouveaux partenariats structurants ont été noués entre la Caisse des Dépôts et des sociétés de production d'énergie renouvelable :

- le premier, centré sur l'éolien, avec Valeco, PME montpelliéraine qui emploie 25 personnes. Valeco, qui a déjà mis en exploitation plusieurs parcs éoliens, dispose d'un potentiel de développement dans cette filière de plusieurs centaines de MW à l'horizon 2014. L'investissement de la Caisse des Dépôts, à hauteur de 29 % du capital de Valeco, vise à permettre le développement des projets éoliens, mais également à soutenir la diversification de l'entreprise dans d'autres filières, en particulier les projets solaires photovoltaïques ;



Fin de construction de l'unité de méthanisation Ferti-NRJ, Passel (Oise), © JP Mesguen

- le deuxième, pour la réalisation d'une holding régionale de projets multi-énergies (hydraulique, biomasse, solaire) en Guyane avec le groupe Voltalia.

Par sa participation au capital de Voltalia Guyane, la Caisse des Dépôts entend contribuer à la réalisation de projets de production d'énergie non émetteurs de gaz à effet de serre, enjeu essentiel pour ce territoire d'outre-mer dont l'ensemble des habitants n'a pas encore accès à l'électricité. Le potentiel de développement de Voltalia Guyane, à horizon 2011, représente 40 MW de puissance installée ;

- le troisième, avec Fertigaz, illustre le soutien de la Caisse des Dépôts à l'émergence de la filière méthanisation, qui présente à la fois

l'avantage de proposer des solutions locales de traitement des déchets organiques et de permettre la production non intermittente d'électricité et de chaleur renouvelable.

Avec son investissement dans la société Fertigaz, la Caisse des Dépôts soutient le développement, la réalisation et le portage de petites unités de production d'électricité par méthanisation sur la moitié nord de la France. Par ailleurs, le partenariat noué en octobre 2007 entre la Caisse des Dépôts et la société Solaire Direct,

acteur émergent de la filière photovoltaïque, a vu la concrétisation en 2008 du premier des cinq projets photovoltaïques identifiés : la mise en construction de la centrale de Vinon-sur-Verdon (d'une puissance de 4,2 MW) dans le Var.

Des priorités pour 2009

En 2009, 3 priorités ont été retenues pour les investissements énergie-environnement :

- la filière biomasse : concrétisation des projets de centrales de cogénération retenus dans l'appel d'offres du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire ; préparation des candidatures au nouvel appel d'offres à échéance de juillet 2009 ;
- la réalisation des projets engagés en s'assurant de leur bon déroulement dans toutes les filières afin de transformer la puissance ayant fait l'objet d'engagements financiers en puissance installée (74 MW en exploitation à fin 2008) ;
- la prise en compte dans les objectifs de la Caisse des Dépôts de la mise en œuvre des orientations du Grenelle de l'Environnement et du paquet européen Énergie-Climat (23 % d'ENR en France en 2020). ■

Naissance d'un développeur de biodiversité



CDC Biodiversité

CDC Biodiversité est une participation à 100 % de la Caisse des Dépôts, lancée en février 2008.

Sa vocation est d'accompagner l'ensemble des acteurs publics et privés dans leurs projets de développement de la biodiversité en France et en Europe : de la restauration, reconquête, gestion, valorisation, à la compensation.

Elle intervient en premier lieu auprès des maîtres d'ouvrage d'infrastructures (immobilier, transport...), pour réaliser et assurer la gestion à long terme de leurs obligations écologiques : éviter les impacts sur la biodiversité ou les réduire, compenser ceux qui ne peuvent être évités. Pour la réalisation des programmes d'aménagement et de gestion des milieux naturels, elle fait intervenir des acteurs de terrain et les spécialistes les plus qualifiés dont elle soutient les actions par des partenariats de long terme.

Pour exercer son activité, CDC Biodiversité s'appuie sur un comité scientifique composé de spécialistes en écologie et en économie et sur un dialogue avec les associations de la nature. Son premier exercice a été essentiellement consacré à la mise en œuvre d'un plan d'action visant à se faire connaître et à présenter son offre puis à négocier les premiers contrats et projets d'étude. Le premier projet pour la constitution de crédits de biodiversité ou « réserve d'actifs naturels », a été engagé au cours de l'exercice et s'est concrétisé par l'acquisition d'un verger industriel de 357 ha dans la plaine de Crau. Les travaux pour la réhabilitation de ce site se dérouleront en 2009. La démarche expérimentale visant à constituer des « crédits de biodiversité » correspondant à ces espaces en cours de réhabilitation a été validée par l'État en mai 2009, permettant ainsi à CDC Biodiversité d'envisager la vente des unités constituées. ■

Témoignage

Une électricité verte avaleuse de déchets

La Caisse des Dépôts est entrée en 2008 à hauteur de 25 % au capital de la société Fertigaz. Une société qui développe, construit et exploite des unités de production d'énergie par méthanisation.

Questions à Eric Delacour, président de Fertigaz

Quel est le principe de la méthanisation ?

Il s'agit de récupérer des déchets organiques ayant des qualités fermentescibles (par exemple, les déchets de l'industrie agroalimentaire) et de les faire fermenter au contact de bactéries à l'abri de l'air et dans des conditions physico-chimiques idéales. Le biogaz issu de cette digestion – essentiellement du méthane – peut être utilisé directement comme carburant ou pour alimenter un moteur, lequel produit alors de l'électricité.

Et les enjeux de son développement ?

La méthanisation, avec valorisation énergétique du biogaz, a toute sa place parmi l'ensemble des diverses solutions de production d'énergie renouvelable, d'autant qu'elle permet d'atteindre 2 objectifs complémentaires : produire de l'électricité verte tout en réduisant la charge polluante des déchets et des effluents organiques, mais également, en fonction de la nature des entrants, de produire du compost utilisable comme fertilisant ou amendement organique. Les usines, comme celle de Ferti-NRJ à Passel (Oise), apportent une réponse locale au traitement des déchets, qui, pour des raisons évidentes de logistique, supportent mal des transports sur plus de 50 kilomètres.

Quelles sont les capacités de production de Ferti-NRJ ?

Avec un moteur d'une puissance électrique de 1,4 MW, la production annuelle est estimée à 10 000 MWh, soit la consommation électrique annuelle de plus de 3 000 foyers. ■

Poursuite des investissements dans les infrastructures d'intérêt général et les énergies renouvelables

Infrastructures haut débit, route, rail, hôpitaux, filières ENR... : les investissements 2008 de la Caisse des Dépôts confirment les priorités stratégiques annoncées.

Les investissements dans les infrastructures haut et très haut débit

La Caisse des Dépôts s'engage comme investisseur dans des infrastructures Internet haut débit portées par les collectivités locales. Avec 53,2 M€ d'investissements, l'année 2008 a été marquée par l'entrée au capital de 15 sociétés porteuses de projets haut débit.

Les investissements dans les infrastructures d'intérêt général

La Caisse des Dépôts investit en fonds propres dans la réalisation et la gestion d'équipements publics (route, rail, hôpitaux, immobilier...), sous un mode opératoire de type partenariat public-privé (PPP). Les investissements, à hauteur de 24,7 M€, ont ralenti par rapport à 2007, notamment en raison de la crise économique et financière qui a retardé certains projets au second semestre.

La Caisse des Dépôts a participé à l'augmentation de capital de la société Lorry Rail, première autoroute ferroviaire de longue distance en France, dont elle détient 45 %. Cette infrastructure a un potentiel d'économie de 20 millions de tonnes de CO₂ par an.

Les investissements dans les filières énergie-environnement

Le développement durable est une priorité stratégique de la Caisse des Dépôts. Elle soutient notamment le développement de la production des énergies renouvelables (ENR), en cohérence avec les engagements européens de la France (voir article ci-contre). ■



Entrepôts Macdonald à Paris 19^e : extrémité Est du bâtiment projeté, © OMA Koolhaas-FlorisAlkemada

Des investissements pour une ville nouvelle

En accompagnement des projets de rénovation urbaine, les investissements immobiliers de la Caisse des Dépôts se positionnent sur des segments comme le logement, les commerces ou les entreprises, le médico-social, les loisirs urbains ou le tourisme, structurants pour les quartiers et pour les territoires. Retour sur les investissements réalisés en 2008 en faveur du logement et de la ville.

L'année 2008 a été consacrée au renforcement des investissements dans le secteur du logement locatif : 103,6 M€ ont contribué à la construction de 1 089 logements locatifs, principalement destinés à des familles dans des secteurs à marché tendu, ainsi que 265 chambres d'hébergement (personnes handicapées, personnes dépendantes...).

L'accompagnement des politiques de rénovation urbaine

La Caisse des Dépôts appuie l'État et les collectivités locales pour la réalisation de programmes de rénovation urbaine de grands quartiers d'HLM, de copropriétés dégradées et de quartiers anciens de centre-ville. En 2008, 30,9 M€ de subventions sur fonds propres sont venus en soutien direct de l'ingénierie, de la conduite de projets et du

développement des compétences des acteurs du renouvellement urbain.

Le soutien de la Caisse des Dépôts à la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine se poursuivra jusqu'en 2013 grâce à la signature de la convention « Rénovation urbaine et développement durable des quartiers de la politique de la ville » avec l'État. Dans le cadre de la coopération avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la Caisse des Dépôts a contribué à l'instruction des dossiers présentés par les collectivités locales, en veillant notamment à l'amélioration de leurs qualités urbaines et environnementales. Depuis le lancement du programme, 470 quartiers sur un total de 531 ciblés par l'ANRU sont désormais couverts par des

conventions spécifiques d'application. Une dotation exceptionnelle de l'ANRU a été réalisée à hauteur de 100 M€.

1 € investi par la Caisse des Dépôts a généré 2,4 € de réalisations de travaux dans le secteur du logement et 10 € en moyenne dans les autres secteurs immobiliers.

Le fonds pour le renouvellement urbain, créé en 2000, a été liquidé conformément au protocole signé entre la Caisse des Dépôts et l'État.

Des éco-quartiers pour la ville

La Direction du développement territorial et du réseau, en coordination avec les autres entités du groupe, a orienté ses activités vers le développement des éco-quartiers.

Une série d'expérimentations a été lancée pour accompagner les collectivités dans la réalisation de quartiers répondant aux critères du développement durable. ■

Priorité stratégique, la modernisation des universités est en marche

La rénovation des universités françaises dans le cadre de la loi LRU (Libertés et responsabilités des universités) est une priorité du gouvernement. Elle est aujourd'hui soutenue par la Caisse des Dépôts, qui accompagne les établissements de l'enseignement supérieur par du conseil et la conduite d'études en vue de construire leur stratégie de développement. Les opérations sont coordonnées au niveau du groupe par la « Mission universités ». Un partenariat avec la Conférence des présidents d'universités a été conclu.

Dans ce cadre, pour un engagement de 12,8 M€, ont été signées 30 conventions impliquant 101 établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont 59 universités, afin de les accompagner pour l'élaboration de leur schéma directeur. Ainsi, un état des lieux thermique et un bilan CO₂ du parc immobilier universitaire ont été initiés.

Dans ce cadre, une réflexion a également été engagée pour mettre en place un fonds de valorisation de la propriété intellectuelle.

Enfin, un guide méthodologique de « l'université numérique » a été élaboré en vue d'accompa-

gner la modernisation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. ■



© L'Œil Public / Julien Daniel

Soutien à la création de très petites entreprises (TPE), aux initiatives locales créatrices d'emplois et au microcrédit social et professionnel.

La Caisse des Dépôts, acteur majeur de l'économie sociale

La création de TPE et l'économie sociale ont globalement été soutenues à hauteur de 49 M€ par la Caisse des Dépôts en 2008. L'exercice a été marqué par le déploiement de la convention « Agir pour l'emploi » conclue avec l'État. À ce titre, la Direction du développement territorial et du réseau a contribué à :

- la mise au point des nouveaux prêts Nacre pour les chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprises ;
- la mise en place du Fonds national de revitalisation des territoires.

Les réseaux d'accompagnement de la création d'entreprises (France Initiative, Adie, Réseau Entreprendre et Boutiques de gestion) soutenus par la Caisse des Dépôts, ont contribué à la création de 23 000 entreprises, totalisant 45 000 emplois.

Les initiatives locales créatrices d'emplois dans le domaine de l'économie sociale, principalement les fonds d'aide au conseil (dispositifs locaux d'accompagnement) et les opérateurs financiers dont la Caisse des Dépôts est

actionnaire, ont épaulé plus de 7 450 structures, employant près de 104 000 salariés.

La gestion du Fonds de cohésion sociale au service du microcrédit

Créé par la loi de Cohésion sociale, le Fonds de cohésion sociale est géré par la Caisse des Dépôts depuis 2005. En 2008, l'État a abondé une nouvelle dotation du fonds de 13,2 M€.

Grâce à un dispositif de garantie, il permet le développement :

- du microcrédit professionnel,
- du microcrédit social,
- du prêt « Jeunes avenir ».

En 2008, le fonds a permis l'accompagnement de plus de 14 000 projets d'entreprises ainsi que la garantie de 3 950 microcrédits personnels. La Caisse des Dépôts a contribué à la réalisation d'une journée sur le thème du microcrédit dans le cadre du Grenelle de l'insertion. Elle a mis en place « France-microcrédit.org », portail pour promouvoir l'offre de microcrédit en France et s'est, par ailleurs, vu confier la gestion du fonds Jeunes. ■

Repères

La Caisse des Dépôts sur tous les fronts du développement territorial

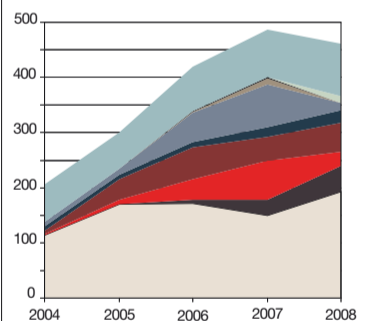
Investisseur d'intérêt général de long terme, la Caisse des Dépôts accompagne les politiques de développement des collectivités territoriales et des acteurs publics. En 2008, l'appui aux territoires s'est caractérisé par un niveau d'activité très soutenu avec 354,4 M€ d'investissements, renforcés à hauteur de 106,4 M€ par le financement d'études d'ingénierie et par le soutien de réseaux associatifs d'intérêt général. La Direction du développement territorial et du réseau intervient en fonds propres dans des secteurs relevant des priorités stratégiques définies par Elan 2020 ainsi qu'en réponse à des demandes contractualisées avec l'État : logement et immobilier, renouvellement urbain, universités et économie de la connaissance, numérique, infrastructures publiques, énergies renouvelables, création de TPE-PME.

Les opérations, prioritairement destinées aux populations et aux zones sensibles, sont mises en œuvre par le réseau des Directions régionales de la Caisse des Dépôts en complémentarité à l'ensemble des modes d'intervention du groupe, dans le cadre de doctrines qui guident les actions. Elles intègrent toutes une dimension développement durable.

Dans une dynamique de répartition géographique des investissements en constante amélioration, 460,8 M€ d'investissements et de soutien aux politiques publiques ont notamment permis en 2008 :

- la réalisation de 1 089 logements et de 265 places d'hébergement ; 30 % des opérations de logement sont certifiées THPE ou BBC-Effinergie ;
 - l'accompagnement de 101 établissements d'enseignement supérieur, dont 59 universités ;
 - l'engagement dans 198 MW de production d'énergie renouvelable ;
 - la mise au point des prêts Nacre et du Fonds national de revitalisation des territoires ;
- La certification Qualité ISO 9001 a été étendue à l'ensemble de l'activité de la Direction. ■

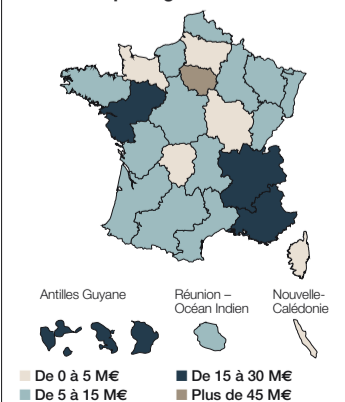
Répartition des investissements et des charges engagés par segment d'activité 2004-2008 en M€***



- Financements d'intérêt général (charges)
- Universités (charges)
- Actions territoriales*
- Politique de la ville
- Participations
- Développement économique et économie sociale**
- Développement numérique des territoires
- Infrastructures d'intérêt général
- Énergie-environnement
- Immobilier et logement

* Principalement international jusqu'en 2007.
** Dont le financement exceptionnel de la contribution au Fonds national de revitalisation des territoires (FNRT) de 8 M€ en 2008.
*** Hors prélèvements ANRU (100 M€ en 2007 et 100 M€ en 2008).

Répartition des investissements et des financements « Développement territorial » par région en 2008



En bref

Le développement de services numériques pour des collectivités publiques

Le développement de services numériques pour les acteurs publics a porté principalement en 2008 sur des portails Internet relatifs au financement des TPE / PME, en partenariat avec l'APCE (Agence pour la création d'entreprises) et Oséo. Service public local, le guide des démarches

administratives en ligne compte 1 096 clients (collectivités locales et acteurs publics locaux). Le réseau cyber-base regroupe désormais 840 espaces en activité avec 99 nouveaux sites ouverts en 2008. 26 projets territoriaux d'espaces numériques de travail sont en cours de généralisation. ■

L'accompagnement des sociétés d'économie mixte et des sociétés d'investissement local

Au 31 décembre 2008, les participations dans des sociétés d'économie mixte et dans des sociétés d'investissement local, porteu-

ses de projets structurants dans le cadre de politiques de développement des territoires, représentaient un portefeuille de 763 sociétés, pour une valeur brute comptable de 1 299 M€. Les prises de participations dans le secteur spécifique des SEM ont représenté 12,8 M€ en 2008. ■

L'information et l'accompagnement des collectivités locales

Localitis et Mairie-conseils sont des services d'information et de mise en réseau offerts par la Caisse des Dépôts aux collectivités locales. Le site Localitis.info est à disposition de

3 290 acteurs locaux et compte 145 000 visites mensuelles. Mairie-conseils a répondu en 2008 à près de 15 000 questions téléphoniques posées par des communes et des groupements de communes. Le site Valoffre a été lancé : il présente aux collectivités les offres de produits et de services de la Caisse des Dépôts.

Pôles de compétitivité

Une convention Caisse des Dépôts / Direction générale des entreprises, relative aux pôles de compétitivité, a été signée. ■

Crise financière et réforme du livret A

2008, une année hors normes pour les fonds d'épargne

L'année 2008 restera dans les annales économiques et financières comme une année hors normes : crise financière à dimension systémique avec la faillite de la 4^e banque d'affaires mondiale, Lehman Brothers, effondrement du secteur immobilier, hausse historique puis chute spectaculaire des prix de l'énergie. Ces événements ont bouleversé le fonctionnement du marché interbancaire et, par voie de conséquence, le financement de l'économie.

Cette année restera également exceptionnelle pour le contexte de gestion des fonds d'épargne en raison de la réforme du livret A, mise en place dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008. En réaffirmant le rôle central de la Caisse des Dépôts en tant que prêteur du secteur du logement social, la loi modifie à la fois les modalités

de distribution du livret A et du livret de développement durable (LDD), les conditions de la centralisation des fonds à la Caisse des Dépôts et le cadre de gestion de cette ressource aux fonds d'épargne.

Année hors normes enfin, par la très forte mobilisation des fonds d'épargne en réponse à la crise financière. Ils ont ainsi apporté plus de 40 Md€ de liquidités et de financements dans le cadre des mesures d'urgence prises par le gouvernement au mois d'octobre puis du plan de relance annoncé par le président de la République, le 4 décembre à Douai, dans le Nord. Parmi ces mesures, le transfert aux banques du LDD et la baisse du taux de centralisation du livret d'épargne populaire (LEP) de 85 % à 70 % doivent permettre aux établissements financiers d'affecter ces ressources supplémentaires (16,5 Md€) au financement des PME.

Les modifications réglementaires

L'année 2008 a été jalonnée par des modifications réglementaires relatives à l'épargne défiscalisée centralisée par les fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts :

- 1^{er} février : mise en place d'une nouvelle formule de calcul du taux du livret A, qui est désormais égal à la moyenne de l'inflation et à la moyenne mensuelle des taux courts (Euribor 3 mois et Eonia), avec un plancher égal au taux de l'inflation majoré de 0,25 % ;
- 1^{er} août : le taux des livrets A et Bleu et du LDD s'établit à 4 %, et celui du LEP à 4,5 % ;
- 2 octobre : dans un contexte de crise bancaire, le gouvernement annonce une série de mesures pour soutenir le financement des entreprises, parmi lesquelles :
 - le passage du taux de centralisation à la Caisse des Dépôts, de 9 % à 0 % des dépôts du LDD, avec parallèle-

ment une hausse des taux d'emploi des ressources aux secteurs des PME et du développement durable ;
- le passage du taux de centralisation à la Caisse des Dépôts, de 85 % à

70 % des dépôts du LEP avec affectation par les banques de la ressource supplémentaire au financement des PME. ■

Repères

Du livret d'épargne au logement social

La Caisse des Dépôts collecte et transforme

1 - La Caisse des Dépôts assure la centralisation et la gestion financière d'une part substantielle de l'épargne réglementée des Français (livret A, livret Bleu LDD, LEP...). Les fonds concernés proviennent de différents produits d'épargne liquide, dont les caractéristiques sont fixées par les pouvoirs publics et qui bénéficient d'exonération fiscale. Ces produits au rendement garanti constituent l'instrument d'épargne privilégié d'une large part de la population.

2 - Sur cette ressource, la Caisse des Dépôts finance, sous forme de prêts à long terme, des secteurs d'intérêt général : logement locatif social, renouvellement urbain, infrastructures de transport.

3 - Les dépôts non utilisés sous forme de prêts sont mis au service du financement de l'économie (États, entreprises et banques français et européens). Une partie des fonds disponibles est placée en actions, ce qui permet aux fonds d'épargne de jouer leur rôle d'investisseur à long terme.

Résultats financiers 2008

Les fonds d'épargne subissent la crise financière mais restent bénéficiaires.

■ Leur marge s'établit à 338 M€, contre 434 M€ en 2007, le coût des dépôts (9,9 Md€), en fort accroissement (+ 27 %) en raison de la hausse des taux réglementés et des encours, ayant été globalement compensé par le revenu courant des prêts et des actifs financiers (10,2 Md€) dont l'augmentation reste élevée (+ 24 %).

■ Le résultat net est de 108 M€, contre 1 257 M€ en 2007, en raison notamment d'un montant de provisions pour dépréciations d'actifs financiers, dues à la crise financière, net des plus-values qui s'élève à 1,9 Md€ et qui est partiellement compensé par une reprise de Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) de 1,76 Md€ contre 0,5 Md€ en 2007.

Stabilité du portefeuille d'actifs financiers

Le rythme soutenu de croissance des prêts et la progression modérée des dépôts (du fait de la décentralisation des ressources LDD et LEP) ont entraîné une faible augmentation des actifs financiers qui affichent un montant de 116,0 Md€, contre 115,2 Md€ à fin 2007, soit une hausse de 0,8 Md€.

Portefeuille de taux

Compte tenu de la nature du passif, les actifs financiers détenus, qui constituent un élément essentiel de la gestion des risques de taux et de liquidité, sont à près de 90 % des titres de taux. Ils représentent au 31 décem-

bre 2008 un encours de 104,8 Md€, contre 107,6 Md€ au 31 décembre 2007 (soit -2,8 Md€).

Du fait de la restitution de liquidités aux banques en octobre et du rythme soutenu de l'activité de prêteur des fonds d'épargne, le portefeuille de placement est en nette diminution : il affiche une valeur bilan nette de 67,2 Md€ (soit -5,2 Md€ par rapport au 31 décembre 2007). Le portefeuille d'investissement a augmenté de 2,4 Md€, passant de 35,1 Md€ au 31 décembre 2007 à 37,5 Md€ au 31 décembre 2008. La part des titres indexés sur l'inflation continue de croître et représente désormais un total de 27,1 Md€ (soit 72 % du portefeuille

d'investissement), contre 20,2 Md€ au 31 décembre 2007 (soit 57 % du portefeuille d'investissement).

Portefeuille d'actions et titres assimilés

Le portefeuille d'actions enregistre une légère progression à 10,1 Md€ au 31 décembre 2008 en valeur bilan après dépréciations, contre 9,9 Md€ au 31 décembre 2007.

Cette évolution est la résultante de 2 mouvements inverses : la poursuite de la politique d'investissement à long terme des fonds d'épargne, les investissements nets sur la période ayant atteint 1,5 Md€, et l'augmentation des dépréciations. ■



© Stéphane Lacroix

Intervention express de la Caisse des Dépôts en faveur des collectivités locales

Pour assurer le financement des opérations d'investissement inscrites au budget 2008 des collectivités locales, compromis par la crise de liquidité des banques, le gouvernement a annoncé le 20 octobre l'ouverture d'une enveloppe de 5 Md€ de prêts sur fonds d'épargne. La moitié de cette somme est directement distribuée par la Caisse des Dépôts, l'autre moitié a été attri-

bue aux banques par adjudication. D'une durée comprise entre 2 et 20 ans, les prêts de la Caisse des Dépôts sont adossés au Livret d'épargne populaire, mais ont été proposés sur plusieurs index (LEP, Euribor, taux fixe et inflation).

La mobilisation forte et rapide de ses équipes a permis à la Caisse des Dépôts de mettre en place ces prêts dès le mois de novembre.

Fin décembre 2008, les contrats signés totalisaient 984,4 M€ et 1,8 Md€ sur l'enveloppe initiale de 2,5 Md€ à distribuer par la Caisse des Dépôts auront bénéficié aux collectivités locales.

À nouveau, la Caisse des Dépôts a démontré sa réactivité et sa capacité à agir rapidement pour éviter une crise grave du financement de l'investissement public. ■

L'épargne liquide, valeur refuge en temps de crise

Les ménages ont considérablement augmenté en 2008 leur épargne sur livret A. Analyse d'impact sur les encours gérés par la Caisse des Dépôts.

Dans un environnement financier chaotique, les ménages ont manifesté leur aversion au risque et leur préférence pour l'épargne liquide en augmentant considérablement leur épargne sur le livret A, qui a bénéficié de surcroît d'une rémunération très attractive. La hausse des taux réglementés au 1^{er} août 2008 a fortement contribué à cette dynamique. Ainsi, les ménages ont placé + 33,6 Md€ sur les produits d'épargne liquide, contre + 10,1 Md€ en 2007. Le taux élevé du livret A (3,5 % en février puis 4 % en août 2008) conjugué aux politiques commerciales actives menées par les réseaux historiques expliquent la collecte record sur ce produit :

+ 13,8 Md€ en cumul à fin décembre 2008. La collecte sur le livret Bleu a atteint + 4,1 Md€. L'encours des livrets A et Bleu, hors capitalisation des intérêts, est de 158,9 Md€ au 31 décembre 2008.

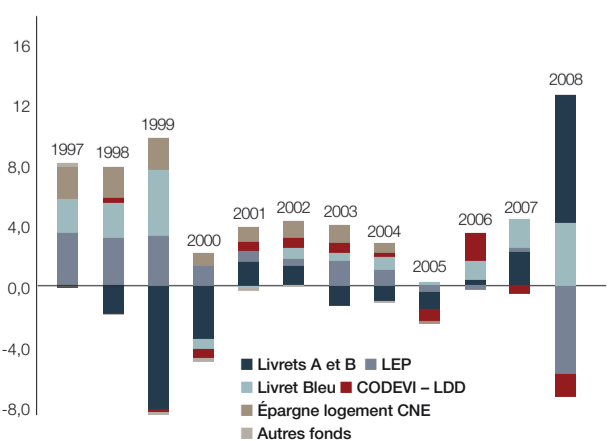
Pour le livret de développement durable (LDD), l'effet conjugué de la mise en place du plan de soutien au financement des entreprises et, pour La Banque Postale, de la baisse du taux de centralisation de ce produit de 25 % à 9 % le 1^{er} juillet 2008, se traduit par une décollecte cumulée de 7,3 Md€ à fin 2008. L'encours de ce produit restant centralisé aux fonds d'épargne au 31 décembre 2008 se réduit à 0,1 Md€ (quelques banques ayant opté pour le maintien de la cen-

tralisation des dépôts collectés). De même, le passage de 85 % à 70 % du taux de centralisation des dépôts du livret d'épargne populaire (LEP) en soutien au financement des entreprises a entraîné une sortie de fonds qui porte le cumul à fin décembre à -7 Md€, malgré la remontée de son taux (4,25 % en février, puis 4,50 % en août 2008).

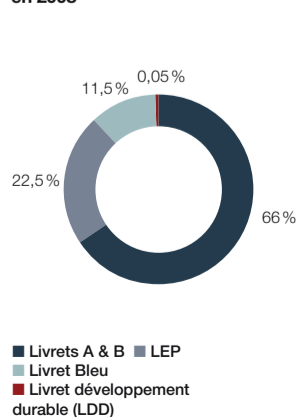
L'encours centralisé du LEP à fin décembre 2008 - hors capitalisation des intérêts - est de 45,3 Md€.

L'encours des fonds d'épargne s'élève, hors capitalisation des intérêts, à 204,3 Md€, en progression de + 4,7 % par rapport à 2007 (195,1 Md€). ■

Évolution des flux de collecte centralisée à la Caisse des Dépôts (Md€)



Répartition des produits au sein de l'encours centralisé en 2008



Forte progression des prêts sur fonds d'épargne

Après une hausse de 25 % en 2006 et de 33 % en 2007, la progression s'amplifie encore en 2008 s'établissant à + 44 %.



© JP Mesguen

Le montant des prêts signés, qui atteint 10,6 Md€ en 2008, contre 7,3 Md€ en 2007, a de nouveau fortement progressé de 44 % (hors refinancements de prêts PLS, PLI et PSLA). Ce résultat traduit la relance de l'activité de construction de logements sociaux impulsée par le Plan de cohésion sociale 2005-2009 et le développement du secteur du financement des infrastructures de transport. Il inclut également près d'1 Md€ de prêts aux collectivités locales mis en place en octobre 2008 pour pallier la crise de liquidité du secteur bancaire. Le nombre de logements financés en 2008 au titre du Plan de cohésion sociale s'élève à 61 946 (construction ou acquisition-amélioration), contre 54 582 en 2007 (+ 13,5 %). Par ailleurs, 11 700 logements ont été financés au titre du Programme national de renouvellement urbain (PNRU), contre 8 814 en 2007. À ces 73 646 logements, il convient d'ajouter une production de 17 472 unités financée à d'autres titres (rachats de patrimoine privé, structures médico-sociales, logements étudiants, etc.). Au total, les fonds d'épargne ont ainsi contribué au financement de 91 118 logements et places d'hébergement en 2008, contre 74 677 en 2007.

Poursuite de l'expansion des prêts dédiés à la construction de logements sociaux

Les prêts signés en 2008 en faveur du développement du logement social (hors prêts ANRU) progressent de 16,3 % par rapport à 2007 et totalisent 5 119,6 M€. Cette augmentation est d'abord la traduction de la montée en puissance du Plan de cohésion sociale lancé en août 2004. Cette croissance de l'activité est aussi liée aux conditions financières offertes par la Caisse des Dépôts résultant notamment :
- de la révision de la formule du livret A en février 2008 et de l'anticipation de la baisse du commissionnement des réseaux collecteurs dès août 2008 ;
- de la baisse du coût de nombreux prêts (PLAI, réhabilitation, PRU, foncier ...) grâce à des apports de fonds propres de la Caisse des Dépôts.

Forte croissance des prêts incitant à la performance énergétique des logements neufs

Le prêt énergie performance construction, lancé en 2006, a connu un développement important en 2008. Ce produit, réservé aux opérations de constructions neuves respectant les exigences du label Très haute performance énergétique (THPE) est désormais intégré dans 7 % des opérations financées, contre 1,7 % seulement en 2007.

Ce produit sera remplacé courant 2009 par un nouveau financement incitatif à la construction de logements sociaux répondant à la norme BBC-Effinergie (Bâtiment basse consommation).

Augmentation sensible des prêts à l'amélioration

Les prêts à l'amélioration progressent depuis 2005, grâce à la décision prise en 2004 par la Caisse des Dépôts de bonifier de 0,50 %, sur ses fonds propres, le taux d'une enveloppe de prêts « réhabilitation hors ANRU » de 400 M€ par an pendant 5 ans. Près des deux tiers des 636 M€ de prêts amélioration signés en 2008 bénéficient d'un taux bonifié.

Les résultats de 2008, avec une hausse de 9,9 % des signatures, après celle de 32 % en 2007, consolident cette reprise et confirment que le développement de l'activité construction ne se fait pas au détriment de l'entretien du patrimoine existant.

Nette progression des prêts renouvellement urbain

Les prêts destinés au financement de la reconstruction de logements et à l'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'action de l'ANRU augmentent respectivement de 22 % et de 14 % par rapport à 2007, année durant laquelle ils avaient progressé de 27 % et de 10 %. Ces chiffres traduisent une nette progression dans la mise en œuvre des opérations de démolition-reconstruction prévues dans le cadre du programme national de rénovation urbaine. En revanche, les prêts

finançant l'aménagement urbain (PPU et PRU aménagement) sont en retrait sensible comme en 2006 et 2007. Le premier reste pénalisé par un taux trop élevé. La stabilité du second correspond à la volonté d'orienter majoritairement les ressources du PRU vers la reconstruction et l'amélioration des logements, compte tenu de leur bonification.

Rédefinition du prêt incitant à la performance énergétique dans les rénovations

L'éco-prêt logement social réhabilitation remplace, en 2009, le prêt énergie performance réhabilitation. Il permet aux bailleurs sociaux d'intervenir sur leur patrimoine existant pour améliorer la performance énergétique des logements.

En conformité avec les prescriptions du Grenelle de l'Environnement, ce nouveau dispositif se concentre désormais sur les logements sociaux les plus consommateurs en énergie, classés E, F ou G sur l'étiquette énergie. À l'issue des travaux de rénovation, ces logements doivent avoir atteint au moins la classe C de l'étiquette énergie. Le taux de l'éco-prêt logement social, spécialement bonifié par les fonds propres de la Caisse des Dépôts et les fonds d'épargne, est fixé à 1,9 % pour une durée de 15 ans. Cette offre particulièrement avantageuse est disponible pendant 2 ans et doit financer la rénovation thermique de 100 000 logements sociaux.

Quasi-triplement du financement en faveur des structures d'hébergement

Les prêts PHARE, dédiés au financement des structures d'hébergement (personnes âgées, personnes handicapées, étudiants) sont en très forte hausse pour la deuxième année consécutive : + 63,5 % en 2007 et + 54 % en 2008 avec 452,7 M€. Les améliorations apportées à ce produit et l'effort commercial réalisé ont permis à la Caisse des Dépôts, dans un contexte concurrentiel plus favorable, de devenir un acteur majeur de ce secteur.

Tous produits confondus (PLUS, PLS, PHARE), l'intervention de la Caisse des Dépôts dans le financement du secteur médico-social a permis de créer 10 682 places nouvelles en 2008 et d'en réhabiliter 5 311 autres.

Refinancement des PLS

L'enveloppe de Prêts pour le logement social (PLS) mise en adjudication en 2008 a été de 2,6 Md€. Le ratio de consommation sur montant adjudiqué antérieurement est en recul : au 31 décembre 2008, 50 % de l'enveloppe de refinancement adjudiqué en 2007 étaient consommés, contre 58 % de l'enveloppe 2006. L'enveloppe de refinancement des Prêts pour le logement intermédiaire (PLI) a été fixée à 80 M€ en 2007 et en 2008. Malgré l'adossement de ces prêts sur le livret A qui a permis de réduire leur taux, la mobilisation des enveloppes PLI, avec 18 %, reste faible.

Renforcement des prêts infrastructures et transport

Après une progression de 58 % en 2007, l'intervention de la Caisse des Dépôts dans le financement des infrastructures de transport s'est encore renforcée en 2008. Avec 1 076 M€, elle est supérieure de 28 % à son niveau de 2007. Ce montant correspond, pour 22 %, au financement de 5 projets de transport en commun en site propre et, pour 78 %, au financement de 18 grandes infrastructures de transport. La Caisse des Dépôts est ainsi devenue un partenaire des régions, des départements et des agglomérations pour le financement de leurs grands projets de modernisation des transports.

Évolution de l'encours des prêts sur fonds d'épargne

L'encours des prêts sur fonds d'épargne a progressé de 6,95 Md€ au cours de l'année 2008, passant de 93,34 Md€ au 31 décembre 2007 à 100,29 Md€ (+ 7,45 %) à fin 2008. Cette évolution très rapide est la résultante de la forte progression des versements de prêts nouveaux, du faible niveau des remboursements anticipés et de l'amortissement naturel des prêts. ■



DR

Témoignage

Effinergie crée les éco-labels des bâtiments de demain

Par Antoinette Gillet, présidente déléguée d'Effinergie

L'association Effinergie et ses adhérents, collectivités, acteurs locaux et nationaux, se mobilisent depuis 5 ans pour favoriser le développement de bâtiments à basse consommation d'énergie en France. L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau préconisé par la France et l'Union européenne, et d'apporter simultanément confort et économies aux utilisateurs. Dans le contexte du Grenelle, Effinergie fait vivre une véritable dynamique territoriale et élabore les nouveaux labels des bâtiments de demain. À mon sens, la Caisse des Dépôts peut jouer un rôle déterminant dans l'accompagne-

« L'évolution du Prêt Énergie Performance Construction est très positive. »

ment des organismes de logement social (OLS), des collectivités territoriales et des PME qui développent de nouvelles offres pour construire et rénover au meilleur niveau de performance énergétique. L'évolution de son Prêt Énergie Performance Construction par exemple, un prêt bonifié dédié à la construction de logements sociaux économes en énergie est très positive : elle va désormais exiger l'atteinte du label BBC-Effinergie. Ce produit va ainsi permettre d'accompagner les OLS dans la période actuelle de grande mobilisation et de grande ambition sociétale. Nous suivons également avec grand intérêt le nouvel Éco Prêt Logement social Réhabilitation mis en place début 2009 par la Caisse des Dépôts pour accompagner la rénovation des 100 000 logements les plus énergivores. Nous préconisons en l'espèce une évolution de ce produit directement vers la basse consommation après travaux, au niveau du label BBC-Effinergie Rénovation. ■ ■

Financer la performance énergétique

La Caisse des Dépôts a engagé un travail sur sa gamme de produits afin de favoriser le développement d'opérations vertueuses sur le plan environnemental. La gamme de prêts sera déclinée progressivement pour intégrer une version « verte » de chaque produit, bénéficiant de conditions financières attractives. Le Prêt Énergie Performance et l'Éco-Prêt Logement social Réhabilitation, destinés à financer les opérations de logement social en construction neuve ou en réhabilitation, sont les premiers produits nés de cette démarche.

Ces deux prêts, déjà commercialisés, disposent d'un taux bonifié, et pourront également être assortis d'une aide complémentaire de la part de collectivités locales souhaitant accompagner les bailleurs dans la lutte contre le changement climatique et la précarité énergétique.

La banque autrement

La gestion de fonds privés protégés par la loi est au cœur des missions historiques de la Caisse des Dépôts. Elle gère aujourd'hui 41 Md€ d'encours en dépôts numéraires et 9,4 Md€ en titres pour le compte du service public de la Justice, de la Sécurité sociale et de clients intervenant dans le champ de l'intérêt général. Elle est autorité de paiement pour des programmes de l'Union européenne et assure la tenue du Registre français des émissions de CO₂. Ces prestations sont opérées par la Direction bancaire dans le cadre d'un dispositif ISO 9001 intégrant la qualité, la performance économique et la maîtrise des risques. Revue de détail des activités d'un banquier hors normes.

Banquier du service public de la Justice

La Caisse des Dépôts est le banquier de référence des fonds de tiers des professions juridiques. Les notaires (20,6 Md€) et les administrateurs et mandataires judiciaires (7 Md€) sont ainsi tenus de déposer à la Caisse des Dépôts les fonds qui leur sont confiés dans le cadre de leurs missions.

La désignation de la Caisse des Dépôts, en juin 2008, en qualité de dépositaire unique des fonds de tiers mariés par les greffiers des tribunaux de commerce, conforte son rôle de banquier du service public de la Justice. Ce rôle particulier est reconnu par les deux tiers des études d'huissiers de justice qui ont choisi la Caisse des Dépôts pour la tenue de leurs comptes de fonds de tiers (433 M€).

La qualité des services rendus et la satisfaction de ses clients constituent des objectifs structurants de l'action de la Direction bancaire. La Caisse des Dépôts réalise régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès de ses clients. En 2008, le taux de satisfaction, déjà élevé en 2006, a fortement progressé : 85 % des notaires, 87 % des administrateurs et mandataires judiciaires et 80 % des huissiers de justice s'estiment aujourd'hui « satisfaits » ou « très satisfaits » des services de la Caisse des Dépôts.

La Caisse des Dépôts veille en permanence à assurer un haut niveau de sécurité opérationnelle à sa tenue de comptes et aux moyens de paiement qu'elle diffuse ; elle prend une part active aux dispositifs de lutte contre le blanchiment de l'argent et contre le financement du terrorisme. Le plan de modernisation de la gestion des consignations, engagé en 2005, s'est poursuivi en 2008 avec le déploiement d'un nouveau système de gestion des consignations au sein du réseau du Trésor public agissant en tant que préposé de la Caisse des Dépôts.

À compter du mois d'octobre 2008, l'atterrissage du marché immobilier engagé au printemps 2008 s'est mué, sous l'effet de la crise financière, en un ajustement plus brutal marqué par une baisse très importante du nombre de transactions. Cela s'est traduit par une baisse conséquente des fonds de tiers déposés par les notaires à la Caisse des Dépôts : un écart de plus de 3,8 Md€ d'encours moyen mensuel en décembre 2008 par rapport à 2007.

Banquier de la Sécurité sociale : une mission renforcée

La Caisse des Dépôts est le teneur de comptes de l'ACOSS, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (art. D253-37 du code de la Sécurité sociale). La relation



Siège de la Caisse des Dépôts, Paris, © JP Mesguen

entre la Caisse des Dépôts et l'ACOSS se caractérise par l'ampleur des financements mobilisés et par la complexité de l'architecture de la tenue de comptes mise en place pour optimiser la gestion des flux du régime général. Elle est encadrée par une convention pluriannuelle, la convention actuellement en vigueur couvrant la période 2006-2010.

Les circonstances exceptionnelles ayant affecté le marché ont conduit la Caisse des Dépôts à engager, fin 2008, une renégociation de ses conditions d'intervention sur les financements qu'elle accorde à l'ACOSS. Pour l'année 2008, le plafond de financement, fixé par la loi de financement de la Sécurité sociale, s'établissait à 36 Md€. La Caisse des Dépôts avait pris l'engagement de financer jusqu'à hauteur de 31 Md€ les besoins de trésorerie de l'ACOSS pour 2008.

Fin 2008, un plan de reprise des dettes de la Sécurité sociale par la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) a été décidé. La CADES a procédé à une première reprise de dette à hauteur de 10 Md€, fin 2008, sur un total de 27 Md€, le solde de reprise de 17 Md€ étant intervenu début 2009. Le plafond d'avances consenti par la Caisse des Dépôts à l'ACOSS en 2009 est de 18 Md€ pour le premier trimestre et 16,9 Md€ au-delà de cette période. La Caisse des Dépôts a renforcé sa mission de banquier de la Sécurité sociale à l'occasion de la mise en place de l'Interlocuteur social unique (ISU), début 2008. Cette opération a en effet nécessité la définition d'une architecture bancaire adaptée, permettant un suivi de la trésorerie par risque (maladie, vieillesse...) et la mise en place de circuits de centralisation et de remontée de

fonds avec l'ACOSS. Par ailleurs, de nouveaux comptes ont été opérés concernant notamment des sommes recouvrées par le Régime social des indépendants (RSI) au nom de l'État, en particulier la Contribution sociale de solidarité des sociétés (dite C3S), qui s'élève chaque année à plus de 4 Md€.

Les mandats de gestion confiés à la Caisse des Dépôts par ses partenaires

■ **Établissements autoroutiers** : gestion des établissements autoroutiers CNA et ADF. ADF, après avoir vu son rôle d'actionnaire des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes considérablement réduit à partir de 2006, a été dissoute en 2008.

■ **Mandats domestiques** : gestion de fonds domestiques, dont des fonds de compensation (électricité, télécommunications, gaz) et, plus récemment, le Fonds national des solidarités actives, qui finance principalement le surcoût du Revenu de solidarité active (RSA). Depuis mai 2008, la Caisse des Dépôts accompagne la Direction financière de Sciences Po dans un projet de création d'un « endowment » ou fonds de dotation.

■ **Fonds structurels européens** : la Caisse des Dépôts, en qualité d'autorité de paiement et de certification, est, aux côtés des régions, en charge de la gestion de programmes de coopération territoriale et de compétitivité. Elle assure la gestion de 10 programmes européens couvrant la période 2007-2013.

Partenaire bancaire et mandataire de clients institutionnels ou publics

La Caisse des Dépôts entretient des liens historiques avec les sociétés d'économie mixte et les organismes de logement social ; elle est aussi présente auprès de fondations, d'associations nationales et d'établissements publics. Elle développe une gamme de produits et de services bancaires complète, couvrant la tenue de comptes, les moyens de paiement et les placements financiers qui s'élèvent à 8,3 Md€ de dépôts numéraires et 6,7 Md€ d'encours titres. La mise en œuvre de l'espace unique des paiements en euros (projet SEPA) a été activement préparée tout au long de l'année 2007, pour être en mesure d'offrir, dès 2008, le nouveau virement SEPA en émission et en réception à ses clients. La Caisse des Dépôts est également établissement financier centralisateur de l'encaissement bancaire du CESU TIP (Titre service préfinancé), confortant ainsi son engagement dans le développement des services à la personne. La Caisse des Dépôts fournit des prestations de gestion administrative, financière et comptable dans le cadre de mandats confiés par différents partenaires, essentiellement publics (voir encadré).

■ **Programmes-cadres de recherche et de développement technologique (PCRD) de l'Union européenne** : la Caisse des Dépôts poursuit la gestion des projets financés dans le cadre du PCRD, et au titre de son rôle de membre du Consortium AFINAJ, point de contact national pour le 7^e PCRD, organise des conférences sur le thème des nouveaux modes de financement.

■ **Registre français des quotas et crédits d'émission des gaz à effet de serre (GES)** : la Caisse des Dépôts, teneur du registre français depuis le décret du 23 décembre 2004, a obtenu l'accréditation de l'UNFCCC (organe de l'ONU chargé de la lutte contre le changement climatique). Le registre est ainsi, depuis octobre 2008, connecté à l'ITL (International Transaction Log), plate-forme de contrôle des échanges avec l'UNFCCC. Il a élargi son champ d'action aux pays hors Union européenne (Japon, Nouvelle-Zélande, Canada, Russie...) et gère les échanges entre acteurs industriels et financiers de 7 types d'unité carbone au lieu d'un seul.

Développement durable

104^e Congrès du notariat à Nice

Le 104^e Congrès du notariat s'est déroulé du 4 au 7 mai à Nice. Il avait pour thème « L'environnement et le développement durable, un défi pour le droit » en présence du Garde des Sceaux et de 34 délégations étrangères avec une forte présence de l'Afrique et de l'Europe de l'Est. Le congrès abordait 4 grands thèmes, au travers de 4 commissions :

- la gestion économe des sols ;
 - la gestion prudente des ressources et espaces naturels ;
 - les risques et activités professionnels ;
 - l'information et la participation des citoyens.
- Dans le droit fil du thème retenu cette année, et en partenariat avec le département développement durable de la Caisse des Dépôts, il a paru essentiel d'assurer la compensation de la part incompressible des émissions de gaz carbonique générées par l'événement, soit 2 400 tonnes de CO₂. La Caisse des Dépôts a assuré l'ingénierie complète de l'opération : retrait et annulation des crédits carbone achetés (contribution de 12 € par congressiste).

Témoignage

La Fondation pour le droit continental

Questions à Henri Lachmann, président de la Fondation



© Photo Bruno Lévy

Quel est le rôle de la Fondation pour le droit continental ?

La nécessité de promouvoir le système de droit continental, la « Civil law », face à la prédominance de la « Common law » dans les échanges internationaux, a conduit la création, sous l'impulsion de la Caisse des Dépôts, de la Fondation pour le droit continental. Droit écrit et souvent codifié, accessible, moins coûteux, orienté sur la prévention du conflit plutôt que basé sur le jugement, le droit continental qui inclut les droits français et allemand a pour paradigme la loi plutôt que la décision du juge. Il est le plus répandu et couvre 60 % de la population et du PIB mondiaux. Par nature, le droit continental est basé sur l'expression de la volonté générale et reflète les valeurs clés de solidarité et de préservation des biens communs.

La Fondation promeut une concurrence active entre systèmes de droit et donc leur qualité. Elle s'investit également auprès des instances européennes. Et, plus récemment, elle a mené des programmes spécifiques en Chine et en Méditerranée.

Travaille-t-elle au droit de l'environnement ?

Dans le cadre d'un partenariat avec la Chine, la Fondation pour le droit continental a fait du droit de l'environnement un des domaines prioritaires de son action.

Elle a participé à l'organisation, les 2 et 3 novembre 2008 à l'Académie des Sciences Sociales de Shanghai, d'une « Conférence internationale sur l'établissement du cadre juridique d'une société respectueuse de l'environnement », premier pas sur le chemin de l'établissement d'une coopération approfondie avec les spécialistes et responsables chinois des politiques environnementales. Cette conférence a réuni des experts de Chine continentale et de Taïwan, de France, de Belgique et du Japon afin de procéder à des échanges d'expériences entre ces différents pays de droit écrit.

En bref

La Caisse des Dépôts retenue à l'issue d'appels d'offres lancés par les URSSAF

L'ACOSS, tête de réseau des URSSAF, a demandé aux URSSAF de mettre en œuvre les règles du code des marchés publics pour la sélection de leurs prestataires bancaires.

À cette fin, la Caisse des Dépôts a adapté son offre aux besoins de ces organismes, en particulier en matière de traitement des chèques et de contrôles de sécurité. La candidature de la Caisse des Dépôts a été retenue en Midi-Pyrénées, Auvergne, Aquitaine et Bourgogne – Franche-Comté.

Signature du premier contrat de fiducie en France

Près d'un an après l'entrée en vigueur de la loi sur la fiducie (loi n° 2007-211 du 19 février 2007), la Caisse des Dépôts, tiers de confiance, a signé début 2008 le premier contrat de fiducie opéré en France. Elle se voit transférée, en tant que fiduciaire, une somme qu'elle a placée et qui lui permettra d'effectuer, en temps voulu, les versements aux bénéficiaires définis dans le contrat de fiducie.

Colloque dépollution à Strasbourg

En accord avec la Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement, la Caisse des Dépôts a organisé un colloque

à Strasbourg sur la dépollution des sols : rôles et responsabilités des acteurs, évolution de la réglementation du droit de l'environnement. Une première rencontre avait été organisée en 2007 à Lyon. Cette manifestation a permis de rassembler les professionnels du Droit (notaires et AJM) et des institutionnels (SEM d'aménagement, organismes de logement social, ainsi que nos partenaires, Direction générale des finances publiques, Services des domaines et collectivités territoriales).

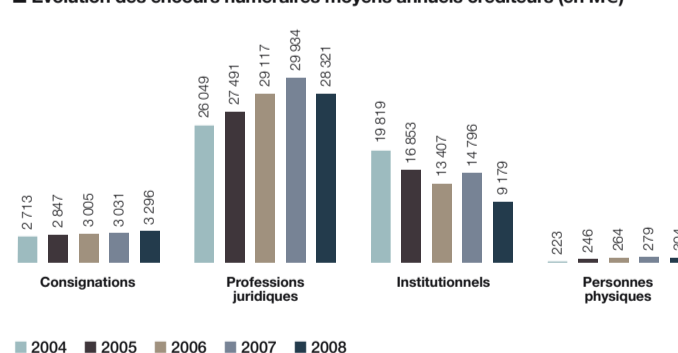
Modernisation de la Justice et dématérialisation des procédures

La Caisse des Dépôts participe avec le ministère de la Justice à la modernisation de la Justice au travers d'un protocole d'accord, signé en juillet 2007, qui comporte les volets suivants :

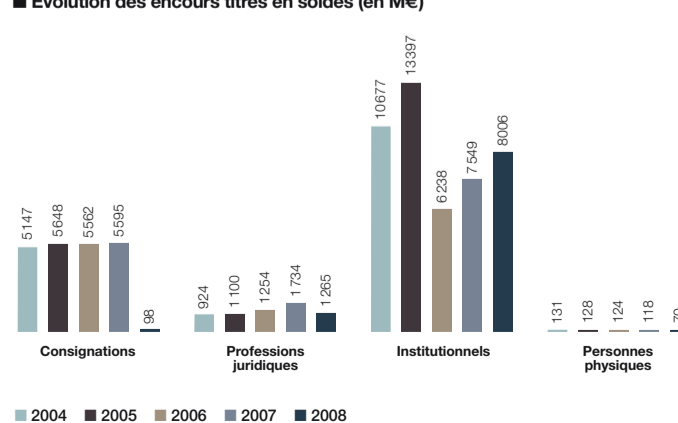
- portail d'accès à la Justice par le grand public ;
- échanges dématérialisés entre tuteurs et juges des tutelles ;
- échanges dématérialisés entre les huissiers et les juridictions ;
- plate-forme d'échanges sécurisés entre professions juridiques « TransJuris » ;
- assistance au déploiement de la signature électronique dans les juridictions.

Les trois premiers projets amorcés en 2008 donneront lieu à des expérimentations au cours de l'année 2009 ; ils sont portés par un groupement d'intérêt public ADAJ (développement des actes dématérialisés entre les acteurs de la Justice) créé en novembre 2008.

Évolution des encours numéraires moyens annuels créditeurs (en M€)



Évolution des encours titres en soldes (en M€)



Cap sur la modernisation de la gestion des mandats

Dès sa création en 1816, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de systèmes de retraite publique. Cette responsabilité participe de sa mission première : assurer la sécurité financière des Français, contribuer au développement de l'épargne et de la prévoyance. Aujourd'hui, la Direction des retraites gère 48 mandats, principalement de retraites, et le plan stratégique Elan 2020 de la Caisse des Dépôts ouvre la voie d'un nouvel avenir pour la gestion des retraites.

Operateur de référence de la retraite du secteur public, la Caisse des Dépôts est un gestionnaire avisé de mandats au service des politiques publiques. Son activité s'exerce dans 3 domaines :

- la retraite ;
- l'indemnisation et la prévention des risques professionnels, l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées ;
- la gestion de fonds assurant la compensation des charges supportées par les employeurs publics.

Gestionnaire institutionnel, elle est garante des valeurs fondamentales de sécurité et de déontologie. Prestataire de services à forte valeur ajoutée, elle est le partenaire privilégié des employeurs publics : État, collectivités territoriales et établissements hospitaliers.

Elle maîtrise l'ensemble des processus :

- de gestion administrative (du recouvrement au paiement des droits) ;
- de pilotage juridique, technique et financier des régimes ;
- de relation avec les bénéficiaires des régimes.

Dans le domaine de la retraite, elle applique ses savoir-faire à la gestion de régimes de base, complémentaires et supplémentaires. Elle maîtrise à la fois les techniques d'acquisition de droits par points et par annuités.

Un gestionnaire performant, apporteur de solutions

La Direction des retraites a mis en œuvre un plan d'action triennal, qui est la déclinaison opérationnelle sur son métier du plan stratégique Elan 2020.

Celui-ci s'articule autour de 3 axes :

- conforter ses gestions en offrant à ses mandants les meilleurs standards ;
- piloter la performance, en améliorant sa mesure et son appropriation par l'ensemble des collaborateurs ;
- anticiper de futurs mandats, au service de l'intérêt général.

Résolument tournée vers l'avenir, la Direction des retraites accélère la modernisation de ses activités de gestion en mettant l'accent sur l'industrialisation et la mutualisation des processus et sur l'évolution des métiers. Pour prendre en charge une activité croissante,



Les centres d'appels de la Direction des retraites assurent une véritable activité de front office. © L'Oeil Public / Julien Daniel

résultant notamment du "papy-boom" et du droit à l'information, elle s'appuie sur un système d'information modernisé.

Elle poursuit la dématérialisation des actes de gestion en collaboration étroite avec les employeurs publics.

Elle s'est également engagée sur la voie de la clarification et de la consolidation de la relation avec ses clients et ses partenaires. Les relations avec les principaux fonds gérés sont régies par des conventions d'objectifs et de gestion.

Elle s'attache ainsi à atteindre les meilleurs standards de qualité et de performance. Elle s'est engagée dans un programme rigoureux de maîtrise des coûts afin de conforter les gestions actuelles. Elle met en œuvre les moyens permettant de s'évaluer et de se comparer avec les autres gestionnaires de régimes de retraite en France et en Europe, notamment en participant aux actions de benchmark conduites par la Direction de la Sécurité sociale. ■

Au service des régimes

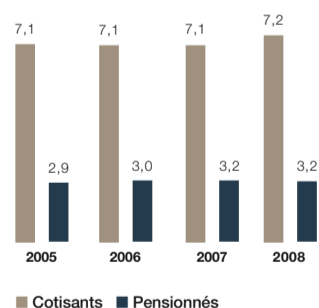
Réforme de l'Ircantec

Les pouvoirs publics ont souhaité inscrire la réforme de l'Ircantec dans le cadre du rendez-vous des retraites de 2008. Il s'agissait à la fois d'assurer la pérennité financière de ce régime et de rénover sa gouvernance. La Caisse des Dépôts a apporté son concours à la réflexion des pouvoirs publics et à la préparation des textes, a réalisé les études financières sollicitées par le Conseil d'administration et s'attache aujourd'hui à leur mise en œuvre dans le cadre d'un mandat renouvelé. Elle se trouve ainsi confortée dans la gestion du mandat de l'Ircantec.

Élections CNRACL

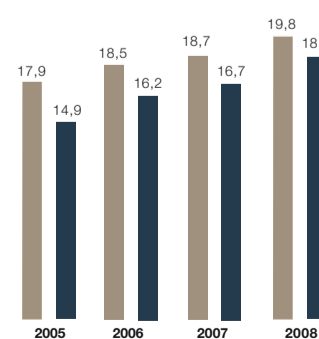
L'arrêté interministériel du 5 juin 2008 a confié à la Caisse des Dépôts la responsabilité d'organiser les élections pour le renouvellement du Conseil d'administration de la CNRACL. La clôture du scrutin était fixée au 2 décembre 2008. Il s'agit d'une des plus importantes élections professionnelles : l'enjeu électoral porte en effet sur 3 millions de votants répartis en 3 collèges principaux : employeurs, actifs, pensionnés.

■ Démographie des principaux régimes gérés (en millions de personnes)



■ Cotisants ■ Pensionnés

■ Flux financiers (en M€)



■ Cotisations perçues ■ Prestations versées

Les principaux régimes gérés par la Caisse des Dépôts

■ **Quatre grands régimes de retraite pour les personnels titulaires, contractuels des trois fonctions publiques et les ouvriers de l'État :**

– **le CNRACL**, Caisse de retraite des fonctionnaires titulaires des collectivités locales et des établissements hospitaliers, recense 2 017 500 cotisants pour 931 700 pensionnés ;

– **l'Ircantec**, Institution de retraite complémentaire des agents contractuels des 3 fonctions publiques – État, collectivités territoriales, hôpitaux – et des élus locaux, compte 2 634 400 cotisants et 1 777 300 retraités ;

– **le RAFF**, régime de Retraite additionnelle de la fonction publique pour les fonctionnaires des 3 fonctions publiques, recense 4 600 000 cotisants ; 103 700 liquidations ont donné lieu au paiement d'un capital ;

– **le FSPOEIE**, Fonds spécial des pensions des ouvriers de l'État, enregistre 49 200 actifs pour 105 300 retraités.

■ **La Retraite des mines**, qui compte 8 100 cotisants pour 347 900 pensionnés.

■ **Un fonds relevant de la solidarité nationale** : l'Allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA) dont bénéficient certaines catégories de personnes particulièrement démunies.

■ **Des régimes de retraite supplémentaire pour des catégories socioprofessionnelles particulières :**

– **le Fonds de pension des élus locaux (FONPEL) ;**

– **les régimes de retraite supplémentaire de l'ANPE, la Compagnie générale maritime (CGM) et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA).**

■ **Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).**

■ **Les Fonds assurant la compensation des charges supportées par les collectivités et établissements publics, tels que le Fonds pour l'emploi hospitalier ou le Fonds de compensation du supplément familial.**

■ **Les Fonds d'indemnisation et de prévention, des accidents du travail et des maladies professionnelles.**

En outre, la Direction des retraites assure pour le compte du Fonds de réserve pour les retraites (FRR) la gestion d'une base de données mutualisées, avec le RAFF et l'Ircantec, qui référence toutes les informations sur les actifs financiers détenus par le FRR.

Droit à l'information

Une campagne qui touche deux fois plus de générations

La loi de 2003 portant réforme des retraites impose aux organismes de retraite de fournir aux assurés une information consolidée et globale sur leurs droits à la retraite. La Caisse des Dépôts et les régimes qu'elle gère ont pris toutes les dispositions pour répondre à ces obligations et participent aux travaux du groupement d'intérêt public « Info Retraite » au sein duquel collabore la quasi-totalité des organismes français de retraite. En 2008, la montée en charge du droit à l'information s'est poursuivie avec le doublement par rapport à 2007 des générations concernées, qui s'est traduit, pour les fonds gérés par la Direction des retraites, par l'envoi d'environ 1 860 000 feuillets aux actifs concernés par cette deuxième campagne d'information. ■

FIPHFP

Des actions qui comptent pour l'insertion des personnes handicapées

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, créé par la loi du 11 février 2005, facilite l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées en mettant à la disposition des employeurs publics des financements ainsi que des ressources d'expertise et de conseil.

FRR Le fonds de retraites de "l'après-2020"

Le point sur les investissements et les initiatives d'un fonds responsable, dont la mission première est d'assurer la pérennité des régimes d'assurance vieillesse.

Le FRR est un outil de consolidation du système des retraites pour l'après-2020. Il a pour mission de gérer des réserves financières afin de contribuer à la pérennité des régimes obligatoires d'assurance vieillesse (le régime général, désormais dénommé l'Assurance Retraite, ex-CNAV) et des régimes alignés des commerçants (ORGANIC) et artisans (CAN-CAVA). Au 31 décembre 2008, il disposait de 27,7 Md€ d'actifs. Au cours de l'année 2008, le FRR a renouvelé une partie de ses mandats investis en actions européennes en faisant évoluer une part importante de ces encours vers une gestion indicielle. Un appel d'offres, portant sur 3 lots (actions européennes moyennes et grandes capitalisations, actions européennes petites capitalisations et actions moyennes et grandes capitalisations de la zone euro) a été lancé en avril pour un montant de 4,5 Md€. Deux nouvelles procédures de sélection ont par ailleurs été lancées sur la zone Asie-Pacifique et États-Unis. Enfin, le FRR a clôturé plusieurs appels d'offres lancés en cours d'année précédente (actions françaises, actions petites capitalisations américaines, mandats de réplique passive d'indices « matières premières »).

Une gestion responsable

L'année 2008 a été marquée par l'adoption d'une nouvelle stratégie d'investissement responsable qui approfondit la politique menée dans ce domaine depuis 5 ans et définit les axes prioritaires pour les 5 années à venir. Dans le cadre ainsi défini, a notamment été créé un Comité de l'investissement responsable chargé de la prévention et du suivi des risques extra-financiers. Jusqu'alors limitée aux actions européennes, l'approche ISR doit désormais être étendue à l'ensemble des classes d'actifs, progressivement et de manière pragmatique. Le FRR souhaite aussi analyser de manière plus précise l'impact des questions environnementales sur sa politique d'investissement. L'exercice actif des droits de vote demeure également un axe prioritaire. Enfin, le FRR continue d'assurer une présence active au sein des instances qui promeuvent l'ISR (PRI de l'ONU) et de favoriser la recherche dans ce domaine (membre de la chaire « Finance durable et investissement responsable »). Pour traduire concrètement ses engagements au sein de son entité, le FRR a mis en place une démarche de développement durable en interne, en créant un comité projet développement durable, et en réalisant un bilan carbone en 2008. ■

En 2008, les interventions du FIPHFP sont montées en puissance. Le montant des aides payées s'élève à plus de 4 M€ ; elles ont bénéficié à 5 000 personnes handicapées.

Le FIPHFP a signé une convention avec 59 employeurs des 3 fonctions publiques, ce qui l'engage sur un montant total de 50 M€ (7 M€ en 2007). Il a également noué des partenariats qui permettront d'appuyer activement les démarches des employeurs publics en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Le total des engagements souscrits l'an dernier par le FIPHFP s'établit à plus de 137 M€. ■

"Vieillir sans contrainte"

Dans un contexte de réformes des systèmes de retraite, la Caisse des Dépôts participe au débat sur leur avenir.

Elle organise ainsi, à Bordeaux, un forum annuel, qui a pour ambition de favoriser le dialogue entre décideurs de la vie politique et de la protection sociale, chercheurs, économistes, journalistes, gestionnaires et responsables syndicaux. En novembre 2008, le Forum Retraite avait pour thème « Vieillir sans contrainte ».

La Caisse des Dépôts apporte par ailleurs sa contribution aux travaux du Conseil d'orientation des retraites (COR). Elle est membre de l'Association européenne des institutions de retraite et de sécurité sociale publiques (AEIRSP). ■

CNP Assurances confirme sa place de 1^{er} assureur de personnes en France

Dans un contexte difficile, CNP Assurances résiste mieux que d'autres, comme en témoignent ses résultats en 2008. Son appartenance au secteur public, la solidité de ses actionnaires, la fidélité à son métier et à ses valeurs, la spécificité de son modèle d'affaires ainsi que sa gestion financière prudente en font un groupe à forte capacité de résistance.

Assurer les personnes tout au long de leur vie, c'est la mission que s'est donnée CNP Assurances depuis 150 ans. Un engagement qui correspond à l'histoire et aux valeurs du groupe. 1^{er} assureur de personnes en France, CNP Assurances a des liens privilégiés avec la Caisse des Dépôts, son actionnaire de référence, et avec des actionnaires et partenaires distributeurs investis de missions d'intérêt général.

CNP Assurances s'engage sur le long terme

De par son métier d'assureur de personnes, CNP Assurances place l'assuré au cœur de ses préoccupations. Elle contribue à réduire les conséquences financières des accidents de la vie – invalidité, décès, dépendance... – et apporte une plus-value sociale en mutualisant les risques et en sécurisant la couverture des garanties sur le long terme. CNP Assurances définit sa responsabilité sociale autour de 2 priorités : établir une relation de confiance avec ses assurés et lutter contre l'exclusion sociale en permettant à tous d'avoir accès à l'assurance à un prix raisonnable.

Pour distribuer ses produits, en France comme à l'international, CNP Assurances développe un modèle d'affaires spécifique consistant à nouer des accords de long terme avec des partenaires bien implantés sur leurs marchés. En France, en assurance individuelle, CNP Assurances s'appuie sur La Banque Postale et les Caisses d'épargne, qui totalisent près de 20 000 points de vente, ainsi que sur les 310 conseillers CNP Trésor. En assurances

collectives, CNP Assurances est partenaire de plus de 200 établissements financiers, plus de 100 mutuelles, plus de 20 000 collectivités locales et de 4 000 entreprises. À l'international, CNP Assurances bénéficie des 4 000 agences de la Caixa Economica Federal au Brésil, de 2 000 agences du 2^e groupe bancaire italien UniCredit et du réseau de plusieurs Caisses d'épargne en Espagne.

Des résultats qui témoignent de la résistance de CNP Assurances

Les assureurs et bancassureurs ne sont pas épargnés par la crise économique et financière mondiale que nous connaissons actuellement. La baisse des marchés financiers affecte leur bilan et leurs résultats. Et l'assurance vie, tout en restant le placement financier préféré des Français, a subi la concurrence des produits court terme mieux rémunérés. Dans ce contexte, la collecte brute de CNP Assurances atteint 29,2 Md€ en 2008.

En France, CNP Assurances fait preuve d'une bonne résistance avec une collecte brute en baisse de 7,7 % seulement, contre -10,6 % pour le marché français. La collecte nette, structurellement positive, s'élève à 7,3 Md€. À l'international, la collecte brute atteint 4,1 Md€, soit

14,1 % du total de la collecte du groupe CNP. Les évolutions sont très contrastées selon les pays. La collecte est en forte hausse au Brésil (+ 26,7 %), mais elle a baissé de plus de 40 % en Italie, en ligne avec le marché. Les encours moyens gérés (hors participation différée aux bénéficiaires), qui sont le principal moteur de la croissance des résultats, continuent d'augmenter en 2008 et génèrent 88 % des revenus du groupe.

Les résultats témoignent de la robustesse opérationnelle de CNP Assurances. Le résultat brut d'exploitation, auquel les filiales internationales contribuent pour 22 % du total, est en hausse de 29 % par rapport à l'année 2007. Le résultat net courant hors plus-values retraité est en croissance de 13 %. Affecté par l'impact de la baisse des marchés financiers sur l'évolution des actifs en valeur de marché, le résultat net publié atteint 731 M€ en 2008 (-40 %).

CNP Assurances poursuit son développement à l'international

Présente en Europe du Sud (Italie, Portugal, Espagne), en Amérique latine (Brésil et Argentine) et en Chine, CNP Assurances poursuit une stratégie sélective de développement à l'international. En 2008, CNP Assurances s'est ouvert les portes du marché de l'assurance à Chypre et en Grèce, en rachetant 50,1 % du capital de la compagnie chypriote Marfin Insurance Holdings. Elle opère aussi en libre prestation de services dans 8 pays européens et possède 2 succursales dédiées à l'assurance emprunteur en Italie et en Espagne.

Une stratégie d'investissement responsable

Garante des engagements pris vis-à-vis des assurés et des actionnaires, la gestion financière allie obligation de sécurité et optimisation de la performance. Investisseur responsable, le groupe CNP est conscient de son rôle majeur dans le financement de l'économie.

CNP Assurances mène une politique d'allocation d'actifs particulièrement prudente. Chaque compartiment d'actif est géré de manière socialement responsable, conformément aux engagements de promotion des droits sociaux fondamentaux et de respect de l'environnement que CNP Assurances a pris en adhérant au Pacte mondial (Global Compact) dès juin 2003. Le portefeuille d'actions fait l'objet depuis 2006 d'une veille trimestrielle sous l'angle de l'ISR avec le principal gérant Natixis AM. L'entreprise soutient fortement le développement des supports ISR. CNP Assurances n'a d'exposition directe ni aux subprimes, ni aux fonds Madoff, et son exposition indirecte n'est pas significative à l'échelle de ses portefeuilles. Premier propriétaire forestier privé de France,



© Hervé Thouroude

En chiffres



- Plus de 4 400 collaborateurs, dont 3 033 en France
- Collecte brute (normes françaises) en 2008 : 29,2 Md€ (-9,2 %)
- Résultat brut d'exploitation : 2 369 M€ (+ 29 %)
- Résultat net : 731 M€
- Encours moyens en normes IFRS (hors participation différée aux bénéficiaires) : 238,5 Md€
- Investissement socialement responsable France : 70 500 assurés ont souscrit des OPCVM ISR (+ 15 %). L'encours total d'OPCVM ISR atteint 244,5 M€ fin 2008
- Émissions directes de gaz à effet de serre en France : 5 330 tonnes équivalent CO₂ (-2,5 % d'émission par salarié en 2008/2007)

CNP Assurances intègre dans la gestion de ce patrimoine des objectifs environnementaux et sociaux, de même que dans celle de son patrimoine immobilier. Par ailleurs, CNP Assurances a réduit en 2008 ses émissions directes de CO₂ grâce à des actions sur les 3 principaux facteurs d'émissions : la consommation de papier, les déplacements et la gestion des bâtiments d'exploitation.

Une démarche orientée clients

Cette orientation est commune à toutes les sociétés du groupe. En France, pour gérer ses 13,6 millions de contrats à adhésion individuelle et sa relation client, CNP Assurances a mis en place une organisation dédiée à la satisfaction de ses assurés, qui conjugue efficacité industrielle et service personnalisé. Deux centres de clientèle sont entièrement dédiés aux activités de gestion et de service aux assurés, pour l'assurance individuelle.

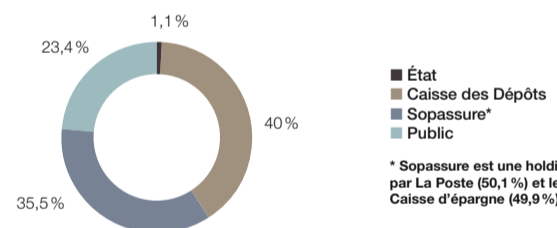
L'industrialisation progressive des traitements répond aux impératifs de performance et de qualité. La crise des marchés financiers a nécessité la mise en place d'un dispositif d'écoute renforcé et de communication spécifique vis-à-vis des assurés et des conseillers. Un quart des appels reçus en septembre et octobre ont été liés à la crise financière, avec une augmentation de la durée des appels. Au total, sur l'année 2008, le nombre d'appels traités a augmenté de 2 % (1,45 million d'appels) et le taux d'accessibilité est passé à 95 % contre 84 % en 2007 avec un excellent niveau de satisfaction (16,9/20).

La gestion responsable des ressources humaines

La politique de ressources humaines de CNP Assurances vise à accompagner dans la durée la carrière de ses 4 400 collaborateurs, dont 3 033 en France.

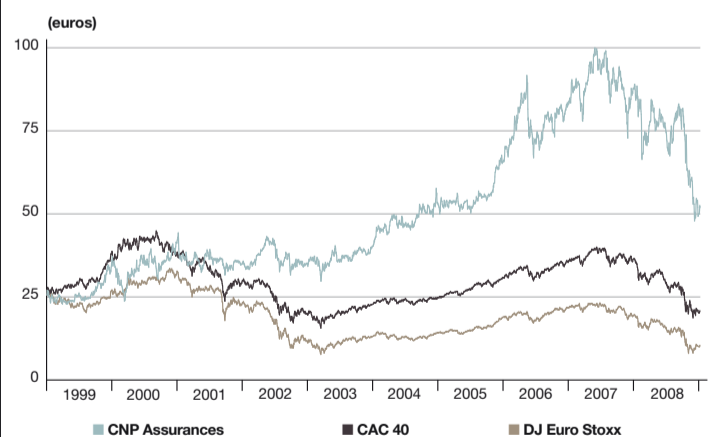
Elle favorise la mobilité interne et la formation à laquelle elle consacre 5,1 % de sa masse salariale en France, 3 fois plus que les obligations légales, et 6 % au Brésil. La promotion de l'égalité – hommes/femmes, intégration des jeunes, des seniors, des minorités et des personnes handicapées – qui est un axe essentiel de la politique des ressources humaines, s'est vu récompensée par l'obtention du « Label Diversité » en janvier 2009. ■

■ Répartition du capital en % (31 décembre 2008) :



* Sopassure est une holding détenue par La Poste (50,1 %) et le groupe Caisse d'épargne (49,9 %).

■ Évolution du cours de Bourse sur 10 ans



Sur 10 ans, le titre CNP sur performe nettement les indices. Depuis 1999, il a plus que doublé (+ 103 %), tandis que le CAC 40 a perdu 18 % et le secteur de l'assurance a chuté de 60 %. Sur l'année 2008, l'action CNP a évolué en ligne avec les principaux indices : le CAC 40 a perdu 42 %, le secteur de l'assurance (DJ Insurance) a chuté de 47 %, tandis que l'action CNP Assurances a baissé de 41 % pour clôturer à 52 € le 31 décembre 2008.

Faits marquants 2008

- Renforcement du partenariat entre CNP Assurances et UniCredit, prolongation de l'accord de distribution exclusive jusqu'en 2017 et indemnisation des clients porteurs de contrats basés sur des obligations Lehman Brothers.
- Prise de participation de 50,1 % dans les activités d'assurance de Marfin Popular Bank ouvrant à CNP Assurances les marchés grec et chypriote.
- Mise en place d'une offre d'assurance pour les courtiers en crédit nommée Credifid.
- Lancement de nouveaux produits : Cachemire, commercialisé par La Banque Postale, nouvelle gamme senior des Caisses d'épargne (avec Yoga et Aïkido) Trésor Autonomie, commercialisé par le réseau CNP Trésor.
- Confirmation de la notation AA en solidité financière de CNP Assurances, assortie d'une perspective négative par Standard & Poor's.

La Société Nationale Immobilière agit pour le logement social



La SNI, filiale à 100 % de la Caisse des Dépôts, est le premier bailleur social de l'Hexagone. Elle a démontré à nouveau, en 2008, sa très forte implication aux côtés de l'État et des collectivités territoriales en faveur du logement social, tout en faisant du développement durable un des axes fondamentaux de sa stratégie.



Réhabilitation de la résidence Cour de Venise à Paris 3^e, © Caisse des Dépôts / Jean-Marc Pettina

Dans le cadre du plan de relance de l'immobilier annoncé par le président de la République, le groupe SNI a lancé, en octobre 2008, un appel à projets pour l'acquisition de 10 000 logements sociaux et intermédiaires en VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement). Cet appel à projets a permis au groupe de signer, dès février 2009, la reprise de 9 000 logements dans les zones géographiques prioritaires (7 500 au 31.12.2008). Grâce à une négociation centralisée, le groupe a obtenu une réduction de prix de l'ordre de 20 % (hors effet TVA) par rapport à la référence du marché au premier semestre 2008. Cette opéra-

tion repose sur un mix de produits locatifs, comportant entre 55 et 60 % de logements non conventionnés, ce qui autorisera, d'ici 6 à 15 ans, une revente d'environ un tiers de ces logements, en fonction de l'état du marché, les autres logements étant destinés aux filiales HLM. Le coût de l'opération : 1,3 Md€, financé par 3 années de dividendes non perçus par la Caisse des Dépôts, soit 150 M€ auxquels viennent s'ajouter 100 M€ de fonds propres, ainsi qu'un financement via des prêts au logement social et intermédiaire.

La production « normale » du groupe s'établissant à 5 000 logements par an, il prévoit donc un objectif de production exceptionnel

sur 3 ans qui portera, au total, sur près de 25 000 logements, soit 10 % du parc.

Performance énergétique : une démarche innovante

Dans le cadre du plan stratégique Elan 2020, le groupe SNI a poursuivi son action en faveur du développement durable, à travers des démarches innovantes.

Le groupe a signé avec EDF un protocole d'accord par lequel il lui cède ses certificats d'économies d'énergie. Fondé sur des travaux d'amélioration de performance énergétique programmés en 2008 et 2009, ce protocole permet au groupe de financer une partie de ces travaux.

Par ailleurs, une « Convention de rénovation thermique » est sur le point d'aboutir. Il s'agit pour l'État d'accélérer la rénovation des 800 000 logements les plus consommateurs d'énergie d'ici 2020. Le groupe, en première ligne pour signer cette convention, s'engage ainsi à rénover 22 000 logements sur 5 ans, dont 13 500 sur la période 2009-2010. En échange, il bénéficiera de prêts bonifiés (taux à 1,9 %), à hauteur de 180 M€.

Enfin, le groupe SNI s'est engagé dans le développement d'une unité de production industrialisée de maisons de ville en bois, en partenariat avec le groupe Bénéteau. Cette maison originale, baptisée Muse, répond aux exigences de coût (moins de 1 000 €/m²) mais aussi de construction accélérée, tout en intégrant les normes de Très haute performance énergétique (THPE). Le groupe prévoit la production, par an, de 300 unités, puis rapidement de 1 000 unités.

À travers son Livre Vert, réactualisé en septembre 2008, le groupe s'est aussi engagé sur 10 propositions pour la mise en œuvre des résolutions issues du Grenelle de l'environnement, en les déclinant sur son propre patrimoine.

Elan 2020, le groupe s'est aussi engagé, via la SCET, dans la réalisation du « plan Campus », en proposant aux universités une offre d'expertise et d'ingénierie de projets.

Identifier les besoins et favoriser le parcours résidentiel

Afin d'identifier les besoins en matière de logement social, le groupe a mené, depuis 2007, un travail de fond sur la cartographie du logement social en France, fondé sur les projections de l'Insee à l'horizon 2020. En croisant ces 3 critères : parc social, marché locatif et évolution des ménages, le groupe SNI a identifié 95 aires urbaines prioritaires.

Grâce à ce nouvel outil, le groupe a pu, dès 2008, adapter les plans stratégiques de patrimoine de chacune des entités du groupe aux besoins réels du secteur. Par ailleurs, le groupe SNI s'est doté d'outils pour intégrer la notion de « parcours résidentiel » dans sa gestion locative et favoriser l'accession à la propriété et libérer des logements sociaux. Il s'agit d'une approche innovante, fondée sur un suivi individualisé des locataires en fonction de l'évolution de leurs revenus et de leur situation familiale.

Expertise et soutien aux politiques publiques

Grâce à sa position particulière de 1^{er} bailleur social, le groupe SNI a contribué en 2008 à la préparation du projet de loi de mobilisation pour le logement.

Il a activement participé à l'élaboration d'une convention d'utilité sociale incluse dans l'article 1^{er} de cette loi, adoptée le 19 février 2009, l'idée étant de fixer des indicateurs communs à tous les bailleurs sociaux quant à leurs principales missions et de négocier, par organisme, des objectifs précis selon les besoins des territoires. Le groupe SNI appliquera cette nouvelle convention à l'ensemble de son périmètre dès 2009. Afin de répondre à un des axes prioritaires du plan stratégique

Les résultats résistent à la forte activité du groupe

Le niveau d'activité élevé pèse sur la capacité du périmètre consolidé à autofinancer son développement. Cette tension, inscrite dans la stratégie de fort développement portée par le groupe pour répondre aux attentes des pouvoirs publics, tant en termes de production de logements sociaux que de soutien de l'activité, n'a pas impacté les résultats 2008. Le résultat net du périmètre consolidé est de 116 M€. Le résultat du périmètre agrégé (non assujéti à l'IS) atteint, du fait des cessions exceptionnelles, le niveau très élevé de 184 M€, soit 25 % des produits locatifs. De ce fait, le résultat avant impôt sur revenu du périmètre global atteint 330 M€. ■

Icade redessine son modèle et résiste à la crise



Pour Icade, 2008 est l'année de la réorganisation par métier et de la poursuite de la stratégie de fonciarisation. Son modèle de « foncière-développeur », choisi pour recentrer l'entreprise sur ses métiers fondateurs, démontre sa pertinence et sa résistance dans la crise qui touche l'immobilier.

Foncière, Icade est d'abord un investisseur de long terme, avec un portefeuille diversifié d'immeubles (bureaux, parcs tertiaires, centres commerciaux, équipements, santé et logements) arrivés à différentes étapes de maturité. Développeur par vocation, Icade est également un acteur dynamique et prescripteur, apte à effectuer les arbitrages pour maîtriser et relancer les activités de promotion ou capable d'élaborer des solutions sur-mesure.

En ayant conforté la pérennité d'Icade et fourni les capacités à produire, le modèle de foncière-développeur recèle tous les atouts nécessaires pour permettre au groupe de s'adapter en permanence en fonction de la conjoncture.

L'activité en 2008

Icade a poursuivi en 2008 une politique d'arbitrage des actifs matures, notamment dans le secteur du logement, au profit d'acquisitions tertiaires sélectionnées pour leur sécurité et leur potentiel de cash-flow. Ainsi, 5 164 logements ont été vendus pour un montant cumulé de 299 M€. Parallèlement, la Foncière Tertiaire s'est défait d'un immeuble de bureaux à Paris (rue de Mogador), pour 51 M€. Cet apport de liquidités a permis à Icade de réaliser des acquisitions conformes à sa politique d'investissement ; ainsi,

13 nouvelles cliniques portent à 3 200 lits la capacité d'accueil de son parc santé. Icade s'est également engagée dans de nouveaux projets d'envergure : la réalisation et la mise en location du nouveau siège de LCL à Villejuif (280 M€ d'investissement, 60 000 m²) et la promotion en partenariat public-privé (PPP) de la cité sanitaire de Saint-Nazaire (93 000 m²). Le rythme des cessions devrait s'accroître au cours de 2009. Elles concerneront principalement le portefeuille de logements et, en fonction des opportunités, quelques actifs tertiaires, notamment en Allemagne, ainsi que des activités de services. Icade aura à cœur de réinvestir conformément à une stratégie opportuniste, prudente et centrée sur le tertiaire. Cette politique s'accompagne d'une constante préoccupation de conserver un niveau d'endettement modéré. C'est ainsi que la dette représente 35,4 % de la valeur des actifs à fin 2008.

Positionnée comme acteur du développement urbain, dotée d'un bilan solide, poursuivant une politique active d'arbitrage et restant sélective sur les investissements, Icade avance et prouve la force de son modèle.

Icade intensifie son engagement pour un immobilier durable

En 2008, Icade a confirmé son engagement dans le développement durable. La généralisation de la certification HQE® dans la

promotion tertiaire, l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le parc de logements et la réalisation d'un Bilan Carbone® pour l'année 2007 sur l'ensemble des activités illustrent cette démarche.

Après avoir été le 1^{er} promoteur à livrer un bâtiment tertiaire HQE® en 2005, Icade poursuit son engagement avec un plan d'actions présenté lors des 2^{es} Trophées Icade du développement durable. Il tient en 4 points clés :

- La réalisation de projets immobiliers démonstrateurs – D'ici à 2011, des projets modèles développement durable en construction, rénovation et exploitation seront lancés avec pour objectif de concilier les normes environnementales de 2020 et la maîtrise des coûts.

- L'étiquette développement durable – À partir de 2009, Icade va progressivement apposer sur ses immeubles (neufs et en exploitation) une étiquette développement durable multicritères (carbone, santé, énergie, transports...) simple et transparente. Cette étiquette, réalisée avec le concours de parties prenantes indépendantes, sera source de progrès car elle permettra d'afficher l'évolution dans la qualité des opérations d'Icade.

- L'innovation financière durable – Le financement des projets d'immobilier durable est une priorité afin de trouver les solutions qui les rendront accessibles. Icade travaille à des formules d'ingénierie financière innovantes pour des projets durables autour des certi-



Bâtiment 270 Icade EMGP à Aubervilliers, © P. Sagnes

ficats d'économie d'énergie, du coût global et de la « Green Value » (impact de la qualité environnementale des bâtiments sur leur valeur).

- L'entreprise durable au quotidien – Icade propose à ses collaborateurs un ensemble de gestes verts en entreprise : maîtrise des impressions papier, menus bio au restaurant interentreprises, limitation des émissions de CO₂ des voitures utilisées par la société... Ces gestes seront complétés chaque semestre afin de créer de nouvelles habitudes de travail vraiment durables.

Résultats 2008 : une nouvelle année de progression

Le chiffre d'affaires consolidé augmente

de 8 % pour s'établir à 1 599 M€ grâce à la bonne tenue des loyers de la foncière et de l'activité du pôle promotion dans son ensemble. L'excédent brut opérationnel et le résultat opérationnel s'élèvent à 335 M€ et 447 M€ en augmentation respective de 15 % et 34 %, conséquence de la fonciarisation de l'entreprise engagée depuis fin 2007.

La valeur du patrimoine s'établit à 6 952 M€, en hausse de 11,6 % et de 2,4 % à périmètre constant. Le résultat net part du groupe atteint 313 M€, en augmentation de 18 % par rapport à 2007 (hors effet de l'« exit-tax » en 2007) et tient compte de la constitution d'une provision de 45,7 M€ destinée à couvrir les risques de l'activité promotion logement. ■

En chiffres



- Leader mondial de l'exploitation du tramway, 4^e opérateur privé de transport public en Europe, 1^{er} opérateur de transport public aux Pays-Bas et leader européen du transport à la demande
- Plus de 46 000 collaborateurs, dont 18 200 en France et 14 700 aux Pays-Bas
- Chiffre d'affaires géré 2008 : 3,3 Md€ (+ 39 %)
- Résultat opérationnel : 46,6 M€
- Résultat net part du groupe : 13,1 M€

Transports Transdev développe les nouvelles mobilités internationales

Filiale à 69,6 % de la Caisse des Dépôts, spécialisée dans le transport public, Transdev intervient aux côtés des collectivités locales pour construire et mettre en œuvre des solutions globales de mobilité accessibles à tous les voyageurs. Elle assoit aujourd'hui sa stature d'entreprise internationale.

Présent dans 9 pays (Allemagne, Australie, Canada, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni), Transdev a transporté, en 2008, 2 milliards de voyageurs. Le groupe y est présent à la fois en tant qu'opérateur clé de réseaux de transport et en tant qu'acteur socialement et économiquement responsable, engagé dans la cité.

Un architecte des réseaux de transport

Au service des politiques de mobilité définies par les collectivités, Transdev agit comme un architecte des réseaux de transport en élaborant avec les autorités organisatrices le type de partenariat public-privé le plus adapté au projet et à son contexte pour la gestion déléguée du service public de transport. Le groupe intègre toute la palette des modes de déplacement (tramway, BusWay®, autocar, autobus, métro, train, navette fluviale, trolley,

voiture partagée, vélo), pour bâtir des solutions sur-mesure qui s'adaptent à différentes échelles (transport urbain, interurbain ou régional, transport à la demande, tourisme...). Du pilotage de grands projets à l'exploitation de réseaux multimodaux et au développement de services aux voyageurs, son expertise lui permet de maîtriser l'ensemble de la chaîne de la mobilité.

Une place qui s'affirme dans le paysage économique du secteur

En 2008, la conjoncture difficile a pesé sur les décisions d'investissement des collectivités. Portés par des tendances écologiques, économiques et sociétales lourdes, les transports publics ont pourtant mieux résisté que d'autres secteurs d'activité à la crise financière et économique. En témoigne la croissance de la fréquentation constatée sur la plupart des réseaux dans le monde. Dans ce contexte, le groupe Transdev a confirmé la qualité de son

exploitation, avec un chiffre d'affaires géré de 3,3 Md€ (+ 39 %). La crise financière a aussi souligné la stabilité de l'actionariat du groupe, s'appuyant en particulier sur l'investisseur de long terme qu'est la Caisse des Dépôts.

En réalisant, en 2008, 60 % de son activité hors de France, Transdev a assis sa stature d'entreprise internationale. L'une des priorités a été le renforcement de l'alliance nouée fin 2007 avec Connexión, premier opérateur de transport public aux Pays-Bas, visant à faire de cette implantation une nouvelle base de croissance pour le groupe. C'est dans le même esprit qu'a été scellée l'union avec le groupe portugais Joalto, qui a donné naissance au 2^e transporteur routier de voyageurs du Portugal.

Une vraie dynamique d'évolution

Dans l'ensemble des réseaux Transdev, l'accent a été mis sur l'amélioration de la qualité de l'offre de transport – infrastructures, véhicules et services aux voyageurs. Malgré une conjoncture économique peu porteuse, le groupe a accéléré ses investissements stratégiques dans les modes doux – par l'acquisition de Caisse Commune, société pionnière de l'auto-partage en France – et dans le transport à la demande, qui sont au cœur des nouvelles mobilités. Transdev a ouvert un nouvel axe majeur de développement dans le transport ferroviaire régional, en lançant en Allemagne sa première « grande ligne » de chemin de fer MittelrheinBahn, entre Cologne et Mayence.

En interne, l'année 2008 a été celle de la déclinaison du projet d'entreprise Vision 2012, à travers un foisonnement d'initiatives qui alimentent la dynamique d'évolution du groupe sur la plupart des sujets clés : gouvernance, partage et renouvellement des compétences, métiers, innovation produits et services, développement durable... ■

Développement durable

Quand l'énergie devient propre...



© Connexión

En intégrant les meilleures technologies dans toutes ses activités, le groupe est engagé dans la réduction de son empreinte écologique. Par ailleurs, à travers sa Fondation, Transdev s'implique pour l'insertion économique de certaines populations.

Transdev a été, en 2008, un acteur clé du décollage des bus hybrides en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. À Tenerife, grâce à la création d'une centrale solaire, le groupe produit 16 % des besoins énergétiques du réseau à partir d'une énergie propre. Le renouvellement des flottes de véhicules, qui permet de répondre aux normes environnementales européennes, ou encore la construction de « dépôts verts », témoignent aussi de cet engagement. La Fondation Transdev incarne, quant à elle, l'implication citoyenne de l'entreprise, via le soutien apporté en France et en Italie à 17 projets locaux axés sur le lien social, l'insertion économique ou le développement durable. La Fondation, qui bénéficie du concours de la Caisse des Dépôts et de l'association Trans-Cité, poursuit aujourd'hui, à l'instar du Portugal, son développement en Europe pour donner une nouvelle dimension à l'action solidaire du groupe. ■



Yarra Trams à Melbourne – Australie, © Yarratrams

Développement durable

Certification QSE pour tous les domaines skiables

Les entreprises du groupe Compagnie des Alpes partagent toutes les mêmes préoccupations et les mêmes valeurs de respect de l'environnement, de préservation et de gestion des espaces naturels. Elles savent que la qualité de l'environnement est un élément majeur du plaisir et de la satisfaction des clients. Tous les domaines skiables contrôlés par le groupe ont obtenu une certification QSE en 2008. C'est une première à cette échelle, en Europe. Cette certification QSE (Qualité selon le référentiel ISO 9001, Sécurité OHSAS 18001 et Environnement ISO 14001) est le fruit d'un investissement financier et en ressources humaines important. Cela a représenté 45 000 heures de travail, soit l'équivalent d'une équipe de 20 personnes mobilisées à plein temps pendant une année. La certification ISO 14001 rend compte de l'effort réalisé par les entreprises pour intégrer l'environnement dans leurs processus de gestion et répond à des normes strictes et évolutives. Elle repose sur trois exigences : respect de la réglementation, prévention des pollutions et recherche continue d'amélioration des performances environnementales. Cette démarche permettra au groupe de mieux gérer le recours aux ressources naturelles nécessaires à son activité. ■



© Les Arcs 2008

Loisirs Compagnie des Alpes conforte sa position de leader européen des loisirs actifs



Le Parc Astérix fête ses 20 ans en 2009, © Parc Astérix 2009

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008, la Compagnie des Alpes a présenté une des meilleures progressions de chiffre d'affaires et de résultat de son histoire à périmètre comparable. Les domaines skiables ont profité des excellentes conditions de la saison d'hiver et ont battu leur record historique de fréquentation. Les parcs de loisirs ont bien résisté à la dégradation de la conjoncture économique générale intervenue à la fin de l'été et ont également affiché une fréquentation en progression. L'exercice a également bénéficié de l'intégration de la Société des téléphériques de Val-d'Isère (STVI). Le chiffre d'affaires du

groupe a progressé de 6,4 % à périmètre comparable et de 14,6 % à périmètre réel, pour atteindre 579 M€. Le résultat opérationnel, à 85 M€, a progressé de 11,5 % et le résultat net part du groupe de 17,1 % à périmètre comparable, à 36,2 M€.

Stratégie et perspectives d'avenir

La Compagnie des Alpes dispose d'un capital stratégique remarquable dans ses deux métiers. Sa position de leader sur le marché du ski est un gage de récurrence de ses revenus et de ses cash-flows. Elle concentre désormais ses efforts pour maximiser les synergies commerciales et opérationnelles

entre les sociétés locales, au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes (clients, salariés, actionnaires, collectivités locales concédantes...). Elle s'est également donné comme objectif d'adapter son modèle économique à la maturité du marché, afin de pérenniser sa capacité à créer de la valeur.

Dans les parcs de loisirs, la taille désormais atteinte par la Compagnie des Alpes et sa position de leader dans 3 pays (France, Belgique, Pays-Bas), lui permettent de focaliser ses actions sur le développement industriel de ses sites et la valorisation de sa marque, qui constituent un vecteur majeur de crois-

En chiffres



- 17 domaines skiables et 21 parcs de loisirs dans 7 pays d'Europe
- Près de 27 millions de visiteurs par an
- Des domaines skiables certifiés QSE
- Chiffre d'affaires : 579 M€ (+ 6,4 % à périmètre comparable)
- Résultat net part du groupe : 36,2 M€ (+ 17,1 % à périmètre comparable)

sance et d'amélioration des marges à moyen terme. Sur un plan général, la Compagnie des Alpes entend augmenter sa mobilité stratégique en gérant plus activement son portefeuille d'actifs, en étant très sélective dans ses investissements, en se désendettant et en mettant en place des partenariats pour soutenir son développement.

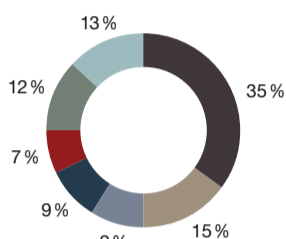
La Compagnie des Alpes est par ailleurs engagée dans un projet important de réorganisation du groupe, qui vise à favoriser un pilotage plus réactif et à renforcer très significativement l'intégration industrielle de ses 2 métiers. ■

En chiffres



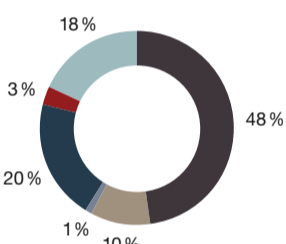
- 7 300 collaborateurs dont 4 270 dans l'ingénierie ; 1 000 recrutements en France et à l'international
- Une présence dans plus de 90 pays dans le monde
- 505 M€ de chiffre d'affaires (+ 12,3 %)
- 21,1 M€ de résultat net part du groupe (contre 12,3 M€ en 2007)

■ Répartition de l'activité par produit



- Exploitation routière
- Routes
- Transports urbains/ferroviaire
- Aéroport et aérien
- Eau/ports et voies navigables
- Aménagements urbains
- Environnement, conseil institutionnel et divers

■ Répartition de l'activité par zone géographique



- Europe des 27 hors France
- France (Métropole et DOM TOM)
- Asie / Australie
- Amérique
- Afrique et Moyen-Orient
- Reste de l'Europe

Infrastructures Egis intègre de nouveaux métiers et favorise la croissance externe



Pont Paul Vatiné - Le Havre, © Caisse des Dépôts / Jean-Marc Pettina

Egis, filiale à 100 % de la Caisse des Dépôts, est un groupe d'ingénierie et de conseil dans les domaines de la construction d'infrastructures et des systèmes pour les transports, l'aménagement, l'eau et l'environnement.

Elle intervient également dans les domaines du montage de projets en partenariat public-privé et de l'exploitation d'infrastructures routières et aéroportuaires.

Egis figure actuellement parmi les grands acteurs européens et mondiaux de l'aménagement du territoire. De l'ingénierie de proximité à la gestion de grands projets complexes ou techniques, elle répond à l'ensemble des besoins des collectivités locales ou des grands donneurs d'ordre.

Le groupe s'organise autour de 5 grands marchés : route, rail, aménagement urbain, eau et aérien. Parallèlement, Egis regroupe des structures transversales (tunnels, géotechnique, ouvrages d'art, environnement, gestion du trafic, conseil aux collectivités, management de projet et aide à la décision) et des structures dédiées dans certains pays (Espagne, Roumanie, Pologne, Bulgarie, Inde, Cameroun, Algérie et Madagascar). À

l'international, le groupe intervient également sur des projets financés par les bailleurs de fonds internationaux et pour des missions de développement local. Enfin, Egis travaille sur des projets de concession ou de partenariat public-privé en France et à l'international et gère l'exploitation d'ouvrages routiers et aéroportuaires.

Ses 50 implantations en France et sa présence dans plus de 90 pays permettent à Egis de développer une proximité avec ses clients et de tenir compte des contextes humains, économiques et environnementaux des projets.

Egis poursuit son développement

Le groupe a misé en 2008 sur l'intégration de nouveaux métiers en favorisant la croissance externe. Egis a acquis le groupe Atelier du paysage et est ainsi devenue le premier paysagiste français. À l'international, avec l'acquisition d'Eazypass Ltd en Irlande (émetteur européen de badges de péage électronique), Egis est, pour la première fois de son histoire, en relation directe avec les utilisateurs finaux.

Dans le domaine de la route, Egis a remporté les études d'avant-projet de la rocade nord de Grenoble, les études de la 4^e rocade d'Al-

ger et la conception et réalisation des études d'une section de l'autoroute M6 au Kosovo. Dans le rail, les études techniques, environnementales et ferroviaires pour la Ligne à grande vitesse LGV Poitiers-Limoges ont été attribuées à Egis ainsi que la maîtrise d'œuvre des infrastructures du tramway de Besançon. Sur le marché de l'aménagement urbain, Egis a remporté la maîtrise d'œuvre du site des hôpitaux à Neuilly-sur-Marne (Seine-Saint-Denis) et de l'aménagement du boulevard de la Seille à Metz.

Egis a poursuivi son développement dans le domaine de l'eau et a gagné la conduite de l'opération d'aménagement de La Bassée (Bassin de la Seine) et la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une usine de traitement d'adduction d'eau potable à Louveciennes. Dans l'aérien, Egis a été choisie pour l'amélioration de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement de l'aviation civile dans les pays du Caucase et d'Asie centrale et l'audit du projet du nouvel aéroport international de Doha au Qatar.

Quant aux domaines du montage de projets et de l'exploitation, de beaux succès ont été remportés par le groupe en 2008, tels que l'autoroute A88 entre Caen et Sées, l'autoroute M6 en Hongrie et le grand périphérique de Londres M25. ■

Développement durable

Bienvenue aux éco-infrastructures

Les exigences d'économie d'énergie et de matériaux ou de réduction des gaz à effet de serre, l'importance croissante des préoccupations sociales amènent Egis à développer en continu des expertises remarquées à plusieurs reprises par les maîtres d'ouvrage et la profession :

■ la route des Tamarins, sur l'île de La Réunion, a remporté le second prix au Grand prix national de l'ingénierie. Le projet a été jugé « remarquable » car il contribue au développement économique et social de l'île tout en respectant les fortes contraintes environnementales ;

■ pour sa gestion de la ressource en eau et ses apports au cadre de vie, le projet de reconquête des Rives de la Thur à Cernay, dans le Haut-Rhin, a reçu un premier prix « Habitat et développement urbain ».

L'animation de la politique d'innovation d'Egis s'est également traduite par l'organisation du 4^e concours innovation interne où le jury, constitué à 75 % par des personnalités extérieures, a primé 5 dossiers développement durable. ■



Route des Tamarins, La Réunion, © Hervé Douris

Tourisme Belambra poursuit sa montée en gamme et séduit sa clientèle

Numéro 1 des clubs de vacances en France pour les familles européennes, Belambra vvf – devenue Belambra en décembre 2008 – a poursuivi la rénovation de ses clubs. L'entreprise a engagé un important projet d'amélioration de la qualité de services baptisé « Be 2010 ». Ses résultats 2008, conformes aux objectifs fixés, l'encouragent à continuer la montée en gamme de ses prestations.



Club Belambra d'Anglet, source Belambra

En 2008, Belambra poursuit la rénovation de ses sites à un rythme soutenu avec 16 nouveaux clubs transformés. Fin 2008, près de la moitié de ses logements sont rénovés ; 1 700 l'ont été dans l'année pour 53 M€ d'investissements et 9 nouveaux chantiers ont été ouverts. Au cours de l'année, Belambra a cédé les murs de 21 résidences, pour plus de 252 M€, couvrant les besoins de financement de l'année 2009 et le respect des contrats de prêts bancaires. Enfin, la construction d'un nouveau club Belambra a été lancée. Situé à proximité

des châteaux de la Loire, ce site de 104 logements ouvrira au printemps 2009.

Le groupe a décidé d'inscrire une démarche développement durable aussi bien dans son programme de rénovation (maîtrise de consommation d'énergie, tri des déchets, introduction de matériaux écolabellisés), que dans la maintenance de ses clubs (réduction attendue de 15 % des consommations d'eau), ou dans sa politique d'achats. Des objectifs de performances

environnementale et énergétique sont fixés pour les nouveaux clubs : obtention de la certification THPE, soit 20 % de mieux que la réglementation thermique en vigueur.

Les clients étrangers représentent aujourd'hui 20 % de la fréquentation des sites rénovés.

Les clients sont séduits par la montée en gamme. Quant au prix moyen de vente des séjours, il a augmenté de 11,5 % en 2008.

En 2008, Belambra a créé sa Direction des ventes internationales pour développer sa pénétration sur les marchés européens. Le

groupe a clarifié son organigramme juridique. Des participations croisées ont été supprimées entre le pôle tourisme représenté aujourd'hui par Belambra Clubs, le pôle immobilier représenté par Belambra Patrimoine et les moyens de croissance externe et d'acquisition représentés par Belambra Développement qui comporte notamment une société de marchands de biens.

Les objectifs fixés pour 2008 sont atteints. L'exercice 2008 clos le 31 décembre 2008* se caractérise par un volume d'affaires sur périmètre exploité de 153 M€, en progression

En chiffres



- 1 230 personnes en équivalent temps plein annuel, soit jusqu'à 3 000 personnes au plus fort de la saison
- 56 clubs de vacances en France, 9 000 logements, 40 000 lits
- Des clubs sur tout le littoral et en haute montagne
- 500 000 clients individuels, 2 000 groupes
- 153 M€ de volume d'activité sur le périmètre exploité (+ 6 % par rapport à 2007)

de 6,3 % par rapport à l'exercice précédent (+ 5,2 % à périmètre comparable). L'activité touristique (hors immobilier) dégage 9,5 M€ d'EBITDA, soit 7 % du chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation s'établit à 6 M€, en progression de 33 % par rapport à l'exercice 2007 après une augmentation des loyers des sites de plus de 3 M€ (+ 13 %). Le résultat net du pôle immobilier s'élève à 97 M€, marqué par une plus-value de 70 M€ consécutive aux cessions immobilières. ■

* Exercice 2008 clos pour la première fois le 31 décembre 2008, soit 14 mois. Les chiffres fournis sont sur 12 mois comparables à l'exercice précédent.

Solutions locales

Le réseau régional est composé de 25 implantations et emploie 575 collaborateurs. Ce réseau assure l'instruction des dossiers et la relation de proximité avec les élus, les acteurs du monde local ainsi que les professions juridiques. Par sa parfaite connaissance du terrain, il permet d'apporter des solutions adaptées aux besoins et au calendrier des partenaires. Tour de France des projets menés en 2008 par chacune des directions.

Alsace



Patrick François
Directeur régional

Un partenariat a été noué entre la Caisse des Dépôts et les universités de Strasbourg, qui sont aujourd'hui fusionnées. La plate-forme d'orientation et de financement des entreprises s'est déployée : 45 dossiers traités en 2008. La Caisse des Dépôts a achevé la mise en place des financements de la Ligne à grande vitesse Rhin-Rhône (191 M€ de prêts accordés aux grandes collectivités alsaciennes sur ce projet). Par ailleurs, elle a signé un protocole confortant le site Écomusée-Bioscope, en Sud-Alsace, grâce à l'arrivée de Pierre & Vacances (500 cottages). Enfin, elle a poursuivi ses investissements, notamment dans le logement locatif libre et les centres commerciaux, à Strasbourg et à Mulhouse.

Aquitaine



Xavier Roland-Billecart
Directeur régional

La Caisse des Dépôts a proposé un montage innovant pour la réalisation du « plan Campus » relatif aux 4 universités de Bordeaux, associant en partenariat la région Aquitaine et les universités au sein de sociétés de droit privé (500 M€ programmés). Plusieurs projets liés aux énergies renouvelables (notamment photovoltaïque et biomasse) ont été entrepris et verront leur réalisation courant 2009. Pour l'activité de prêts sur fonds d'épargne, ce sont plus de 470 M€ qui ont été accordés, dont 360 M€ pour le logement, 30 M€ pour le tramway de Bordeaux et 80 M€ pour les collectivités locales. La Caisse des Dépôts a remporté les 2 appels d'offres lancés par les URSSAF en Aquitaine pour réaliser leurs services bancaires.

Basse-Normandie



Jean-Marie Bricogne
Directeur régional

Le volume des prêts a atteint un record (189 M€) ; ils concernent notamment le financement des logements aux populations fragilisées et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. Avec ses co-investisseurs, la Caisse des Dépôts a pris livraison de la nouvelle usine construite pour Faurecia, dans le cadre du campus industriel Mécapolis (près de Flers). Par ailleurs, elle détient 30 % du capital de Manche Télécom, qui s'est engagée à connecter en très haut débit, avec de la fibre optique, 26 000 logements sur les territoires de Cherbourg et de Saint-Lô. Enfin, elle est associée au groupement Alicorne, concessionnaire de l'autoroute A88, dont la mise en service aura lieu en 2010.

Bretagne



Dominique Mirada
Directeur régional

La Caisse des Dépôts a investi 4,2 M€ dans la société Géotexia (Côtes d'Armor). Ce projet de méthanisation utilisera du lisier porcin et des effluents de l'industrie agroalimentaire pour produire de l'électricité tout en supprimant les pollutions. La Caisse des Dépôts accompagne l'université de Rennes 1 pour élaborer son schéma directeur immobilier et assurer la gestion d'une partie de ses placements financiers. L'activité bancaire a fortement augmenté : les encours institutionnels atteignent 272 M€, triplant ainsi en 2 ans. Le montant des prêts signés a, quant à lui, augmenté de plus de 50 % (540 M€, dont 100 M€ pour financer la 1^{re} ligne de tramway de la Communauté urbaine de Brest).

Franche-Comté



Jean-Paul Guérin
Directeur régional

Le pôle régional multimédia Numerica s'est structuré en SEM avec un fonctionnement s'apparentant à un pôle de compétitivité ; la Caisse des Dépôts y est présente à hauteur de 24 % du capital. Elle a également participé au capital (44 % de 8 M€) d'Alvancia, SCI créée pour la construction d'un bâtiment HQE exemplaire destiné à Alstom Power, à Belfort. Grâce à un partenariat entre le parquet général, le tribunal de grande instance et la Caisse des Dépôts, Besançon a été labellisé « site national pilote » pour la réforme du régime des personnes protégées par la loi. 250 contrats de prêts ont été signés pour 131 M€, soit 67 % de progression. Par ailleurs, 62 M€ de prêts infrastructures ont été consentis.

Antilles-Guyane



Philippe Lambert
Directeur régional

La Caisse des Dépôts a signé un bail emphytéotique administratif avec le conseil régional de Guadeloupe portant sur la construction en PPP de l'université des métiers d'artisanat ; 20 M€ ont été investis incluant le financement de 1 200 m² de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments. Un partenariat a été conclu avec Voltalia Guyane visant le développement de projets dans les filières biomasse, photovoltaïque et hydraulique, pour une puissance cumulée de 40 MW. En 2008, le programme Solar Énergies se poursuit avec l'équipement de toitures photovoltaïques d'une puissance de 3 MW. En Martinique, le centre commercial Perrinon a été inauguré en zone ANRU de Fort-de-France, développant 10 500 m² de commerces.

Auvergne



Francis Cubeau-Rousseau*
Directeur régional

La Caisse des Dépôts a accompagné l'effort des bailleurs sociaux avec 182 M€ de prêts à la construction HLM et à la rénovation urbaine. Les investissements ont porté sur : l'entrée au capital de TC Dôme pour 49 % (soit 2 M€) avec SNC-Lavalin, dans le projet de train crémaillère du conseil général du Puy-de-Dôme ; 2 opérations de logements (Riom, Clermont-Ferrand) ; le parc éolien de Saint-Jean Lachalm (Haute-Loire). Le partenariat avec les universités d'Auvergne et Blaise Pascal cofinanceront leurs schémas directeurs immobiliers. L'aide aux PME a visé 640 entreprises et 1 300 emplois en 3 ans. Enfin, avec le réseau du Trésor public, la Caisse des Dépôts est le banquier des 4 URSSAF d'Auvergne.

* a succédé à Michel Pupin en novembre 2008

Bourgogne



Jean-Philippe Sarrette
Directeur régional

La production de prêts au logement social a poursuivi sa forte croissance et a atteint 227 M€, soit une multiplication par 2 en 3 ans. La Caisse des Dépôts a signé une convention avec le conseil régional de Bourgogne afin de bonifier les prêts « Énergie Performance » dédiés aux constructions nouvelles, ramenant ainsi leur taux à 0 %. L'activité bancaire a été marquée par le succès remporté lors de l'appel d'offres commun des URSSAF de Bourgogne et Franche-Comté. Enfin, la Caisse des Dépôts a été nommée en qualité de personnalité extérieure au Conseil d'administration de l'université de Bourgogne, point d'appui essentiel pour décliner les ambitions du plan d'actions « Université » d'Élan 2020.

Champagne-Ardenne



Thierry Ravot
Directeur régional

Dans le cadre du financement du logement social, la Caisse des Dépôts a accordé 188 M€ de prêts en 2008, soit + 25 %. Elle a signé, à Chaumont, le 1^{er} prêt au niveau national en faveur de la réhabilitation thermique et a conclu 6 conventions de rénovation urbaine, engageant 49 M€ de prêts et 200 000 € en crédits d'études. Elle a investi 6 M€ dans 2 projets d'énergies renouvelables : un parc éolien de 12 MW (Aube) et le projet biomasse C5D de 20 MW (Bazencourt), remporté suite à un appel d'offres. Enfin, elle a renforcé son positionnement dans l'accompagnement des professions juridiques à la réforme de la carte judiciaire et dans le financement d'opérations complexes d'opérateurs HLM ou SEM.

Ile-de-France



Claude Blanchet
Directeur régional

Plusieurs projets ont été livrés : un immeuble de bureaux à Sénart (contribution Caisse des Dépôts de 1,3 M€ sur 11,4 M€) et un autre à Provins (par la Société SAS IIE 77 dont la Caisse des Dépôts détient 40 % du capital). 124 logements intermédiaires ont été livrés à Rosny-sous-Bois, 46 aux Mureaux, 143 logements étudiants à Saint-Ouen et 86 logements HPE à Vitry-sur-Seine (investissement global de 24,7 M€). La forte activité du financement de l'habitat a conduit à la signature de 2 310 M€ de prêts. La Caisse des Dépôts a cofinancé un fonds spécifique de prêts d'honneur dédié à la réforme de l'entreprise (500 000 €). 7 conventions de partenariat ont été signées avec des universités et grandes écoles.

Corse



Richard Curnier
Directeur régional

La Caisse des Dépôts a accordé 42 M€ de prêts aux bailleurs sociaux pour le financement de 760 logements conventionnés répartis sur les 2 départements. Pour financer des infrastructures routières et ferroviaires, elle a accordé 60 M€ de prêts aux collectivités locales. Afin de construire 57 logements pour actifs dans un quartier résidentiel d'Ajaccio, elle s'est associée à un acteur local pour constituer une société patrimoniale. En remportant tous les appels d'offres lancés par des organismes sociaux, elle est devenue le 1^{er} gestionnaire de compte sur la Place. Enfin, un partenariat noué avec l'université de Corse Pasquale Paoli permettra de financer diverses études en lien avec la loi LRU.

Languedoc-Roussillon



Hervé Tonnaire*
Directeur régional

Priorité d'Élan 2020, le projet fédérateur « Campus » de Montpellier, officialisé en juillet 2008, est accompagné par la Caisse des Dépôts à travers un partenariat avec les 3 universités et Sup-Agro Montpellier. L'appui au territoire s'est concrétisé par la mobilisation de 200 M€ de prêts « infrastructures de transport », dont un contrat de 120 M€ au conseil régional pour le financement de projets ferroviaires et l'aménagement du port de Sète. Confortant le soutien porté à l'économie mixte, une filiale de promotion « énergies renouvelables » a été créée avec la SERM, société d'économie mixte de l'agglomération de Montpellier.

* a succédé à Pierre Froment en septembre 2008





“Les directions régionales accompagnent les universités dans leur projet de modernisation.”

© L'Oeil Public / Julien Daniel

Limousin



Jean-Charles Watiez
Directeur régional

L'activité de prêteur sur fonds d'épargne a atteint un niveau historique avec 100 M€ de nouveaux contrats dédiés au logement et une nouvelle convention ANRU avec la ville de Limoges (financement de 43 M€ de prêts bonifiés pour 100 M€ d'investissement total). Dans le cadre de son activité de banquier, il est à noter l'augmentation de 41 % de placements pour les institutionnels et le renouvellement de la convention avec la CAF de la Creuse. En appui à la préoccupation forte des collectivités en matière d'hébergement des personnes âgées dépendantes, la Caisse des Dépôts a pris une participation de 45 % (8 M€) aux côtés de la Mutualité de la Haute-Vienne, afin de construire un EHPAD (80 lits).

Nord – Pas-de-Calais



Marc Desjardins
Directeur régional

La cyber-base de l'école de Raismes (dans le Valenciennais) a été choisie pour la signature du partenariat national entre le ministère de l'Éducation nationale et la Caisse des Dépôts, pour équiper une cinquantaine d'écoles d'espaces publics numériques. La Caisse des Dépôts a investi 735 000 € (coût total 11,3 M€) dans le Centre Hélène-Borel (pour personnes handicapées), un des tout premiers équipements du nouveau quartier « Humanité » en plein cœur de Lille Métropole communauté urbaine. Le Fonds d'investissement pour le développement de l'entrepreneuriat social et solidaire (FIDESS) a été lancé à l'occasion du Salon CRÉER, porté par la Caisse des Dépôts, les autres acteurs du PRCTE⁽¹⁾ et France Active.

(1) Programme de création-reprise d'entreprises.

Nouvelle-Calédonie Polynésie française



Yves Bellec
Directeur régional

En Nouvelle-Calédonie, la Caisse des Dépôts a prêté plus de 110 M€, permettant la construction et la réhabilitation de plus de 1 300 logements, avec une 1^{re} opération de logement locatif social en Province Nord. Les engagements de la Caisse des Dépôts dans les structures d'aide à la création d'entreprises (ADIE, APH, FIR) ont rendu possible la création de plus de 250 emplois directs. Par ailleurs, elle a accompagné la mise en place d'un code minier prévoyant le recours à des consignations dédiées à la remise en état des sites d'exploitation minière. En Polynésie française, une convention a été signée avec le gouvernement du pays pour déployer une dizaine de cyber-bases à Tahiti et dans les archipels.

Poitou-Charentes



Gil Vauquelin
Directeur régional

La Caisse des Dépôts a investi 11,9 M€ dans la société 17 Numérique pour le déploiement du haut débit sur l'ensemble de la Charente-Maritime. La mise en service de 4 éoliennes à Péré (Charente-Maritime), la participation de 50 000 € dans la SCIC photovoltaïque régionale, la construction de 475 logements sociaux à Très haute performance énergétique et le lancement d'un partenariat pour la réhabilitation thermique du parc des offices HLM illustrent la mobilisation de la Caisse des Dépôts en faveur du développement durable. Outre la création d'un fonds régional d'investissement solidaire, elle accompagne le développement significatif du microcrédit social, portant la région au 2^e rang national (700 prêts octroyés).

Réunion-Océan Indien



Michel Pupin*
Directeur régional

Dans le cadre d'un groupement dont elle est l'actionnaire de référence, la Caisse des Dépôts a signé le premier partenariat public-privé industriel en outre-mer avec la chambre de commerce et d'industrie pour la réalisation et la maintenance du « Terminal céréalier » de Port-Réunion. Elle a poursuivi ses investissements en matière d'énergie photovoltaïque et dans l'immobilier tertiaire (Vitrines du Sud, à Saint-Pierre) et sanitaire (au Port et à Saint-Joseph). Au total, ce sont 70 M€ qui ont été investis sur l'île. Un partenariat a été engagé avec l'université de La Réunion afin d'apporter expertise et financement dans la réalisation d'études visant sa modernisation.

* a succédé à Hervé Tonnaire en novembre 2008

Lorraine



Emmanuel Collin
Directeur régional

La Caisse des Dépôts a investi 5,3 M€ (soit 20 %) des fonds propres nécessaires au montage financier du Center Parcs de Moselle (coût total des équipements de 103 M€). L'un des premiers partenariats public-privé nationaux en matière d'infrastructure numérique a été signé avec le conseil général de Meurthe-et-Moselle, portant sur un contrat de 40 M€. L'activité de prêts sur fonds d'épargne, avec 232 M€ de prêts octroyés, a connu une hausse de 69 % en un an, liée notamment aux projets de renouvellement urbain en plein essor (6 conventions signées). Dans le cadre d'un partenariat conclu avec les 4 universités lorraines labellisées campus, 650 000 € de crédits d'études de la Caisse des Dépôts seront mobilisés.

Pays de la Loire



Roland Chaboud
Directeur régional

La première pierre du Centre de formation SNCF du Mans (porté par une SAS dont la Caisse des Dépôts est actionnaire à 35 %) a été posée. Un contrat en partenariat public-privé a été signé à Saint-Nazaire pour la mise en œuvre d'un projet de Cité sanitaire (794 lits) ; le projet, évalué à 280 M€, est porté par une société dont le capital est détenu à 35 % par la Caisse des Dépôts. Les 53 premiers logements locatifs libres à loyer abordable construits à Nantes ont été inaugurés ; la Caisse des Dépôts est à ce jour actionnaire à 100 % de la SCI porteuse du projet (investissement de 12,4 M€). Le volume des prêts sur fonds d'épargne a été multiplié par 3 par rapport à l'an passé pour s'élever à 790 M€.

Midi-Pyrénées



Serge Bergamelli*
Directeur régional

Un niveau historique a été atteint en matière de prêts sur fonds d'épargne, avec 480 M€, dont un prêt de 111 M€ en faveur de l'infrastructure ferroviaire régionale, et 56 M€ pour le financement des investissements des collectivités locales. Deux conventions PRES ont été signées avec l'université du Mirail et l'université Paul-Sabatier, dans le cadre d'un partenariat avec l'université toulousaine (4 universités, 12 écoles, soit 96 000 étudiants). Midi-Pyrénées Croissance, société régionale de capital développement présente dans 75 entreprises, a réalisé une augmentation de capital de 4 M€ à laquelle la Caisse des Dépôts a souscrit, portant ainsi sa participation de 4,7 % à 10 % du capital (1 M€).

* a succédé à Jacques Terrasse en mai 2009

Picardie



Brigitte Louis*
Directeur régional

Une convention de partenariat a été signée avec l'université technologique de Compiègne pour la mise à jour de son schéma directeur immobilier. La Caisse des Dépôts a réaménagé la dette de 2 organismes de logement social, permettant ainsi d'éviter 90 M€ de remboursements anticipés. Elle a, par ailleurs, participé à différentes commissions régionales ayant pour objet de faire face à la crise financière et de permettre le lancement de la plate-forme régionale commune avec Oséo. Enfin, le premier bâtiment de la SCI Tertiel (Terralia), d'une surface de 6 200 m², dont la Caisse des Dépôts est co-investisseur à hauteur de 25 %, a été livré dans le quartier de la Gare-Vallée d'Amiens.

* a succédé à Hubert Briand en avril 2009

Provence-Alpes-Côte d'Azur



Christian Olivères
Directeur régional

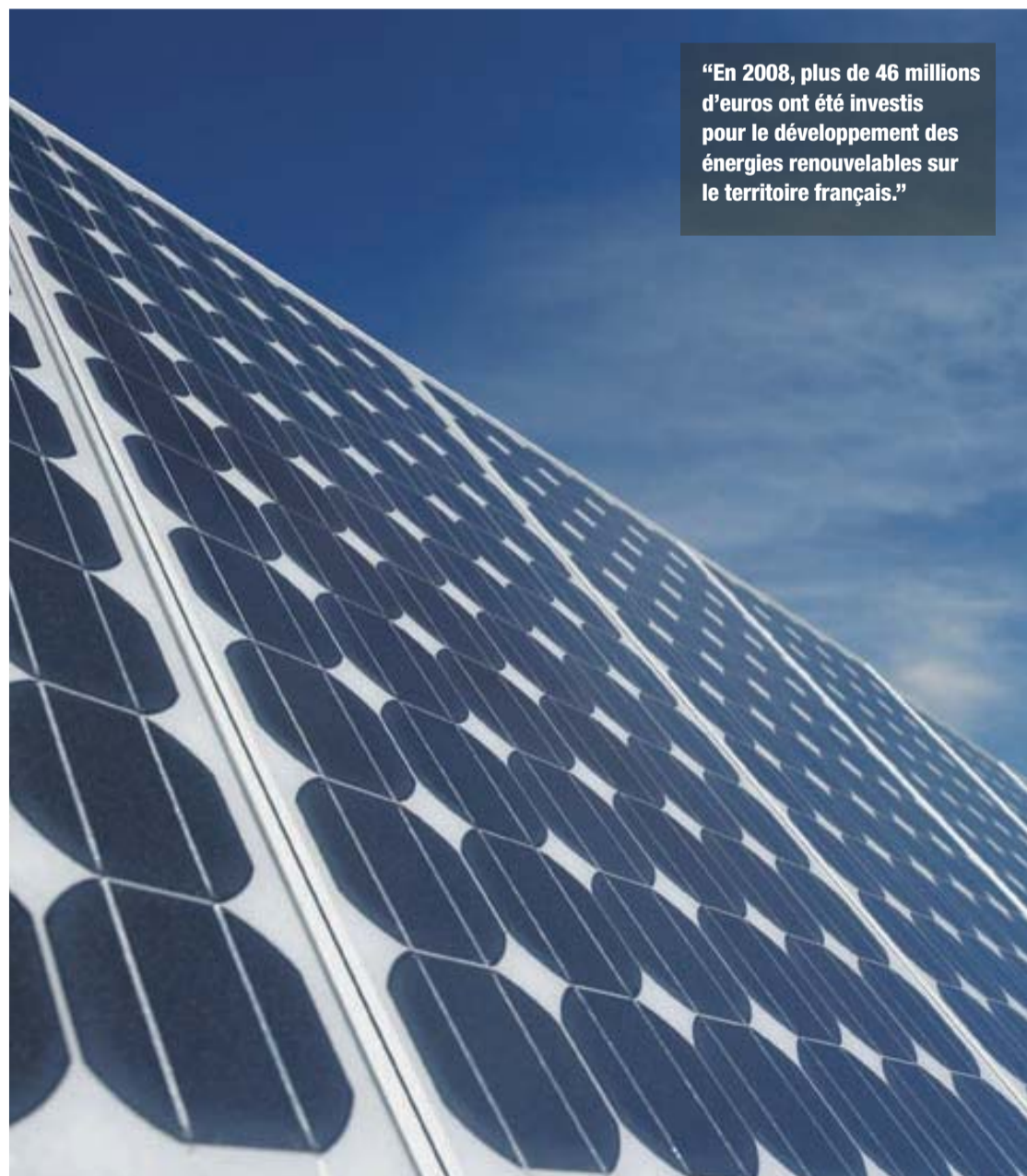
La Caisse des Dépôts a investi 3 M€ avec les collectivités locales des Orres (Hautes-Alpes) pour développer et moderniser la station de ski. Les opérations de logement locatif abordable dans les zones de marché tendu se sont poursuivies : 44 logements dans le Var et 75 dans les Alpes-Maritimes. La Caisse des Dépôts s'est également engagée dans la construction de 2 centrales photovoltaïques dans la vallée de la Durance (5,8 M€). Un partenariat a été noué avec l'Établissement public Plaine-Var, dans le cadre de l'opération d'intérêt national de la Plaine du Var à Nice, futur territoire emblématique de l'aménagement durable. Au total, ce sont 176 M€ de prêts consentis aux collectivités locales en 2008.

Rhône-Alpes



Alain Weber
Directeur régional

Afin de contribuer à la modernisation et à l'autonomie des universités, la Caisse des Dépôts a engagé 1 M€ en cofinancement d'études auprès des universités de Grenoble et de Lyon, retenues au titre du « plan Campus ». L'investissement dans le logement intermédiaire a été particulièrement soutenu, avec l'engagement de 200 nouveaux logements (soit 20 % de la totalité engagés au niveau national), notamment dans le Genevois français, à Grenoble et à Vénissieux. En matière de soutien à l'activité économique, l'invitation lancée par Michel Bouvard à Martin Hirsch pour le 20^e anniversaire de l'ADISES en Savoie, a permis de donner un relief particulier au soutien de la Caisse des Dépôts au réseau France Active.



“En 2008, plus de 46 millions d'euros ont été investis pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire français.”

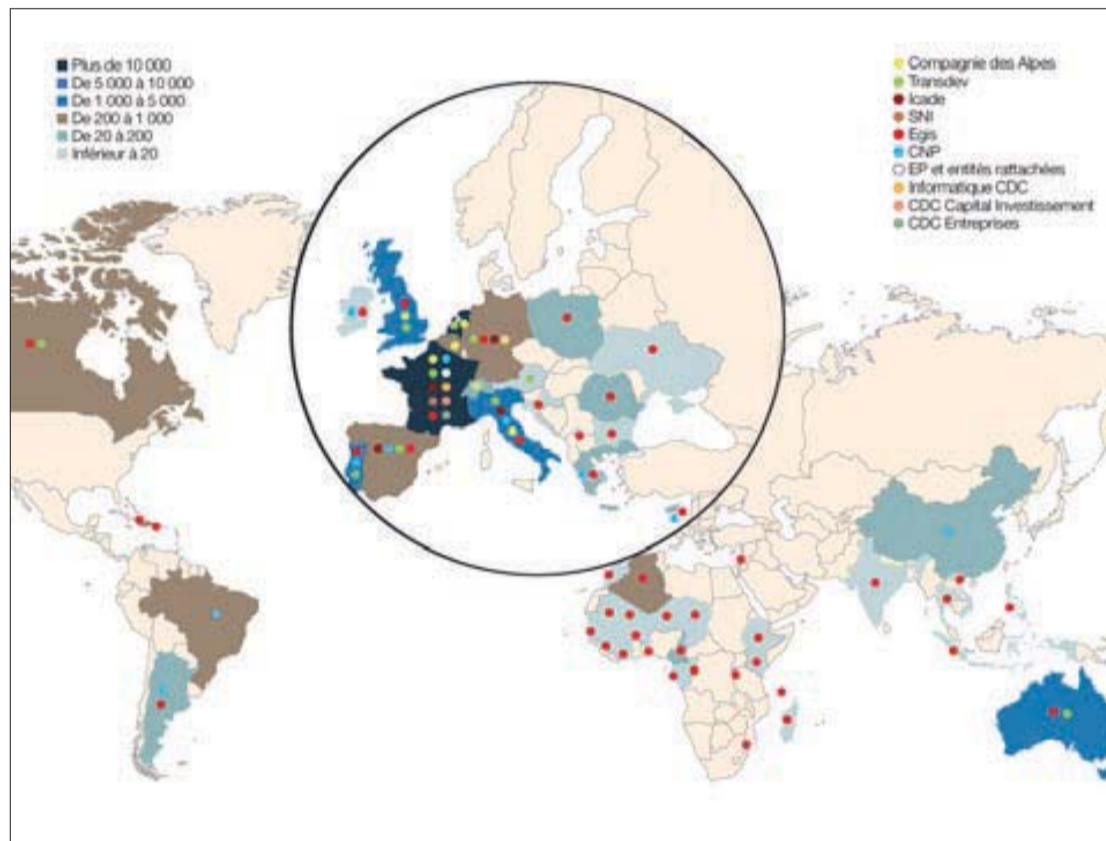
© Veer Incorporated

Efficacité, exemplarité, ouverture et audace

La Caisse des Dépôts a choisi 4 valeurs comportementales, symboles des ambitions du groupe annoncées dans le plan stratégique Elan 2020 : efficacité, exemplarité, ouverture, audace.

Ces 4 valeurs sont le fruit d'une vaste démarche participative, temps fort de l'année 2008. L'ensemble des collaborateurs de l'Établissement public a été consulté : 3 questions ont été posées afin d'apporter une photographie des valeurs fondatrices et actuelles et de proposer une déclinaison opérationnelle de mise en œuvre. Les résultats de ce sondage ont ensuite été confiés à un groupe de travail regroupant des collaborateurs de l'ensemble des entités du groupe, chargé de faire émerger de ces informations les 4 valeurs.

Elles ont été présentées par le directeur général à l'ensemble des collaborateurs lors de la dernière cérémonie des vœux. Ces valeurs représentent une culture commune, un moteur pour notre action quotidienne et des repères pour chacun des collaborateurs.



© Caisse des Dépôts / Jean-Marc Pettina

Le groupe Caisse des Dépôts incarne une diversité humaine peu commune. Il conjugue les forces du public et du privé, emploie près de 70 000 collaborateurs en France et dans 90 pays et se décline de façon unique en une multitude de projets, d'implantations, de métiers possibles et d'évolutions.

Pour valoriser cette richesse et cette diversité, le plan stratégique Elan 2020 a mis la politique des ressources humaines au cœur de la stratégie de la Caisse des Dépôts. Une Direction des ressources humaines de niveau groupe a été créée afin d'assurer la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques RH d'Elan 2020 dans l'ensemble du groupe Caisse des Dépôts.

Les échanges au sein de la filière ressources humaines du groupe ont été développés et structurés autour de rencontres régulières pour permettre un véritable partage des compétences et des bonnes pratiques.

En avril 2008, un Comité mensuel présidé par le DRH du groupe a été mis en place afin de piloter avec tous les DRH des filiales le déploiement de la politique RH dans l'ensemble des entités, autour de 4 priorités.

Renforcer la culture de groupe

L'université Caisse des Dépôts s'inscrit dans la démarche stratégique du groupe. Dotée de nouveaux moyens adaptés aux ambitions de transformation de la Caisse des Dépôts, elle est au service de l'ensemble de l'encadrement pour être, à la fois, un lieu plus ouvert d'échanges et de diffusion des valeurs, un support de cohésion interne, un outil de découvertes et de réflexions et un vecteur de promotion de l'innovation et de la créativité. Ses nouveaux cursus, définis en 2008, contribueront à l'émergence d'une culture managériale commune. La promotion des 4 valeurs du groupe identifiées en fin d'année 2008 (voir encadré) doit permettre de fédérer l'ensemble de ses collaborateurs autour de leur identité commune.

Développer la mobilité professionnelle au sein du groupe

Le développement de la mobilité permettra d'offrir des parcours de carrière plus attractifs aux collaborateurs du groupe et de réaliser des transferts de compétences plus nombreux entre les entités. La démarche ainsi engagée en 2008 a permis d'identifier les obstacles à la mobilité et de définir des doctrines communes à l'ensemble du groupe. En particulier, des Comités de mobilité sur certaines filières professionnelles et des bassins d'emploi géographiques ont été mis en place à l'automne. Ils ont vocation à se déployer sur l'ensemble de nos régions et filières métiers.

La Caisse des Dépôts voit plus loin pour l'avenir de ses collaborateurs

Sous l'impulsion du plan stratégique Elan 2020, l'année 2008 a été celle de la mise en place de la Direction des ressources humaines de niveau groupe Caisse des Dépôts. Ses priorités traduisent la volonté d'impulser une dynamique nouvelle à la gestion des ressources humaines dans l'intérêt du groupe, de son management et de ses collaborateurs.

Attirer et retenir les talents dont le groupe aura besoin dans les prochaines années

La marque « Caisse des Dépôts » constitue un atout en matière de recrutement pour l'ensemble des entités du groupe. Une large étude d'image interne et externe, conduite au cours de l'année 2008, permettra une meilleure coordination des initiatives du groupe en matière de recrutement et leur positionnement sous une signature commune et différenciante.

Les processus d'intégration des collaborateurs nouvellement embauchés ont été revus et améliorés. Ils permettent de donner aux nouveaux entrants, dès leur arrivée dans le groupe, une vision complète de la Caisse des Dépôts et de sa diversité. Deux séminaires de nouvelle génération (intégration des nouveaux arrivants et actualisation des connaissances du groupe) ont été conçus

au cours de l'année 2008. La première édition de la journée nouveaux arrivants a permis à plus de 50 collaborateurs de toutes les entités de partager une journée d'information sur le groupe Caisse des Dépôts et de débattre avec ses dirigeants.

Aller vers une meilleure prise en compte de la diversité et de l'insertion des personnes handicapées

Le groupe Caisse des Dépôts se doit d'être exemplaire dans ce domaine. Afin de mieux engager la lutte contre les discriminations, le groupe a lancé dans ses entités de nombreuses démarches volontaristes : modules de formation sur l'intégration des personnes handicapées dans le cadre de l'université Caisse des Dépôts, audits handicap chez CNP Assurances et Icade, accord sur l'égalité professionnelle hommes-femmes chez Egis... Ces actions se poursuivront en 2009 et au-delà. ■

Effectifs groupe Caisse des Dépôts

	Recrutements 2008 France ⁽¹⁾	Effectifs au 31.12.2008 ⁽²⁾	
		Total	Dont filiales étrangères
Établissement public	314	5 297 ⁽³⁾	
Entités rattachées à l'Établissement public	194	845	
Informatique CDC	21	1 272	
CNP Assurances	213	4 474	1 384
Groupe SNI	1 001	4 667	
Groupe Transdev	1 652	36 224	27 194
Groupe Egis	600	7 300	4 260
Groupe Icade	426	3 550	210
Groupe Compagnie des Alpes	1 477	4 649	2 603
Total	5 918	68 278	35 651

(1) Incluant CDI et CDD, hors saisonniers.

(2) Effectif total = tout salarié inscrit à l'effectif au 31/12 quelle que soit la nature de son contrat de travail (CDI ou CDD).

(3) Effectif en fonction.

L'Établissement public prône une gestion humaine de long terme

Mobilité interne, formation, mécénat de compétences, prévention du stress... la Direction de l'Établissement public réaffirme les principes de gestion de ses forces vives, confrontées aujourd'hui à de nouvelles missions et à l'allongement de leur activité professionnelle.

Un nouvel accord-cadre

Un nouvel accord-cadre a été signé avec la quasi-totalité des organisations syndicales de la Caisse des Dépôts pour la période 2009-2011.

Il conforte les priorités et les valeurs de la gestion des ressources humaines dans une perspective d'allongement de l'activité professionnelle et de missions nouvelles confiées à la Caisse des Dépôts.

La mobilité interne, priorité réaffirmée, est dynamisée par le développement de la mobilité groupe (voir supra), notamment en ce qui concerne les métiers des fonctions support ou transversales.

De plus, la mobilité géographique dans des zones de revitalisation est accompagnée financièrement afin de renforcer l'implantation d'expertise dans ces régions.

Les parcours professionnels, au-delà du dispositif d'avancements-promotions et de la formation interne, sont renforcés, notamment par une offre d'entretiens de carrière et de bilans de compétence pour les personnes de 45 ans et plus. Parallèlement, la professionnalisation de la fonction de tuteur ouvre une perspective nouvelle aux collaborateurs

expérimentés et s'intègre aux nouveaux outils de gestion de la seconde partie de carrière.

Pour optimiser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée, en accord avec ses valeurs, la Caisse des Dépôts développe le mécénat de compétences, favorise des dispositifs spécifiques tels que le télétravail (129 télétravailleurs à fin 2008) et facilite l'accès à des structures d'accueil pour la petite enfance ainsi qu'au logement locatif. Elle permet également des mesures d'allègement du temps de travail pour les personnels seniors.

La formation, outil de développement professionnel et personnel

L'année 2008 met en évidence la poursuite de l'investissement de la Caisse des Dépôts dans la formation continue. En effet, en 2008 près de 90 % des collaborateurs se sont formés pour une durée moyenne de 4,86 jours sur l'année, soit un investissement de 4,09 % de la masse salariale.

Qu'il s'agisse des formations générales (bureautique, langues, management), du Droit individuel à la formation (DIF, dont l'utilisation a doublé entre 2007 et 2008), de formations

spécialisées (Bâle II) ou de la formation promotionnelle (préparation aux concours), l'effort a été particulièrement soutenu.

Mieux gérer le stress

Depuis quelques années, lois et accords inter-professionnels insistent sur la prise en compte des risques psychosociaux et sensibilisent les employeurs à l'importance du bien-être au travail.

Dans cet esprit, des enquêtes « stress » ont été menées sur tous les sites de l'Établissement public en étroite association avec les directions opérationnelles.

De plus, la Direction des ressources humaines a organisé plusieurs conférences en 2008 ainsi qu'une formation « prévention du stress » : 3 modules ont été développés et déployés auprès de 180 collaborateurs, managers ou personnels des services RH ou sociaux.

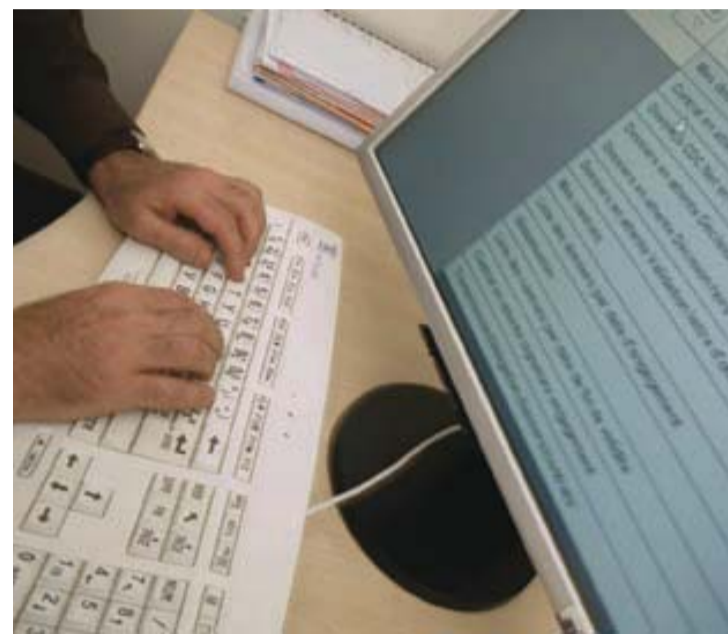
Un dispositif d'accompagnement psychologique a également été mis en place via un Numéro Vert gratuit pour l'ensemble des collaborateurs afin de leur apporter une aide personnalisée lors de situations difficiles tant professionnelles que personnelles. ■

Le succès des formations diplômantes

Pour la première fois en 2008, la Caisse des Dépôts a accompagné 8 candidats qui, après avoir suivi le parcours interne de la filière Maîtrise d'ouvrage informatique (MOA), ont tous été diplômés (Bac + 3) de l'université de Marne-la-Vallée dans cette spécialité prisée par les directions opérationnelles.

La deuxième promotion de licence professionnelle de Gestions des opérations de marchés financiers (GOMFI) est en cours. Cette formation diplômante sur 2 ans a permis à plus de 15 personnes de voir leurs perspectives d'évolution professionnelle prises en compte et obtenir ainsi une reconnaissance de leur investissement personnel. ■

Le taux d'emploi des personnes handicapées progresse



© Caisse des Dépôts / Jean-Marc Pettina

En augmentation depuis plusieurs années, le taux d'emploi de personnes handicapées au sein de l'Établissement public s'élevait à 3,25 % au 31 décembre 2008. Selon les vœux du directeur général, l'objectif est d'atteindre le taux légal de 6 % dont 4 % d'emploi direct à la fin du plan triennal (2009-2011).

La Mission handicap de la Caisse des Dépôts participe au recrutement de tous les personnels handicapés, puis met en œuvre, en lien avec les managers, l'ergonome et les assistantes du service social, les mesures adéquates destinées à la compensation du handicap sur le poste de travail. De plus, elle participe à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs d'accessibilité, développe une

fonction « écoute » auprès des personnes handicapées et sensibilise l'ensemble des collaborateurs par des actions régulières (ex. : atelier du langage des signes lors de la Semaine nationale pour l'emploi des personnes handicapées).

Enfin, la Mission handicap développe avec les services compétents une politique volontariste d'achats auprès des secteurs protégés et adaptés, afin d'atteindre fin 2011 un taux de 2 % de sous-traitance confiée à ces secteurs. La conjonction des 2 démarches, emplois directs et sous-traitance, a pour objectif de permettre à l'Établissement public d'atteindre un taux global d'emplois de personnes handicapées de 6 % à fin 2011. ■

Indicateurs au 31.12.2008

	2006	2007	2008
Effectif total en fonction dans l'Établissement public	5063	5180	5297
Effectif permanent (fonctionnaires, CDI et statut Mines)	4890	4976	5061
Effectif non permanent (CDD, contrat d'insertion)	173	204	236
Nombre de stagiaires durant l'année	154	150	163
Proportion de statut cadres et cat. A/total permanent en fonction	34 %	35,9 %	37,4 %
Proportion techniciens sup. et cat. B/total permanent en fonction	35 %	35,9 %	38,1 %
Proportion employés et cat. C/total permanent en fonction	31 %	28 %	24,5 %
Entrées de l'exercice (permanents + non-permanents)	348	377	406
En CDI	167	132	149
En CDD (CAE et apprentissage inclus)	181	245	257
Création nette d'emplois permanents	+ 35	+ 89	+ 67
Âge moyen	45,9 ans	46,6 ans	47,1 ans
Ancienneté moyenne	20,5 ans	20,9 ans	21,1 ans
Turnover (sur permanents)	5,0 %	3,5 %	3,8 %
Proportion d'agents à temps partiel	16,8 %	17,4 %	17 %
Taux d'absentéisme	5,9 %	6,1 %	5,9 %

Formation	2006	2007	2008
Dépenses de formation en pourcentage de la masse salariale ⁽¹⁾	4,09 %	4,15 %	4,09 %
Taux de l'effectif n'ayant bénéficié d'aucune formation	14 %	13 %	11 %
Nombre moyen de jours de formation par agent formé	5,0	4,4	4,9

Relations du travail	2006	2007	2008
Nombre de représentants du personnel titulaires	72	73	72
Nombre de délégués syndicaux titulaires	15	16	16
Nombre d'accords signés	7	3	7

Hygiène et sécurité	2006	2007	2008
Montant des dépenses de sécurité	2 502 246 €	3 155 455 €	4 988 437 €
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	65	64	77
Nombre d'actes des services médicaux	16 896	16 546	18 155

Égalité H/F	2006	2007	2008
Proportion de femmes dans l'effectif	62,6 %	62,7 %	62,6 %
Proportion de cadres dans l'effectif	34,1 %	36,0 %	37,5 %
Proportion de femmes dans l'effectif cadres et cat. A	48,3 %	49,0 %	49,3 %
Revenu moyen des cadres femmes par rapport à celui des cadres hommes ⁽²⁾	82,5 %	83,4 %	81,1 %
Proportion de femmes parmi les cadres dirigeants et de direction	24,5 %	25,4 %	25,8 %
Proportion de femmes parmi les cadres à haut potentiel	40,91 %	44,1 %	47,5 %

Insertion des personnes handicapées	2006	2007	2008
Dépenses pour l'insertion professionnelle	552 248 €	1 046 072 €	738 613 €
Montant des marchés passés avec le secteur protégé	140 523 €	118 096 €	109 249 €

(1) (Coût total de la formation) ÷ (Masse salariale annuelle totale non chargée) x 100.

(2) (Rémunération moyenne annuelle nette des femmes cadres / cat. A) ÷ (Rémunération moyenne annuelle nette des hommes cadres/cat. A) x 100.

Dans ma vie professionnelle, j'ai quelque chose en plus. Je peux changer de métier, de lieu ou de pays, ce sera toujours au service de l'intérêt général et du développement économique. C'est aussi pour cela que j'ai choisi de travailler dans le groupe Caisse des Dépôts. J'y révèle mon goût de l'audace et de l'efficacité. Que je sois dans l'ingénierie, les transports, l'immobilier, le financement des entreprises, l'assurance ou le loisir, tout ce que je fais sera utile. Nos performances d'aujourd'hui servent des projets à long terme : équipements publics, logements sociaux, infrastructures. Et si mes enfants vivent demain dans un monde meilleur, j'y serai pour quelque chose.

www.groupecaissedesdepots.com

Voir plus loin que le bout de mon métier. Au service de l'intérêt général.

CRÉATEUR DE SOLUTIONS DURABLES

La Caisse des Dépôts anticipe les risques pour mieux les maîtriser

La Direction des risques et du contrôle interne de la Caisse des Dépôts coordonne les directions opérationnelles et les filiales de l'Établissement public, afin d'améliorer de manière continue le dispositif de contrôle. Des progrès significatifs ont été réalisés en 2008 par les différentes entités.

La Caisse des Dépôts se réfère aux bonnes pratiques du règlement CRBF 97-02 relatif au contrôle interne. Par un décret d'application du 9 mars 2009 de la loi de modernisation de l'économie (LME), la Caisse des Dépôts sera assujettie au CRB 97-02 à partir du 1^{er} janvier 2010, moyennant quelques adaptations dans sa mise en œuvre. La Commission de surveillance confiera à la Commission bancaire le contrôle de l'application de ce règlement pour les activités bancaires et financières de la Caisse des Dépôts.

Le contrôle permanent

L'organisation du contrôle interne de la Caisse des Dépôts s'articule autour du principe de séparation des fonctions opérationnelles et des fonctions de contrôle. Elle est largement décentralisée au sein des métiers et filiales de l'Établissement public et se structure autour d'un responsable des risques, hiérarchiquement indépendant des opérationnels, et du Comité des risques qu'il anime. Les outils d'identification des risques (base incidents, cartographies des risques, etc.) sont intégrés au dispositif de prévention du risque de non-conformité.

La Direction des risques et du contrôle interne évalue avec chacun des métiers et filiales, à partir d'un référentiel commun, l'évolution des plans d'actions permettant d'atteindre le dispositif cible qu'elle a préconisé. Les plans de contrôle de conformité permettent de coordonner les actions de contrôle réalisées par différents acteurs tels que la déontologie et la lutte contre le blanchiment, la sécurité

des systèmes d'information, la prévention du risque de fraude (pour lequel différents groupes de travail ont été lancés) ou encore la maîtrise des risques physiques et environnementaux, permettant ainsi d'améliorer de manière continue le dispositif de contrôle de l'Établissement public.

Dans les métiers et filiales de la Caisse des Dépôts, les principales évolutions du dispositif en 2008 ont été les suivantes :

■ la Direction bancaire et la Direction des retraites ont commencé le déploiement de leur plan de contrôle de conformité, approfondissant par des contrôles spécifiques au métier celui mis en place par la Direction des risques et du contrôle interne ;

■ la Direction du développement territorial et du réseau et la Direction des fonds d'épargne ont toutes deux lancé un vaste chantier visant à formaliser des plans de contrôle de 1^{er} et 2^e niveaux en cohérence avec les processus, les procédures qui s'y rapportent et les risques opérationnels portés par ces processus ;

■ la Direction des risques et du contrôle interne a mis en œuvre avec le concours d'Informatique CDC une infrastructure de confiance numérique permettant de fournir aux métiers de la Caisse des Dépôts une solution de sécurisation de leurs transactions et de leurs processus de dématérialisation, via des services de signature électronique, de renforcement du contrôle d'accès et d'archivage électronique à valeur probante ;

■ Icade a lancé la constitution d'un réseau de contrôle interne au sein de ses filiales, ainsi qu'un projet de refonte de son système d'information sur la gestion des risques, avec la mise en place d'un progiciel intégré.

Les risques financiers

La Direction des risques et du contrôle interne intervient en amont des engagements pris au niveau des différents métiers, ainsi que sur le suivi des risques crédit et des risques de marché des portefeuilles financiers. Elle exerce un deuxième regard indépendant sur les risques financiers sous une forme adaptée à la nature et au montant de l'investissement.

Concernant les investissements, l'émission d'un avis risques contribue à la prise de décisions sur les engagements présentés dans les comités constituant la plus haute instance de décision au sein d'un métier ou de la Caisse des Dépôts. Cette analyse des risques permet de s'assurer de la conformité stratégique du projet, de la correcte identification des risques, de leur bonne couverture et de leur correcte rémunération en termes de classe d'actifs retenue (par exemple, investissement d'intérêt général).

Concernant les portefeuilles financiers, les risques de contrepartie sont examinés dans un comité mensuel dédié réunissant la Direction des risques et du contrôle interne et les Directions financières du compte propre de la Caisse des Dépôts et du fonds d'épargne.

Ce comité fixe des limites par contrepartie à partir des résultats d'approches méthodologiques formalisées et validées pour homogénéiser le traitement entre les différentes contreparties. Cette méthodologie repose sur la prise en compte de règles d'emprise, de mesures de « grands risques », de règles de diversification, d'analyses et limites sectorielles, et des objectifs de gestion des Directions financières. Le contrôle du respect

de ces limites est effectué quotidiennement par la Direction des risques et du contrôle interne. Les équipes en charge de l'analyse et du contrôle s'appuient sur des outils informatiques dédiés, les informations financières (notamment des agences de notation) et leurs analyses propres.

En 2008, ont été intégrées dans l'appréciation des risques de contrepartie les problématiques ESG (environnementales, sociétales et de gouvernance), en recourant à l'expertise d'une agence de notation extrafinancière. Les contreparties sont également notées en interne à partir de l'avis expert des analystes ; en 2009-2010, cette notation interne devrait être progressivement mise aux normes des méthodes internes de la réglementation Bâle II.

Le risque de crédit des portefeuilles financiers de la Caisse des Dépôts reste très orienté vers les meilleures signatures : titres d'État français, portefeuille obligataire noté « investment grade » ou équivalent, et de tranches « senior » de titrisations.

Outre le risque de contrepartie, la Direction des risques et du contrôle interne exerce une surveillance et donne un avis au sein de comités ad hoc à vocation généraliste ou spécialisés sur l'ensemble des risques de marché des portefeuilles.

Cette surveillance s'exerce notamment à travers une approche quantitative des risques (VaR, volatilité, « tracking error »...) sur les portefeuilles d'actions cotées (part très significative des portefeuilles financiers), de taux et de crédit. ■

Les back-offices font face à un volume important de transactions

Dans le domaine des instruments financiers, la Direction des back-offices a franchi, en 2008, un palier de production : forte progression des flux sur valeurs mobilières, due notamment à l'augmentation et à la diversification des opérations du Fonds de réserve des retraites, et sur produits dérivés, dont le volume et les montants traités ont doublé par rapport à 2007.

L'activité de dépositaire d'OPCVM s'est étoffée : 14 OPCVM en portefeuille à fin 2008 pour un encours valorisé de 6,5 Md€. ■

L'activité de dépositaire d'OPCVM s'est étoffée. L'activité « moyens de paiements » a été marquée par trois projets de place d'envergure.

Deux projets importants ont été conduits : l'adaptation du système d'information au nouvel outil de gestion de notre conservateur délégué Caceis ; la fusion des comptes titres des sections d'épargne, consécutive à la réforme de la distribution du livret A.

L'activité « moyens de paiements » a été marquée par 3 projets de place d'envergure :

- le raccordement à Target II, plate-forme européenne de règlement en brut des virements de gros montant, à laquelle la Caisse des Dépôts est participant direct ;
- le lancement du virement européen Sepa crédit transfert (SCT) ;
- la migration du Système interbancaire de télécompensation (SIT) vers la nouvelle plate-forme CORE de compensation des petits montants. ■

Déontologie

Mobilisation contre le blanchiment des capitaux

Le service de la déontologie du groupe veille au respect des procédures et des règles de comportement et d'action par les collaborateurs permanents ou occasionnels, à la transparence de l'Établissement dans l'exécution des opérations de la clientèle et la gestion de ses avoirs et au respect des règles de Place relatives à l'ordre public (lutte contre le blanchiment, le terrorisme...).

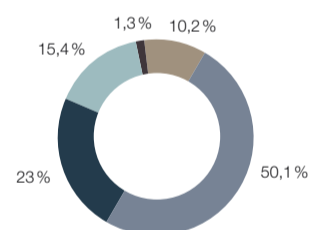
Afin d'assurer ces missions en toute efficacité, le service poursuit l'amélioration permanente de ses dispositifs, qu'il s'agisse de prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires ou d'élargir et d'adapter des règles

propres au groupe Caisse des Dépôts. Après la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (MIF) en 2007, le service de la déontologie du groupe a engagé à la fin de la même année un projet sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, en voie d'achèvement. Ce projet visait, au regard des nouvelles prescriptions de la troisième directive européenne, à remanier en profondeur l'organisation et les dispositifs en place au sein du groupe (Établissement public et filiales). Dans une première phase, ces différentes entités ont défini d'un commun accord un dispositif-cadre selon 5 axes : l'organisation, l'évaluation des risques, les

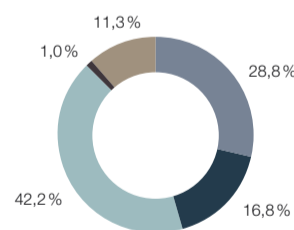
procédures, le système d'information et les contrôles. Dans un second temps, sur la base de ce dispositif, chaque entité a procédé, de manière autonome, à son agencement détaillé selon la nature de ses activités et l'évaluation des risques encourus ; les travaux propres à l'Établissement public ont été directement conduits par le service de la déontologie.

La déontologie poursuit ses actions de communication (diffusion d'un dossier aux nouveaux arrivants comprenant, en particulier, la Charte de déontologie du groupe et les principales normes en vigueur) et de formation (lutte antiblanchiment...). ■

Répartition des émissions à long terme détenues par la Section générale (par notation Standard&Poors)



Répartition des émissions à long terme détenues par les fonds d'épargne (par notation Standard&Poors)



■ AAA ■ AA ■ A ■ BBB ■ NR

Les normes Bâle II mises en œuvre

La Caisse des Dépôts, non soumise de droit à la réglementation Bâle II, a décidé de s'y référer au titre de sa méthodologie prudentielle interne. Le projet Bâle II, conduit par la Direction des risques et du contrôle interne en liaison avec les Directions financières et les métiers, permet à l'Établissement public d'affiner son dispositif de pilotage des risques et d'allocation de fonds propres. L'Établissement, qui a retenu un premier niveau de conformité à la méthode standard à fin 2006, est désormais doté d'un système centralisé de suivi des risques et les adaptations nécessaires sont engagées pour progresser vers l'utilisation de méthodes internes au fur et à mesure des évolutions des systèmes d'information métiers.

Parallèlement, au titre du Pilier 2, un processus interne d'évaluation et d'adéquation des fonds propres internes, dit ICAAP, est en cours d'élaboration. Ce processus sera complété par une approche de « stress scenario » permettant d'apprécier la résilience des méthodes de calcul de l'ICAAP ainsi que leur adéquation avec la spécificité des risques et des modèles économiques gérés par l'Établissement public. ■

Qui financera plus de la moitié des nouveaux logements sociaux en France d'ici 2010 ?

La Caisse des Dépôts est un investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Elle gère une partie de l'épargne des Français, dont le livret A, ainsi que les fonds des professionnels juridiques, en particulier des notaires. Elle verse la retraite d'I Français sur 5. Elle s'est fixée quatre priorités : le logement, les universités, les petites et moyennes entreprises et le développement durable. Le résultat du groupe Caisse des Dépôts est affecté pour un tiers au budget de l'État, un tiers aux investissements en régions et un tiers à l'accompagnement des entreprises.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.subsidiocaissedesdepots.com

Créateur de solutions durables.

Caisse des Dépôts

MÉGÉNAT CAISSE DES DÉPÔTS
La culture est un bien public

Caisse des Dépôts

Le groupe renforce son pilotage stratégique et financier

Dans un contexte de crise financière et économique aiguë, la Caisse des Dépôts a encore renforcé le pilotage stratégique et financier de ses différentes activités et accentué les actions engagées pour combiner performance et maîtrise de ses coûts. Retour sur les moyens mis en place par la Direction finances, stratégie et développement durable.

En renforçant le pilotage stratégique et financier de ses différentes activités, la Caisse des Dépôts entend conforter son développement au service du pays et renforcer son rôle d'investisseur de long terme en capacité d'effectuer des interventions contractuelles, au profit des différents secteurs de l'économie française. Le pilotage stratégique et financier du groupe est assuré par la Direction finances, stratégie et développement durable, dont la structure a connu une évolution sensible début 2009 avec la création d'un nouveau département visant à renforcer les réflexions stratégiques du groupe en matière d'études économiques, de développement durable et de prospective afin de définir les orientations de son modèle

économique et sociétal. La direction assure désormais 4 missions principales :

- coordination, impulsion stratégique et prospective sur les grands dossiers de développement du groupe ;
- gestion du portefeuille d'actifs pour compte propre et gestion actif-passif de l'Établissement public ;
- pilotage stratégique et financier des directions et des filiales ;
- établissement des comptes et suivi de la réalisation des objectifs et des prévisions de résultats financiers du groupe.

Elle conduit ainsi le processus de planification stratégique et financière au niveau de chaque métier de l'Établissement public et de chaque filiale du groupe. Ce processus est formalisé par une lettre d'objectif qui fixe, par entité, les orientations stratégiques de l'année et précise les

objectifs chiffrés en fonction des indicateurs les plus pertinents comme le chiffre d'affaires, la rentabilité et la solvabilité, les objectifs sociaux et environnementaux. Ces lettres et ces objectifs sont établis à la suite d'une discussion du plan à moyen terme de chaque filiale à un horizon de 3 à 5 ans. La supervision des métiers et des filiales repose sur un reporting d'activités mensuel ou trimestriel qui intègre les orientations du plan stratégique Elan 2020, ainsi que sur des points semestriels plus approfondis qui permettent de mesurer le niveau de réalisation des objectifs.

Ces rendez-vous s'ajoutent aux instances de gouvernance de chaque filiale. En outre, des échanges plus ponctuels sont organisés à l'occasion des opérations d'investissement structurantes de chaque filiale. ■

La Caisse des Dépôts réduit son impact environnemental

Acteur de premier plan de la finance carbone, la Caisse des Dépôts a engagé dès 2005 une démarche d'évaluation, réduction, puis compensation de ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle est le premier établissement public français à avoir réalisé sa neutralité carbone, dès 2006.



© Caisse des Dépôts / Jean-Marc Pettina

La Caisse des Dépôts, après une évaluation initiale des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à son fonctionnement quotidien, a mis en place des indicateurs de suivi de leur évolution.

Évaluation des émissions de GES

Son Bilan carbone®, calculé selon la méthode homologuée par l'Ademe à partir de l'activité 2004, s'établit à 5,5 tonnes équivalent CO₂ par collaborateur. Ces indicateurs permettent d'évaluer annuellement les

émissions de GES. Pour atteindre l'objectif de réduction de 3 % par an en moyenne de ses émissions, à compter de 2006, la Caisse des Dépôts a engagé des actions portant sur :

- l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (mise en place de détecteurs de présence dans les sanitaires et d'ampoules basse consommation, installation de limiteurs de débits d'eau...);
- la sensibilisation des collaborateurs aux actions pour réduire la consommation d'électricité, pour réduire les émissions de GES des déplacements

professionnels (remplacement d'une partie de la flotte des véhicules de fonction dans les directions régionales avec une limite à 140 g de CO₂), etc ;

- l'approvisionnement en énergies renouvelables ;
- les émissions de GES liées à la restauration collective.

Vers une démarche élargie

La Caisse des Dépôts s'engage à réduire l'impact de son fonctionnement sur d'autres aspects que les émissions de GES. Plusieurs axes de travail ont été développés dans ce sens :

- introduire des produits agricoles d'origine biologique dans les services de restauration collective proposés aux collaborateurs ;
- renforcer la démarche « achats responsables » par l'introduction de clauses plus exigeantes dans les cahiers des charges des achats courants (convention signée avec l'Union nationale des entreprises adaptées) ;
- soutenir et s'appliquer les objectifs définis par le Premier ministre suite au Grenelle de l'environnement, relatifs à l'exemplarité de l'État au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics⁽¹⁾. ■

Informatique CDC Fournisseur de compétitivité



Partenaire de la Caisse des Dépôts, Informatique CDC est un groupe d'intérêt économique doté d'un effectif de plus de 1 200 personnes dont les membres sont la Caisse des Dépôts, CNP Assurances, la CNCE et

Natixis. Informatique CDC conjugue une organisation dédiée par métier et une mutualisation des ressources humaines, des infrastructures et de l'innovation technologique. Une mobilisation collective et une grande diversité d'expertises lui permettent de proposer une offre de services complète et performante : conduite de projets, gestion du patrimoine et des applications. En 2008, les principales transformations du Système d'information (SI) ont eu pour objectifs d'accroître la sécurité, de dématérialiser les processus, de développer les échanges de données

avec les partenaires et les clients, de partager les composants applicatifs et techniques et de maîtriser les budgets. Grâce à son expérience et sa connaissance du marché, Informatique CDC offre également toute une gamme de services indispensables au management des SI : une centrale d'achats reconnue, une protection juridique efficace et une gestion active du bassin d'emploi. Cette variété de compétences fait d'Informatique CDC une structure unique, capable de fournir des solutions à l'exacte mesure des besoins de la Caisse des Dépôts et de ses clients et de contribuer à leur compétitivité. ■

Activités intenses et missions nouvelles pèsent sur le budget de l'Établissement public

À périmètre constant, les charges brutes ont progressé de 2,7 %.

L'Établissement public, dans un contexte particulièrement agité du fait de la crise financière et économique, a maintenu en 2008 le cap de son action en faveur de la performance de ses gestions pour compte propre et compte de tiers, dans le cadre de l'exercice de ses mandats. Deux éléments ont néanmoins modifié légèrement la constante enregistrée depuis 5 années, à savoir une progression des charges brutes inférieure à 1 %. À périmètre constant, les charges brutes ont progressé de 2,7 % en 2008 sous l'influence de la forte

inflation des 3 premiers trimestres 2008 et du fait d'un accroissement significatif des activités courantes dans les différents secteurs de l'Établissement (droit à l'information des actifs, prêts, investissement et refonte du livret A). L'Établissement a par ailleurs dû, dans le cadre de mesures nouvelles, engager différents types d'action afin : - de s'adapter au nouveau contexte juridique de la loi de modernisation de l'économie et de se préparer aux demandes de la Commission bancaire ; - de renforcer ses fonctions groupe, en particulier la fonction de contrôle des risques ;

- de prendre en charge de nouveaux mandats (PME - université - ministère de la Justice - fonds domestiques). Ceci justifie le pilotage des effectifs, l'optimisation de la ressource informatique, la maîtrise des coûts immobiliers et de logistique au travers d'une politique d'achats active, afin de contrebalancer l'augmentation de la demande des métiers. Après remboursement des prestations par les entités ayant confié des mandats à l'Établissement, la progression des charges nettes à périmètre constant s'établit à 3,5 % conformément aux objectifs que s'est fixés la Caisse des Dépôts lors de sa réforme budgétaire 2004. ■

Performances environnementales de l'Établissement public

	2008	Évolution 2008/2007 à périmètre équivalent
Consommation énergétique		
Consommation totale d'électricité (MWh)	50 732	+ 9,3 % (- 3 % hors Informatique CDC)
Pourcentage d'électricité verte	16,5 %	
Consommation de gaz (MWh)	12 261	- 4,3 %
Consommation de fioul : chauffage et groupes électrogènes (en litres)	156 390	- 33,4 %
Consommation de chaleur (en MWh)	14 438	+ 6,4 %
Autres consommations		
Consommation de papier reprographié (en tonnes)	269	- 4,3 %
Consommation d'eau (en m ³)	135 636	- 3,5 %
Indicateurs déchets		
Production totale de déchets (en tonnes)	1 076	- 4,3 %

Électricité

Sur l'ensemble des sites de l'Établissement public, on constate une baisse de la consommation d'électricité de l'ordre de 3 %, due aux multiples actions techniques entreprises en 2008 (mise en place de détecteurs de présence pour l'éclairage dans les sanitaires, remplacement des lampadaires halogènes par des lampadaires fluo compacts...).

L'augmentation présentée est liée à la consommation électrique d'Informatique CDC qui représente

57 % de la consommation totale. Cette consommation est en hausse de 18,5 % suite à l'installation de nouveaux plateaux informatiques pour répondre aux besoins de nouvelles activités.

Les sites du siège (56, rue de Lille) et d'Arcueil sont alimentés avec 25 % d'électricité verte, ce qui permet d'atteindre 16,5 % d'électricité verte au total.

Fuel

L'optimisation des essais de fonctionnement des groupes électrogènes a permis de réduire fortement la consommation totale de fuel.

Papier

La consommation de papier continue de baisser, principalement grâce à la réduction du nombre d'imprimantes, la mise en place de copieurs multifonctions et la sensibilisation aux bonnes pratiques (impression limitée, en recto verso...).

Qui financera plus de 10 % de la production d'énergie renouvelable en France d'ici 2020 ?

La Caisse des Dépôts est un investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Elle gère une partie de l'épargne des Français, dont le livret A, ainsi que les fonds des professions juridiques, en particulier des notaires. Elle verse le restant d'1 Français sur 5. Elle s'est fixée quatre priorités : le logement, les universités, les petites et moyennes entreprises et le développement durable. Le résultat du groupe Caisse des Dépôts est affecté pour un tiers au budget de l'État, un tiers aux investissements en régions et un tiers à l'accompagnement des entreprises.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.bulletincaissedesdepots.com

Créateur de solutions durables.

(1) La Caisse des Dépôts n'est pas contrainte de s'appliquer cette circulaire du fait de sa gouvernance originale, la plaçant, de la manière la plus spéciale, sous le contrôle du Parlement.

La Caisse des Dépôts explique ses actions et promeut l'esprit de groupe

Faire savoir qui est le groupe Caisse des Dépôts, ce qu'il fait, où il va, faire vivre un réseau régional cohérent et à l'écoute, s'ouvrir à l'Europe et à l'international, renforcer le sentiment d'appartenance de ses collaborateurs pour contribuer à l'émergence d'une culture de groupe, tirer parti de la diversité des expertises et des métiers du groupe... tels sont les chantiers que le plan stratégique Elan 2020 a ouverts et auxquels la communication a apporté sa contribution.

Rendre accessible le rôle de la Caisse des Dépôts

Le groupe Caisse des Dépôts joue un rôle essentiel et unique pour le pays depuis 1816, en apportant des solutions durables aux urgences du moment. Or, il est aujourd'hui encore parfois peu ou mal connu des Français, alors que chacun a bénéficié ou bénéficiera un jour directement de ses activités.

Avec le plan Elan 2020, le groupe Caisse des Dépôts s'est doté d'un cadre stratégique. Il lui a permis de préciser son identité, ses priorités, ses doctrines. En 2008, la communication s'est appuyée sur des messages clairs et forts pour accompagner le déploiement de ce plan, mieux faire connaître les savoir-faire, les champs d'activités et les priorités du groupe Caisse des Dépôts, rendre plus lisibles et plus visibles ses actions au plan national mais aussi régional et international.

Initiative emblématique de l'année 2008, la Caisse des Dépôts a rendu publiques ses doctrines d'action. Elles rappellent à chaque collaborateur le sens de son action. Elles apportent explications et transparence aux citoyens sur les motifs d'intervention de la Caisse des Dépôts.

De nombreuses autres initiatives ont contribué à rendre la Caisse des Dépôts plus accessible, parmi lesquelles des relations presse soutenues et de fréquentes rencontres avec les parlementaires et leurs collaborateurs. Une campagne de communication institutionnelle, basée sur 4 annonces thématiques qui illustrent les 4 priorités d'Elan 2020, a été déployée en avril 2008 dans la presse nationale, régionale et sur Internet. Grâce à un site Internet dédié "www.solutionscaissedesdepots.fr", la Caisse des Dépôts a choisi de rendre tangibles les solutions durables apportées par le groupe dans les domaines du logement, des universités, des PME et du développement durable. Cet effort de communication en direction du grand public s'est aussi accompagné d'un volet pédagogique, avec l'édition d'un *Que sais-je ?* permettant de mieux appréhender les missions du groupe et ses évolutions depuis sa création jusqu'à aujourd'hui.

En région, de nombreuses actions de communication ont accompagné au quotidien l'activité de l'ensemble du groupe dans les territoires, auprès des collectivités locales. Les directeurs régionaux et leurs équipes

ont entretenu des relations presse plus soutenues, notamment à l'occasion de leur conférence de presse annuelle sur les résultats et l'action de la Caisse des Dépôts dans leur région. Le directeur général, au cours de nombreux déplacements, a multiplié les rencontres avec les élus, les collaborateurs du groupe et la presse régionale. En 2008, la Caisse des Dépôts a renforcé sa communication sur la scène européenne et internationale, afin de promouvoir sa présence dans le débat européen, d'accompagner ses partenariats avec ses homologues internationaux, et de préparer la création du Club des investisseurs de long terme.

Promouvoir l'esprit de groupe

Favoriser l'appropriation d'Elan 2020 et diffuser une culture de groupe ont été les enjeux de communication interne en 2008. Un réel effort a été porté sur les réunions internes, lieux essentiels de partage de l'information sur la stratégie et les perspectives du groupe. Pour la première fois, l'ensemble des cadres de la Caisse des Dépôts ont été réunis lors de la Journée de l'encadrement de l'Établissement public. Tout au long de l'année, petits déjeuners de cadres en compagnie du directeur général, séminaire d'accueil ouvert aux collaborateurs de l'ensemble du groupe, petits déjeuners thématiques réunissant collaborateurs et experts ou encore, traditionnelle convention des cadres dirigeants ont été l'occasion d'écoute et d'échanges, de réponses aux interrogations mais aussi de projection vers l'avenir. Enfin, grâce à une vaste démarche participative, les collaborateurs de la Caisse des Dépôts ont choisi 4 valeurs comportementales, symboles des ambitions du groupe : efficacité, exemplarité, ouverture, audace. Des valeurs qui représentent une culture commune, un moteur pour l'action quotidienne et des repères pour chacun. ■



Biennale de la danse, © Stéphane Rambaud

Le mécénat fait vivre la culture sur l'ensemble du territoire

Avec un budget (hors TCE) de 5,5 M€, le mécénat a soutenu 491 projets, dont 107 au niveau national et 384 par les directions régionales. Les actions se sont déroulées dans 773 villes.

C'est dans les années 80 que la Caisse des Dépôts a jeté les bases de sa politique de mécénat par un soutien aux initiatives locales et à la vie associative. Pour accompagner les missions du groupe dans la rénovation urbaine et la politique de la ville, le mécénat a alors choisi de soutenir des projets culturels dans les quartiers d'habitat social, en direction des jeunes et des habitants. Cette action, dont la Caisse des Dépôts a été pionnière, repose sur la conviction du rôle essentiel de la culture dans la construction de soi pour une meilleure intégration à la vie de la cité.

Aujourd'hui, le mécénat, qui se décline sur l'ensemble du territoire, poursuit sa politique d'action en direction des publics qui n'ont pas accès naturellement à la culture.

La musique

Le programme musical finance l'ensemble de la programmation du Théâtre des Champs-Élysées et s'exprime également par un soutien à des structures de diffusion, à des démarches de sensibilisation des nouveaux publics, à la pratique

amateur du chant choral et à la diffusion de la musique contemporaine. Ainsi, près de 200 actions et événements musicaux dans 286 villes ou communes ont été soutenus en 2008 par le mécénat musical de la Caisse des Dépôts.

La solidarité urbaine

Le programme dédié à la solidarité urbaine se caractérise par un soutien à des ateliers de pratique artistique contribuant à l'insertion des jeunes et au renforcement du lien social entre les habitants des quartiers en rénovation urbaine. Il aide également au développement des danses urbaines. Depuis plus de 10 ans, le mécénat de solidarité urbaine a accompagné plus de 1 000 projets. En 2008, quelque 30 000 jeunes et habitants ont participé à des ateliers de pratique artistique mis en place dans 289 villes ou communes.

La lecture

Le programme dédié à la lecture a pour but de contribuer à la prévention de l'illettrisme en concentrant son action sur des associations qui travaillent sur tout le territoire, notamment en direction des jeunes enfants

socialement et culturellement éloignés de l'écrit. Il a pour objectif de leur donner le goût de lire et de réduire les risques d'échec scolaire précoce. Ce programme se déploie aujourd'hui dans près de 400 villes. ■

Le Théâtre des Champs-Élysées

Propriétaire depuis les années 70 du Théâtre des Champs-Élysées (TCE), la Caisse des Dépôts y a engagé au fil des années de très importants travaux de restauration. Chaque année, elle dote le lieu d'une subvention afin de lui permettre de réaliser une programmation exigeante. En 2008, près de 18 000 enfants ont été conviés au Théâtre des Champs-Élysées pour assister à un spectacle spécialement conçu pour eux et auquel ils participent. Sur cet engagement fort, se fonde une politique en faveur du rayonnement de la musique classique en France. ■

Face à la crise, un devoir de pédagogie et d'information

L'année 2008 a mis en lumière la réactivité, la mobilisation sans précédent, et l'action sur tous les fronts de la Caisse des Dépôts face à la crise qui touche l'économie.

La Caisse des Dépôts, investisseur de long terme au service de l'intérêt général, a un devoir de transparence, de pédagogie, de lisibilité. C'est encore plus vrai dans le contexte de crise actuel. Communiquer sur son action, expliquer les mesures prises, leurs objectifs, c'est participer à la restauration de la confiance, valeur essentielle au bon fonctionnement de l'économie. C'est dans ce sens qu'ont été menées les relations presse, qui ont connu une activité intense au cours du dernier trimestre, et plus généralement l'ensemble des activités de communication.

Apporter un éclairage sur les enjeux économiques actuels

Au-delà de la pédagogie sur le groupe, sur sa mobilisation face à la crise, il est également dans la mission même de la Caisse des Dépôts d'expliquer et d'apporter son éclairage sur les nouvelles approches de l'économie et de la finance : pédagogie sur l'économie, les cycles, le rôle des régulateurs, pédagogie sur les urgences et la notion d'intérêt général, sur l'éthique et le long terme. C'est aussi dans ce sens que la Caisse des Dépôts développera sa communication en 2009.

En bref



© Frédéric Desmesure

Comment sera demain en France ?

Ce projet, porté par la Ligue de l'Enseignement, interroge sur la réalité de la France de demain. Pour tenter de répondre à cette interrogation, des artistes de toutes disciplines ont été invités à accompagner les jeunes dans la création d'œuvres collectives reflétant leurs désirs d'avenir et leurs

convictions. Les artistes ont appris à ces jeunes volontaires à se familiariser avec des techniques artistiques afin d'exprimer leurs rêves, espoirs et envies par l'écriture, les arts plastiques, le théâtre, le slam ou le hip hop... ■

Des campus en musique

Fruits d'une collaboration étroite entre les universités, les orchestres



© Sylvain Larnicol

Des coups de pouce pour mieux lire

L'opération Coup de Pouce Clé est menée sur tout le territoire auprès des enfants du cours préparatoire par l'Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école (ApFÉE). Les Coups de Pouce Clé réunissent, 4 fois par semaine après l'école, 5 enfants dont les instituteurs repèrent qu'ils ont des difficultés d'apprentissage de la lecture.

Afin de souligner l'importance de l'engagement de l'enfant et des parents, un contrat est signé par les enfants/parents et le maire ou son représentant. L'ApFÉE, dont l'action touche 9 000 enfants dans 241 villes en 2009, ambitionne d'accompagner près de 60 000 enfants à l'horizon 2012. ■

régionaux, les Campus en musique donnent aux étudiants la possibilité d'assister gratuitement à des concerts classiques sur les lieux universitaires ou dans les salles de concerts de leurs villes. En 2008, le programme Campus a permis l'organisation de 41 concerts dans 9 villes (Bordeaux, Rennes, Lorient, Nancy, Toulon, Lyon, Annecy, Le Bourget du Lac et Chambéry). ■

Dans ma vie professionnelle, j'ai quelque chose en plus. Je peux changer de métier, de lieu ou de pays, ce sera toujours au service de l'intérêt général et du développement économique. C'est aussi pour cela que j'ai choisi de travailler dans le groupe Caisse des Dépôts. J'y révèle mon goût de l'audace et de l'efficacité. Que je sois dans l'ingénierie, les transports, l'immobilier, le financement des entreprises, l'assurance ou le loisir, tout ce que je fais sera utile. Nos performances d'aujourd'hui servent des projets à long terme : équipements publics, logements sociaux, infrastructures. Et si mes enfants vivent demain dans un monde meilleur, j'y serai pour quelque chose.

Publicis Consultants - © Gettyimages

> www.groupecaissedesdepots.com



Voir plus loin que le bout de mon métier. Au service de l'intérêt général.



CRÉATEUR DE SOLUTIONS DURABLES

Notion de groupe

Les activités de la Caisse des Dépôts sont issues de sa mission originelle de dépositaire légal de fonds d'origine privée, que le législateur a souhaité protéger par une gestion garantissant leur entière sécurité. Ces fonds, qui permettent de financer des investissements d'intérêt général et de venir en appui au développement local, ont également conduit la Caisse des Dépôts à devenir un acteur majeur sur les marchés financiers, aujourd'hui par le biais de filiales spécialisées soumises aux conditions de marché.

Cet ensemble constitue un groupe public et décentralisé, exerçant ses activités tant en France qu'à l'étranger, spécialement dans des domaines d'activités financières, immobilières et de services qui relèvent, selon leur nature, soit de mandats publics, soit de logiques concurrentielles :

Les missions d'intérêt général

- gestion des fonds d'épargne sur livrets et financement du logement social;
- gestion sous mandat d'importants régimes de retraite;
- activités bancaires et financières réglementées;
- appui au développement local, à la politique de la ville, au développement de l'emploi et des PME.

Les activités concurrentielles

- assurance de personnes avec CNP Assurances;
- services et ingénierie pour le développement des territoires avec les groupes Egis, Transdev, Compagnie des Alpes et Santoline;
- activités immobilières logées dans les groupes SNI et Icade;
- capital investissement.

Présentation des comptes

Pour leur présentation comptable et financière, les activités du groupe Caisse des Dépôts sont réparties en fonction de 2 missions principales :

- la gestion des fonds sous mandat qui sont confiés à la Caisse des Dépôts selon des règles définissant la nature des prestations assurées et les conditions financières qui y sont attachées. Ces fonds bénéficient d'une individualisation totale de leur gestion. Il s'agit notamment des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts et de la gestion des caisses de retraite publiques;
 - une activité directe exercée par la Section générale, entité financière et administrative de la Caisse des Dépôts qui fait l'objet d'une gestion différente de celle des opérations sous mandat et, tant en France qu'à l'étranger, par les groupes qui lui sont rattachés, notamment Icade, Transdev, Egis, Compagnie des Alpes (CDA), Santoline, SNI et CNP Assurances. Seule cette activité est considérée comme constituant un groupe pouvant faire l'objet de comptes consolidés, établis selon les règles comptables applicables aux établissements de crédit. L'entreprise consolidante est la Section générale : les filiales sont intégrées globalement, proportionnellement, ou mises en équivalence selon la qualification du contrôle.
- Cette distinction est marquée par l'exclusion du périmètre de consolidation des fonds d'épargne et des caisses de retraite. Leurs comptes et les commentaires qui s'y rapportent sont présentés séparément.

Certification des comptes

Conformément à l'article L. 518-15-1 du Code monétaire et financier :

« Chaque année, la Caisse des dépôts et consignations présente aux Commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances ses comptes annuels et consolidés, certifiés par deux commissaires aux comptes. »

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés	5 272	5 192
Intérêts et charges assimilés	(2 264)	(1 933)
Commissions (produits)	48	35
Commissions (charges)	(81)	(80)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(1 406)	816
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	(452)	3 109
Produits des autres activités	18 216	17 171
Charges des autres activités	(14 765)	(17 256)
PRODUIT NET BANCAIRE	5 023	7 054
Charges générales d'exploitation	(3 698)	(2 941)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(405)	(285)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	920	3 828
Coût du risque	(253)	(28)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	667	3 800
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(1 915)	103
Gains ou pertes nets sur autres actifs	39	70
Variations de valeur des écarts d'acquisition		3
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	(1 209)	3 976
Impôt sur les bénéfices	(87)	(1 174)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		
RÉSULTAT NET	(1 296)	2 802
Intérêts des minoritaires	(172)	(314)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(1 468)	2 488

Bilan consolidé au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Actif		
Caisse, banques centrales, CCP	9	11
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	28 425	34 594
Instruments financiers dérivés de couverture	161	109
Actifs financiers disponibles à la vente	120 853	123 771
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11 646	4 941
Prêts et créances sur la clientèle	15 670	20 232
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	19 482	17 398
Actifs d'impôts	644	334
Comptes de régularisation et actifs divers	6 768	5 788
Actifs non courants destinés à être cédés	51	10
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4 721	2 506
Immeubles de placement	8 011	7 296
Immobilisations corporelles	2 728	2 442
Immobilisations incorporelles	575	547
Écarts d'acquisition	1 217	1 192
TOTAL ACTIF	220 961	221 171
Passif		
Banques centrales, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 936	1 537
Instruments financiers dérivés de couverture	550	72
Dettes envers les établissements de crédit	22 665	22 594
Dettes envers la clientèle	42 321	43 711
Dettes représentées par un titre	22 386	7 824
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôts	898	4 241
Comptes de régularisation et passifs divers	8 583	9 549
Provisions techniques des sociétés d'assurance	97 211	97 973
Provisions	1 118	1 122
Dettes subordonnées	760	777
Capitaux propres part du groupe		
Réserves consolidées	19 388	17 794
Résultat de l'exercice	(1 468)	2 488
Gains ou pertes latents ou différés	644	8 798
Total capitaux propres part du groupe	18 564	29 080
Intérêts minoritaires	2 969	2 691
Total capitaux propres	21 533	31 771
TOTAL PASSIF	220 961	221 171

Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008

	Réserves consolidées	Résultat net part du groupe	Réserves de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Résultat des minoritaires	Gains/pertes latents ou différés des minoritaires	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
(en millions d'euros)											
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2007	15 880	3 653	35	10 103	26	29 697	2 459	312	248	3 019	32 716
Changements de méthode comptable	6					6	2			2	8
Affectation du résultat 2006	3 653	(3 653)					312	(312)			
Distribution 2007 au titre du résultat 2006	(1 491)					(1 491)	(256)			(256)	(1 747)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires ⁽¹⁾	(193)					(193)	(374)			(374)	(567)
Autres variations	(103)		6	107	(18)	(8)	148		(19)	129	121
Résultat de la période		2 488				2 488		314		314	2 802
Gains et pertes latents ou différés											
Écarts de conversion							4			4	4
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	1			257	28	286			(7)	(7)	279
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat				(1 701)	(4)	(1 705)			(140)	(140)	(1 845)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2007	17 753	2 488	41	8 766	32	29 080	2 295	314	82	2 691	31 771
Changements de méthode comptable											
Affectation du résultat 2007	2 488	(2 488)					314	(314)			
Distribution 2008 au titre du résultat 2007	(829)					(829)	(115)			(115)	(944)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires	(14)					(14)	(4)			(4)	(18)
Autres variations	(11)			4		(7)	390		6	396	389
Résultat de la période		(1 468)				(1 468)		172		172	(1 296)
Gains et pertes latents ou différés											
Écarts de conversion			(100)			(100)	(38)			(38)	(138)
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	1			(7 294)	(337)	(7 630)			(121)	(121)	(7 751)
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat				(468)		(468)			(12)	(12)	(480)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2008	19 388	(1 468)	(59)	1 008	(305)	18 564	2 842	172	(45)	2 969	21 533

(1) Principalement écart d'acquisition Écureuil Vie à la suite du rachat des minoritaires.

Comptes consolidés / Section générale

29

Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2008

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte. Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises conso-

lidées et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées

et les dettes obligataires. Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Résultat avant impôts (hors activités abandonnées)	(1 209)	3 976
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	632	494
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	28	(12)
Dotations nettes aux provisions ⁽¹⁾	3 126	7 254
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	1 914	(103)
Produits nets des activités d'investissement	(115)	(46)
(Produits) pertes nets des activités de financement		
Autres mouvements ⁽³⁾	4 010	509
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	9 595	8 096
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations avec les établissements de crédit ⁽⁴⁾	(3 796)	(4 822)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations avec la clientèle ⁽⁵⁾	2 991	(5 730)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	3 543	3 208
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux immeubles de placement	(492)	(474)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	(2 086)	550
Impôts versés	(831)	(862)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(671)	(8 130)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	7 715	3 942
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs financiers et participations ⁽⁶⁾	(2 466)	(4 275)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(524)	(591)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(2 990)	(4 866)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires ⁽⁷⁾	(949)	(1 640)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres activités de financement	215	(985)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(734)	(2 625)
EFFET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES SUR LA TRÉSORERIE⁽⁸⁾	1 500	
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE	57	(65)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	4 048	(2 114)
Solde des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 611	3 725
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	11	23
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 600	3 702
Solde des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	5 659	1 611
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	9	11
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 650	1 600
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	4 048	(2 114)

Section générale Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Actif		
Opérations interbancaires et assimilées	13 377	13 414
Caisse, banques centrales, comptes chèques postaux	3	5
Effets publics et valeurs assimilées	2 936	9 653
Créances sur les établissements de crédit	10 438	3 756
Opérations avec la clientèle	9 952	14 648
Comptes ordinaires débiteurs	1 369	576
Autres concours à la clientèle	8 583	14 072
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	60 591	53 386
Obligations et autres titres à revenu fixe	46 356	38 729
Actions et autres titres à revenu variable	14 235	14 657
Participations	13 877	12 959
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 668	2 374
Comptes de régularisation et actifs divers	3 002	2 984
TOTAL ACTIF	103 467	99 765
Passif		
Opérations interbancaires et assimilées	16 080	16 706
Dettes envers les établissements de crédit	16 080	16 706
Opérations avec la clientèle	41 421	42 716
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	31 343	33 030
Autres dettes envers la clientèle	10 078	9 686
Dettes représentées par un titre	22 470	6 839
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	22 470	6 839
Comptes de régularisation et passifs divers	4 597	11 225
Provisions	1 393	1 771
Dépôts de garantie	4	5
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	473	473
Réserves et autres	19 201	11 123
Résultat de l'exercice	(2 172)	8 907
TOTAL PASSIF	103 467	99 765

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit, ainsi que les placements à

court terme dans des instruments monétaires. Ces placements, d'échéance en général inférieure à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Caisse	7		6	
Banques centrales et CCP	2		5	
Sous-total	9		11	
Soldes à vue sur les établissements de crédit	7 065	4 838	4 269	4 618
OPCVM monétaires	3 423		1 949	
Sous-total	10 488	4 838	6 218	4 618
SOLDE NET DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	5 659		1 611	

- (1) Il s'agit principalement des dépréciations durables sur titres à revenu variable et des dotations nettes aux provisions techniques des contrats d'assurance.
(2) Dont dépréciation des écarts d'acquisition Dexia (1,3 Md€) et Effrage (0,5 Md€).
(3) Il s'agit principalement de la variation en résultat de la juste valeur des actifs à la juste valeur par résultat de CNP Assurances (4,1 Md€).
(4) La variation observée provient de la Section générale et essentiellement de l'augmentation des prêts interbancaires (3,5 Md€), de l'augmentation des emprunts interbancaires (5,5 Md€), et de la baisse des titres donnés en pension (6,4 Md€).
(5) La variation nette de la trésorerie liée aux opérations avec la clientèle provient essentiellement de la baisse du tirage de l'ACOSS (5,2 Md€), de la baisse des dépôts des notaires (4 Md€), et de l'augmentation des dépôts du Fonds de réserve pour les retraites (1,4 Md€).
(6) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et cessions de titres de participations. Au cours de l'exercice 2008, les principaux impacts sur la trésorerie concernent les acquisitions de titres Dexia (1,3 Md€) et Effrage (0,6 Md€).
(7) Dont 829 M€ de paiement du dividende versé à l'Etat et 115 M€ de dividendes payés aux minoritaires.
(8) Au 31 décembre 2007, il s'agit de la cession de la participation du groupe Caisse des Dépôts dans la CNCE pour un montant de 7 Md€, réglé le 18 décembre 2006 pour 5,5 Md€ et le 29 janvier 2007 pour 1,5 Md€.

Section générale Hors-bilan

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres		
Engagements de financement	26 844	12 929
En faveur d'établissements de crédit	372	48
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾	26 472	12 881
Engagements de garantie	2 115	2 531
En faveur d'établissements de crédit	805	1 677
En faveur de la clientèle	1 310	854
Engagements sur titres	8 71	77
Titres à livrer	403	77
Engagements de souscriptions FCPR	468	
Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres		
Engagements de financement	10 058	9 787
Reçus d'établissements de crédit ⁽²⁾	10 058	9 787
Engagements de garantie	1 110	1 022
Reçus d'établissements de crédit	24	66
Reçus de la clientèle	1 069	939
Reçus de l'Etat et assimilés	17	17
Engagements sur titres	655	613
Titres à recevoir	655	613
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés ^{(3) (4)}	22 026	343
Autres engagements reçus ⁽⁵⁾	10 202	12

- (1) Dont engagement donné en faveur de l'ACOSS pour 24,7 Md€ (11,5 Md€ au 31 décembre 2007) correspondant à l'autorisation de 31 Md€ diminuée de l'utilisation de 6,3 Md€ au 31 décembre 2008.
(2) Les engagements de financement reçus d'établissements de crédit concernent l'engagement de trésorerie vis-à-vis de la CNCE.
(3) Dont engagement donné par la Caisse des Dépôts à souscrire à une augmentation de capital et à effectuer des apports en nature au profit du FSI pour un montant de 10,2 Md€.
(4) Dont nantissement donné en faveur de la Banque de France pour 11,7 Md€.
(5) Correspondent aux titres à recevoir du FSI en contrepartie des engagements donnés.

Section générale Compte de résultat

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés	2 716	2 547
Opérations de trésorerie et interbancaires	269	251
Opérations avec la clientèle	854	643
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 474	1 611
Autres intérêts et produits assimilés	119	42
Intérêts et charges assimilées	(2 035)	(1 854)
Opérations de trésorerie et interbancaires	(671)	(827)
Opérations avec la clientèle	(753)	(726)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(501)	(262)
Autres intérêts et charges assimilées	(110)	(39)
Revenus des titres à revenu variable	1 303	1 004
Commissions (produits)	22	17
Commissions (charges)	(38)	(41)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	18	66
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	(1 590)	1 695
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	(89)	(241)
PRODUIT NET BANCAIRE	307	3 193
Charges générales d'exploitation	(328)	(282)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	(68)	(59)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(89)	2 852
Coût du risque	6	(18)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(83)	2 834
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(2 106)	6 861
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(2 189)	9 695
Résultat exceptionnel		(1)
Impôts sur les bénéfices	17	(787)
RÉSULTAT NET	(2 172)	8 907

Bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Actif		
Opérations interbancaires et assimilées	50 788	63 084
Effets publics et valeurs assimilées	38 528	52 888
Créances sur les établissements de crédit	12 260	10 196
Opérations avec la clientèle	93 677	88 282
Créances sur la clientèle	93 677	88 282
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	76 918	65 201
Obligations et autres titres à revenu fixe	66 302	54 756
Actions et autres titres à revenu variable	10 616	10 445
Comptes de régularisation et actifs divers	175	125
TOTAL ACTIF	221 558	216 692
Passif		
Opérations interbancaires et assimilées	153 393	154 618
Dettes envers les établissements de crédit	153 393	154 618
Opérations avec la clientèle	59 775	51 621
Autres dettes envers la clientèle	59 775	51 621
Comptes de régularisation et passifs divers	2 579	2 459
Provisions	1 128	1 059
Dépôts de garantie	15	14
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	661	2 416
Capitaux propres (hors FRBG)	4 007	4 505
Réserves	3 510	3 215
Report à nouveau	389	33
Résultat en instance d'affectation	108	1 257
TOTAL PASSIF	221 558	216 692

Hors-bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres		
Engagements de financement	30 521	21 512
En faveur d'établissements de crédit	11 966	6 081
En faveur de la clientèle	18 555	15 431
Engagements de garantie		38
En faveur d'établissements de crédit		38
Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres		
Engagements de garantie	85 602	81 190
Reçus d'établissements de crédit	3 742	3 533
Reçus de la clientèle	285	132
Reçus de l'État et assimilés	81 575	77 525
Engagements sur titres	1 000	154
Titres à recevoir	1 000	154
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés	110	250

Compte de résultat des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés	10 235	8 100
Opérations de trésorerie et interbancaires	500	424
Opérations avec la clientèle	4 341	3 221
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 980	4 222
Autres intérêts et produits assimilés	414	233
Intérêts et charges assimilés	(8 486)	(6 326)
Opérations de trésorerie et interbancaires	(6 180)	(4 765)
Opérations avec la clientèle	(1 971)	(1 388)
Autres intérêts et charges assimilés	(335)	(173)
Revenus des titres à revenu variable	541	441
Commissions (produits)	2	2
Commissions (charges)	(1 956)	(1 787)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(2)	
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	(1 894)	397
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	4	4
PRODUIT NET BANCAIRE	(1 556)	831
Charges générales d'exploitation	(88)	(77)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(1 644)	754
Coût du risque	(3)	8
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 647)	762
Dotations au FRBG nettes des reprises	1 755	495
RÉSULTAT NET	108	1 257



Rapport d'activité

ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport d'activité et de développement durable

Caisse des Dépôts
56, rue de Lille
75356 Paris 07 SP

Tél. : 01 58 50 00 00

www.caissedesdepots.fr

Édité par l'Établissement public
Caisse des dépôts et consignations

Directeur de la publication

Augustin de Romanet

Directeurs de la rédaction

Martine Chayriguès

Jean-Michel Paulhac

Directeur adjoint de la rédaction

Philippe Joyeux

Rédacteur en chef

Magali Parrenin

Rédacteur en chef adjoint

Sébastien Poidatz

Comité de pilotage

Magali Parrenin

Marc Lefebvre

André Pinchon

Thomas Sanchez

Correspondants**Finances, stratégie et développement durable :**

André Pinchon, Marc Lefebvre, Véronique Collet,

Stéphanie Habran, Thomas Sanchez

Secrétariat général : Richard Lanteri**Informatique CDC :** Dominique Poisson**Risques et contrôle interne :** Yann Derrien**Ressources humaines :** Jean-Yves Cornu,

Catherine Maugendre

International : Laurent Léger**Mécénat :** Pascaline Roussel**Services bancaires :** Lucien Risal**Fonds d'épargne :** Philippe Malvé**Développement territorial et réseau :** Nathalie Aimé-Swiatly,

Guillaume Beure d'Augères, Caroline Cartallier

Retraites : Olivier Enard**Fonds stratégique d'investissement :** Sébastien Moynet**CDC Capital Investissement :** Marie-Laure Leprince**CDC Entreprises :** Nathalie Police**CNP Assurances :** Françoise Rambaud**Société Nationale Immobilière :** Edith Martin-Bonnenfant**Icade :** Pascale Flambry**Transdev :** Marina Jullien**Egis :** Isabelle Bourguet**Compagnie des Alpes :** Éric Guilpart**Belambra :** Nathalie Bardinet**CONCEPTION/RÉALISATION**

Publicis Consultants | Verbe

Direction de projet

Marie-Claire Anquetil

Christine Fuminier

Patrick Laforêt

Chefs d'édition

Pascale Boumendil

Benoît Arnal

Directeur artistique

Samantha Hodeir

Maquettistes

Fabrice Laude

Pierre Hurtaud

Stéphane Marteau

Sylvie Bisson

Relecteurs

Annie Millière

Alain Djebali

Responsables iconographie

Arlette Zeitoun

Gilles Courtinat

Christian Bianco

Monique Tanguy

IMPRESSION

Mundocom

Chef de fabrication

Laurence Bellanger

Imprimé en France

Le papier utilisé à l'intérieur de ce rapport (hors couverture) est éco-certifié. Cette certification signifie que le bois utilisé dans la fabrication du papier de ce rapport provient d'une forêt correctement gérée satisfaisant à des normes rigoureuses au niveau environnemental, social et économique.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Ce rapport d'activité et de développement durable ne se substitue pas au rapport statutaire présenté chaque année au Parlement par le président de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts.

Les états financiers de l'exercice 2008 qui y sont présentés sont extraits des comptes certifiés qui sont intégralement présentés dans le rapport financier de la Caisse des Dépôts.



Siège de la Caisse des Dépôts, Paris, © Caisse des Dépôts / Jean-Marc Pettina

Direction générale

56, rue de Lille
75356 Paris 07 SP
Tél. : 01 58 50 00 00
www.caissedesdepots.fr

Direction bancaire

15, quai Anatole France
75700 Paris SP
Tél. : 01 58 50 00 00
www.consignations.caissedesdepots.fr

Direction des fonds d'épargne

72, avenue Pierre Mendès France
75914 Paris cedex 13
Tél. : 01 58 50 00 00

Direction des retraites

67, rue de Lille
75007 Paris
Tél. : 01 58 50 00 00
www.cdc.retraites.fr

Établissement d'Angers

24, rue Louis Gain
49939 Angers cedex 09
Tél. : 02 41 05 25 00

Établissement de Bordeaux

Rue du Vergne
33059 Bordeaux cedex
Tél. : 05 56 11 41 23

Établissement de Paris

77, avenue de Ségur
75714 Paris cedex 15
Tél. : 01 45 66 34 00

Direction du développement territorial et du réseau

72, avenue Pierre Mendès France
75914 Paris cedex 13
Tél. : 01 58 50 76 61

Département politique de la ville et développement urbain

Tél. : 01 58 50 70 36

Département investissement immobilier et logement

Tél. : 01 58 50 75 07

Département infrastructures d'intérêt général

Tél. : 01 58 50 70 83

Département développement numérique des territoires

Tél. : 01 58 50 73 74

Département développement économique et économie sociale

Tél. : 01 58 50 72 97

Département énergie-environnement

Tél. : 01 58 50 76 70

Mission Universités

Tél. : 01 58 50 70 62

Représentation permanente à Bruxelles

37 square de Meeûs
1000 Bruxelles
Belgique
rp.bruxelles@caissedesdepots.fr
Tél. : +32 2 504 80 02

Directions régionales

Alsace

15, rue des Juifs
BP 20017
67080 Strasbourg cedex
Tél. : 03 88 52 45 46

Antilles – Guyane

■ **Guadeloupe**
Parc d'activités de la Jaille
Bâtiment 4
BP 2495
97086 Jarry cedex
Tél. : 05 90 21 18 68

■ **Guyane**
12, rue du 14 juillet
97300 Cayenne
Tél. : 05 94 38 30 55

■ **Martinique**
Immeuble Les Cascades
Place François-Mitterrand
BP 675
97264 Fort-de-France cedex
Tél. : 05 96 72 84 00

Aquitaine

Immeuble « La Croix du Mail »
8, rue Claude-Bonnier
33081 Bordeaux cedex
Tél. : 05 56 00 01 60

Auvergne

Centre d'affaires Gergovia
65, boulevard François-Mitterrand
BP 445
63012 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : 04 73 43 13 13

Basse-Normandie

Immeuble Le Jardin ZAC Gardin
15, boulevard Bertrand
BP 554
14037 Caen cedex
Tél. : 02 31 39 43 00

Bourgogne

2 E, avenue Marbotte
BP 71368
21013 Dijon cedex
Tél. : 03 80 40 09 50

Bretagne

Centre d'affaires Sud
19 bis, rue de Châtillon
CS 36518
35065 Rennes cedex
Tél. : 02 23 35 55 55

Centre

Le Primat
2, avenue de Paris
45056 Orléans cedex 01
Tél. : 02 38 79 18 00

Champagne-Ardenne

2, place de la Libération
BP 517
51007 Châlons-en-Champagne cedex
Tél. : 03 26 69 36 50

Corse

• Les Jardins du Centre » C2
Chemin du Loretto
BP 918
20700 Ajaccio cedex 9
Tél. : 04 95 10 40 00
• Immeuble Marevista
Quai des Martyrs
20200 Bastia
Tél. : 04 95 35 95 30

Franche-Comté

Centre d'affaires La City
4, rue Gabriel-Plançon
25044 Besançon cedex
Tél. : 03 81 25 07 07

Haute-Normandie

Square des Arts
7, rue Jeanne d'Arc
76171 Rouen cedex 1
Tél. : 02 35 15 65 11

Ile-de-France

254, boulevard Saint-Germain
75343 Paris cedex 07
Tél. : 01 49 55 68 82

Languedoc-Roussillon

Immeuble Europa
CS 59023
101, allée Delos
34965 Montpellier cedex 02
Tél. : 04 67 06 41 00

Limousin

19, rue Cruveilhier
BP 3616
87036 Limoges cedex 1
Tél. : 05 55 10 06 00

Lorraine

16, rue de la Ravinelle
CS 15214
54052 Nancy cedex
Tél. : 03 83 39 32 00

Midi-Pyrénées

97, rue Riquet
BP 7209
31073 Toulouse cedex 7
Tél. : 05 62 73 61 30

Nord-Pas-de-Calais

170, Tour Lilleurope
11, parvis de Rotterdam
59777 Euraille
Tél. : 03 20 14 19 99

Pays de la Loire

• 1, rue du Quinconce
BP 30605
49006 Angers cedex 01
Tél. : 02 41 20 23 99
• 2, avenue Carnot
44000 Nantes
Tél. : 02 41 20 23 74

Picardie

11, rue Albert Roze
BP 351
80003 Amiens cedex 01
Tél. : 03 22 71 10 10

Poitou-Charentes

Immeuble Capitole V
14, boulevard Chasseigne
86036 Poitiers cedex
Tél. : 05 49 60 36 00

Provence-Alpes-Côte d'Azur

• 19, place Jules-Guesde
BP 42119
13203 Marseille cedex 01
Tél. : 04 91 39 59 00

• Immeuble le Communica
Air France
455, promenade des Anglais
06200 Nice
Tél. : 04 92 29 34 01

Réunion – Océan Indien

Immeuble Kristal
112, rue Sainte-Marie
BP 980
97479 Saint-Denis cedex
Tél. : 02 62 90 03 00

Rhône-Alpes

Immeuble Aquilon
44, rue de la Villette
69425 Lyon cedex 03
Tél. : 04 72 11 49 48

Nouvelle-Calédonie – Polynésie française

72, avenue Pierre Mendès France
75914 Paris cedex 13
Tél. : 01 58 50 92 63

Filiales et participations

Fonds stratégique d'investissement

56, rue de Lille
75356 Paris 07 SP
Tél. : 01 58 50 00 00
www.fonds-fsi.fr

CNP Assurances

4, place Raoul-Dautry
75015 Paris
Tél. : 01 42 18 88 88
www.cnp.fr

CDC Entreprises

137, rue de l'Université
75007 Paris
Tél. : 01 58 50 71 71
www.cdcentreprises.fr

CDC Capital Investissement

148, rue de l'Université
75007 Paris
Tél. : 01 58 50 90 91
www.cdcci.fr

Icade

Millénaire 1
35, rue de la gare
75168 Paris cedex 19
Tél. : 01 41 57 70 00
www.icade.fr

Société Nationale Immobilière

Rive de France
100-104, avenue de France
75646 Paris cedex 13
Tél. : 01 55 03 30 00
www.groupesni.fr

Transdev

9, rue Maurice Mallet
92445 Issy-les-Moulineaux cedex
Tél. : 01 41 09 25 25
www.transdev.eu

Egis

11, avenue du Centre
Saint-Quentin-en-Yvelines
78286 Guyancourt cedex
Tél. : 01 30 48 44 15
www.groupegis.com

Compagnie des Alpes

89, rue Escudier
92100 Boulogne-Billancourt cedex
Tél. : 01 46 84 88 00
www.compagniedesalpes.com

Belambra

21-23, rue de la Vanne
92541 Montrouge cedex
Tél. : 01 77 70 90 00
www.belambra-vm.fr

Informatique CDC

18, rue Berthollet
94114 Arcueil cedex
Tél. : 01 58 50 61 13
www.icdc.caissedesdepots.fr

CDC Arkhineo / CDC Fast

195, boulevard Saint-Germain
75007 Paris
Tél. : 01 58 50 95 00 / 01 58 50 14 03
www.cdcarkhineo.com
www.cdccfast.fr

Société Forestière

102, rue Réaumur
75002 Paris
Tél. : 01 40 39 81 00
www.forestiere-cdc.fr

CDC Biodiversité

102, rue de Réaumur
75002 Paris
Tél. : 01 40 39 81 56
www.cdc-biodiversite.fr

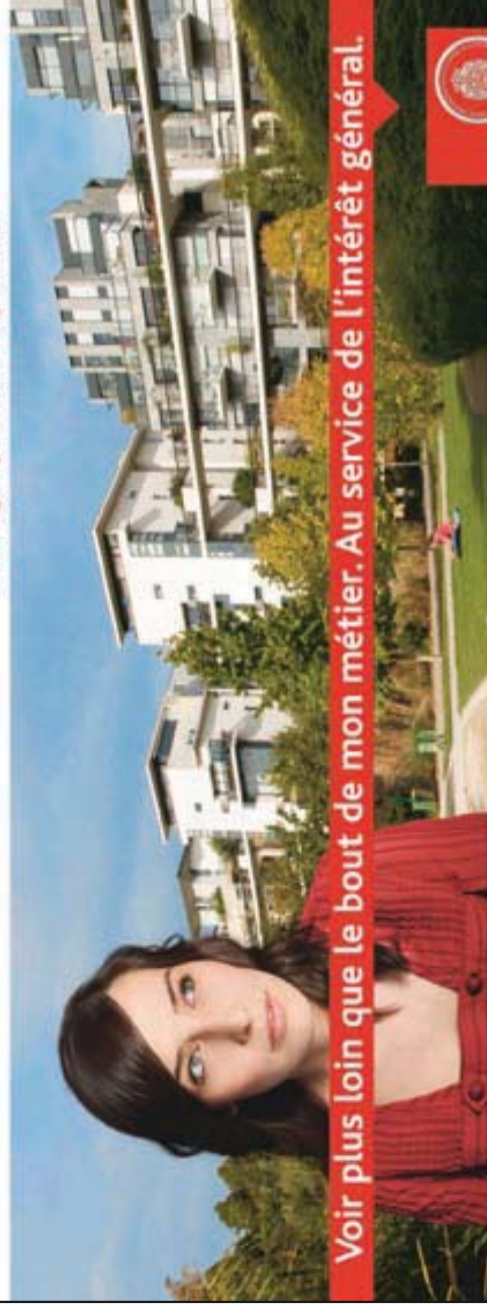
Sagacarbon

67, rue de l'Université
75007 Paris
Tél. : 01 40 63 10 10
www.sagacarbon.fr

Chaque matin, quand je me lève,
je sais que je vais rencontrer des millions
de personnes. Car mon travail est bien plus
qu'un travail. Ce qui me motive : l'intérêt général. J'ai
choisi de travailler dans le groupe Caisse des Dépôts. J'y
révèle mon goût de l'audace et de l'efficacité. Que je sois dans l'ingénierie,
les transports, l'immobilier, le financement des entreprises, l'assurance ou le loisir,
tout ce que je fais sera utile. Nos performances d'aujourd'hui servent des projets
à long terme : équipements publics, logements sociaux, infrastructures. Et si
mes enfants vivent demain dans un monde meilleur, j'y serai pour quelque chose.

© Photos Creative Commons - C. Caille des Dépôts - M. PERRIN

> www.groupecaissedesdepots.com



Voir plus loin que le bout de mon métier. Au service de l'intérêt général.



Caisse
des
Dépôts

CRÉATEUR DE SOLUTIONS DURABLES

56, rue de Lille – 75356 Paris 07 SP
Tél.: +33 1 58 50 00 00
www.caissedesdepots.fr



Annexe 2

Rapport financier 2008

Le long terme se construit **au quotidien**

Rapport financier 2008



Rapport financier

2008

sommaire

GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Notion de Groupe	2
Comptes consolidés	3
Comptes annuels de la Section générale	95

FONDS D'ÉPARGNE CENTRALISÉS À LA CAISSE DES DÉPÔTS

Comptes annuels des fonds d'épargne	139
-------------------------------------	-----

NOTION DE GROUPE

Les activités de la Caisse des Dépôts sont issues de sa mission originelle de dépositaire légal de fonds d'origine privée, que le législateur a souhaité protéger par une gestion garantissant leur entière sécurité.

Ces fonds, qui permettent de financer des investissements d'intérêt général et de venir en appui au développement local, ont également conduit la Caisse des Dépôts à devenir un acteur majeur sur les marchés financiers, aujourd'hui par le biais de filiales spécialisées soumises aux conditions de marché.

Cet ensemble constitue un groupe public et décentralisé, exerçant ses activités tant en France qu'à l'étranger, spécialement dans des domaines d'activités financières, immobilières et de services qui relèvent, selon leur nature, soit de mandats publics, soit de logiques concurrentielles :

Les missions d'intérêt général

- > gestion des fonds d'épargne sur livrets et financement du logement social ;
- > gestion sous mandat d'importants régimes de retraites ;
- > activités bancaires et financières réglementées ;
- > appui au développement local, à la politique de la ville, au développement de l'emploi et des PME.

Les activités concurrentielles

- > **assurance de personnes** avec CNP Assurances ;
- > **services et ingénierie** pour le développement des territoires avec les groupes Egis, Transdev, Compagnie des Alpes et Santoline ;
- > **activités immobilières** logées dans les groupes SNI et Icade ;
- > **capital investissement**.

Présentation des comptes

Pour leur présentation comptable et financière, les activités du groupe Caisse des Dépôts sont réparties en fonction de deux missions principales :

> la gestion des fonds sous mandat qui sont confiés à la Caisse des Dépôts selon des règles définissant la nature des prestations assurées et les conditions financières qui y sont attachées. Ces fonds bénéficient d'une individualisation totale de leur gestion. Il s'agit notamment des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts et de la gestion des caisses de retraite publiques ;

> une activité directe exercée par la Section générale, entité financière et administrative de la Caisse des Dépôts qui fait l'objet d'une gestion différente de celle des opérations sous mandat et, tant en France qu'à l'étranger, par les groupes qui lui sont rattachés, notamment Icade, Transdev, Egis, Compagnie des Alpes (CDA), Santoline, SNI et CNP Assurances. Seule cette activité est considérée comme constituant un groupe pouvant faire l'objet de comptes consolidés, établis selon les règles comptables applicables aux établissements de crédit. L'entreprise consolidante est la Section générale : les filiales sont intégrées globalement, proportionnellement, ou mises en équivalence selon la qualification du contrôle.

Cette distinction est marquée par l'exclusion du périmètre de consolidation des fonds d'épargne et des caisses de retraite. Leurs comptes et les commentaires qui s'y rapportent sont présentés séparément.

CERTIFICATION DES COMPTES

Conformément à l'article L. 518-15-1 du Code monétaire et financier :

"Chaque année, la Caisse des dépôts et consignations présente aux Commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances ses comptes annuels et consolidés, certifiés par deux commissaires aux comptes."

Comptes consolidés

arrêtés par le directeur général de la Caisse des Dépôts
en date du 30 mars 2009

sommaire

Compte de résultat consolidé	5
Bilan consolidé	6
Tableau de passage des capitaux propres	7
Tableau des flux de trésorerie	8
Notes annexes aux états financiers	10
Sommaire détaillé en page suivante	

sommaire détaillé

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008.....	5
Bilan consolidé au 31 décembre 2008.....	6
Tableau de passage des capitaux propres du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008.....	7
Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2008.....	8

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Faits marquants	10
2. Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe	12
3. Notes relatives au compte de résultat consolidé	24
Note 1 - Produits et charges d'intérêts	24
Note 2 - Produits et charges de commissions	24
Note 3 - Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	25
Note 4 - Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	26
Note 5 - Produits et charges des autres activités	26
Note 6 - Charges générales d'exploitation	27
Note 7 - Coût du risque.....	27
Note 8 - Gains ou pertes sur autres actifs.....	28
Note 9 - Impôts sur les bénéfices	28
Note 10 - Résultat par pôle	30
4. Notes relatives au bilan consolidé	32
Note 11 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	32
Note 12 - Instruments dérivés de couverture - Actif et passif	33
Note 13 - Actifs financiers disponibles à la vente	34
Note 14 - Prêts et créances sur les établissements de crédit.....	35

Note 15 - Prêts et créances sur la clientèle.....	36
Note 16 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	37
Note 17 - Impôts	38
Note 18 - Comptes de régularisation et actifs divers.....	39
Note 19 - Actifs et passifs non courants destinés à être cédés	39
Note 20 - Participations dans les entreprises mises en équivalence	40
Note 21 - Détail des immobilisations.....	42
Note 22 - Écarts d'acquisition	44
Note 23 - Dettes envers les établissements de crédit.....	46
Note 24 - Dettes envers la clientèle.....	46
Note 25 - Dettes représentées par un titre	47
Note 26 - Comptes de régularisation et passifs divers	47
Note 27 - Provisions techniques des sociétés d'assurance.....	48
Note 28 - Provisions	48
Note 29 - Dettes subordonnées	48
Note 30 - Engagements donnés et reçus	50
5. Rémunérations et avantages consentis au personnel	52
Note 31 - Charges de personnel.....	52
Note 32 - Effectif moyen	52
Note 33 - Engagements sociaux.....	53
6. Transactions avec les parties liées	54
7. Information sur les risques liés aux instruments financiers	56
8. Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts	70

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés	1	5 727	5 192
Intérêts et charges assimilées	1	(2 264)	(1 933)
Commissions (produits)	2	48	35
Commissions (charges)	2	(81)	(80)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3	(1 406)	816
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4	(452)	3 109
Produits des autres activités	5	18 216	17 171
Charges des autres activités	5	(14 765)	(17 256)
Produit net bancaire		5 023	7 054
Charges générales d'exploitation	6	(3 698)	(2 941)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(405)	(285)
Résultat brut d'exploitation		920	3 828
Coût du risque	7	(253)	(28)
Résultat d'exploitation		667	3 800
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	20	(1 915)	103
Gains ou pertes nets sur autres actifs	8	39	70
Variations de valeur des écarts d'acquisition			3
Résultat avant impôt		(1 209)	3 976
Impôt sur les bénéfices	9	(87)	(1 174)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées			
Résultat net		(1 296)	2 802
Intérêts des minoritaires		(172)	(314)
Résultat net part du groupe		(1 468)	2 488

Bilan consolidé

au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Actif			
Caisse, banques centrales, CCP		9	11
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11	28 425	34 594
Instruments financiers dérivés de couverture	12	161	109
Actifs financiers disponibles à la vente	13	120 853	123 771
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14	11 646	4 941
Prêts et créances sur la clientèle	15	15 670	20 232
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	16	19 482	17 398
Actifs d'impôts	17	644	334
Comptes de régularisation et actifs divers	18	6 768	5 788
Actifs non courants destinés à être cédés	19	51	10
Participations dans les entreprises mises en équivalence	20	4 721	2 506
Immeubles de placement	21	8 011	7 296
Immobilisations corporelles	21	2 728	2 442
Immobilisations incorporelles	21	575	547
Écarts d'acquisition	22	1 217	1 192
Total actif		220 961	221 171
Passif			
Banques centrales, CCP			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	11	2 936	1 537
Instruments financiers dérivés de couverture	12	550	72
Dettes envers les établissements de crédit	23	22 665	22 594
Dettes envers la clientèle	24	42 321	43 711
Dettes représentées par un titre	25	22 386	7 824
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts	17	898	4 241
Comptes de régularisation et passifs divers	26	8 583	9 549
Provisions techniques des sociétés d'assurance	27	97 211	97 973
Provisions	28	1 118	1 122
Dettes subordonnées	29	760	777
Capitaux propres part du groupe			
Réserves consolidées		19 388	17 794
Résultat de l'exercice		(1 468)	2 488
Gains ou pertes latents ou différés		644	8 798
Total capitaux propres part du groupe		18 564	29 080
Intérêts minoritaires		2 969	2 691
Total capitaux propres		21 533	31 771
Total passif		220 961	221 171

Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008

	Réserves consolidées	Résultat net part du groupe	Réserves de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Résultat des minoritaires	Gains/ pertes latents ou différés des minoritaires	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
(en millions d'euros)											
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2007	15 880	3 653	35	10 103	26	29 697	2 459	312	248	3 019	32 716
Changements de méthode comptable	6					6	2			2	8
Affectation du résultat 2006	3 653	(3 653)					312	(312)			
Distribution 2007 au titre du résultat 2006	(1 491)					(1 491)	(256)			(256)	(1 747)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires ⁽¹⁾	(193)					(193)	(374)			(374)	(567)
Autres variations	(103)		6	107	(18)	(8)	148		(19)	129	121
Résultat de la période		2 488				2 488		314		314	2 802
Gains et pertes latents ou différés											
Écarts de conversion							4			4	4
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	1			257	28	286			(7)	(7)	279
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat				(1 701)	(4)	(1 705)			(140)	(140)	(1 845)
Capitaux propres au 31 décembre 2007	17 753	2 488	41	8 766	32	29 080	2 295	314	82	2 691	31 771
Changements de méthode comptable											
Affectation du résultat 2007	2 488	(2 488)					314	(314)			
Distribution 2008 au titre du résultat 2007	(829)					(829)	(115)			(115)	(944)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires	(14)					(14)	(4)			(4)	(18)
Autres variations	(11)			4		(7)	390		6	396	389
Résultat de la période		(1 468)				(1 468)		172		172	(1 296)
Gains et pertes latents ou différés											
Écarts de conversion			(100)			(100)	(38)			(38)	(138)
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	1			(7 294)	(337)	(7 630)			(121)	(121)	(7 751)
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat				(468)		(468)			(12)	(12)	(480)
Capitaux propres au 31 décembre 2008	19 388	(1 468)	(59)	1 008	(305)	18 564	2 842	172	(45)	2 969	21 533

(1) Principalement écart d'acquisition Écureuil Vie à la suite du rachat des minoritaires.

Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2008

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Résultat avant impôts (hors activités abandonnées)	(1 209)	3 976
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	632	494
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	28	(12)
Dotations nettes aux provisions ⁽¹⁾	3 126	7 254
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	1 914	(103)
Produits nets des activités d'investissement	(115)	(46)
(Produits) pertes nets des activités de financement		
Autres mouvements ⁽³⁾	4 010	509
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	9 595	8 096
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations avec les établissements de crédit ⁽⁴⁾	(3 796)	(4 822)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations avec la clientèle ⁽⁵⁾	2 991	(5 730)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	3 543	3 208
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux immeubles de placement	(492)	(474)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	(2 086)	550
Impôts versés	(831)	(862)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(671)	(8 130)
Flux de trésorerie nets générés par l'activité opérationnelle	7 715	3 942
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs financiers et participations ⁽⁶⁾	(2 466)	(4 275)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(524)	(591)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement	(2 990)	(4 866)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires ⁽⁷⁾	(949)	(1 640)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres activités de financement	215	(985)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement	(734)	(2 625)
Effet des activités abandonnées sur la trésorerie ⁽⁸⁾		1 500
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	57	(65)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	4 048	(2 114)
Solde des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 611	3 725
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	11	23
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 600	3 702
Solde des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	5 659	1 611
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	9	11
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 650	1 600
Variation de la trésorerie nette	4 048	(2 114)

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit, ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements, d'échéance en général inférieure à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Caisse	7		6	
Banques centrales et CCP	2		5	
Sous-total	9		11	
Soldes à vue sur les établissements de crédit	7 065	4 838	4 269	4 618
OPCVM monétaires	3 423		1 949	
Sous-total	10 488	4 838	6 218	4 618
Solde net de trésorerie et équivalents de trésorerie	5 659		1 611	

(1) Il s'agit principalement des dépréciations durables sur titres à revenu variable et des dotations nettes aux provisions techniques des contrats d'assurance.

(2) Dont dépréciation des écarts d'acquisition Dexia (1,3 Md€) et Eiffage (0,5 Md€).

(3) Il s'agit principalement de la variation en résultat de la juste valeur des actifs à la juste valeur par résultat de CNP Assurances (4,1 Md€).

(4) La variation observée provient de la Section générale et essentiellement de l'augmentation des prêts interbancaires (3,5 Md€), de l'augmentation des emprunts interbancaires (5,5 Md€), et de la baisse des titres donnés en pension (6,4 Md€).

(5) La variation nette de la trésorerie liée aux opérations avec la clientèle provient essentiellement de la baisse du tirage de l'ACOSS (5,2 Md€), de la baisse des dépôts des notaires (4 Md€), et de l'augmentation des dépôts du Fonds de réserve pour les retraites (1,4 Md€).

(6) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et cessions de titres de participations. Au cours de l'exercice 2008, les principaux impacts sur la trésorerie concernent les acquisitions de titres Dexia (1,3 Md€) et Eiffage (0,6 Md€).

(7) Dont 829 M€ de paiement du dividende versé à l'État et 115 M€ de dividendes payés aux minoritaires.

(8) Au 31 décembre 2007, il s'agit de la cession de la participation du groupe Caisse des Dépôts dans la CNCE pour un montant de 7 Md€, réglé le 18 décembre 2006 pour 5,5 Md€ et le 29 janvier 2007 pour 1,5 Md€.

Notes annexes aux états financiers

1. Faits marquants

I - Loi de modernisation de l'économie

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 vise à améliorer la gouvernance de la Caisse des Dépôts en renforçant la présence parlementaire à la Commission de surveillance. Elle précise également le cadre d'intervention de la Caisse des Dépôts et formalise son rôle en tant qu'investisseur avisé de long terme, investisseur dans les missions d'intérêt général et dans ses activités de mandataire. En outre, la Commission de surveillance confiera à la Commission bancaire le contrôle du respect de la réglementation bancaire pour les activités bancaires et financières de la Caisse des Dépôts.

II - Impacts des marchés financiers sur l'année 2008

L'année 2008 a été marquée par une forte volatilité et une baisse des marchés actions (- 43 % pour le CAC 40 en 2008). L'évolution des marchés financiers s'est traduite par des impacts négatifs significatifs sur le résultat et les capitaux propres du groupe Caisse des Dépôts notamment pour les entités Caisse des Dépôts - Section générale et CNP Assurances.

La Caisse des Dépôts - Section générale a enregistré 1,4 Md€ de dépréciations d'actifs financiers classés en titres disponibles à la vente et - 6,9 Md€ de variation de juste valeur par capitaux propres des titres classés en titres disponibles à la vente.

CNP Assurances a enregistré - 1,5 Md€ (soit -0,6 Md€ en contribution groupe Caisse des Dépôts) de variation de juste valeur par capitaux propres des titres classés en titres disponibles à la vente. L'impact sur le résultat de la variation nette de juste valeur des actifs classés en juste valeur par résultat et des dépréciations d'actifs classés en titres disponibles à la vente est de -0,8 Md€ (soit -0,3 Md€ en contribution groupe Caisse des Dépôts).

III - Fonds stratégique d'investissement

Le Fonds stratégique d'investissement (FSI) a été créé en décembre 2008. Il est destiné notamment à prendre des participations au sein du capital de grandes sociétés cotées afin d'en stabiliser l'actionnariat, de sociétés en développement qui exercent des activités clés ou en intervenant dans des secteurs stratégiques et de petites et moyennes entreprises de croissance.

À cette fin, la Caisse des Dépôts et l'Agence des Participations de l'État ont conclu le 19 décembre 2008 un protocole d'investissement afin de définir la structure et la composition des organes d'administration et de direction de la société et fixer les lignes directrices relatives à l'organisation des apports respectifs des parties, en espèces et en nature, au profit de la société.

Le 19 décembre 2008, la Caisse des Dépôts et l'État détiennent respectivement une participation représentant 51 % et 49 % du capital et des droits de vote de la société anonyme Fonds stratégique d'investissement.

Le conseil d'administration du Fonds stratégique d'investissement présidé par Monsieur Augustin de Romanet, directeur général de la Caisse des Dépôts, a désigné Monsieur Gilles Michel, directeur général du Fonds stratégique d'investissement.

Le conseil d'administration est composé de sept membres :
 - deux administrateurs nommés sur proposition de la Caisse des Dépôts, le directeur général de la Caisse des Dépôts et un représentant permanent de la Caisse des Dépôts ;
 - deux administrateurs représentant l'État ;
 - deux personnalités qualifiées nommées sur proposition de la Caisse des Dépôts ;
 - une personnalité qualifiée nommée sur proposition de l'État.

La Caisse des Dépôts et l'État se sont engagés d'une part à souscrire à une ou plusieurs augmentations de capital dans la limite de 6 Md€ soit 3,1 Md€ pour la Caisse des Dépôts et 2,9 Md€ pour l'État et, d'autre part, à effectuer des apports en nature au profit du FSI à hauteur d'un montant total de 14 Md€ au plus tard le 31 juillet 2009, soit 7,1 Md€ pour la Caisse des Dépôts et 6,9 Md€ pour l'État.

Au 31 décembre 2008, le Fonds stratégique d'investissement est consolidé par intégration globale dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts.

Aucune augmentation de capital du FSI et aucun apport en nature n'ont été réalisés au 31 décembre 2008. Dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts, les engagements de l'État au profit du FSI sont constatés en hors-bilan dans le poste "Autres engagements reçus" pour 9,8 Md€.

IV - Dexia

Le 30 septembre 2008, Dexia a réalisé une augmentation de capital de 6 Md€ souscrite par les États belge et français et les principaux actionnaires dont la Caisse des Dépôts.

L'augmentation de capital visait deux objectifs, renforcer les capitaux propres compte tenu des risques de dépréciation d'actifs à court terme et soutenir la confiance par l'engagement des actionnaires existants et l'entrée au capital des États français et belge.

À la suite de l'autorisation de la Commission européenne en date du 19 novembre 2008, les États belge, français et luxembourgeois ont signé avec Dexia une convention réglant les modalités de la

mise en œuvre du plan de garantie temporaire octroyé par les trois États à Dexia.

Les trois gouvernements se sont conjointement engagés à mettre en place un mécanisme de garantie couvrant les financements de Dexia SA, Dexia Banque Belgique, Dexia Crédit Local de France et Dexia Banque Internationale Luxembourg.

La garantie couvre les engagements de Dexia envers les établissements de crédit et les contreparties institutionnelles ainsi que les obligations et autres titres de dette émis à destination des mêmes contreparties, pour autant que ces engagements, obligations ou titres arrivent à échéance avant le 31 octobre 2011 et aient été contractés, émis ou renouvelés entre le 9 octobre 2008 et le 31 octobre 2009.

L'investissement de la Caisse des Dépôts (Section générale) dans le cadre de l'augmentation de capital s'élève à 1,3 Md€. Après cette opération, la Caisse des Dépôts (Section générale) détient 13 % du capital de Dexia. L'augmentation de sa participation dans Dexia ainsi que la présence d'administrateurs représentant la Caisse des Dépôts au conseil d'administration de Dexia ont amené la Caisse des Dépôts à consolider sa participation selon la méthode de la mise en équivalence à partir du 1^{er} octobre 2008.

Le coût d'acquisition total des titres est de 2,9 Md€, l'écart d'acquisition constaté à la date d'entrée en consolidation dans les comptes consolidés du groupe s'élève à 1,7 Md€. Cet écart d'acquisition est compris dans le poste du bilan "Participations dans les entreprises mises en équivalence".

La contribution de la participation consolidée Dexia au résultat 2008 du groupe Caisse des Dépôts s'établit ainsi à -1,5 Md€ dont -1,3 Md€ au titre de la dépréciation de l'écart d'acquisition.

V - Eiffage

Le 22 avril 2008, la Caisse des Dépôts a acquis 10,95 % du capital d'Eiffage portant sa participation à 19,5 %.

Eiffage est le 8^e groupe européen de la construction et des concessions. Avec 71 000 collaborateurs, le groupe Eiffage réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 12,6 Md€.

Les droits en matière de gouvernance donnent à la Caisse des Dépôts une influence notable sur Eiffage à partir du 25 juin 2008 (date de l'assemblée générale mixte des actionnaires d'Eiffage). Cette participation est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Le coût d'acquisition global des titres est de 1 154 M€ ; l'écart d'acquisition constaté à la date d'acquisition dans les comptes consolidés du groupe s'élève à 529 M€.

Cet écart d'acquisition est compris dans le poste du bilan "Participations dans les entreprises mises en équivalence". Dans les comptes consolidés 2008, une dépréciation à hauteur de 476 M€ a été comptabilisée sur la base du cours de bourse au 31 décembre 2008.

VI - Soprol

En décembre 2007, la Caisse des Dépôts a acquis 18,8 % du capital de Soprol pour 250 M€, par l'intermédiaire de la société holding Bac Participations.

Soprol est la holding financière détenue majoritairement par Sofiprotéol aux côtés de partenaires fortement ancrés à l'amont agricole. Soprol est allié au groupe Bunge pour les activités de trituration – raffinage – conditionnement (Saipol – Lesieur) et à Diester Industrie International pour le développement du biodiesel en Europe, hors France. Soprol est également allié, dans Diester Industrie, aux organismes collecteurs agricoles, coopératives et négociants, à travers Fidicoop et Finégoce.

Le groupe Soprol représente 1 350 collaborateurs et exploite 15 sites industriels.

Le groupe exerçant une influence notable sur Soprol, cette participation est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence à compter du 1^{er} janvier 2008.

L'écart d'acquisition constaté à la date d'acquisition dans les comptes consolidés du groupe s'élève à 53 M€.

Cet écart d'acquisition est compris dans le poste du bilan "Participations dans les entreprises mises en équivalence".

VII - Holding d'Investissement dans les Métiers de l'Environnement

La Caisse des Dépôts et AXA Private Equity ont cédé le 3 octobre 2008 à CUBE Four respectivement 9 % et 3 % du capital de HIME, société holding du groupe Saur. Après cette opération, le capital de HIME est réparti entre quatre actionnaires : la Caisse des Dépôts (38 %), Séché Environnement (33 %), AXA Private Equity (17 %) et CUBE Four (12 %).

Cette opération s'inscrit en parfaite cohérence avec les accords signés en mai dernier, qui ont vu la Caisse des Dépôts octroyer à Séché Environnement une option d'achat sur 18 % de HIME.

2. Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe

I - Base de préparation des états financiers

Le groupe Caisse des Dépôts applique le référentiel IFRS depuis le 1^{er} janvier 2007 avec comme date de transition pour le passage aux IFRS le 1^{er} janvier 2006.

Les effets de la première application des normes IFRS sur les capitaux propres, le bilan, le résultat, ainsi que les règles spécifiques de première application des normes IFRS selon la norme IFRS 1 "Première adoption des normes internationales d'information financière" ont été détaillés dans le Rapport financier 2007 de la Caisse des Dépôts.

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS 1 à 41 ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2008.

Le groupe Caisse des Dépôts a préparé ses comptes consolidés au 31 décembre 2008 sur la base des principes de reconnaissance et d'évaluation des normes IFRS et interprétations de l'IFRIC telles qu'elles étaient applicables à la date de préparation des comptes (mars 2009).

Par rapport au 31 décembre 2007, les modifications réglementaires dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2008 sont les suivantes :

> les amendements à IAS 39 "*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*" et à IFRS 7 "*Instruments financiers : informations à fournir*" (règlement CE n°1004/2008 du 15 octobre 2008). Les modifications d'IAS 39 permettent, dans des circonstances rares, et sous réserve de respecter certaines conditions, de reclasser dans d'autres catégories certains instruments financiers.

Les actifs financiers pouvant faire l'objet de tels reclassements sont :

- les "*actifs financiers à la juste valeur par résultat*" par nature, s'ils ne sont plus détenus en vue d'être vendus ou rachetés dans un proche avenir, ce qui exclut les instruments dérivés ainsi que les "*actifs financiers à la juste valeur par résultat*" désignés comme tels sur option, lors de la comptabilisation initiale ;
- les "*actifs financiers disponibles à la vente*" auxquels se serait appliquée la définition des prêts et des créances s'ils n'avaient pas été désignés comme disponibles à la vente.

L'amendement de la norme IFRS 7 requiert la présentation de nouvelles informations relatives aux transferts visés par ces modifications.

En cas de reclassement hors de la catégorie des "*actifs financiers à la juste valeur par résultat*" et hors de la catégorie des "*actifs financiers disponibles à la vente*", l'entité doit reclasser les actifs financiers à leur juste valeur à la date du reclassement, cette juste valeur devenant son nouveau coût ou son nouveau coût amorti, selon le cas.

La crise financière actuelle est considérée comme une circonstance rare pouvant justifier que les sociétés fassent usage de ces possibilités.

Le groupe Dexia consolidé par mise en équivalence à compter du 1^{er} octobre 2008 a reclassé une partie de ses actifs financiers de la catégorie "*actifs financiers disponibles à la vente*" à la catégorie "*prêts et créances*". L'incidence de ce reclassement sur les capitaux propres du groupe Dexia s'élève à +1,4 Md€ soit +0,2 Md€ pour le groupe Caisse des Dépôts.

Ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers 2008 pour les autres entités du groupe Caisse des Dépôts.

> l'interprétation 11 de l'IFRIC "*IFRS 2 - Actions propres et transactions intra-groupe*" (règlement CE n° 611/2007 du 1^{er} juin 2007). Ce texte apporte des précisions sur le traitement comptable des transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions, ainsi que sur le traitement comptable des plans d'octroi aux membres du personnel de droits sur les instruments de capitaux propres de l'entité ou sur ceux de ses actionnaires. Cette interprétation n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers 2008 du groupe Caisse des Dépôts.

Le groupe Caisse des Dépôts n'a pas opté pour une application anticipée des normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle sur l'exercice. Ceci concerne en particulier :

- la norme IFRS 8 "*Secteurs opérationnels*" relative à l'information sectorielle qui se substituera à l'actuelle norme IAS 14 "*Information sectorielle*";
- l'amendement à la norme IAS 23 "*Coûts d'emprunt*";
- l'amendement à la norme IAS 1 "*Présentation des états financiers (révisée en 2007)*";
- l'amendement à la norme IFRS 2 "*Conditions d'acquisition et annulations*";
- l'interprétation 13 de l'IFRIC "*Programmes de fidélisation de la clientèle*";
- l'interprétation 14 de l'IFRIC "*IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction*".

Aucun impact significatif n'est attendu de la mise en œuvre de ces normes, interprétations et amendements applicables au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n° 2004 R 03 du 27 octobre 2004 du Conseil national de la comptabilité.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers du groupe Caisse des Dépôts exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci, notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Par ailleurs, le contexte actuel de marché et de crise économique rend beaucoup plus complexe l'élaboration de perspectives en terme d'activité et de financements ainsi que la préparation des comptes en matière d'estimation comptable.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- > la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés enregistrés dans les rubriques : *“actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat”*, *“instruments financiers dérivés de couverture”*, *“actifs financiers disponibles à la vente”* ;
- > le montant des dépréciations des actifs financiers (prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance) ;
- > la juste valeur des immeubles de placement présentée dans une note annexe ;
- > le montant des dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles et des écarts d'acquisition ;
- > le montant des postes liés à l'activité d'assurance (provisions techniques et la participation différée active ou passive) ;
- > les provisions enregistrées au passif du bilan (dont les provisions sur avantages du personnel) destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- > la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises.

II - Principes de consolidation

1 - Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Caisse des Dépôts Section générale, les comptes consolidés des sous-groupes et les comptes des filiales sur lesquelles la Caisse des Dépôts exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable et dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

2 - Méthodes de consolidation et notion de contrôle

Les filiales sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe Caisse des Dépôts possède le contrôle exclusif lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques opérationnelle et financière d'une entité afin de tirer avantage de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le groupe Caisse des Dépôts détient directement ou indirectement, soit la majorité des droits de vote de la filiale, soit la moitié ou moins des droits de vote d'une entité et dispose de la majorité au sein des organes de direction ou est en mesure d'exercer une influence dominante.

Pour apprécier la notion de contrôle et déterminer le pourcentage de contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le groupe exerce un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques de l'entité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence dans les comptes consolidés. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective. Les résultats des filiales qui ont été cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les états financiers consolidés jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé.

Cas particulier des entités *ad hoc*

Ces entités, créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le groupe, même en l'absence de lien en capital. Les critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative, pour déterminer l'existence du contrôle sur une entité *ad hoc* sont les suivants :

- les activités de l'entité sont exercées pour le compte exclusif du groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité (mécanisme d'autopilotage) ;
- le groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dates d'arrêtés des comptes des entités consolidées

La quasi-totalité des entités consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre. Les sociétés consolidées qui clôturent leurs comptes à une date différente de plus de trois mois sont intégrées sur la base d'une situation au 31 décembre. Dans le cas où la date d'arrêtés serait comprise dans le délai de trois mois, et lorsque l'image fidèle et économique du groupe le nécessite, les opérations significatives intervenues entre la date de clôture et le 31 décembre, sont prises en compte lors de l'établissement des comptes consolidés.

3 - Exclusions du périmètre de consolidation

Les participations détenues dans le cadre d'une activité de capital investissement et sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sont exclues du périmètre de consolidation, conformément à l'option prévue par la réglementation. Ces participations sont classées en *actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option*.

Les sociétés d'HLM sont exclues du périmètre de consolidation, au motif que le groupe ne peut exercer un contrôle sur ces entités au sens des normes internationales. Les titres de sociétés d'HLM sont comptabilisés en *actifs financiers disponibles à la vente*.

Les sociétés d'économie mixte (SEM, SAIEM) sont exclues du périmètre de consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en *actifs financiers disponibles à la vente*.

Les titres de sociétés acquis en vue d'une cession ultérieure à brève échéance sont exclus de la consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en *actifs destinés à être cédés*.

4 - Retraitements et opérations internes

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le groupe.

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle.

En ce qui concerne les entreprises consolidées par mise en équivalence, les profits et pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du groupe sont éliminés à hauteur de la détention du groupe dans l'entreprise associée, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

5 - Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts sont présentés en euros. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Toutes les différences de conversion résultant de la conversion sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

6 - Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Selon la possibilité offerte par IFRS 1, le groupe Caisse des Dépôts a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2006. Les écarts d'acquisition résiduels à cette date ne sont plus amortis et font l'objet d'un test de dépréciation. Les actifs incorporels acquis avant le 1^{er} janvier 2006, tels que les parts de marché, qui ne sont pas reconnus par les normes IFRS, ont été reclassés en écarts d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2006) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables au regroupement.

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité acquise intégrée et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *écarts d'acquisition*. Les écarts d'acquisition négatifs sont immédiatement enregistrés en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation tels que décrits au paragraphe III-8.

7 - Transactions avec les intérêts minoritaires

Le groupe Caisse des Dépôts a décidé de comptabiliser, lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires d'une filiale alors que le contrôle est déjà établi, la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net retraitée acquise, en minoration des capitaux propres.

De même, les cessions partielles réalisées par le groupe avec les intérêts minoritaires sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

8 - Information sectorielle

L'information sectorielle reflète l'organisation du groupe telle que décrite par la Direction générale du groupe Caisse des Dépôts en termes de pôles d'activité. Les activités opérationnelles du groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des services rendus.

Le groupe est géré en 5 pôles d'activité principaux :

- pôle Caisse des Dépôts ;
- pôle Capital Investissement ;
- pôle Assurance ;
- pôle Immobilier ;
- pôle Services.

III - Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 - Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004 et amendée ultérieurement, notamment par le règlement relatif à l'utilisation de l'option juste valeur paru en 2005.

La juste valeur est définie par ces textes comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées et consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. La meilleure estimation de la juste valeur est le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation reconnue. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties bien informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

1.1 - Titres

Les titres détenus par le groupe peuvent être classés selon les quatre catégories d'actifs financiers définies par la norme IAS 39, à savoir :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

■ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Selon la norme IAS 39, l'utilisation du portefeuille "*actifs financiers à la juste valeur par résultat*" résulte soit d'une intention de transaction, soit de l'utilisation de l'option de comptabilisation à la juste valeur.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont par nature des actifs ou passifs financiers acquis dans l'objectif d'opérations de transaction.

Les actifs ou passifs financiers peuvent également être comptabilisés dans cette rubrique du bilan, sur option offerte par la norme, en substitution à la comptabilité de couverture, afin de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ou encore, si un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers et leur performance sont évalués sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques et si les informations sur ce groupe sont reportées sur cette base en interne.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en résultat, dans la rubrique *"gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat"*. Lors de la première application des IFRS, les ajustements de l'encours d'ouverture ont été comptabilisés en capitaux propres et ne seront jamais recyclés en résultat.

Les variations de juste valeur et les plus ou moins-values de cessions réalisées sont comptabilisées dans la rubrique *"gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat"*, du compte de résultat consolidé.

■ Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Il s'agit des titres qui ne sont classés dans aucune des trois autres catégories.

Cette catégorie comprend des titres à revenu fixe ou à revenu variable, initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (sauf lorsque le caractère non matériel des frais de transaction est démontré).

Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables.

Lors de la cession ou de la dépréciation durable des titres, ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique *"gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente"*.

Concernant les titres de capitaux propres, une dépréciation est constatée en cas d'indices objectifs de dépréciation durable des actifs concernés.

Une dépréciation se caractérise par une baisse durable, c'est-à-dire importante et prolongée, de la valeur de marché du titre par rapport à son prix d'acquisition.

Lorsque ces critères de baisse importante et prolongée de la valeur du titre sont réunis, la dépréciation n'est qualifiée de dura-

ble au plan comptable que si elle traduit effectivement une perte probable.

Quant aux titres de dettes, une dépréciation est constatée lorsqu'un risque de contrepartie est avéré.

Les revenus comptabilisés sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans la rubrique *"intérêts et produits assimilés"* du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans la rubrique *"gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente"* du compte de résultat.

■ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers, autres que des dérivés, avec des paiements fixes ou déterminables et une échéance fixée, que l'entité a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie implique l'obligation de ne pas céder les titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en *"actifs financiers disponibles à la vente"* et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans), sauf si la vente intervient à une date très proche de l'échéance, ou si la quasi-totalité du principal des titres a été encaissée, ou enfin si la vente est justifiée par un événement externe isolé ou imprévisible (par exemple en cas de dégradation importante de la qualité du crédit de l'émetteur).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (sauf lorsque le caractère non matériel des frais de transaction est démontré). Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (T.I.E) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs à l'encours net d'origine sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire est reprise.

■ Prêts et créances

La possibilité de classer des titres de créances non cotés à revenu fixe ou déterminable, dans la catégorie des *"prêts et créances"*, n'a pas été retenue par le groupe Caisse des Dépôts.

1.2 - Crédits

Les crédits du groupe sont affectés à la catégorie *"prêts et créances"*, sur les établissements de crédit ou sur la clientèle, suivant la contrepartie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les crédits sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur du crédit correspond à son nominal, diminué le cas échéant de commissions perçues, d'une éventuelle décote, et augmenté des coûts de transaction.

Ultérieurement, les crédits sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les intérêts courus sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances affectées à cette catégorie peuvent faire l'objet d'une dépréciation. C'est le cas, dès lors qu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt susceptible de générer une perte mesurable.

L'existence éventuelle d'une dépréciation est identifiée au niveau individuel du crédit, puis au niveau collectif, sur la base d'un portefeuille de crédits.

Les dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable des crédits avant dépréciation et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : les créances douteuses assorties de provisions et les créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : les créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

■ Provisionnement sur base individuelle

Les créances dépréciées sur base individuelle du groupe Caisse des Dépôts comprennent les créances douteuses non compromises et les créances douteuses compromises. La classification imposée par le règlement n° 2002-03 du CRC, applicable aux comptes individuels, a été maintenue dans les comptes sous référentiel IFRS.

Concernant les créances douteuses, le groupe Caisse des Dépôts retient comme indices objectifs de dépréciation au sens de la norme IAS 39, les critères de risque avéré utilisés en normes françaises.

Il existe un risque avéré lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues, et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

En tout état de cause, sont considérées comme douteuses, les créances correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe une ou plusieurs échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière, plus de neuf mois vis-à-vis des collectivités locales) ;
- lorsque la situation financière de la contrepartie est dégradée de telle sorte qu'elle se traduit par un risque de non-recouvrement ;
- lorsqu'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les créances douteuses non compromises sont des créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est comptabilisée sous forme de dépréciation. Les dépréciations constituées correspondent en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble des pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance, ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée dans la rubrique "*coût du risque*" du compte de résultat. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt.

Les dotations et les reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

■ Provisionnement sur base collective

Les analyses menées au sein du groupe Caisse des Dépôts ont conclu à l'absence de groupe de crédits présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires, de caractère significatif et impliquant la constitution de dépréciations significatives sur base collective.

1.3 - Passifs financiers

Deux catégories de passifs financiers sont identifiées par la norme IAS 39 :

- les passifs financiers évalués en juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- les autres passifs financiers.

Ces autres passifs financiers sont comptabilisés en juste valeur à l'origine puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif lors des arrêts comptables suivants.

1.4 - Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres subordonnés perpétuels dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts, sont classés en instruments de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, sont classées en dettes financières.

1.5 - Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction. Aux arrêts comptables, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

■ Dérivés de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans la rubrique "*actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*". Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en "*gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*".

■ Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers ou d'une transaction future hautement probable.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, une documentation de la relation de couverture doit être établie dès sa mise en place.

Ainsi, dans le cadre d'une intention de gestion de couverture, les conditions suivantes doivent être remplies :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et à chaque arrêté, de manière prospective et rétrospective.

Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique "*instruments financiers dérivés de couverture*".

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de retenir l'option offerte par la norme IAS 39 de comptabiliser certains éléments couverts et leurs dérivés de couverture en "*actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*". C'est notamment le cas des obligations d'État et titres de créances négociables couverts par des swaps dans le cadre de contrats d'asset swaps.

■ Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat, le dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte. Le dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan dans la rubrique des "*actifs ou passifs à la juste valeur par résultat*".

1.6 - Garanties financières données

Les garanties financières sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes de l'instrument d'emprunt initiaux ou modifiés.

Les garanties financières données par le groupe Caisse des Dépôts sont évaluées initialement à leur juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie.

Elles font, le cas échéant, l'objet d'une provision au passif du bilan, selon les dispositions de la norme IAS 37.

1.7 - Engagements de financement

Les engagements de financement du groupe Caisse des Dépôts sont évalués initialement à leur juste valeur. Ils sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 37 dès lors qu'ils ne sont pas considérés comme des instruments dérivés.

1.8 - Opérations de pensions livrées et de prêts de titres

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan du cédant. Toutefois, si le cessionnaire peut disposer librement de ces titres (pour les céder, les mettre en pension ou les prêter), les titres sont reclassés dans un sous-compte de titres ou dans un sous-compte de créances.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Toutefois, en cas de cession, de mise en pension ou de prêt de ces titres par le cessionnaire, une dette représentative de son obligation de rachat des titres empruntés ou reçus en pension est inscrite au bilan du cessionnaire. Cette dette est valorisée à la juste valeur.

2 - Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les investissements du groupe Caisse des Dépôts dans ses entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part de l'actif net détenu attribuable au groupe. L'écart d'acquisition afférent à l'entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation et n'est pas amorti.

Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le groupe Caisse des Dépôts applique les dispositions d'IAS 39 pour déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur au titre de la participation de l'investisseur dans l'entreprise associée.

S'il existe un indicateur de dépréciation selon les critères énoncés par la norme IAS 39, c'est la totalité de la participation mise en équivalence qui fait l'objet d'un test de dépréciation selon la norme IAS 36. Ainsi, en pratique, la valeur comptable de la participation mise en équivalence est le plus souvent comparée à sa valeur d'utilité calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise par conséquent la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

3 - Actifs non courants et dettes liées destinés à être cédés et abandon d'activité

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques dédiées du bilan lorsqu'il est hautement probable que l'actif doit être cédé dans un horizon de 12 mois.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le groupe a cédé l'activité. Les résultats des activités abandonnées sont présentés sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées, comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession de l'activité.

4 - Opérations en devises

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Caisse des Dépôts.

Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Toutefois, pour les actifs monétaires classés dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti de ces actifs est comptabilisée en résultat, le complément étant enregistré en capitaux propres.

En ce qui concerne les actifs non monétaires :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change au jour de la transaction ;
- les actifs à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

5 - Avantages du personnel

Les avantages consentis au personnel du groupe Caisse des Dépôts sont répartis selon quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'abondement, l'intéressement et la participation, qui sont payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit ;
- les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail et les gratifications liées à l'ancienneté, qui sont payables douze mois, ou plus, après la clôture de l'exercice ;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

5.1 - Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages qui sont dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Le groupe comptabilise un passif et une charge au titre des avantages à court terme au personnel lorsqu'il existe une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il y a une obligation implicite.

5.2 - Avantages postérieurs à l'emploi

Parmi les avantages postérieurs à l'emploi, sont distingués les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui ainsi, libèrent le groupe Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels le groupe Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, selon la méthode dite des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Cette charge est déterminée sur la base de la prestation future actualisée.

Le taux d'actualisation retenu par le groupe Caisse des Dépôts est déterminé par référence aux taux sur titres d'État français ou aux taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Par conséquent, le montant de la provision destinée à couvrir les engagements concernés est égal à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée, et diminuée, le cas échéant de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements.

La provision constituée est ajustée à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels.

Le groupe Caisse des Dépôts utilise l'option proposée par la norme IAS 19 amendée en 2005, qui permet de comptabiliser en capitaux propres l'intégralité des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi.

En cas de mise en place d'un nouveau régime ou d'un avenant, le coût des services passés est étalé sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

À l'étranger, il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés. Les engagements correspondants sont, selon le cas, versés à des fonds de pension propres

aux sociétés ou comptabilisés dans les comptes des sociétés concernées.

5.3 - Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement dans le résultat de l'exercice.

6 - Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions sont constitués par les paiements fondés sur des instruments de capitaux propres uniquement émis par des filiales du groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'instruments de capitaux propres ou un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions. Cette norme s'applique aux plans accordés après le 7 novembre 2002, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

Les plans de paiements fondés sur des actions, initiés par des entités du groupe Caisse des Dépôts, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre de plans d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2.

L'avantage consenti aux salariés correspond à la différence entre la juste valeur de l'action acquise, en tenant compte de la condition d'incessibilité, et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription, multipliée par le nombre d'actions souscrites. À chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

7 - Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan consolidé comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés, ainsi que des coûts d'emprunt le cas échéant.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis lorsqu'ils sont mis en service selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité.

Les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur des immobilisations.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments ayant une utilisation différente, pouvant faire l'objet de remplacement à des intervalles réguliers ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément significatif est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

En règle générale, les composants et durées d'amortissement retenus au sein du groupe Caisse des Dépôts sont :

- Gros œuvre : 30 à 100 ans
- Couverture / façade : 25 à 40 ans
- Agencements : 10 à 25 ans
- Installations générales et techniques : 10 à 25 ans
- Gros entretien : 15 ans

La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, est prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Les logiciels et coûts de développement sont inscrits à l'actif et amortis sur 3 ans.

À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe prouvant qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Cette dépréciation est reprise en cas d'appréciation ultérieure de la valeur.

8 - Dépréciations des actifs incorporels non amortissables et des écarts d'acquisition

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée (écarts d'acquisition et certains actifs incorporels) ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Pour la mise en œuvre du test de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le plus fin générant des flux de trésorerie indépendants. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur recouvrable est la juste valeur de l'actif ou de l'UGT diminuée des coûts de cession, ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable retenue, une perte de valeur, calculée par différence entre les deux montants, est comptabilisée par le biais d'une dépréciation dans le résultat de la période.

Les dépréciations ainsi constatées sur les écarts d'acquisition relatifs aux filiales ou sur des immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée sont irréversibles.

9 - Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un bien, que la propriété soit ou non finalement transférée.

Les critères utilisés pour classer des contrats en location-financement sont :

- le transfert réel de la propriété du bien à terme ;
- l'existence d'une option d'achat à terme à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur ;
- la durée du contrat couvrant la durée de vie économique ;
- la valeur actualisée des paiements futurs par rapport à la juste valeur ;
- la spécificité des actifs loués les rendant impropres à un autre usage que celui fait par le preneur.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement

qui répond aux objectifs suivants :

- faire apparaître au bilan des immobilisations financées par crédit-bail et l'endettement correspondant ;
- comptabiliser en conséquence des dotations aux amortissements sur ces immobilisations et des charges financières sur l'endettement correspondant, en lieu et place des redevances de crédit-bail.

La durée d'amortissement correspond à celle des biens de même nature acquis par la société.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

10 - Concessions

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de ne pas appliquer par anticipation l'interprétation d'IFRIC 12 non encore adoptée par l'Union européenne. Les principes appliqués selon les normes françaises sont donc maintenus dans les comptes consolidés du groupe.

11 - Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe Caisse des Dépôts, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement des provisions pour litiges, amendes et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente représentative d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actualisée à la date de clôture, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif. Quand il est procédé à une actualisation, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent, et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de désactualisation est comptabilisée en charges d'intérêt.

12 - Impôts courants et différés

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition des règlemen-

tations fiscales adoptées ou quasi-adoptées. Les effets dus aux changements des taux d'impôt sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est voté ou quasi-adopté.

Les calculs d'impôts différés sont effectués au niveau de chaque entité fiscale et, en application de la règle de prudence, les impôts différés actifs ne sont retenus que s'il existe une forte probabilité d'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs.

Certaines entités du groupe, détenues directement ou indirectement, font partie d'un groupe d'intégration fiscale.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf pour les éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Pour la France, les taux d'imposition différée appliqués s'établissent pour le 31 décembre 2008 :

- à 34,43 % contribution sociale incluse pour le taux de droit commun, identique au 31 décembre 2007 ;
- à 15,5 % contribution sociale incluse pour le taux réduit long terme, comprenant notamment les cessions et certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux, identique au 31 décembre 2007 ;
- à 19,63 % contribution sociale incluse pour les plus-values de cession long terme sur TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées. Ce taux était de 17,04 % au 31 décembre 2007 ;
- à 1,72 % pour les plus-values de cession long terme de titres de participation au sens comptable et fiscal, exclusion faite des TSPI, identique au 31 décembre 2007.

Il convient de noter toutefois, que les plus et moins-values réalisées sur les titres de placement inscrits dans un sous-compte long terme, représentant moins de 5 % du capital de la société émettrice et dont le prix de revient est supérieur à 22,8 millions d'euros, sont taxées depuis le 1^{er} janvier 2006 au taux plein ; pour les titres détenus depuis plus de deux ans et à plus de 5 % le taux applicable est de 1,72 %.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

13 - Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et aux passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles IFRS communes à tous les autres actifs et passifs du groupe. Ils sont présentés au bilan dans les postes de même nature, et au compte de résultat dans la rubrique "produits des autres activités" avec information en annexe.

Ainsi, les actifs financiers des sociétés d'assurance sont répartis dans les quatre catégories prévues par la norme IAS 39 et évalués selon les dispositions prévues par cette norme.

Les passifs d'assurance sont pour la plupart évalués selon les règles actuellement en vigueur en référentiel français, dans l'attente de la publication de la phase II de la norme IFRS 4.

En application de la norme IFRS 4 dans sa version actuelle, les contrats se répartissent, en effet, en trois catégories :

- > les contrats d'assurance, c'est-à-dire les contrats comportant un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4 : contrats de prévoyance, retraite, dommage aux biens, contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- > les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- > les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support en euros et sans garantie plancher.

Les contrats correspondant aux deux premières catégories entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 4 et sont soumis aux règles de comptabilisation et d'évaluation prévues par cette norme. Les provisions techniques relatives à ces contrats restent évaluées selon les principes appliqués en référentiel français et les contrats avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une "comptabilité reflet".

La "comptabilité reflet" permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Elle consiste

à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés. Elle reflète donc les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif dans le poste "provisions techniques des sociétés d'assurance" (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif dans le poste "comptes de régularisation et actifs divers" (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité considérée.

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant, dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le groupe, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le groupe par rapport à ses engagements économiques.

Les contrats correspondant à la dernière catégorie entrent dans le champ d'application de la norme IAS 39 et sont soumis aux règles de comptabilisation et d'évaluation prévues par cette norme.

14 - Capital

Compte tenu de son statut, la Caisse des Dépôts n'a pas de capital.

3. Notes relatives au compte de résultat consolidé

Note 1 - Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	31.12.2008			31.12.2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Comptes ordinaires et assimilés	129		129	127		127
Comptes et prêts/emprunts à terme	83	(818)	(735)	61	(854)	(793)
Pensions	26		26	10		10
Autres opérations dont instruments de couverture	12		12	28		28
Opérations interbancaires	250	(818)	(568)	226	(854)	(628)
Comptes ordinaires et assimilés	27		27	15		15
Comptes, prêts/emprunts à terme, dépôts	856	(769)	87	635	(746)	(111)
Autres opérations dont instruments de couverture	54		54	34		34
Opérations avec la clientèle	937	(769)	168	684	(746)	(62)
Actifs financiers disponibles à la vente	3 662	(89)	3 573	3 476	(1)	3 475
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	878	(58)	820	806	(46)	760
Opérations sur instruments financiers	4 540	(147)	4 393	4 282	(47)	4 235
Dettes représentées par un titre		(488)	(488)		(286)	(286)
Dettes subordonnées		(42)	(42)			
Emprunts émis et assimilés		(530)	(530)		(286)	(286)
Total des produits et charges d'intérêts et assimilés	5 727	(2 264)	3 463	5 192	(1 933)	3 259

Note 2 - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations interbancaires et assimilées				
Opérations avec la clientèle	13		10	
Opérations sur titres et dérivés		(25)		(31)
Autres prestations de services financiers	35	(56)	25	(49)
Autres commissions				
Total des produits ou charges nets de commissions	48	(81)	35	(80)

Note 3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Total	Dont option	Total	Dont option
Gains ou pertes nets de cession	215		303	(6)
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	(4 301)	(3)	417	12
Dividendes	162		179	
Autres produits et charges sur titres	2 768		(25)	
Titres	(1 156)	(3)	874	6
Gains ou pertes nets de cession	(3)			
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	(16)		22	
Instruments financiers à terme ferme ou conditionnel - hors couverture	(19)		22	
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	3		1	
Autres produits et charges sur prêts				
Prêts	3		1	
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	(166)	(166)	1	
Autres produits et charges sur emprunts				
Emprunts	(166)	(166)	1	
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus				
Autres produits et charges sur engagements				
Engagements				
Couvertures de juste valeur	3		(7)	
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	(2)		(4)	
Résultat des opérations de couverture	1		(11)	
Portefeuilles couverts en taux				
Portefeuilles couverts en taux				
Opérations de change	(69)		(71)	
Opérations de change	(69)		(71)	
Total gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(1 406)	(169)	816	6

Note 4 - Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Plus ou moins-values de cessions	49	164
Titres à revenu fixe	49	164
Plus ou moins-values de cessions	1 023	2 195
Dépréciations durables	(2 634)	(208)
Dividendes	1 111	958
Titres à revenu variable	(500)	2 945
Prêts		
Autres produits et charges sur titres	(1)	
Total gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	(452)	3 109

Note 5 - Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations sur immeubles de placement	1 538	(510)	1 252	(403)
Autres produits et charges de l'activité bancaire	5 546	(2 486)	4 187	(2 040)
Produits et charges des autres activités	1	5	8	(15)
Produits et charges des activités d'assurance	11 131	(11 774)	11 724	(14 798)
Total produits et charges des autres activités	18 216	(14 765)	17 171	(17 256)

Note 6 - Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Charges de personnel	(2 773)	(2 158)
Autres charges et services extérieurs	(937)	(767)
Dotations/reprises de provisions	12	(16)
Autres charges générales d'exploitation	(925)	(783)
Total charges générales d'exploitation	(3 698)	(2 941)

Note 7 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit	2		11	(20)
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	20	(16)	15	(19)
Dépréciation des titres disponibles à la vente	2	(159)		
Dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance				
Dépréciation des engagements par signature et autres engagements			8	(2)
Dépréciations	24	(175)	34	(41)
Autres provisions pour risque de contrepartie	4	(91)	2	(1)
Autres provisions pour risque de contrepartie	4	(91)	2	(1)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	1	(16)		(22)
Récupérations sur prêts et créances amorties				
Pertes et récupérations	1	(16)		(22)
Coût du risque	29	(282)	36	(64)

Note 8 - Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations	21	8
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations	21	8
Gains ou pertes sur cession de titres	17	10
Plus ou moins-values de dilution	4	49
Autres produits et charges liés aux titres consolidés	(3)	3
Gains ou pertes sur titres consolidés	18	62
Autres gains et pertes		
Autres gains et pertes		
Total gains ou pertes nets sur autres actifs	39	70

Note 9 - Impôt sur les bénéfices

9.1 - Composante de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Charge d'impôt courant	(722)	(1 003)
Charge d'exit tax (régime SIIC)	5	(229)
Charge d'impôt différé	630	58
Charge d'impôt de l'exercice	(87)	(1 174)

9.2 - Rapprochement entre la charge d'impôt consolidée et la charge théorique

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Résultat net part du groupe	(1 468)	2 488
Intérêts des minoritaires	172	314
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 915	(103)
Variations de valeur des écarts d'acquisition		(3)
Impôt sur les bénéfices	87	1 174
Résultat avant impôt, variation des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	706	3 870
Taux d'impôt théorique ⁽¹⁾	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	(243)	(1 332)
Effet des opérations défiscalisées ou imposées à taux réduit	89	193
Effet des différences permanentes	(8)	144
Effet de l'utilisation des reports déficitaires	(12)	15
Exit tax	5	(229)
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	34	33
Autres éléments	48	2
Charge d'impôt consolidée	(87)	(1 174)
Taux d'impôt effectif	12,33 %	30,34 %

(1) Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2008.

Note 10 - Résultat par pôle

(en millions d'euros)	Pôle CDC et filiales directes		Pôle Capital Investissement	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés	2 681	2 559		
Intérêts et charges assimilées	(1 864)	(1 746)	3	3
Produits de commissions	21	17	27	18
Charges de commissions	(41)	(47)	(5)	(3)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(274)	(78)	(65)	116
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	(36)	2 188	(172)	302
Produits des autres activités	619	379	17	29
Charges des autres activités	(681)	(652)	(1)	(26)
Produit net bancaire	425	2 620	(196)	439
Charges générales d'exploitation	(334)	(287)	(41)	(42)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	(106)	(94)	(1)	
Résultat brut d'exploitation	(15)	2 239	(238)	397
Coût du risque	(26)	(20)		
Résultat d'exploitation	(41)	2 219	(238)	397
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(1 988)	78		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	9	15		11
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôt	(2 020)	2 312	(238)	408
Impôts sur les bénéfices	42	(640)	51	(18)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées				
Résultat net	(1 978)	1 672	(187)	390
Intérêts des minoritaires	(20)	(11)	57	(161)
Résultat net part du groupe	(1 998)	1 661	(130)	229

Pôle Assurance		Pôle Immobilier		Pôle Services		Total	
31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
3 026	2 617	14	12	6	4	5 727	5 192
(143)		(196)	(145)	(64)	(45)	(2 264)	(1 933)
						48	35
(35)	(30)					(81)	(80)
(1 082)	757	16	19	(1)	2	(1 406)	816
(250)	613	6	5		1	(452)	3 109
11 382	11 975	2 702	2 386	3 496	2 402	18 216	17 171
(11 977)	(14 958)	(1 423)	(1 215)	(683)	(405)	(14 765)	(17 256)
921	974	1 119	1 062	2 754	1 959	5 023	7 054
(306)	(292)	(598)	(623)	(2 419)	(1 697)	(3 698)	(2 941)
(13)	(8)	(27)	(24)	(258)	(159)	(405)	(285)
602	674	494	415	77	103	920	3 828
(220)		(6)	(5)	(1)	(3)	(253)	(28)
382	674	488	410	76	100	667	3 800
12	17	1		60	8	(1 915)	103
8	43			21	1	38	70
		(1)	3	2		1	3
402	734	488	413	159	109	(1 209)	3 976
(75)	(209)	(62)	(276)	(43)	(31)	(87)	(1 174)
327	525	426	137	116	78	(1 296)	2 802
(61)	(87)	(124)	(23)	(24)	(32)	(172)	(314)
266	438	302	114	92	46	(1 468)	2 488

4. Notes relatives au bilan consolidé

Note 11 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Intrinsèque	Sur option	Intrinsèque	Sur option
Obligations d'État	361	118	51	
Bons du Trésor				
Autres obligations	10 476	39	12 132	42
Titres de créances négociables	831	219	1 365	144
OPCVM	10 338		12 878	
Autres titres	5		1	
Titres à revenu fixe	22 011	376	26 427	186
Actions	2 307		4 858	
Autres titres	2 303	339	1 970	312
Actions et autres titres à revenu variable	4 610	339	6 828	312
Instruments financiers dérivés de transaction	1 089		841	
Instruments financiers dérivés de transaction	1 089		841	
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	27 710	715	34 096	498

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Intrinsèque	Sur option	Intrinsèque	Sur option
Établissements de crédit				
Clientèle				
Emprunts et comptes à terme				
Obligations				
Titres de créances négociables		2 156		688
Autres				
Dettes représentées par un titre		2 156		688
Dettes de titres			52	
Dettes de titres			52	
Instruments financiers dérivés de transaction	780		797	
Instruments financiers dérivés de transaction	780		797	
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	780	2 156	849	688

Note 12 - Instruments dérivés de couverture - Actif et passif

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Instruments de taux	15	13
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture de juste valeur	15	13
Instruments de taux	146	96
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture de flux de trésorerie	146	96
Instruments de taux		
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture des investissements nets en devises		
Total des instruments financiers dérivés de couverture - Actif	161	109

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Instruments de taux	240	12
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture de juste valeur	240	12
Instruments de taux	304	60
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments	6	
Couverture de flux de trésorerie	310	60
Instruments de taux		
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture des investissements nets en devises		
Total des instruments financiers dérivés de couverture - Passif	550	72

Note 13 - Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2008			31.12.2007		
	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents
(en millions d'euros)						
Obligations d'État	13 744		3	13 093		(1)
Bons du Trésor	365			344		(2)
Autres obligations	46 359	15	467	42 262	(2)	(512)
Titres de créances négociables	27 528	22	47	22 500	(8)	4
OPCVM	4 620		(384)	3 221		350
Autres titres	650		(70)	833		(11)
Créances rattachées	1 521			1 430		
Titres à revenu fixe	94 787	37	63	83 683	(10)	(172)
Actions	23 100		3 100	37 003		15 040
FCPR	788		44	658		85
Autres titres	2 178		(179)	2 427		144
Actions et autres titres à revenu variable	26 066		2 965	40 088		15 269
Total des actifs disponibles à la vente	120 853	37	3 028	123 771	(10)	15 097

■ Dépréciations des actifs disponibles à la vente

	31.12.2008	31.12.2007
(en millions d'euros)		
Titres à revenu fixe	(256)	(12)
Actions et autres titres à revenu variable	(5 841)	(3 304)
Total dépréciations	(6 097)	(3 316)

Note 14 - Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires débiteurs et prêts JJ	7 065	4 269
Comptes courants des fonds d'épargne		
Titres et valeurs reçus en pension livrée		
Créances rattachées	21	16
Créances douteuses		
Dépréciations		
Créances à vue sur les établissements de crédit	7 086	4 285
Comptes et prêts à terme	4 068	575
Créances à terme sur les fonds d'épargne		
Titres et valeurs reçus en pension livrée	341	80
Prêts participatifs		
Prêts subordonnés		
Avances rattachées à des titres		
Autres créances		
Créances rattachées	3	1
Créances douteuses	156	148
Dépréciations	(8)	(148)
Créances à terme sur les établissements de crédit	4 560	656
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	11 646	4 941

Note 15 - Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires débiteurs	1 399	576
Créances rattachées	1	27
Créances douteuses	6	5
Dépréciations	(6)	(5)
Comptes ordinaires débiteurs	1 400	603
Prêts à la clientèle financière	1	2
Crédits de trésorerie	6 473	12 171
Crédits à l'équipement	478	403
Crédits au logement	493	489
Avances rattachées à des titres	624	575
Prêts participatifs		
Prêts subordonnés	31	56
Opérations de location-financement	34	109
Titres et valeurs reçus en pension		
Autres concours	1 849	1 709
Créances rattachées	73	54
Créances douteuses	449	375
Dépréciations	(119)	(181)
Autres concours à la clientèle	10 386	15 762
Part des réassureurs dans les provisions techniques et passifs financiers	2 534	2 463
Autres actifs d'assurance	1 350	1 404
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance	3 884	3 867
Total des prêts et créances sur la clientèle	15 670	20 232

Note 16 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Obligations d'État	1 134	1 300
Bons du Trésor	497	546
Autres obligations	12 441	11 442
Titres de créances négociables	4 962	3 697
Autres titres	5	6
Créances rattachées	455	407
Dépréciations	(12)	
Titres à revenu fixe	19 482	17 398
Autres actifs détenus jusqu'à l'échéance		
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	19 482	17 398

Note 17 - Impôts

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Impôts différés	(126)	(3 656)
Créances/Dettes d'impôt	(128)	(251)
Total	(254)	(3 907)

■ Ventilation des impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Juste valeur sur instruments financiers et titres	(325)	(3 741)
Plus-values en sursis d'imposition	(513)	(504)
Réserve de capitalisation	(217)	(210)
Juste valeur sur instruments financiers par résultat	(52)	(135)
Décalages temporels sur titres	885	500
Autres décalages temporels	96	433
Total des impôts différés comptabilisés	(126)	(3 656)
dont		
- <i>impôts différés actifs</i>	428	148
- <i>impôts différés passifs</i>	(554)	(3 804)

Note 18 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Charges constatées d'avance	107	87
Produits à recevoir	243	304
Autres comptes de régularisation	951	2 307
Comptes de régularisation	1 301	2 698
Débiteurs divers	3 028	1 168
Stocks et assimilés	586	505
Dépôts de garantie	110	129
Créances clients	1 120	940
Participation aux bénéfices différée active	472	
Autres	421	427
Dépréciations	(270)	(79)
Actifs divers	5 467	3 090
Total des comptes de régularisation et actifs divers	6 768	5 788

Note 19 - Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Portefeuille de prêts et créances		
Portefeuille de titres et instruments financiers dérivés		
Immobilisations de placement	26	10
Immobilisations d'exploitation	25	
Autres actifs		
Actifs en cours de cession	51	10
Actifs des activités abandonnées		
Total des actifs non courants destinés à être cédés	51	10
Total des passifs non courants destinés à être cédés		

Note 20 - Participations dans les entreprises mises en équivalence

20.1 - Bilan

	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
(en millions d'euros)				
Pôle Caisse des Dépôts	4 414	1 238	2 267	774
DEXIA	1 209	477		
EUTELSAT COMMUNICATIONS	929	592	917	592
EIFFAGE	781	53		
OSEO FINANCEMENT	600		604	
SOPROL	350	53		
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA	138		121	
HIME	109		187	
VERDUN PARTICIPATIONS 1	104		117	
AEW EUROPE	85	63	84	57
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT	71		198	125
LOGISTIS	38		39	
Pôle Assurance	167		165	
Groupe CNP ASSURANCES	167		165	
Pôle Immobilier	1			
Groupe ICADE	1			
Pôle Services	140	21	73	4
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	70	21	43	3
Groupe SANTOLINE	61		17	
Groupe EGIS	7		11	1
Groupe TRANSDEV	2		2	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4 721	1 259	2 506	778

20.2 - Compte de résultat

(en millions d'euros)

	31.12.2008		31.12.2007	
	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition
Pôle Caisse des Dépôts	(1 988)	(1 869)	78	
EUTELSAT COMMUNICATIONS	59		42	
OSEO FINANCEMENT	15		38	
SOPROL	9			
AEW EUROPE	5			
LOGISTIS	2		2	
ANATOL INVEST BV (PBW)			2	
VERDUN PARTICIPATIONS 1	(7)			
HIME	(11)		(17)	
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA	(23)		8	
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT	(119)	(125)	3	
EIFFAGE	(437)	(476)		
DEXIA	(1 481)	(1 268)		
Pôle Immobilier	1			
Groupe ICADE	1			
Pôle Assurance	12		17	
Groupe CNP ASSURANCES	12		17	
Pôle Services	60	(1)	8	
Groupe SANTOLINE	49		1	
Groupe EGIS	9	(1)	7	
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	4		2	
Groupe TRANSDEV	(2)		(2)	
Quote-part des sociétés mises en équivalence dans le résultat	(1 915)	(1 870)	103	

Note 21- Détail des immobilisations

21.1 - Valeurs brutes

(en millions d'euros)	31.12.2007	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31.12.2008
Terrains	2 364	257	(23)	14	2 612
Constructions	6 581	361	(225)	381	7 098
Installations techniques et agencements	235		(2)	12	245
Forêts et réserves foncières	168	7		25	200
Subventions d'investissement	(199)	(27)		(73)	(299)
Immobilisations en cours	360	415		(378)	397
Immobilisations incorporelles de placement	11		(3)	2	10
Autres	1				1
Immeubles de placement	9 521	1 013	(253)	(17)	10 264
Terrains	217	36	(2)	68	319
Constructions	899	18	(15)	45	947
Installations techniques et agencements	1 342	44	(32)	125	1 479
Avances et acomptes	7	28	(1)	(8)	26
Subventions d'investissement	(59)	(15)	10	(8)	(72)
Immobilisations en cours	203	166	(4)	(88)	277
Autres	1 862	166	(80)	122	2 070
Immobilisations corporelles	4 471	443	(124)	256	5 046
Logiciels	555	19	(4)	38	608
Concessions, brevets, licences	89	1	(2)	47	135
Immobilisations en cours	63	66	(1)	(63)	65
Autres immobilisations incorporelles	297	27		7	331
Immobilisations incorporelles de contrats d'assurance-vie	124			(8)	116
Immobilisations incorporelles	1 128	113	(7)	21	1 255

21.2 - Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	31.12.2007	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2008
Terrains	(7)	(15)		1	(21)
Constructions	(2 074)	(226)	70	105	(2 125)
Installations techniques et agencements	(178)	(9)	1		(186)
Forêts et réserves foncières	(34)	(3)	1	(1)	(37)
Subventions d'investissement	71		3	77	151
Immobilisations incorporelles de placement	(6)	(3)	2		(7)
Autres	4	(23)	3	(12)	(28)
Immeubles de placement	(2 224)	(279)	80	170	(2 253)
Terrains	(1)				(1)
Constructions	(317)	(37)	7	(7)	(354)
Installations techniques et agencements	(690)	(88)	29	(57)	(806)
Autres	(1 021)	(164)	67	(39)	(1 157)
Immobilisations corporelles	(2 029)	(289)	103	(103)	(2 318)
Logiciels	(441)	(79)	3	5	(512)
Concessions, brevets, licences	(44)	(11)	2	(6)	(59)
Immobilisations en cours					-
Autres immobilisations incorporelles	(47)	(23)	8	1	(61)
Immobilisations incorporelles de contrats d'assurance-vie	(49)	(6)		7	(48)
Immobilisations incorporelles	(581)	(119)	13	7	(680)

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31.12.2007	Valeur nette au 31.12.2008
Immeubles de placement (*)	7 296	8 011
Immobilisations corporelles	2 442	2 728
Immobilisations incorporelles	547	575
Total	10 285	11 314

(*) La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 15 098 M€ au 31 décembre 2008 contre 13 956 M€ au 31 décembre 2007.

Note 22 - Écarts d'acquisition

22.1 - Variations des écarts d'acquisition

	31.12.2007	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Autres mouvements	31.12.2008
(en millions d'euros)						
Pôle Caisse des Dépôts	9					9
Pôle Assurance						
Groupe CNP ASSURANCES	451	40			(18)	473
Pôle Immobilier						
Groupe ICADE	130	3	(1)	(1)		131
Pôle Services						
Groupe EGIS	5	6		(1)		11
Groupe TRANSDEV	275	39	(18)	6	(3)	299
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	322			(1)	(26)	295
Total des écarts d'acquisition	1 192	88	(19)	3	(47)	1 217

22.2 - Ventilation des principaux écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Pôle Caisse des Dépôts		
SCI ATHOS	9	9
Pôle Assurance		
CNP ASSURANCES	208	208
CNP UNICREDIT VITA	142	142
CAIXA SEGUROS	64	82
AUTRES	59	19
Pôle Immobilier		
FONCIÈRE	34	32
PROMOTION	39	37
SERVICES	58	61
Pôle Services		
Groupe EGIS		
EGIS SA	3	3
ATELIER DU PAYSAGE	4	
SOFREAVIA	2	2
EAZY PASS LTD	2	
Groupe TRANSDEV		
CONNEXION	107	93
LONDON UNITED	33	43
JOALTO PARTICIPACOES, SGPS	31	
BLAZEFIELD HOLDINGS LIMITED	30	30
LIMOCAR	17	17
SZVB	16	16
ESPACES SA	14	
BOURNEMOUTH TRANSPORT	12	12
TRANSDEV PARIS SUD	11	11
CAIMA	11	21
AUTRES	17	32
Groupe COMPAGNIE DES ALPES		
STVI	96	122
BELPARK BV	60	108
WALIBI WORLD BV	33	
DOLFINARIUM	18	18
GREVIN & CIE SA	14	14
MERIBEL ALPINA	12	12
AVENIR LAND SAS	12	
STGM	11	11
AUTRES	38	37
Total des écarts d'acquisition	1 217	1 192

Note 23 - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts JJ	3 026	2 945
Dettes à vue envers les fonds d'épargne	1 812	1 673
Titres et valeurs donnés en pension livrée		
Dettes rattachées	5	12
Dettes à vue	4 843	4 630
Comptes et emprunts à terme	11 561	5 270
Titres et valeurs donnés en pension livrée	6 138	12 536
Dettes rattachées	123	158
Dettes à terme	17 822	17 964
Total des dettes envers les établissements de crédit	22 665	22 594

Note 24 - Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs	31 482	33 140
Dettes rattachées	1	
Comptes ordinaires créditeurs	31 483	33 140
Consignations	3 366	3 344
Comptes créditeurs à terme	4 736	5 540
Titres et valeurs donnés en pension livrée	1 315	287
Autres dettes à terme envers la clientèle	11	2
Dettes rattachées	565	516
Autres dettes	9 993	9 689
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	590	550
Autres dettes d'assurance	255	332
Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	845	882
Total des dettes envers la clientèle	42 321	43 711

Note 25 - Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Bons à moyen terme et autres titres de créances négociables émis	20 346	6 079
Dettes rattachées	20	6
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	20 366	6 085
Emprunts obligataires et assimilés	2 020	1 739
Dettes rattachées		
Emprunts obligataires et assimilés	2 020	1 739
Total des dettes représentées par un titre	22 386	7 824

Note 26 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Produits constatés d'avance	789	625
Charges à payer	27	25
Autres comptes de régularisation	2 433	2 782
Comptes de régularisation	3 249	3 432
Créditeurs divers	949	1 299
Dépôts de garantie	94	95
Dettes fournisseurs	977	957
Autres	3 314	3 766
Passifs divers	5 334	6 117
Total des comptes de régularisation et passifs divers	8 583	9 549

Note 27 - Provisions techniques des sociétés d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Provisions techniques brutes :		
Contrats d'assurance en unités de compte	9 282	10 955
Autres contrats d'assurance	25 401	21 805
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	34 683	32 760
Contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	57 905	55 828
Contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	187	207
Contrats financiers en UC	4 292	5 697
Passifs relatifs à des contrats financiers	62 384	61 732
Participation aux bénéfices différée passive	144	3 481
Instruments dérivés séparés sur contrats		
Autres passifs	144	3 481
Total des provisions techniques des sociétés d'assurance	97 211	97 973
Participation aux bénéfices différée active ⁽¹⁾	472	

(1) Compte tenu des moins-values latentes comptabilisées sur l'année 2008, l'application de la comptabilité reflet conduit à comptabiliser une participation aux bénéfices différée nette active dans le poste "Comptes de régularisation et actifs divers". Le test de recouvrabilité mené au 31 décembre 2008 démontre la capacité du groupe CNP Assurances à recouvrer cette participation active dans le temps sur des participations futures ou latentes.

Note 28 - Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2007	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2008
Provisions pour engagements sociaux	323	86	(39)	(42)	33	361
Provisions pour risques immobiliers	19	9	(4)			24
Provisions pour risques de contrepartie	79	13	(29)	(6)	33	90
Autres provisions	701	339	(253)	(161)	17	643
Total des provisions	1 122	447	(325)	(209)	83	1 118

Note 29 - Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dépôts de garantie à caractère mutuel	4	4
Titres subordonnés à terme	664	681
Titres subordonnés à durée indéterminée	92	92
Total des dettes subordonnées	760	777

■ Détail des dettes subordonnées

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Référence du taux	31.12.2008
Dépôts de garantie à caractère mutuel				4
Caisse des Dépôts				4
Titres subordonnés à terme				664
Groupe CNP Assurances				
	mai-99	11.05.2009	4,63 %	162
	avr-01			60
	mai-01	À compter	5,75 % jusqu'en 2011 et	20
	juil-01	du 11.04.2011	Euribor + 1,57 %	20
	déc-01	et jusqu'en 2021	à partir du 11.07.2011	60
	fév-02			40
	avr-02			100
	avr-03	À compter du 16.05.2013 et jusqu'en 2023	5,25 % jusqu'en 2013 et Euribor + 2 % à partir du 11.07.2013	121
	juin-03	À compter du 24.06.2013 et jusqu'en 2023	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 1,60 % à partir du 15.11.2016	80
Titres subordonnés à durée indéterminée				92
Groupe CNP Assurances				
	oct-03	Indéterminée	Euribor 6 mois + 1,5 %	18
	nov-04	Indéterminée	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 1,60 % à partir du 15.11.2016	36
	nov-04	Indéterminée	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016	37
Total des dettes subordonnées				760

Note 30 - Engagements donnés et reçus

30.1 - Tableau des engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Engagements donnés	47 120	19 354
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	372	48
En faveur de la clientèle	26 424	12 825
Engagements de garantie		
En faveur d'établissements de crédit	805	1 677
En faveur de la clientèle	1 822	1 677
Engagements sur titres		
Titres à livrer	403	77
Engagements de souscription FCPR	468	
Autres engagements donnés		
En faveur d'établissements de crédit	15 097	1 453
En faveur de la clientèle	1 729	1 597
Engagements reçus	25 189	14 647
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	10 082	9 832
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	24	66
Reçus de la clientèle	1 917	1 280
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	654	582
Autres engagements reçus		
Reçus d'établissements de crédit	2 404	2 654
Reçus de la clientèle	308	233
Autres engagements reçus ⁽¹⁾	9 800	

(1) Engagement reçu de l'État au profit du FSI.

30.2 - Autres engagements

Le 27 mai 2008, la Caisse des Dépôts a consenti une promesse unilatérale de vente à Sêché Environnement portant sur 18% du capital de HIME exerçable jusqu'au 26 mai 2012 sous réserve de l'accord des banques prêteuses de HIME. Le prix d'exercice est fixé selon les modalités suivantes :

- Exercice au plus tard le 26 mai 2009: 130 M€ augmenté d'un montant assurant à la Caisse des Dépôts un rendement de 8% à compter du 26 avril 2007.
- Exercice à partir du 27 mai 2009: montant le plus élevé entre la somme susvisée et une somme correspondant à une valeur de marché, évaluée par expertise indépendante et comprenant un mécanisme de partage de valeur entre la Caisse des Dépôts et Sêché Environnement.

Garantie de la Caisse des Dépôts à Ixis Corporate & Investment Bank (ICIB)

Au terme d'un accord ratifié le 1^{er} décembre 2000, la Caisse des Dépôts a accordé à CDC Ixis devenu ICIB (Ixis Corporate & Investment Bank), une garantie prenant la forme d'un cautionnement solidaire. Cette garantie porte sur certains instruments financiers permettant le refinancement d'ICIB (opérations d'émission à l'exception des émissions subordonnées, opérations interbancaires et de trésorerie) ainsi que sur les engagements par signature. Selon les termes de la convention, ICIB peut à son tour, et sous certaines conditions, accorder sa garantie à certaines de ses filiales.

La Commission européenne a examiné les termes de cet accord et de sa rémunération en mai 2003. Conformément à la décision favorable de la Commission européenne, l'octroi de cette garantie pour les opérations nouvelles s'est éteint le 23 janvier 2007.

Depuis le 1^{er} avril 2003, les nouvelles opérations de bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 ne peuvent plus être garanties, et à partir du 23 janvier 2004, les nouvelles opérations de hors-bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 seront également exclues.

Depuis le 30 juin 2004, date de cession de CDC Ixis au groupe Caisse d'Epargne, l'accord de Refondation, sans remettre en cause le dispositif précité, l'a complété par un engagement de contre-garantie de la CNCE au profit de la Caisse des Dépôts, au titre de son engagement initial face à CDC Ixis. La Caisse des Dépôts rétrocède à ce titre à la CNCE 50% de la rémunération reçue.

La garantie initialement accordée par la Caisse des Dépôts à CDC Ixis a permis de rehausser la signature de cet établissement, posant les bases d'un dispositif transitoire, autorisé par la Direction de la concurrence de la Commission européenne. L'association des deux engagements (l'un donné, l'autre reçu) avait été considérée dans la perspective du processus de sortie d'ICIB des activités gérées directement par la Caisse des Dépôts.

L'application des règles comptables habituelles, conduisant à l'inscription en hors-bilan des deux engagements réciproques, n'a pas été retenue au motif que ces règles ne permettent pas de restituer la réalité de cette opération complexe et exceptionnelle d'accompagnement de la sortie d'une ancienne filiale, et de l'extinction programmée des obligations de la Caisse des Dépôts.

À partir du 1^{er} avril 2003, la rémunération annuelle de la garantie est le plus élevé des trois montants suivants :

- a) un montant fonction du rapport, calculé sur base consolidée, entre les fonds propres en risques et les fonds propres de base, au sens de la réglementation prudentielle ;
- b) le produit des encours d'instruments financiers émis par ICIB par l'écart, à l'émission, entre la rémunération des instruments financiers de même maturité émis par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que CDC Ixis intrinsèque (sans garantie) et la rémunération desdits instruments par les établissements financiers bénéficiant de la même notation qu'ICIB garantit ;
- c) 8 M€.

Au titre de l'exercice 2008, la rémunération due par ICIB à la Caisse des Dépôts s'élève à 10,8 M€. Le montant à rétrocéder à la CNCE s'élève à 5,4 M€.

5. Rémunérations et avantages consentis au personnel

Note 31 - Charges de personnel

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Rémunérations du personnel et autres charges assimilées	(2 680)	(2 079)
Régimes post-emploi	18	(19)
Avantages à long terme	(44)	(9)
Intéressement et participation	(67)	(51)
Total des charges de personnel	(2 773)	(2 158)

Note 32 - Effectif moyen

	31.12.2008	31.12.2007
France	31 676	28 794
Étranger	22 068	21 947
Total effectif moyen	53 744	50 741

L'augmentation de l'effectif moyen annuel de 3 003 personnes en 2008 provient essentiellement du groupe Transdev pour 2 124 personnes (dont le groupe Espaces SA pour 844 personnes) et du groupe Compagnie des Alpes pour 478 personnes (groupe Sofival pour 130 personnes et impact des saisonniers pour 348 personnes).

Note 33 - Engagements sociaux

33.1 - Variation de la dette actuarielle

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dette actuarielle à l'ouverture	317	312
Coût des services rendus au cours de l'exercice	48	37
Coût financier de l'exercice	12	9
Prestations versées	(18)	(11)
Modification/réduction des régimes	(36)	(19)
Gains/pertes actuariels de l'exercice	10	(42)
Effets des variations de change	(6)	(3)
Effets des variations de périmètre & autres	28	34
Dette actuarielle à la clôture	355	317

33.2 - Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(48)	(37)
Coût financier de l'exercice	(12)	(9)
Rendement attendu des actifs sur la période		
Amortissement des services passés	18	19
Amortissement des écarts actuariels		
Effets des réductions ou liquidations de régime	36	20
Total de la charge nette comptabilisée au résultat	(6)	(7)

6. Transactions avec les parties liées

Les parties liées au groupe Caisse des Dépôts sont les sociétés consolidées, les fonds d'épargne et les fonds de retraite dont la Caisse des Dépôts assure la gestion sous mandat, et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi.

1- Relations entre les sociétés consolidées du groupe

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont renseignées les données relatives aux opérations réciproques concernant les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable (consolidation par mise en équivalence).

	31.12.2008		31.12.2007	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
(en millions d'euros)				
Crédits		1 033		33
Autres actifs financiers		993		162
Autres actifs	17		21	1
Total des actifs avec des entités liées	17	2 026	21	196
Dettes		262		1
Autres passifs financiers				
Autres passifs	4		4	
Total des passifs avec des entités liées	4	262	4	1
Engagements donnés	495	10	200	28
Engagements reçus	11	1	12	1
Total des engagements avec des entités liées	506	11	212	29
Intérêts et produits nets assimilés		47		12
Commissions				
Résultat net sur opérations financières				
Produits nets des autres activités	1	(1)		1
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	43	(1)	42	
Résultat brut d'exploitation avec des entités liées	43	45	42	13

2 - Entités non contrôlées par le groupe

a) Les fonds d'épargne

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Crédits	152	2
Autres actifs financiers	22	72
Autres actifs	27	2
Total des actifs	201	76
Dettes	1 814	1 674
Autres passifs financiers	4	54
Autres passifs	365	408
Total des passifs	2 183	2 136
Engagements donnés		
Engagements reçus		
Total des engagements		
Intérêts et produits nets assimilés	(9)	(14)
Commissions		
Résultat net sur opérations financières	14	14
Produits nets des autres activités	(36)	(64)
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	93	70
Résultat brut d'exploitation	62	6

b) Les fonds de retraite

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Crédits	9	1
Autres actifs financiers		
Autres actifs	81	103
Total des actifs	90	104
Dettes	2 953	2 677
Autres passifs financiers		
Autres passifs	23	24
Total des passifs	2 976	2 701
Engagements donnés	82	83
Engagements reçus		
Total des engagements	82	83
Intérêts et produits nets assimilés	(99)	(158)
Commissions		
Résultat net sur opérations financières		
Produits nets des autres activités	1	
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	262	245
Résultat brut d'exploitation	164	87

3 - Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi

Au 31 décembre 2008 comme au 31 décembre 2007, les encours d'opérations réciproques existant entre la Caisse des Dépôts et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas significatifs.

7. Information sur les risques liés aux instruments financiers

I - DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES RELATIFS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

1- Organisation du contrôle des risques

a) Rôle de la Direction des risques et du contrôle interne (DRCI)

Le contrôle des risques, financiers et opérationnels, est l'une des composantes principales du contrôle interne. La mise en place du contrôle interne du groupe Caisse des Dépôts est impulsée, coordonnée et suivie par le directeur des risques et du contrôle interne, qui est membre du Comité de direction groupe de la Caisse des Dépôts.

Une distinction est faite entre les contrôles périodiques, exécutés par le service de l'audit, rattaché au directeur général de la Caisse des Dépôts, et les contrôles permanents, qui relèvent de la DRCI.

Par ailleurs, la DRCI est en charge de la déontologie et de la lutte contre le blanchiment pour l'ensemble du groupe Caisse des Dépôts.

b) Positionnement

L'organisation du contrôle interne de la Caisse des Dépôts est fondée sur le principe de l'indépendance des fonctions de contrôle par rapport aux fonctions opérationnelles et sur la mise en place de différents niveaux de contrôle. Le premier niveau de contrôle est constitué par les opérationnels eux-mêmes. Pour ce qui concerne le contrôle de deuxième niveau, on distingue deux cas :

- risques financiers : le second niveau de contrôle est effectué par des personnels dédiés, rattachés directement à la DRCI ;
- risques opérationnels : le second niveau de contrôle est effectué par des personnels dédiés (et donc indépendants des services opérationnels), rattachés hiérarchiquement au plus haut niveau du métier contrôlé, et fonctionnellement à la DRCI. Chaque entité doit ainsi se doter de dispositifs de mesure, de surveillance et de prévention des risques adaptés à la nature des activités exercées et à l'importance des risques encourus.

c) Périmètre

Le système décrit plus haut s'applique à l'Établissement public ainsi qu'aux sociétés qu'il contrôle pour ce qui concerne les risques opérationnels et le contrôle interne. Les risques financiers sont directement suivis par les filiales, avec un reporting vers la DRCI.

La DRCI veille à ce que le groupe Caisse des Dépôts soit en conformité avec les obligations légales et réglementaires qui s'imposent à lui. Bien que n'étant pas un établissement de crédit, la Caisse des Dépôts se réfère aux bonnes pratiques du règlement CRBF 97-02 relatif au contrôle interne. Par le décret n° 2009-268

du 9 mars 2009 d'application de la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008, la Caisse des Dépôts sera assujettie au CRB 97-02 à partir du 1^{er} janvier 2010, moyennant quelques adaptations dans sa mise en œuvre. La Commission de surveillance confiera à la Commission bancaire le contrôle de l'application de ce règlement pour les activités bancaires et financières de la Caisse des Dépôts.

2 - Politique, objectifs et procédures de contrôle des risques

Les orientations stratégiques de la Caisse des Dépôts, formulées dans le plan Élan 2020, rappellent que la force de la Caisse des Dépôts repose notamment sur sa fiabilité et sa sécurité.

“Les orientations stratégiques de la Caisse des Dépôts, formulées dans le plan stratégique Élan 2020, rappellent que la force de la Caisse des Dépôts repose sur son statut spécifique, placé sous la surveillance du Parlement, sur la stabilité de ses ressources, sur sa solidité financière, sur la confiance que les épargnants placent en elle, et sur la fiabilité de ses interventions.”

“La Caisse des Dépôts a le souci constant de la maîtrise de ses risques, qu'elle pilote par une allocation d'actifs adaptée à son modèle économique et par des pratiques de gestion conformes aux meilleurs standards. L'application des référentiels de Place (Bâle II) et la mise en œuvre de procédures rigoureuses de contrôle et de suivi sont les garants d'une culture de la maîtrise du risque, fondatrice de la solidité et de la crédibilité de l'établissement.”

Plan Stratégique “Élan 2020”, La doctrine de l'investisseur.

Le contrôle des risques de la Caisse des Dépôts est décrit dans la charte de contrôle interne intitulée “Principes d'organisation du contrôle interne”. Ce document, dont le périmètre est le groupe Caisse des Dépôts, aborde également les questions relatives à la gestion du risque de non-conformité, ainsi que l'organisation de la déontologie et lutte contre le blanchiment. Il a été mis à jour en juillet 2006.

La Direction des risques et du contrôle interne (DRCI) intervient en amont des engagements pris au niveau des différents métiers, ainsi que sur le suivi des risques de crédit et de marché des portefeuilles financiers.

Elle exerce un deuxième regard indépendant sur les risques financiers sous une forme adaptée à la nature de l'investissement, et notamment en fonction de la taille de l'engagement considéré.

Enfin, au titre du suivi des risques opérationnels, la DRCI, en coordination avec les métiers, veille à ce que toutes les mesures adéquates de maîtrise des processus soient prises afin d'avoir l'assurance raisonnable que les risques opérationnels inhérents à ces processus sont maîtrisés. Les différents outils, mis en œuvre au niveau des métiers de l'Établissement public, sont les suivants :

- la base “incidents”, qui recense les incidents et les plans d'action associés ;

- les cartographies de risques opérationnels ;
- les indicateurs d'alerte ;
- le plan de contrôle de conformité, qui contractualise entre la DRCl et les métiers et filiales les différents points de contrôle ainsi que leurs modalités d'exécution et de suivi ;
- le plan de continuité d'entreprise.

Une revue du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques opérationnels est effectuée par la DRCl auprès de chacun des métiers de l'Établissement public à un rythme semestriel.

3 - Intervention en amont des engagements

L'activité des métiers s'inscrit dans le cadre de lettres d'objectifs annuelles élaborées en liaison avec la Direction des finances et de la stratégie et validées par le directeur général.

La DRCl intervient en amont des engagements :

- par sa présence dans les Comités des engagements présidés, par le directeur général, et qui se prononce sur tous les engagements du groupe au-delà d'un certain seuil ;
- par sa présence dans les Comités des engagements représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction, et dans le comité d'investissement immobilier ;
- par sa présence dans le Comité actif/passif mensuel ainsi que dans le Comité de suivi actif/passif et de gestion des portefeuilles trimestriel où sont notamment présentées les orientations de gestion au directeur général.

4 - Suivi des risques de crédit et de marché

Mensuellement, pour les portefeuilles financiers (obligataires, monétaires, et dérivés associés), le Comité des risques de contrepartie (CRC) examine un reporting élaboré par la DRCl, rendant compte de l'évolution des risques de contrepartie en termes de :

- répartition des engagements des portefeuilles par catégorie de notation, zone géographique, émetteurs ;
- concentration des portefeuilles ;
- variations de notations des contreparties.

Les tableaux de bord des métiers prêteurs intègrent des éléments de suivi des risques de crédit du métier.

Concernant les risques de marché et de liquidité, il est rendu compte de la gestion et des risques financiers (marché et ALLM) au cours d'un comité mensuel (Comité actif/passif).

La DRCl transmet mensuellement au directeur général et au Comité de direction une contribution portant sur les risques financiers, dans le cadre de l'édition d'un tableau de bord.

La DRCl élabore semestriellement un rapport sur les risques à l'adresse de la Commission de surveillance. Ce rapport, revu dans le cadre du Comité d'examen des comptes et des risques, intègre des informations détaillées sur les risques de crédit, les risques de marché et les risques de concentration.

II - IDENTIFICATION DES RISQUES

1 - Définitions

a) Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perte de valeur économique d'une créance, existante ou potentielle, lié à la dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par son incapacité de faire face à ses engagements.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque qui résulte soit d'une forte exposition à un risque donné, soit d'une forte probabilité de défaut de certains groupes de contreparties.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente, pour l'Établissement, l'impossibilité d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers au titre d'une échéance donnée, avec l'impossibilité pour l'Établissement de se procurer les liquidités nécessaires sur le marché.

d) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte sur des instruments de bilan ou de hors-bilan, engendré par un mouvement adverse des paramètres de marché, qu'ils soient de taux, d'actions, de spreads de crédit, de change, de volatilité ou liés à une variation de prix de manière générale.

e) Risque de change

Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change.

f) Risque de taux

Le risque de taux représente l'impact sur les résultats annuels et la valeur patrimoniale d'une évolution défavorable des taux d'intérêt.

g) Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte économique résultant de processus internes défectueux ou inadaptés ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle.

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et des systèmes d'information. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les attaques terroristes, etc., sont des exemples d'événements externes.

h) Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, assorti de pertes financières significatives, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe délibérant.

2 - Processus de prise de risque

a) Dispositif de décision

Hors activités de marché, tout investissement fait l'objet d'un comité des engagements présidé par le directeur général de la Caisse des Dépôts lorsque le montant dépasse 30 M€, et par le directeur de la Direction des finances et de la stratégie lorsqu'il est compris entre 10 et 30 M€.

a.1) Engagements hors activités d'investisseur financier

Les métiers sont responsables de leurs propres engagements (dans le cadre d'orientations définies dans des lettres d'objectifs annuelles, validées par le directeur général).

Hors activités de marché, les engagements sont décidés dans des comités métiers de différents niveaux. La DRCI participe de droit à tout comité d'engagement représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction. Elle se réserve la possibilité de faire valoir ses avis, avant décision, et de demander des compléments d'information sur le risque. Elle fournit un double regard sur la conformité stratégique du projet, la bonne identification des risques et leur éventuelle couverture ainsi que sur la correcte rémunération au sens de la classe d'actifs. Son opposition éventuelle à un dossier requiert, pour être levée, une décision expresse du plus haut échelon de la hiérarchie du métier et fait l'objet d'un reporting au Comité de direction de la Caisse des Dépôts.

a.2) Engagements sur activités d'investisseur financier

La gestion des portefeuilles d'actifs financiers est effectuée dans le cadre d'univers d'investissements dûment autorisés et de processus de gestion définis. Le souci de réactivité nécessaire dans les gestions des portefeuilles financiers a conduit à adopter un dispositif distinct de celui des autres engagements.

Pour ces activités de portefeuilles, l'exercice d'un deuxième regard sur les risques est assuré par la participation de la DRCI aux Comités mensuels actif/passif et aux comités trimestriels de suivi des portefeuilles, présidés par le directeur général, où sont examinées les orientations de gestion pour la période à venir.

Ce comité trimestriel examine la gestion passée et, tout spécialement une fois par an, les orientations à donner à la gestion pour l'année à venir, à la lumière d'une évaluation à moyen terme (typiquement cinq ans) des objectifs et des risques

financiers du bilan. Ces exercices sont fondés sur des analyses approfondies de l'équilibre actif/passif prévisionnel des bilans, effectuées par une équipe dédiée. Les grandes orientations d'allocation d'actifs sont déclinées ensuite classe d'actifs par classe d'actifs.

Les placements en immobilier et *private equity* font en outre l'objet de comités d'investissements spécifiques.

b) Procédure de surveillance

Concernant les risques de crédit des portefeuilles financiers, le Comité des risques de contrepartie déjà évoqué plus haut se réunit mensuellement pour définir des limites de risques par contrepartie sur proposition de la DRCI, et examine le respect des limites au cours du mois passé. Les propositions de limites de risques sont élaborées par la DRCI suivant des méthodes qui visent notamment la diversification des risques au sein des portefeuilles. Le respect de ces limites est en outre contrôlé quotidiennement par la DRCI. Les risques de marché font l'objet de limites propres à chaque portefeuille.

Le reporting mensuel des comités de gestion financière intègre des mesures de risque pour chacune de ces limites.

c) Procédure de réduction des risques

Concernant les portefeuilles taux, les garanties sur émetteurs, émissions ou opérations sont dûment prises en compte dans les systèmes d'information et utilisées pour calculer l'exposition au risque de crédit au niveau des garants concernés.

La Caisse des Dépôts n'a pas recours aux techniques de réduction des risques par titrisation de créances.

d) Procédure de dépréciation

d.1) Les Comités de provisionnement métier et fédéral

Une procédure de provisionnement et de passage en compte de résultat (charges ou produits) est opérationnelle au sein de l'Établissement public.

Selon cette procédure, les décisions en matière de provisions sont prises par des comités de provisions positionnés à deux niveaux en fonction de limites de délégation accordées, appréciées par opération : le Comité de provisionnement métier et le Comité de provisionnement fédéral.

Ces comités ont à connaître les provisions réglementées, les provisions pour risques et charges ainsi que les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs (créances douteuses, immobilisations, etc.). Des dépréciations sont notamment constatées, en cas de risque de non-recouvrement des encours douteux ou compromis. La dépréciation des titres de participation auparavant traitée dans ces comités relève désormais du Comité

de valorisation de l'activité titres pour compte propre (cf. §II d.2), à l'exception de l'activité investisseur d'intérêt général gérée par la Direction du développement territorial. Par ailleurs, sont également maintenus dans les Comités de provision métier et fédéral les titres faisant l'objet d'une procédure judiciaire (contentieux, litiges, liquidations, etc.).

Les deux instances se tiennent à périodicité trimestrielle et les décisions sont prises sur la base d'un dossier contenant les éléments nécessaires à la compréhension et à la validation des montants de dépréciations proposées. Les Comités de provision métiers statuent sur les flux compris entre 50 et 300 k€. Ils examinent les stocks compris entre 1,5 M€ et 4 M€ pour un tiers ou un dossier donné.

Le Comité de provision fédéral statue sur les dossiers supérieurs à 300 k€ en flux et examine les stocks supérieurs à 4 M€.

La Direction juridique et fiscale et la DRCI sont des membres permanents du Comité de provisionnement fédéral.

d.2) Le Comité de valorisation de l'activité titres pour compte propre

Le Comité de valorisation de l'activité titres, mis en place fin 2008, a pour objet de déterminer, sur la base des informations qui lui sont communiquées, les valorisations à retenir, et les éventuelles dépréciations à constater, dans les comptes de la Section générale et les comptes consolidés du groupe. Présidé par le directeur des finances et de la stratégie du groupe, il se réunit semestriellement dans le mois qui suit la date d'arrêté statutaire des comptes. Ses membres permanents sont le directeur des risques et du contrôle interne, le directeur juridique et fiscal, les responsables des départements comptabilité et pilotage financier, participations & développement, gestion financière et le responsable de la gestion du portefeuille de la Section générale.

Le comité apprécie les propositions de dépréciations en normes IFRS selon les modalités suivantes : concernant les titres de capitaux propres, une dépréciation est constatée en cas d'indices objectifs de dépréciation durable des actifs concernés. Une dépréciation se caractérise par une baisse durable, c'est-à-dire importante et prolongée, de la valeur de marché du titre par rapport à son prix d'acquisition. Lorsque ces critères de baisse importante et prolongée de la valeur du titre sont réunis, la dépréciation n'est qualifiée de durable au plan comptable, que si elle traduit effectivement une perte probable. Les modalités de dépréciation des écarts d'acquisition et des titres mis en équivalence sont décrites en détail dans le chapitre des principes comptables.

3 - Méthodes et mesure des risques

Dans le contexte de crise économique que connaissent les marchés depuis l'éclatement de la crise des "subprimes" au second semestre 2007, la Caisse des Dépôts a renforcé son suivi

des risques financiers, qu'ils soient de marché ou de crédit, et en particulier sur les établissements de crédit, qui sont les contreparties jugées les plus sensibles à la crise.

Globalement, la Section générale de la Caisse des Dépôts n'a recensé aucune exposition directe au marché hypothécaire américain et notamment à son segment "subprimes". À ce jour, hormis une créance de 2 M€ réclamée à Lehman Brothers dans le cadre d'opérations de swaps conclues avec la banque américaine et annulées à la suite de sa faillite, aucun défaut n'a été constaté sur les titres détenus dans les portefeuilles financiers depuis le début de la crise. L'impact sur le résultat du groupe CNP Assurances de la faillite de la banque d'affaires Lehman Brothers s'élève à 220 M€ (soit 88 M€ en contribution groupe Caisse des Dépôts) net de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

Le durcissement des conditions d'octroi de crédit par les établissements bancaires et la dégradation de la conjoncture économique ont engendré une baisse des transactions sur le marché immobilier accompagnée d'une réduction des prix.

Ce mouvement s'est traduit pour la Caisse des Dépôts par une baisse sensible des dépôts à vue des notaires en 2008, ces dépôts étant le fruit des transactions immobilières effectuées par les notaires pour le compte de leurs clients.

À noter que la Section générale détient dans une optique de placement des parts d'ABS (Asset Backed Securities) pour un montant total de 1,2 Md€. Ce portefeuille intègre notamment des parts de RMBS (Residential Mortgage Backed Securities), portant exclusivement sur le marché européen et notées AAA, évaluées selon leur valeur probable de négociation. Par ailleurs la Section générale n'est pas impactée par la crise des banques islandaises et est impactée très marginalement par la fraude Madoff (1M€).

L'évolution négative des indices actions qui a démarré en juin 2007 avec le début de la crise des "subprimes" s'est accélérée en 2008 pour atteindre son paroxysme en octobre 2008 après la faillite de Lehman Brothers aux États-Unis, et le risque systémique qu'elle a fait peser sur le système financier mondial. Cette dégradation du marché actions se traduit, pour la Caisse des Dépôts, par une forte baisse des plus-values latentes de ses portefeuilles d'actions. En effet, une baisse de 10 % des marchés actions aurait un impact négatif de 1 070 M€ (dont 142 M€ sur CNP Assurances) sur les capitaux propres.

a) Risque de crédit
■ Exposition au risque de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007*
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	23 476	27 453
Instruments financiers dérivés de couverture	161	109
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	94 787	83 682
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11 646	4 942
Prêts et créances sur la clientèle	15 670	20 232
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	19 482	17 399
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations	165 222	153 817
Engagements de financement donnés	26 796	12 873
Engagements de garantie financière donnés	2 629	3 354
Autres engagements donnés	16 585	2 636
Provisions pour engagements donnés		(5)
Exposition des engagements hors-bilan nets des provisions	46 010	18 858
Total de l'exposition nette	211 232	172 675

* Montants retraités par rapport aux états financiers 2007.

Le total de l'exposition nette du groupe Caisse des Dépôts regroupe essentiellement la Section générale de la Caisse des Dépôts et le groupe CNP Assurances :

- au 31 décembre 2007, la Section générale de la Caisse des Dépôts représente 47 % du total et le groupe CNP Assurances 48 % ;

- au 31 décembre 2008, la Section générale de la Caisse des Dépôts représente 52 % du total et le groupe CNP Assurances 44 %.

Les expositions nettes des autres filiales ne sont pas significatives au regard du total groupe.

Les risques de crédit des portefeuilles de taux sont mesurés à partir de la somme des engagements par catégories homogènes d'appréciation des risques de crédit (notations).

Une équipe d'analystes de DRCl attribue aux émetteurs (hors titrisations) des notes en fonction de leur risque de crédit, sur

une échelle homogène avec celle utilisée par les agences de "rating". L'importance de l'engagement calculé, pour un émetteur donné, est fonction de la valeur de marché des titres sur lesquels portent l'engagement, et de leur nature. Pour les produits dérivés, l'engagement intègre un complément additif ("add-on") représentatif d'une exposition future possible au risque.

Les titrisations en portefeuille font l'objet d'une échelle d'appréciations qualitatives internes spécifiques permettant de nuancer leur qualité, la Caisse des Dépôts n'ayant recours qu'à des titrisations notées AAA à leur émission, par au moins une agence.

Les contreparties des métiers prêteurs font l'objet d'un score par des équipes dédiées, logées au sein des métiers.

Les portefeuilles de titres à l'exception de ceux détenus jusqu'à l'échéance ont été, conformément aux principes IFRS, évalués à leur juste valeur, qui pour l'essentiel des portefeuilles correspond au cours de bourse au 31 décembre.

■ Ventilation des actifs financiers par nature

31.12.2008

(en millions d'euros)	Actifs financiers bruts ^(*)	Dont actifs financiers sains	Dont actifs financiers en souffrance non dépréciés	Dont actifs financiers dépréciés	Dépréciations sur actifs financiers	Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	23 476	23 476				23 476
Instruments financiers dérivés de couverture	161	161				161
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	95 043	94 769		274	(256)	94 787
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11 654	11 499		155	(8)	11 646
Prêts et créances sur la clientèle	15 795	15 296	15	484	(125)	15 670
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	19 494	19 482		12	(12)	19 482
Total des actifs financiers	165 623	164 683	15	925	(401)	165 222

(*) Il n'existe aucun actif financier renégocié à la clôture.

31.12.2007

(en millions d'euros)	Actifs financiers bruts ^(*)	Dont actifs financiers sains	Dont actifs financiers en souffrance non dépréciés	Dont actifs financiers dépréciés	Dépréciations sur actifs financiers	Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	27 453	27 453				27 453
Instruments financiers dérivés de couverture	109	109				109
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	83 694	83 694			(12)	83 682
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 090	4 942		148	(148)	4 942
Prêts et créances sur la clientèle	20 418	19 948	15	455	(186)	20 232
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	17 399	17 399				17 399
Total des actifs financiers	154 163	153 545	15	603	(346)	153 817

(*) Il n'existe aucun actif financier renégocié à la clôture.

b) Risque de concentration

Les risques de concentration sont appréciés de la manière suivante :

- > pour les portefeuilles de taux, par les sommes d'engagements :
 - par zone géographique ;
 - secteur ;
 - pour les 50 contreparties les plus importantes ;
- > pour les portefeuilles actions :
 - concentration sectorielle : par la "Value at Risk" de marché du portefeuille par secteur ;

- concentration individuelle : par l'indice de Gini et l'indice de Herfindahl ;

> pour l'ensemble des engagements de la Caisse des Dépôts : par la somme des expositions, au sens du risque crédit Bâle II, sur les premières contreparties, et par l'indice de Herfindahl calculé sur ces expositions.

■ Ventilation des actifs financiers sains par notation de crédit

(en millions d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
AAA	53 732	49 728
AA	36 464	43 861
A	28 684	16 533
BBB	2 967	2 229
BB	1 545	1 359
B	53	9
< B	41	
Non noté	16 686	18 434
Total des actifs financiers sains	140 172	132 153

■ Ventilation des actifs financiers sains par secteur et zone géographique

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
États & assimilés	464	143
Ressources et industries de base	9	55
Industries généralistes	3	3
Services et biens de consommation cycliques	17	22
Services et biens de consommation non cycliques	2	16
Services aux collectivités	128	111
Sociétés financières	20 463	16 945
Technologies de l'information	1	
Autres	3 424	4 097
Répartition par agent économique des prêts et créances	24 511	21 392
France	82 277	78 838
Autres pays de l'Union européenne	68 557	59 552
Autres pays d'Europe	697	162
Amérique du Nord	6 990	7 850
Amérique centrale et du Sud	1 420	1 504
Afrique et Moyen-Orient	686	20
Asie et Océanie	568	1 362
Autres	3 487	4 257
Répartition par zone géographique des actifs financiers sains	164 682	153 545

c) Risque de liquidité
■ Passifs financiers par durée restant à courir

	31.12.2008						
	À vue	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des passifs financiers
(en millions d'euros)							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4	1	250	798	1 884		2 937
Instruments financiers dérivés de couverture de flux	13		40	208	288		549
Dettes envers les établissements de crédit	7 336	7 545	1 710	2 538	3 329	46	22 504
Dettes envers la clientèle	30 778	2 758	4 366	192	14	3 862	41 970
Dettes représentées par un titre	12 283	6 444	1 639	3	2 016		22 385
Dettes subordonnées	4		162		502	92	760
Total des passifs financiers	50 418	16 748	8 167	3 739	8 033	4 000	91 105

	31.12.2007						
	À vue	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des passifs financiers
(en millions d'euros)							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	215		84	184	1 055		1 538
Instruments financiers dérivés de couverture de flux	12			38	22		72
Dettes envers les établissements de crédit	8 978	5 689	1 948	2 474	3 305	26	22 420
Dettes envers la clientèle	34 512	1 676	2 244	430	2	4 697	43 561
Dettes représentées par un titre	3 044	2 015	1 435	8	1 320		7 822
Dettes subordonnées	5			180	501	92	778
Total des passifs financiers	46 766	9 380	5 711	3 314	6 205	4 815	76 191

Le risque de liquidité de la **Caisse des Dépôts (Section générale)** est suivi au moyen du gap mesurant l'excédent de passif par rapport à l'actif, et son évolution dans le temps en mort du bilan. Les dépôts sont pris en compte conventionnellement de la même façon que dans les gaps de taux.

Pour le **groupe CNP Assurances**, le risque de liquidité correspond à l'analyse des flux futurs d'actifs et des projections de paiements par échéance.

Les chiffres ci-après correspondent à 100 % du groupe CNP Assurances tandis que le groupe Caisse des Dépôts consolide le groupe CNP Assurances à 40% par intégration proportionnelle.

■ Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans
Actifs financiers disponibles à la vente	21 151	70 335	65 343	43 602
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 849	12 190	6 225	2 305
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	124	660	194	104
Prêts et créances	16	1	1	2

■ Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	13 437	69 584	57 367	46 097	137 639

■ Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans
Actifs financiers disponibles à la vente	20 999	65 387	65 372	41 017
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 060	13 927	9 421	3 103
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	161	726	277	103

■ Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	14 349	72 657	56 077	51 159	166 695

d) Risque de marché

d.1) Les risques de marché

La **Caisse des Dépôts (Section générale)** calcule :

> pour les portefeuilles actions : au sein de la DRCI, des VaR (1 an, 99%), par une méthode de Monte-Carlo, à l'aide de l'outil Riskdata. Cet indicateur fait l'objet d'un reporting aux instances de gouvernance ;

> pour le portefeuille d'arbitrage de taux : une VaR (10 jours, 99%), à l'aide de l'outil Bloomberg.

La VaR ainsi calculée (à horizon 1 an pour les actions et 10 jours pour les taux, dans un intervalle de confiance de 99%) est basée

sur des hypothèses de distribution normales des sous-jacents (lois gaussiennes). Cela permet de donner une estimation du risque de perte maximal à l'horizon de détention et dans l'intervalle de confiance choisi dans des conditions normales de marché et de poursuite d'activité.

En revanche, les méthodes basées sur des distributions normales prennent mal en compte les événements extrêmes de marché. C'est la raison pour laquelle la DRCI a parallèlement développé des outils alternatifs au calcul des VaR gaussiennes. Ces méthodes sont basées sur des distributions dites de lois extrêmes qui permettent de mieux estimer ces événements et leur fréquence. Elles se présentent sous forme de stress tests.

■ Indicateurs au 31 décembre 2008

	VaR (1 an, 99%)	VaR (10 jours, 99%)
Portefeuilles actions	7 319 M€	
Portefeuille d'arbitrage taux		0,21 M€

■ Indicateurs au 31 décembre 2007

	VaR (1 an, 99%)	VaR (10 jours, 99%)
Portefeuilles actions	7 315 M€	
Portefeuille d'arbitrage taux		0,34 M€

Le **groupe CNP Assurances** met en œuvre des tests de sensibilité visant à estimer l'exposition du groupe aux fluctuations des cours de bourse. Le management utilise particulièrement les analyses de sensibilité de la MCEV (Market Consistent European Embedded Value) aux risques de marché et d'assurance. Le périmètre couvert par ces analyses reprend outre CNP

Assurances SA, les filiales les plus significatives du groupe en France, la filiale brésilienne et la filiale italienne. Ce test de sensibilité mesure l'impact d'une baisse des marchés actions et immobiliers de 10 % : cette sensibilité correspond à une baisse immédiate de 10 % de la valeur des actions et de l'immobilier.

■ Analyse de sensibilité MCEV au risque actions au 31.12.2008

(en millions d'euros)

	Actions – 10%
Impact MCEV	-354

d.2) Le risque de change

Pour la **Caisse des Dépôts (Section générale)**, le risque de change comptable est totalement couvert, les positions en devises à l'actif étant financées par emprunt de la devise. L'écart entre la position de change économique et la position de change comptable, qui correspond aux plus- ou moins-values latentes, reste en revanche non couvert.

Cet écart est suivi par le calcul d'une "Value at Risk".

Pour le **groupe CNP Assurances**, les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro. L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc très limitée : moins de 1 % des placements des sociétés françaises du groupe sont libellés dans une devise autre que l'euro.

d.3) Le risque global de taux

La **Caisse des Dépôts (Section générale)** distingue les actifs et passifs selon trois natures de taux : taux conventionnels, taux variables et taux fixes. La position à taux fixe est suivie par le gap taux fixe qui mesure l'excédent de passif taux fixe par rapport à l'actif taux fixe, et l'évolution de cet excédent dans le temps au fur et à mesure des tombées en mort du bilan. Les dépôts sont pris en compte avec une décote croissante dans le temps.

La sensibilité de la marge annuelle à une déformation des taux est aussi calculée à travers trois scénarios :

- scénario 1 : hausse immédiate des taux courts de 100 points de base;
- scénario 2 : hausse de 100 points de base par an, tous les ans pendant trois ans;
- scénario 3 : hausse de 100 points de base pendant six mois puis retour aux conditions initiales.

Ces trois scénarios permettent de mesurer respectivement l'impact d'un choc brusque, d'une tendance sans volatilité, et d'une volatilité sans tendance.

■ Indicateurs au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)

Année	Sensibilité de la marge globale aux taux courts		
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
2009	-121,45	-80,38	-83,69
2010	-93,77	-131,04	-50,09
2011	-25,60	-25,60	+6,47

■ Indicateurs au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)

Année	Sensibilité de la marge globale aux taux courts		
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
2008	-1,06	-5,39	1,75
2009	-28,11	-43,36	-13,98
2010	-29,11	-73,96	-14,58

Le **groupe CNP Assurances** met en œuvre des tests de sensibilité visant à estimer l'exposition du groupe aux fluctuations des taux d'intérêt. Le périmètre couvert reprend outre CNP Assurances SA, les filiales les plus significatives du groupe en France, la filiale brésilienne et la filiale italienne. Ce test de sensibilité mesure l'impact d'une variation de la courbe des taux

de plus ou moins 100 points de base : cette sensibilité correspond à une translation immédiate de 100 points de base à la hausse et à la baisse de la courbe des taux. Cette sensibilité implique entre autre une modification de la valeur de marché des produits de taux et des taux d'actualisation du risque.

■ Analyse de sensibilité MCEV au risque de taux d'intérêt au 31.12.2008

(en millions d'euros)

	Taux d'intérêt + 100bp	Taux d'intérêt - 100bp
Impact MCEV	-101	-54

e) Risque d'assurance

e.1) Termes et conditions des contrats

■ Nature des risques couverts par classe de contrats et description sommaire des branches

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et conduisent à distinguer trois classes de contrats : épargne, retraite et prévoyance.

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur s'engage au paiement d'un capital augmenté d'un éventuel Taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices en cas de décès, de rachat ou de bonne fin ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de la durée viagère qui est aléatoire, et du taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de risque

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

■ Description des principales garanties accordées

Les contrats d'épargne en euros se caractérisent par le versement d'un capital et regroupent différents types de contrats qui présentent généralement des garanties de capitalisation des primes versées à un taux minimal et font l'objet d'une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par l'absence de garantie principale. Ils offrent toutefois des garanties complémentaires permettant de garantir le paiement d'un capital en cas d'évènement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite. À cette catégorie de contrats, on rattache les indemnités de fin de carrière qui se caractérisent par le paiement de l'indemnité par prélèvement sur le fonds constitué dans la limite de ses disponibilités.

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, à l'invalidité, à la dépendance, à la santé et au chômage.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Global Nao Vida au Portugal et Caixa Seguros au Brésil. Parmi ces contrats, les garanties couvertes comprennent l'assurance construction, l'assurance automobile. Ces garanties sont définies conformément à la réglementation locale. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

■ Caractéristiques générales des clauses de participation aux bénéfices

Les contrats d'épargne en euros mais aussi certains contrats de prévoyance collective et certains contrats de retraite présentent des clauses de participation aux bénéfices. Par ces clauses, les parties s'engagent à partager selon des principes définis au contrat une partie des produits financiers issus du placement des provisions techniques du contrat, mais également pour les contrats de retraite ou de prévoyance une partie des résultats techniques.

■ Politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices

La politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices est le plus souvent discrétionnaire. La participation aux bénéfices est déterminée par l'assureur dans le cadre de sa politique commerciale dans le respect des conditions contractuelles et réglementaires.

■ Bases de détermination des taux de participation aux bénéfices

La base de détermination des taux de participation aux bénéfices reste assise sur la comptabilité locale.

e.2) Évaluation des contrats d'assurance (hypothèses et sensibilités)

■ Modèles d'estimation des provisions techniques Objectifs du modèle d'estimation

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt ;
- le souci de mettre à niveau au plus vite les provisions suite aux changements de table de mortalité ;
- la prise en compte de tables d'expérience pour les contrats de rentes en service lorsque la sinistralité observée apparaît significativement plus faible que la mortalité attendue.

Procédure pour déterminer les hypothèses les plus significatives

Cette évaluation repose sur la maîtrise des périodes inventoriées, la mise à disposition à chaque inventaire de fichiers permettant de valider la cohérence des provisions avec les flux techniques, des audits récurrents des calculs effectués par les systèmes de gestion, et l'évaluation régulière des risques via un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs, avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires, et des analyses détaillées et des études statistiques pour les

contrats de prévoyance, avec suivi des sinistres et du rythme de consommation des provisions.

e.3) Concentration du risque d'assurance

■ Mesure dans laquelle ce risque est atténué par la réassurance

La couverture de réassurance recherchée par CNP Assurances est destinée à garantir la régularité des résultats de la société et à lui permettre de développer ses possibilités de souscription. La politique de réassurance de CNP Assurances est définie en Directoire et répond aux objectifs suivants :

- politique de groupe qui intègre les contrats souscrits en direct, les acceptations d'organismes de prévoyance, les acceptations des filiales ;
- protection globale du compte d'exploitation *via* des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille de CNP Assurances : protection Catastrophe (excédent par événement) et excédent de sinistres par tête ; partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille.

■ Exposition au risque de catastrophe et risque de cumul

L'ensemble des portefeuilles est protégé en excédent catastrophe par des réassureurs professionnels.

- > Portefeuille individuel : l'ensemble des portefeuilles individuels du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Décès-PTIA auprès de réassureurs du marché ;
- > Portefeuille collectif : l'ensemble des portefeuilles collectifs du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Décès-IPA3 dans le cadre du pool Bureau Commun des Assurances Collectives.

L'ensemble des portefeuilles du groupe CNP Assurances est également couvert pour les capitaux élevés en cas de Décès-IPA3 d'un assuré. Une analyse annuelle des portefeuilles réassurés est réalisée.

Le portefeuille d'assurances dommages et responsabilité civile, détenu par le groupe CNP Assurances au Portugal à travers sa filiale Global Nao Vida, est également couvert par une protection de marché.

e.4) Options, garanties et dérivés incorporés non séparés

■ Informations sur les expositions au risque de taux d'intérêt ou au risque de marché générés par des dérivés incorporés

Une classification des contrats d'épargne en euros présentant des taux garantis par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme ;
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général) sur une durée de 8 ans au plus ;
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

e.5) Risque de crédit (spécificités des contrats d'assurance)

■ Informations sur le risque lié à la réassurance souscrite/termes et conditions des garanties reçues ou données

La solvabilité des réassureurs est vérifiée régulièrement et la notation constitue un critère discriminant pour la sélection des couvertures.

Pour les couvertures en excédent apportées à la CNP par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA.

■ Informations sur le risque lié aux contrats d'assurance crédit et aux garanties financières/informations sur le risque lié aux comptes courants intermédiaires

Les contrats d'assurance présentent des risques spécifiques tels que les risques de contentieux avec les assurés ou leurs ayants droit.

Les assignations enregistrées en 2008 et portant sur des litiges avec les assurés ou leurs ayants droit à la suite de désaccords sur les positions prises par la CNP enregistrent une baisse de 8 % par rapport à l'exercice 2007. De même, le nombre de contentieux en stock accuse cette année une baisse de 5 %, ce qui porte à 1 672 les procès en cours au 31.12.2008. Cette baisse est moindre que celle enregistrée en 2007 (8 %) car le nombre de dossiers classés a diminué de 16 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce chiffre est à comparer au nombre de contrats gérés par la CNP tant en assurance individuelle que collective.

Les litiges portent pour les deux tiers sur les clauses liées au risque incapacité de travail temporaire et de façon secondaire sur le risque décès.

8. Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
Pôle Caisse des Dépôts						
Caisse des Dépôts						
CAISSE DES DÉPÔTS (SECTION GÉNÉRALE)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
AEW EUROPE	EQUI	40,00	40,00	EQUI	40,00	40,00
ALTEAU SA	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
BAC PARTICIPATIONS	GLOB	100,00	100,00			
DEXIA	EQUI	13,03	13,03			
EIFFAGE	EQUI	20,37	20,37			
FINANCIÈRE TRANSDEV SA	GLOB	100,00	50,11	GLOB	100,00	50,11
FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT (FSI)	GLOB	100,00	51,00			
GROUPE BETURE / CAP ATRIUM SASU	GLOB	100,00	99,96	GLOB	100,00	99,96
INFORMATIQUE CDC	GLOB	100,00	40,00	GLOB	100,00	40,00
SCI SARIHV	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SOPROL	EQUI	18,75	18,75			
CDC INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EQUI	25,68	25,68	EQUI	25,80	25,80
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA	EQUI	23,99	23,99	EQUI	23,99	23,99
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT	EQUI	20,14	20,14	EQUI	20,00	20,00
HIME ⁽¹⁾	EQUI	38,00	38,00	EQUI	47,00	47,00
VERDUN PARTICIPATIONS 1	EQUI	49,00	49,00	EQUI	49,00	49,00
QUAI ANATOLE FRANCE SCI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI ATHOS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI AUSTERLITZ	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI RIVE GAUCHE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
URBA CLUB	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
Groupe Anatol Invest						
ANATOL INVEST HOLDING FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ANATOL INVEST HOLDING BV	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PBW REAL ESTATE FUND	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	90,00
ATRIUM TOWER	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	90,00
BRISTOL	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	90,00
IBC	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	90,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
MOMPARK MFC	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	90,00
MYSLBEK	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	90,00
PAIGE INVESTMENTS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	90,00
WEBC	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	90,00
Groupe Oséo Financement						
OSEO FINANCEMENT	EQUI	43,23	43,23	EQUI	43,23	43,23
AUXICONSEIL	EQUI	43,23	43,23	EQUI	43,23	43,23
AUXIFINANCES	EQUI	43,23	43,23	EQUI	43,23	43,23
AVENIR ENTREPRISES INVESTISSEMENT	EQUI	43,23	31,65	EQUI	43,23	34,70
AVENIR TOURISME	EQUI	43,23	24,25	EQUI	43,23	24,25
COMPAGNIE AUXILIAIRE OSEO	EQUI	43,23	43,23	EQUI	43,23	43,23
OSEO BRETAGNE	EQUI	43,23	38,72	EQUI	43,23	38,72
OSEO GARANTIE	EQUI	43,23	25,88	EQUI	43,23	25,88
OSEO GARANTIE RÉGIONS	EQUI	43,23	13,58	EQUI	43,23	13,59
Groupe Logistis						
LOGISTIS	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI ARTOIPOLE ARRAS	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI CLESUD	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI EUROCENTRE TOULOUSE	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI FRETIN LESQUIN	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI PARIS SUD VI	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI PARISUD	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI PARISUD BAT D	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI PLAINE DE L'AIN	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI PLAINE DE L'AIN BAT C	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI PORTE DE FRANCE	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI SAINT LAURENT DE MURE	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
SCI SAINT OUEN L'AUMÔNE	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
Pôle Capital Investissement						
CDC CAPITAL INVESTISSEMENT	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC ENTREPRISES I	GLOB	100,00	89,90	GLOB	100,00	89,90
CDC ENTREPRISES II	GLOB	100,00	52,10	GLOB	100,00	51,85
CDC ENTREPRISES CAPITAL INVESTISSEMENT	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC INNOVATION	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FCPR PART'COM	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PART'COM	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
AVENIR ENTREPRISES GESTION	GLOB	100,00	60,48	GLOB	100,00	51,00
CDC ENTREPRISES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC ENTREPRISES PORTEFEUILLE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FFI PARTS A	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FFI PARTS B	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FPMEI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC ENTREPRISES VALEURS MOYENNES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC PME CROISSANCE	GLOB	100,00	61,15	GLOB	100,00	55,47
Pôle Assurance						
Groupe CNP Assurances						
CNP ASSURANCES ⁽²⁾	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
AEP3 SCI	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
AEP4 SCI	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
AL DENTE 3 3DEC	PROP	40,19	21,86	PROP	40,12	21,67
ASSUR ECUR CROISSANCE				PROP	40,12	40,02
ASSURBAIL	PROP	40,19	39,82	PROP	40,12	39,75
ASSURIMMEUBLE	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
BOULE DE NEIGE 3 3DEC	PROP	40,19	24,15	PROP	40,12	23,21
CAIXA SEGUROS (Brésil)	PROP	40,19	20,80	PROP	40,12	20,76
CAPPUCCINO 7 3DEC				PROP	40,12	19,89
CDC IONIS FCP 4DEC	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CIMO	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
CNP ACP 10 FCP	PROP	40,19	20,08	PROP	40,12	20,04
CNP ACP OBLIG FCP	PROP	40,19	19,96	PROP	40,12	19,93
CNP ASSUR EURO SI	PROP	40,19	39,82	PROP	40,12	39,71
CNP ASSUR VAL SI				PROP	40,12	35,05
CNP HOLDING BRASIL (Brésil)	PROP	40,19	40,19			
CNP IAM	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
CNP IMMOBILIER	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
CNP INTERNATIONAL	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
CNP MONTP ACT				PROP	40,12	39,92
CNP SEGUROS DE VIDA (Argentine)	PROP	40,19	30,73	PROP	40,12	30,68
CNP UNICREDIT VITA (Italie)	PROP	40,19	23,11	PROP	40,12	23,07
CNP VIDA (Espagne)	PROP	40,19	37,78	PROP	40,12	37,71
DOUBLO MONDE 4				PROP	40,12	21,24
ÉCUREUIL PROFIL 30	PROP	40,19	39,38	PROP	40,12	37,79
ÉCUREUIL PROFIL 90	PROP	40,19	22,19	PROP	40,12	21,97
ÉCUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT	PROP	40,19	20,50			
GLOBAL (Portugal)	PROP	40,19	33,57	PROP	40,12	33,51
GLOBAL VIDA (Portugal)	PROP	40,19	33,59	PROP	40,12	33,53
ITV	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
LA BANQUE POSTALE PRÉVOYANCE	PROP	20,10	20,10	PROP	20,06	20,06
LBPAM ACT. DIVERSIF 5DEC	PROP	40,19	29,54	PROP	40,12	28,96
LBPAM PROFIL 50 D 5DEC	PROP	40,19	32,50	PROP	40,12	28,31
LBPAM PROFIL 80 D 5DEC	PROP	40,19	36,29	PROP	40,12	34,36
MARFIN INSURANCE HOLDINGS LTD (Chypre)	PROP	40,19	20,14			
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT	EQUI	4,56	4,56	EQUI	4,55	4,55
PB6	PROP	20,10	20,10	PROP	20,06	20,06
PREVIPOSTE	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
PROGRESSIO 5DEC	PROP	40,19	36,57	PROP	40,12	36,61
SICAC	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
UNIVERS CNP 1 FCP	PROP	40,19	40,19	PROP	40,12	40,12
VIVACCIO ACT 5DEC	PROP	40,19	39,56	PROP	40,12	32,98

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
Pôle Immobilier						
Groupe Icade						
ICADE SA ⁽³⁾	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE FINANCES	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
FONCIÈRE						
LOGEMENT						
ICADE COMMERCES SAS	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI LOCATIVES (9 sociétés)	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
PARCS TERTIAIRES						
CFI	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI 68 VICTOR HUGO	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI BASSIN NORD	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	31,07
SCI BATI GAUTIER	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI LE PARC DU MILLÉNAIRE	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI PDM 1	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI PDM 2	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI PDM 3	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI SEVERINE	GLOB	100,00	37,29	GLOB	100,00	37,29
SERAEL SA	GLOB	100,00	61,81	GLOB	100,00	61,80
SNC ICADE CBI	GLOB	100,00	62,15			
SNC LE PARC DU MILLÉNAIRE	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
BUREAUX - France						
ICADE BRICOLAGE	GLOB	100,00	59,04			
ICADE BRICOLAGE CBI	GLOB	100,00	59,04			
ICADE TOUR DESCARTES	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SAS ODYSSEUM	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	31,07
SCI CAMILLE DESMOULINS	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI DU 1 TERRASSE BELLINI	PROP	33,33	20,71	PROP	33,33	20,71
SCI DU 114 AV. DES CHAMPS ÉLYSÉES	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI DU 3/5 AV. DE FRIEDLAND	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI DU 31-33 RUE DE MOGADOR	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SCI DU 69 BLD HAUSSMANN	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI ICADE LEO LAGRANGE (ex-VILLEJUIF)	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI ICADE RUE DES MARTINETS	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI LE TOLBIAC	GLOB	100,00	62,15			
SCI MESSINE PARTICIPATIONS	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI MORIZET	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
TOUR DESCARTES				PROP	33,00	20,71
SIIC INVEST						
SIIC INVEST	GLOB	100,00	55,71	GLOB	100,00	55,71
HC INVESTISSEMENT	GLOB	100,00	55,71	GLOB	100,00	55,71
SCI MARIGNANE LA PALUN	GLOB	100,00	55,71			
SCI XM CLERMONT FERRAND	GLOB	100,00	55,71	GLOB	100,00	55,71
SCI ZEUGMA	GLOB	100,00	55,71	GLOB	100,00	55,71
BUREAUX - Allemagne						
ICADE REIT	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM GERMANY GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM AHRENSDORF GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM ARNULFSTRASSE MK8 GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM ARNULFSTRASSE MK9 GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM DACHAUER STRASSE GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM FRANKENALLEE GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM FRIESENSTRASSE HAUS 3 GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM FRIESENSTRASSE HAUS 4 GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM GOLDSTEINSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM HOHENZOLLERNDAMM GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 1) GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 2) GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 3) GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 4) GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM KOCHSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM MERCEDESSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM RHINSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM SALZUFERSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE REIM TURLLENSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
KABALO GRUNDSTÜCKS VERWALTUNGSGESELLSCHAFT GMBH	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
KABALO GRUNDSTÜCKS VERWALTUNGSGESELLSCHAFT & Co KG	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ÉQUIPEMENT PUBLIC ET SANTÉ						
SAS ICADE SANTÉ	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI DU LARRY	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI 2 RUE ROLAND BUTHIER	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI BÂTIMENT SUD CENTRE HOSPITALIER PONTOISE	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI BSM DU CHU DE NANCY	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI CHARLES MOREAU	GLOB	100,00	62,15			
SCI COMMISSARIAT NICE LES MOULINS				GLOB	100,00	81,07
SCI DE LA VISION				PROP	65,00	56,67
SCI DES CLINIQUES CHIRURGICALES RÉUNIES	GLOB	100,00	62,15			
SCI DU CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES				PROP	66,00	57,67
SCI LES TOVETS	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI POLICE DE MEAUX	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
PROMOTION						
GROUPE ICADE CAPRI						
ICADE CAPRI (126 sociétés en GLOB)	GLOB			GLOB		
ICADE CAPRI (80 sociétés en PROP)	PROP			PROP		
ICADE CAPRI (18 sociétés en EQUI)	EQUI			EQUI		

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ICADE TERTIAL						
ICADE TERTIAL	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
AMÉNAGEMENT CROIX DE BERNY	GLOB	100,00	38,97	GLOB	100,00	38,96
ANTONY PARC II SCI	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
CLAUDE BERNARD LOT T	PROP	50,00	31,07			
LES PORTES D'ARCUEIL A SNC	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
LES PORTES D'ARCUEIL B SNC	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
LES PORTES D'ARCUEIL C SNC	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
NERUDA FONTANOTS SCI	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ODYSSEUM 2 SCI	GLOB	100,00	47,85	GLOB	100,00	47,85
PB31 PROMOTION SNC	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	31,07
SCCV SAINT DENIS LANDY 3	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	31,07
SCI 22/24 RUE DE LAGNY	PROP	51,00	31,69	PROP	51,00	31,69
SCI CAP EST LOISIRS	PROP	50,00	31,07			
SCI ESPACE MARCEAU	PROP	51,00	31,69	PROP	51,00	31,69
SCI MONTROUGE CAP SUD	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	31,07
SCI PARIS BERTHELOT	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	31,07
SCI PORTES DE CLICHY	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	31,07
SCI VILLEJUIF GUIPONS	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
TOULOUSE CANCEROPOLE	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	31,07
ICADE TERTIAL RÉGIONS						
ICADE TERTIAL RÉGIONS	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SNC GERLAND 1	PROP	50,00	31,07			
SNC GERLAND 2	PROP	50,00	31,07			
SNC ROBINI	PROP	50,00	31,07			
ICADE G3A						
ICADE G3A	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
CITÉ SANITAIRE NAZAIRIENNE	GLOB	100,00	37,29			
FRANCE OUEST PROMOTION	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE DOCKS DE PARIS	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE G3A PROMOTION	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADLEO	GLOB	100,00	41,43	GLOB	100,00	41,43
LES BUREAUX DE L'ILE DE NANTES	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SCI HELENA PARC	GLOB	100,00	31,69			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SNC ILE SEGUIN 6	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	31,07
SNC SAMICADE	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	31,07
SORIF ICADE LES PORTES D'ESPAGNE	PROP	50,00	31,07	PROP	50,00	31,07
ICADE ARCOBA						
ICADE ARCOBA	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
GETCI				GLOB	100,00	62,14
ICADE SETRHI - SETAE						
ICADE SETRHI - SETAE	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE FONCIER DÉVELOPPEMENT	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SAS PARIS NORD-EST ⁽⁴⁾	PROP	80,00	68,64	PROP	80,00	68,64
SNC DU PLESSIS BOTANIQUE	GLOB	100,00	62,15			
SNC DU CANAL ST LOUIS	GLOB	100,00	62,15			
SERVICES						
ICADE PFM						
ICADE EUROGEM	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
FACIMALP SAS	GLOB	100,00	52,82	GLOB	100,00	52,82
ICADE GESTEC RS	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE PROPERTY MANAGEMENT (ex-IGT)	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE SURETIS	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
IMOP	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
IPORTA SAS	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ISIS FM	GLOB	100,00	34,18	GLOB	100,00	34,18
KLEBER FM	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
MONTPARNASSE SERVICES				GLOB	100,00	62,14
PROPERTIA FM				PROP	49,00	30,45
ICADE ADMINISTRATION DE BIENS						
ICADE ADB	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
CABINET VILLA				GLOB	100,00	62,14
EUROCAMPUS	GLOB	100,00	37,29	GLOB	100,00	37,29
ICADE EUROSTUDIOMES	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE TRANSACTIONS	GLOB	100,00	62,15			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ICADE CONSEIL						
ICADE CONSEIL	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE EXPERTISE	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SERVICES - Espagne						
FINCAS ANZIZU	GLOB	100,00	59,04	GLOB	100,00	55,93
IMMOBILIARIA DE LA CDC ESPANA	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
IMSI EUROGEM IBERICA				GLOB	100,00	62,14
RESA	GLOB	100,00	41,64	GLOB	100,00	41,64
SERVICES - Italie						
ICADE ADVISORY (ex-NEWREAL)	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE ITALIA	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
ICADE ITALIA AGENCY	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
SERVICES - Belgique						
ICADE BENELUX	GLOB	100,00	62,15	GLOB	100,00	62,14
Groupe société nationale immobilière						
SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FONCIÈRE FERRUS				GLOB	100,00	100,00
S2AI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAGI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAINTE BARBE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCET	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI DES RÉGIONS ⁽⁵⁾	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
Pôle Services						
Groupe Transdev						
TRANSDEV SA	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
FRANCE						
AÉROPASS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
AIRCAR	GLOB	100,00	69,61	GLOB	100,00	69,61
ALPBUS FOURNIER	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
ALTIBUS.COM	GLOB	100,00	45,92	GLOB	100,00	45,92
AMV	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	62,76
AUTOCARS BONNAFOUX BREMOND	GLOB	100,00	28,89			
AUTOCARS CHAMBON-GROS	GLOB	100,00	69,62			
AUTOCARS DARCHE-GROS	GLOB	100,00	69,62			
AUTOCARS MARTIN	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
BIÈVRE BUS MOBILITÉS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
C.E.A.T.	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
C.T.C.	GLOB	100,00	55,69	GLOB	100,00	55,69
CAISSE COMMUNE	GLOB	100,00	69,62			
CAP	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
CARS DE CHÂTEAU-THIERRY	GLOB	100,00	69,62			
CARS D'ORSAY	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
CARS DU PAYS DE VALOIS	GLOB	100,00	69,62			
CHAMPAGNE MOBILITÉS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
CHARTRES MOBILITÉ	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
CITEBUS 2 RIVES	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
COURRIERS DE L'AUBE	GLOB	100,00	63,68	GLOB	100,00	63,68
DRYADE	GLOB	100,00	49,81	GLOB	100,00	48,73
EQUIVAL	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,81
ESPACES SA	GLOB	100,00	69,62			
EURAILCO	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,81
EUROPE AUTOCARS	GLOB	100,00	69,60	GLOB	100,00	69,60
HANDILIB	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
INTERVAL	GLOB	100,00	69,56	GLOB	100,00	69,56

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
LAON MOBILITÉ	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
LES CARS MARIETTE	GLOB	100,00	69,62			
MACON BUS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
MONTBLANC BUS	GLOB	100,00	52,14	GLOB	100,00	52,14
MOULINS MOBILITÉ	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
N°4 MOBILITÉS	GLOB	100,00	67,30	GLOB	100,00	62,65
OPTIMUM	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
PAYS D'OC MOBILITÉS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
PÔLE ILE DE FRANCE IMMOBILIER AND FACILITIES	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
PROGETOURS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
R'ORLY	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
RAPIDES DE BOURGOGNE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
RAPIDES DE SAÔNE ET LOIRE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
RAPIDES DU VAL DE LOIRE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
S.E.G.A.R.	GLOB	100,00	69,62			
S.T.A.B.	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
S.T.B.C.	GLOB	100,00	59,24	GLOB	100,00	59,19
SAINT QUENTIN MOBILITÉ	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
SCI LA TRENTAINE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
SCI 19 RUE DES SOURCES	GLOB	100,00	69,62			
SCI LA MARE MOUREUSE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
SCI LE LUREAU	GLOB	100,00	69,62			
SCI LE PRÉ BOUDROT	PROP	49,00	34,11			
SCI MARAIS DE BELLÈNE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
SETAO	GLOB	100,00	69,61	GLOB	100,00	69,61
SNA AJACCIENS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DU BRIANÇONNAIS	GLOB	100,00	35,50	GLOB	100,00	35,50
SOCIÉTÉ HÔTELIÈRE MELDOISE	GLOB	100,00	69,62			
ST BRIEUC MOBILITÉS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
STA CHALONS	GLOB	100,00	55,69	GLOB	100,00	55,69
SUD EST MOBILITÉS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
T.C.R.M.	EQUI	39,84	27,73	EQUI	39,84	27,73

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
T.C.V.O.	GLOB	100,00	35,50	GLOB	100,00	35,50
T.I.P.S.	GLOB	100,00	63,36	GLOB	100,00	63,36
TCR AVIGNON	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSAMO	GLOB	100,00	62,51	GLOB	100,00	62,51
TRANSAVOIE	GLOB	100,00	69,27	GLOB	100,00	69,27
TRANSDATA	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV AÉROPORT SERVICES	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV ALPES	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV ALSACE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV DAUPHINE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV EST	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV FINANCE (ex-COFITREC)	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV FORMATION	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV NORD-EST	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV OCÉAN INDIEN	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV ORLÉANS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV PARIS EST	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV PARIS SUD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV PAYS D'OR	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV REIMS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV SUD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV SUD-OUEST	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANS'L	GLOB	100,00	69,61	GLOB	100,00	69,58
TRANSPART	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSPORT BÉRARD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSPORTS MARNE ET MORIN	GLOB	100,00	69,62			
VAL D'EUROPE AIRPORT	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	58,90
VIENNE MOBILITÉS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
VILLENEUVE MOBILITÉS	GLOB	100,00	69,62			
VISUAL	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
VOYAGES CROLARD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
VOYAGES DUNAND	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
VOYAGES GUICHARD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
INTERNATIONAL						
Allemagne						
AV	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
AWV	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
DILLS REISEN	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
EURAILCO GMBH	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,81
MVB	GLOB	100,00	62,65	PROP	51,00	35,51
RMVB	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,81
SZ KFZ SERVICE	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV SZ	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSREGIO GMBH	PROP	50,00	26,11	PROP	50,00	26,11
VLD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
VREA	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
VREM	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
VRL	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
VRW	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
Australie						
BRISBANE FERRIES	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,81
METROLINK VICTORIA	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,81
TRANSDEV AUSTRALIA	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV NEW SOUTH WALES	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,81
TRANSDEV QUEENSLAND	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV TSL PTY	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,81
TRANSDEV VICTORIA	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
Canada						
2755 4609 QUEBEC INC.	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
LIMOCAR ESTRIE INC.	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
LIMOCAR INC.	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
LIMOCAR ROUSSILLON INC.	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV CANADA INC.	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
Espagne						
TENEMETRO	GLOB	100,00	41,77	GLOB	100,00	41,77
TRANSDEV ESPANA SL	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
Grande-Bretagne						
BLACKBURN BOROUGH TRANSPORT LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
BLACKBURN WITH DARWEN TRANSPORT LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
BLAZEFIELD BUSES LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
BLAZEFIELD HOLDINGS LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
BLAZEFIELD INVESTMENTS LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
BLAZEFIELD TRAVEL GROUP LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
BOURNEMOUTH TRANSPORT	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
BURNLEY & PENDLE TRANSPORT COMPANY LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
BURNLEY & PENDLE TRAVEL	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
EURAILCO UK PLC	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,81
HARROGATE & DISTRIC TRAVEL	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
HEATHROW COACH SERVICES LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
KEIGHLEY & DISTRIC TRAVEL	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
LANCASHIRE COUNTY TRANSPORT LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
LANCASHIRE UNITED	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
LONDON SOVEREIGN	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
LONDON UNITED	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
LONDON UNITED BUSWAYS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
NOTTINGHAM TRAM CONSORTIUM	PROP	50,00	34,81	PROP	50,00	34,81
RATP PROJECT UK	PROP	50,00	34,81			
SOVEREIGN BUS & COACH COMPANY LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
STANWELL BUSES	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV CLAIMS INVESTIGATIONS	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV EDINBURGH TRAM	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV PLC	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV TRAM UK	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV YORK LTD	GLOB	100,00	69,62			
TRAVELSPEED LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
WELWYN & HATFIELD LINE BUS COMPANY LTD	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
YORKSHIRE COASTLINER	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
Italie						
ADDA TRANSPORTI S.C.A.R.L.				PROP	40,00	24,78
AGI (Auto Guidovie Italiane)				PROP	40,00	27,85
ALA MOBILITA'				PROP	40,00	21,44
ALA VIAGGI				PROP	40,00	27,85
AMT	PROP	41,00	28,54	PROP	41,00	28,54
BETA VIAGGI				PROP	40,00	27,85
CREMA MOBILITA'				PROP	40,00	17,82
DOLOMITI BUS SPA	PROP	39,50	27,50	PROP	40,00	11,00
GIROBUS VIAGGI				PROP	40,00	27,85
TAG	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	67,53
TRANSDEV ITALIA	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
Pays-Bas						
TBC HOLDING BV	GLOB	100,00	52,21	GLOB	100,00	52,21
CONNEXION HOLDING	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
AMBULANCEDIENST KENNEMERLAND	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
AMBULANCEZORG NOORD OOST GELDERLAND	GLOB	100,00	34,81			
BESLOTEN VERVOER UTRECHT	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CARMAR SCHADEHERSTEL	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CITAX	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION AMBULANCEDIENSTEN	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION FACILITAIR BEDRIJF	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION FINANCE	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION INTERNATIONAL	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION NEDERLAND	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION OPENBAARVERVOER (PT)	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION PARTICIPATIES	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION PERSONENVERVOER	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION TAXI SERVICES	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION TOURS	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION VASTGOED	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION VLOOT	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
CV ACTIVA WEERT	GLOB	100,00	34,46	GLOB	100,00	34,46
DELFTLAND BEDRIJFSDIENSTEN	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
FUTURE TECHNOLOGY NEDERLAND	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
GEBR. ZOET AMBULANCE	GLOB	100,00	34,81			
GVU	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
HERMES GROEP	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
HERMES OPENBAAR VERVOER	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
HERMES ROL- EN VASTGOED	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
LIMLINK	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
MOBINET UTRECHT	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
NEDERLANDSE BUURTBUSVERVOER MAATSCHAPPIJ	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
NEDERLANDSE SAMENWERKENDE TAXIBEDRIJVEN	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
NOVIO	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
NOVIO EXPRESS	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
NOVIO NET	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
NOVIO STEBO	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
NOVIO TECHNIEK	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
P.G.W. JANSSEN HOLDING	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
REDERIJ NACO	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
REISINFORMATIEGROEP	EQUI	32,80	11,42	EQUI	32,80	11,42
ROLINE	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
SCHIPHOL TRAVEL TAXI BV	EQUI	50,00	17,40	EQUI	50,00	17,40
SPEEDWELL REISBUREAUX	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
TAXI HARDERWIJK	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
TECHNO SERVICE NEDERLAND	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
TRANS LINK SYSTEMS				EQUI	20,00	6,96
TSN DEUTSCHLAND	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
WATERBUS	GLOB	100,00	22,80	GLOB	100,00	22,80
WIO OPLEIDINGEN EN TRAININGEN	GLOB	100,00	34,81	GLOB	100,00	34,81
Portugal						
ALPENDURADA, VIAGENS E TURISMO	PROP	50,00	34,81			
ANTONIO DA CRUZ E JOAO DIAS NEVES	PROP	50,00	34,81			
ASDOURO - TRANSPORTES RODOVIARIOS DO DOURO	PROP	50,00	34,81			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
AUTO MONDINENSE	PROP	50,00	34,81			
AUTO VIACA ALMEIDA E FILHOS	PROP	50,00	34,81			
AUTO VIACA AVEIRENSE	PROP	50,00	34,81			
CAIMA	PROP	50,00	34,81	GLOB	100,00	69,62
CALCADA	PROP	50,00	34,81	GLOB	100,00	69,62
CHARLINE	PROP	50,00	34,81	GLOB	100,00	69,62
DOMINGOS DA CUNHA	PROP	50,00	34,81	GLOB	100,00	69,62
EMPRESA AUTOMOBILISTICA DE VIACAO E TURISMO	PROP	50,00	34,81			
EMPRESA DE TRANSPORTES ANTONIO CUNHA	PROP	50,00	34,81			
EMPRESA DE VIACAO BEIRA DOURO	PROP	50,00	34,81			
HOLDING JOALTO TRANSDEV, SGPS	PROP	50,00	34,81			
JOALGEST, PRESTACAO DE SERVICOS, GESTAO E PARTICIPACOES	PROP	50,00	34,81			
JOALTO PARTICIPACOES, SGPS	PROP	50,00	34,81			
JOALTO, RODOVIARIA DAS BEIRAS	PROP	50,00	34,81			
JOAQUIM GUEDES, FILHO E GENROS	PROP	50,00	34,81			
JOSE RODRIGUES FONTES E LOURENCO SILVA GRANJA	PROP	50,00	34,81			
JOSE VIEIRA PINTO, MENDES, PAIVA E CORREIA	PROP	50,00	34,81			
RODOVIARIA D' ENTRE DOURO E MINHO (REDM)	PROP	50,00	34,81	GLOB	100,00	67,29
RODOVIARIA DA BEIRA INTERIOR	PROP	50,00	34,81			
RODOVIARIA DA BEIRA LITORAL (RBL)	PROP	50,00	34,81	GLOB	100,00	65,77
S2M	GLOB	100,00	41,77	GLOB	100,00	41,77
SOARES OLIVEIRA	PROP	50,00	34,81			
SOCIEDADE DE TRANSPORTES DO CARAMULO	PROP	50,00	34,81	GLOB	100,00	65,77
TRANSCOVILHA - EMPRESA DE TRANSPORTES URBANOS DA COVILHA	PROP	50,00	34,81			
TRANSCOVIZELA, TRANSPORTES PUBLICOS	PROP	50,00	34,81			
TRANSDEV MOBILIDADE (ex-TMP)	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV PARTICIPACOES SGPS (ex-TPT-SGPS)	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV PORTUGAL TRANSPORTES	GLOB	100,00	69,62	GLOB	100,00	69,62

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
UNIDADE MECANICA JOALTO	PROP	50,00	34,81			
VIUVA CARNEIRO E FILHOS	PROP	50,00	34,81			
Groupe Compagnie des Alpes						
COMPAGNIE DES ALPES SA	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
COMPAGNIE DES ALPES FINANCEMENT SNC	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
DOMAINES SKIABLES						
ALETSCHE RIEDERALP BERGBAHNEN AG (Suisse)				EQUI	20,82	8,29
CDA DS SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
CDA SKI DIFFUSION SAS	GLOB	100,00	39,14			
CIEL SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
CMBF (COURMAYEUR MT BLANC) SPA (Italie)	EQUI	29,81	11,67	EQUI	29,81	11,87
DOMAINE SKIABLE DE FLAINE (DSF) SA	GLOB	100,00	31,69	GLOB	100,00	32,23
DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIÈRE SAS (DSR)	EQUI	20,00	7,83	EQUI	20,00	7,96
DOMAINE SKIABLE DE VALMOREL SAS (DSV)	EQUI	20,00	7,83	EQUI	20,00	7,96
DOMAINE SKIABLE DU GIFFRE (DSG) SA	GLOB	100,00	31,68	GLOB	100,00	32,22
GROUPE COMPAGNIE DU MONT-BLANC SA	EQUI	33,47	13,10	EQUI	33,47	13,32
MERIBEL ALPINA SNC	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
MONTAVAL SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
SAAS - FEE BERGBAHNEN AG (Suisse)	GLOB	100,00	16,30	GLOB	100,00	16,57
SELALP SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	37,87
SERRE CHEVALIER 1350 SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
SERRE CHEVALIER SKI DÉVELOPPEMENT SA	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
SOCIÉTÉ DES MONTAGNES DE L'ARC SA (SMA)	GLOB	100,00	38,01	GLOB	100,00	36,63
STÉ AMÉNAGEMENT ARVES GIFFRE SA (SAG)	GLOB	100,00	31,68	GLOB	100,00	32,22
STÉ AMÉNAGEMENT LA PLAGNE SA (SAP)	GLOB	100,00	38,28	GLOB	100,00	37,04
STÉ CONSTRUCTION IMMOBILIÈRE VALLÉE DE BELLEVILLE SCI (SCIVABEL)	GLOB	100,00	31,95	GLOB	100,00	32,50
STÉ EXPLOIT RM MORZINE AVORIAZ SAS (SERMA)	EQUI	20,00	7,83	EQUI	20,00	7,96
STÉ EXPLOITATION VALLÉE DE BELLEVILLE SAS (SEVABEL)	GLOB	100,00	31,95	GLOB	100,00	32,49
STÉ TÉLÉPHÉRIQUES DE LA GRANDE MOTTE SA (STGM)	GLOB	100,00	30,44	GLOB	100,00	30,96
STÉ TÉLÉPHÉRIQUES DE L'AIGUILLE GRIVE SAS (STAG)	GLOB	100,00	38,01	GLOB	100,00	36,63

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
STÉ TÉLÉPHÉRIQUES DE VAL D'ISÈRE SAS (STVI)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
SWISSALP SA (Suisse)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
SWISSALP SERVICES SA (Suisse)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
TÉLÉVERBIER SA (Suisse)	EQUI	20,30	7,94	EQUI	20,30	8,08
VALBUS SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
PARCS DE LOISIRS						
AQUARIUM GÉANT DE SAINT-MALO SNC	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
AVENIR LAND SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
BAGATELLE SNC	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
BELPARK BV (Belgique)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
BICI ENTERTAINMENT SA (Suisse)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
BOIS DE BAGATELLE SCI	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
CENTRES ATTRACTIFS JEAN RICHARD SAS - LA MER DE SABLE SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
COFILO SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
DOLFINARIUM HARDEWIJK BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
ÉCOBIOGESTION SAS ⁽⁶⁾	GLOB	100,00	40,97	GLOB	100,00	41,61
ECOPARCS SA	EQUI	35,15	35,15	EQUI	34,88	34,88
FRANCE MINIATURE SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
GREVIN & CIE SA	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
GREVIN & CIE TOURAINE SNC	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
GRÉVIN AVONTURENPARK BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
GRÉVIN DEUTSCHLAND GMBH (Allemagne)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
HARDERWIJK HELLENDORRN HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
IMMOFLOR NV (Belgique)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
LES PRODUCTIONS DU PARC SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
MUSÉE GRÉVIN SA	GLOB	100,00	37,53	GLOB	100,00	38,17
P2P WEB SAS	GLOB	100,00	39,14			
PARC AGEN SAS	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
PARC DE LOISIRS DE BAGATELLE SCI	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
PLEASUREWOOD HILLS LTD (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
PREMIER FINANCIAL SERVICES BV (Belgique)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SAFARI AFRICAÏN DE PORT SAINT-PERE SA	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	20,06
SOCIÉTÉ DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE SAS ⁽⁷⁾	GLOB	100,00	68,96	GLOB	100,00	69,30
WALIBI WORLD BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,14	GLOB	100,00	39,81
Groupe Egis						
EGIS SA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FRANCE						
A.C.I.	GLOB	100,00	99,96	GLOB	100,00	99,96
ACOUSTB	GLOB	100,00	59,41	GLOB	100,00	59,41
AIRPORT AÉRONAUTICAL EQUIPMENT	PROP	45,00	45,00	PROP	45,00	45,00
ATELIER DU PAYSAGE	GLOB	100,00	99,99			
BETEREM INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
BETURE INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS AMÉNAGEMENT	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,98
EGIS AVIA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS BCEOM INTERNATIONAL	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
EGIS BDPA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS CONSEIL	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS EAU	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS INGÉNIERIE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS MOBILITÉ	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS PROJECTS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS RAIL	GLOB	100,00	86,04	GLOB	100,00	85,88
EGIS ROAD OPERATION SA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS ROUTE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS STRUCTURE ET ENVIRONNEMENT	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EST INFRA INGÉNIERIE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
JEAN MULLER INTERNATIONAL	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
MFI SAS	EQUI	33,34	33,34	EQUI	33,34	33,34
MUTATIONS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
OUEST INFRA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PARK + PARKINGS SÉCURISÉS POIDS LOURDS	PROP	40,00	40,00	PROP	40,00	40,00
ROUTALIS SAS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SATEC	GLOB	100,00	99,98	GLOB	100,00	100,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SEGAP SA	EQUI	50,00	50,00	EQUI	50,00	50,00
SEP A28				PROP	65,00	65,00
SEP A88	PROP	70,00	70,00			
SERALP INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
SLI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SOCIÉTÉ DU MÉTRO DE MARSEILLE	GLOB	100,00	86,04	GLOB	100,00	85,88
SOCIÉTÉ NOUVELLE INGEROUTE	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
SOFREAVIA-SERVICE SA	GLOB	100,00	99,97	GLOB	100,00	99,97
SUD OUEST INFRA	GLOB	100,00	99,98	GLOB	100,00	99,98
URBANISME ET ACOUSTIQUE	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,98
ÉTRANGER						
ARGE PPP FOE (Autriche)	PROP	40,00	40,00			
ATTIKES DIADROMES LTD (Grèce)	EQUI	20,00	20,00	EQUI	20,00	20,00
AUTOBAHN + A8 GMBH (Allemagne)	EQUI	19,00	19,00	EQUI	19,00	19,00
AUTOBAHN + SERVICES (Allemagne)	PROP	56,00	56,00	PROP	56,00	56,00
AUTOSTRADA EXPLO EKSPLOATACJA (AES) (Pologne)	PROP	45,00	45,00	PROP	45,00	45,00
BHEGIS (Australie)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BONAVENTURA STRASSENERHALTUNG GMBH (Autriche)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CAOG (Chypre)	PROP	36,00	36,00	PROP	36,00	36,00
CEL TRAK (Irlande)	EQUI	22,22	22,22	EQUI	22,22	22,22
EASYTRIP SERVICES CORPORATION (Philippines)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EASYTRIP SERVICES IRELAND LTD (Irlande)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EAZY PASS LTD (Irlande)	PROP	50,00	50,00			
EGIS PROJECTS ASIA PACIFIQUE (Australie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS CAMEROUN (Cameroun)	GLOB	100,00	99,93	GLOB	100,00	99,92
EGIS EYSER (Espagne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS INDIA (Inde)	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
EGIS INVESTMENT PARTNERS (Luxembourg)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS INVESTMENT SARL (Luxembourg)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS MOBILITE UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	100,00			
EGIS POLAND (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS PROJECTS PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
EGIS PROJET IRELAND (Irlande)	GLOB	100,00	100,00			
EGIS RAIL ISRAËL (Israël)	GLOB	100,00	86,04			
EGIS ROAD OPERATION CROATIA (Croatie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS ROAD OPERATION PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS ROMANIA (Roumanie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EP INFRASTRUKTURPROJEKTENTWICKLUNG (Autriche)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EP POLSKA (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
HERMES AIRPORTS LTD (Chypre)	EQUI	20,00	20,00	EQUI	20,00	20,00
ISIS BELGIQUE (Belgique)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ITS ROAD SERVICES LTD (Irlande)	PROP	49,50	49,50	PROP	49,50	49,50
OPERS CUT (Portugal)	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SEMALY IRLANDE (Irlande)	GLOB	100,00	86,04	GLOB	100,00	85,88
SEMALY PORTUGAL (Portugal)	GLOB	100,00	86,04	GLOB	100,00	85,88
SEMALY SINGAPOUR (Singapour)	GLOB	100,00	86,04	GLOB	100,00	85,88
SEMALY UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	86,04	GLOB	100,00	85,88
STALEXPORT TRANSROUTE (Pologne)	PROP	45,00	45,00	PROP	45,00	45,00
TMC (Philippines)	PROP	34,00	34,00	PROP	34,00	34,00
TRANSLINK INVESTMENT (Australie)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSROUTE AUSTRALIA (Australie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
TRANSROUTE INTERNATIONAL CANADA (Canada)	GLOB	100,00	100,00			
TRANSROUTE TUNNEL OPERATIONS LTD (Irlande)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
TRANSROUTE UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
Groupe Santoline						
GRUPE SANTOLINE	EQUI	39,87	39,87	EQUI	40,00	40,00

1) HIME est également détenue à 33% par le groupe Sèché Environnement.

(2) CNP Assurances : taux d'intérêt de 40 % avant retraitement des actions propres CNP.

(3) Icade SA : taux d'intérêt de 61,58 % avant retraitement des actions propres Icade.

(4) SAS Paris Nord-Est détenue à 50 % par la Caisse des Dépôts et à 30 % par Icade Foncier Développement.

(5) SCI des Régions : taux d'intérêt calculé compte tenu d'une co-détention avec la Caisse des Dépôts (à 50/50).

(6) Ecobiogestion : taux d'intérêt calculé compte tenu d'une co-détention entre le groupe Compagnie des Alpes (97 %) et la Caisse des Dépôts (3 %).

(7) SMVP : taux d'intérêt calculé compte tenu d'une co-détention entre le groupe Compagnie des Alpes (51 %) et la Caisse des Dépôts (49 %).

Méthodes de consolidation - GLOB : Intégration globale - PROP : Intégration proportionnelle - EQUI : Mise en équivalence.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

La crise financière et économique qui s'est notamment traduite par la très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés

actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. Ces conditions sont décrites au paragraphe II « Impacts des marchés financiers sur l'année 2008 » de la partie 1 « Faits marquants de l'exercice » et au paragraphe « Base de préparation des états financiers » de la partie 2 « Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe » de l'annexe aux comptes consolidés. C'est dans ce contexte qu'en application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Estimations comptables

> Dépréciation des participations dans les entreprises mises en équivalence, des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Le groupe Caisse des dépôts et consignations procède à un test de dépréciation des participations dans les entreprises mises en équivalence, des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie selon les modalités décrites aux paragraphes III.2 et III.8 de la note « Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe » de l'annexe. Ces tests de dépréciation ont conduit à la constatation de dépréciations (Notes 20 et 22).

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

> Activités d'assurances

Certains postes techniques propres aux activités d'assurances, à l'actif et au passif des comptes consolidés du groupe sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques et la participation aux bénéfices différée présentées au paragraphe III.13 de la note « Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe », et en notes 18 et 27 de l'annexe.

Nous avons examiné les hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés et nous nous sommes assurés de leur cohérence d'ensemble.

> Dépréciations relatives aux actifs financiers disponibles à la vente

Le groupe comptabilise des dépréciations sur les actifs financiers disponibles à la vente (paragraphe III 1.1 de la note «Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe» et notes 4 et 13 de l'annexe) :

- pour les instruments de capitaux propres lorsqu'il existe une indication objective de baisse durable ainsi qu'une diminution significative de la valeur de ces actifs ;
- pour les instruments de dettes lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Nous avons examiné le processus d'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe Caisse des dépôts et consignations.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 27 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars






Catherine Pariset

Bruno Tesnière

Guillaume Potel

Denis Grison

Comptes annuels

de la Section générale

arrêtés par le directeur général de la Caisse des Dépôts
en date du 30 mars 2009

sommaire

Bilan	96
Hors-bilan	97
Compte de résultat	98
Notes annexes aux états financiers	99

Bilan

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		13377	13414
Caisse, banques centrales, comptes chèques postaux		3	5
Effets publics et valeurs assimilées	3	2936	9653
Créances sur les établissements de crédit	1	10438	3756
Opérations avec la clientèle	2	9952	14648
Comptes ordinaires débiteurs		1369	576
Autres concours à la clientèle		8583	14072
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable		60591	53386
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	46356	38729
Actions et autres titres à revenu variable	3	14235	14657
Participations	4	13877	12959
Immobilisations corporelles et incorporelles	5	2668	2374
Comptes de régularisation et actifs divers	6	3002	2984
Total actif		103 467	99 765
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées		16080	16706
Dettes envers les établissements de crédit	7	16080	16706
Opérations avec la clientèle	8	41 421	42 716
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		31 343	33 030
Autres dettes envers la clientèle		10 078	9 686
Dettes représentées par un titre	9	22 470	6 839
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		22 470	6 839
Comptes de régularisation et passifs divers	10	4 597	11 225
Provisions	11	1 393	1 771
Dépôts de garantie		4	5
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	12	473	473
Capitaux propres (hors FRBG)	12	17 029	20 030
Réserves et autres		19 201	11 123
Résultat de l'exercice		(2 172)	8 907
Total passif		103 467	99 765

Hors-bilan

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres		
Engagements de financement	26 844	12 929
En faveur d'établissements de crédit	372	48
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾	26 472	12 881
Engagements de garantie	2 115	2 531
En faveur d'établissements de crédit	805	1 677
En faveur de la clientèle	1 310	854
Engagements sur titres	871	77
Titres à livrer	403	77
Engagements de souscriptions FCPR	468	
Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres		
Engagements de financement	10 058	9 787
Reçus d'établissements de crédit ⁽²⁾	10 058	9 787
Engagements de garantie	1 110	1 022
Reçus d'établissements de crédit	24	66
Reçus de la clientèle	1 069	939
Reçus de l'État et assimilés	17	17
Engagements sur titres	655	613
Titres à recevoir	655	613
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés ^{(3) (4)}	22 026	343
Autres engagements reçus ⁽⁵⁾	10 202	12

Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises sont décrits dans la note 15.

(1) Dont engagement donné en faveur de l'ACOSS pour 24,7 Md€ (11,5 Md€ au 31 décembre 2007) correspondant à l'autorisation de 31 Md€ diminuée de l'utilisation de 6,3 Md€ au 31 décembre 2008.

(2) Les engagements de financement reçus d'établissements de crédit concernent l'engagement de trésorerie vis-à-vis de la CNCE.

(3) Dont engagement donné par la Caisse des Dépôts à souscrire à une augmentation de capital et à effectuer des apports en nature au profit du FSI pour un montant de 10,2 Md€ (cf. faits marquants).

(4) Dont nantissement donné en faveur de la Banque de France pour 11,7 Md€.

(5) Correspondent aux titres à recevoir du FSI en contrepartie des engagements donnés.

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés		2 716	2 547
Opérations de trésorerie et interbancaires	19	269	251
Opérations avec la clientèle	20	854	643
Obligations et autres titres à revenu fixe	21	1 474	1 611
Autres intérêts et produits assimilés	22	119	42
Intérêts et charges assimilées		(2 035)	(1 854)
Opérations de trésorerie et interbancaires	19	(671)	(827)
Opérations avec la clientèle	20	(753)	(726)
Obligations et autres titres à revenu fixe	21	(501)	(262)
Autres intérêts et charges assimilées	22	(110)	(39)
Revenus des titres à revenu variable	23	1 303	1 004
Commissions (produits)	24	22	17
Commissions (charges)	24	(38)	(41)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	25	18	66
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	26	(1 590)	1 695
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	27	(89)	(241)
Produit net bancaire		307	3 193
Charges générales d'exploitation	28	(328)	(282)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	29	(68)	(59)
Résultat brut d'exploitation		(89)	2 852
Coût du risque	30	6	(18)
Résultat d'exploitation		(83)	2 834
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	31	(2 106)	6 861
Résultat courant avant impôts		(2 189)	9 695
Résultat exceptionnel			(1)
Impôts sur les bénéfices	32	17	(787)
Résultat net		(2 172)	8 907

Notes annexes aux états financiers

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

I - Loi de modernisation de l'économie

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 vise à améliorer la gouvernance en renforçant la présence parlementaire à la Commission de surveillance. Elle précise également le cadre d'intervention de la Caisse des Dépôts et formalise son rôle en tant qu'investisseur avisé à long terme, investisseur dans les missions d'intérêt général et dans ses activités de mandataire. En outre, la Commission de surveillance confiera à la Commission bancaire le contrôle du respect de la réglementation bancaire pour les activités bancaires et financières de la Caisse des Dépôts.

II - Impacts de la crise financière

2008 aura été l'année de tous les chocs : choc issu de la crise financière, amorcée à l'été 2007 et qui a pris une dimension systémique à l'automne ; choc immobilier qui s'est intensifié aux États-Unis et s'est propagé à l'Europe ; choc des matières premières enfin, avec une hausse historique des prix de l'énergie au premier semestre suivie d'une chute tout aussi spectaculaire ensuite : en l'espace d'une année, le prix du pétrole sera passé de 97 dollars à 147 dollars pour terminer à 35 dollars.

L'événement marquant aura été incontestablement la faillite de la 4^e banque d'affaires mondiale, Lehman Brothers, au mois de septembre. À partir de cette date, la crise financière s'est aggravée, entraînant l'interruption totale du fonctionnement du marché interbancaire et, par voie de conséquence, le financement de l'économie.

La baisse des marchés d'actions s'est fortement accélérée. En moyenne, les indices boursiers ont perdu environ 20 % sur le seul dernier trimestre, après une baisse d'environ 30 % sur les trois premiers trimestres.

Dans un contexte boursier particulièrement difficile en 2008, la Caisse des Dépôts a enregistré une dépréciation nette globale de 1 396,9 M€ sur son portefeuille d'actions cotées.

La forte chute des valeurs boursières fin 2008 a également pour impact la diminution des plus et moins-values latentes nettes, en constatant désormais une perte latente de 2 Md€ contre une plus-value latente de 7 Md€ en 2007.

III - Création du Fonds stratégique d'investissement

Le Fonds stratégique d'investissement (FSI) a été créé au cours du 4^e trimestre 2008, il est destiné notamment à prendre des participations au sein du capital de grandes sociétés cotées afin d'en stabiliser l'actionnariat, de sociétés en développement qui exercent des

activités clés ou en intervenant dans des secteurs stratégiques et de petites et moyennes entreprises de croissance.

À cette fin, la Caisse des Dépôts et la République française représentée par l'Agence des Participations de l'État ont conclu le 19 décembre 2008 un protocole d'investissement afin de définir la structure et la composition des organes d'administration et de direction de la société et fixer les lignes directrices relatives à l'organisation des apports respectifs des parties, en espèces et en nature au profit de la société.

Ainsi, la Caisse des Dépôts et l'État détiennent respectivement une participation représentant 51 % et 49 % du capital et des droits de vote de la société anonyme Fonds stratégique d'investissement.

Le conseil d'administration du Fonds stratégique d'investissement présidé par Monsieur Augustin de Romanet, directeur général de la Caisse des Dépôts a désigné Monsieur Gilles Michel, directeur général du Fonds stratégique d'investissement.

Le conseil d'administration est composé de sept membres :

- > deux administrateurs nommés sur proposition de la Caisse des Dépôts, le directeur général de la Caisse des Dépôts et la Caisse des Dépôts représentée par un représentant permanent ;
- > deux administrateurs représentant l'État ;
- > deux personnalités qualifiées nommées sur proposition de la Caisse des Dépôts ;
- > une personnalité qualifiée nommée sur proposition de l'État.

La Caisse des Dépôts et l'État se sont engagés d'une part à souscrire à une ou plusieurs augmentations de capital dans la limite de 6 Md€, soit 3,1 Md€ pour la Caisse des Dépôts et 2,9 Md€ pour l'État, et d'autre part à effectuer des apports en nature au profit du FSI à hauteur d'un montant total de 14 Md€ au plus tard le 31 juillet 2009, soit 7,1 Md€ pour la Caisse des Dépôts et 6,9 Md€ pour l'État.

IV - Eiffage

La Caisse des Dépôts a acquis 10,95 % du capital d'Eiffage au prix de 62 euros par action ce qui porte sa participation en capital à 19,8 % environ pour un montant de 1 154 M€. Les titres ont été transférés de la catégorie "titres d'activité de portefeuille" à celle de "titres de participation". Au 31 décembre 2008, une dépréciation de 0,5 Md€ a été comptabilisée sur la base du cours de bourse au 31 décembre 2008.

V - Souscription à l'augmentation de capital de Dexia

Le 30 septembre 2008, Dexia a réalisé une augmentation de capital de 6 Md€ souscrite par les États belge et français et les principaux actionnaires dont la Caisse des Dépôts.

L'augmentation de capital visait deux objectifs, renforcer les capitaux propres compte tenu des risques de dépréciation d'actifs à court

terme et soutenir la confiance par l'engagement des actionnaires existants et l'entrée au capital des États français et belge.

La Caisse des Dépôts – Section générale –, en tant qu'actionnaire, a apporté 1,3 Md€ à Dexia en souscrivant à l'augmentation de capital. À l'issue de cette opération, la participation de la Caisse des Dépôts dans le capital de Dexia est passée à 13 %.

Au 31 décembre 2008, une dépréciation de 1,5 Md€ a été comptabilisée sur la base de la valeur d'utilité dans le cadre du processus d'évaluation du titre.

VI - Cession de 9 % du capital de la société Holding d'investissement dans les métiers de l'environnement (HIME)

La Caisse des Dépôts a cédé le 3 octobre 2008 à CUBE Four 9 % du capital de HIME, société holding du groupe Saur.

À ce jour, le capital de HIME est réparti entre quatre actionnaires : la Caisse des Dépôts (38 %), Séché Environnement (33 %), Axa Private Equity (17 %) et CUBE Four (12 %). Cette opération vise à stabiliser le capital de Saur autour d'actionnaires de long terme partageant le même projet de créer un nouvel acteur dans les métiers de services à l'environnement en France.

VII - Nouvelles mesures financées sur fonds propres

La Caisse des Dépôts a décidé de soutenir l'effort des établissements hospitaliers qui souhaitent atteindre la norme haute qualité environnementale (HQE), en leur accordant une réduction supplémentaire du taux d'intérêt d'emprunt de 0,3 % (30 points de base).

Cette mesure, financée sur les fonds propres de la Caisse des Dépôts, porte sur une enveloppe de 225 M€ et se traduit par un effort financier de 9 M€.

Globalement, ces établissements bénéficieront d'une économie de près de 6 % du montant emprunté, permettant de couvrir les surinvestissements liés à la démarche HQE.

La convention Agir pour l'emploi, signée le 18 mars 2008, entre la Caisse des Dépôts et l'État, prévoit, dans le cadre des mesures d'aide à la création d'entreprises, la mise en place de prêts à taux zéro, de type "prêts d'honneur". Cette mesure appelée EDEN-NACRE porte sur une enveloppe de 350 M€ mobilisable entre 2008 et 2012. La Caisse des Dépôts s'est engagée à prendre en charge sur ses fonds propres l'écart entre le coût de la ressource sur Livret A et 1,5 %, soit un coût estimé à 63 M€ au 31 décembre 2008.

VIII - Accord-cadre 2009-2011

La Caisse des Dépôts a conclu un nouvel accord-cadre couvrant la période 2009-2011 avec les organisations syndicales représentatives des personnels. Il a donné lieu à l'évaluation de nouveaux engagements sociaux, comptabilisés selon les principes comptables mentionnés dans les principes d'élaboration des comptes. Le montant des provisions relatives aux engagements de cet accord-cadre s'élève à 37,8 M€ au 31 décembre 2008 et 11,2 M€ restent à étaler sur 3 ans.

IX - Évolution de la fiscalité

Le taux d'imposition relatif aux plus-values de cession de titres cotés de sociétés à prépondérance immobilière a été porté de 17,04 % à 19,63 % dans la loi de finances 2009.

PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES

Les comptes au 31 décembre 2008 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus ne présentent pas de changement par rapport à ceux appliqués pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2007, à l'exception des points mentionnés ci-dessous.

I - Changements de méthode

Transferts des titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement"

Le règlement n° 2008-17 du CRC, modifiant les dispositions relatives aux conditions de transferts des titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement" du règlement n° 90-01 du CRBF, est applicable à compter du 1^{er} juillet 2008.

Les principales modifications apportées par ce règlement sont les suivantes :

- Les titres inscrits dans la catégorie "titres de transaction" qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme, peuvent être, au choix de l'établissement, transférés en dehors de cette catégorie dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

a) dans les situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, les titres sont inscrits dans les catégories "titres de placement" ou "titres d'investissement" en fonction de la nouvelle stratégie de détention adoptée par l'établissement ;
b) lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, ils sont transférés dans la catégorie "titres de placement" ou dans la catégorie "titres d'investissement", les dispositions de chaque catégorie concernée étant applicables à la date du transfert.

- Les titres initialement inscrits dans la catégorie "titres de placement" peuvent être transférés dans la catégorie "titres d'investissement", les dispositions relatives à cette catégorie étant applicables à la date de transfert, dans l'un ou l'autre des cas suivants :

a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
b) lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Aucun de ces reclassements prévus n'a été réalisé par la section générale au 31 décembre 2008.

Ces nouvelles dispositions sont donc sans impact sur les états financiers au 31 décembre 2008.

II - Changement d'estimation comptable

Une étude a été menée, auprès des associations accordant des prêts d'honneur, sur le taux de dépréciation et de sinistralité constaté sur les prêts d'honneur. Les résultats de cette étude ont permis, pour l'exercice 2008, d'affiner les taux appliqués dans la détermination du montant des dépréciations relatives aux apports remboursables avec droits de reprise octroyés par l'Établissement public à ces associations.

Ce changement dans les modalités de détermination du montant de dépréciation de ces apports constitue un changement d'estimation comptable, qui s'applique de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2008.

Ce changement d'estimation comptable a conduit à reprendre, par résultat, les dépréciations constatées sur les apports octroyés par l'Établissement public à hauteur de 48 M€ au 31 décembre 2008.

III - Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 - Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilés sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

2 - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, ont été convertis au cours de change constaté à la date d'arrêt. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change

à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

3 - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n° 2002-03 modifié s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat prorata temporis.

> Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière, plus de 9 mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

> De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.

> Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchues du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

> Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

> Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée,

l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.

> Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

> Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

> Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice prorata temporis. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

4 - Titres et opérations sur titres

1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément aux règlements du CRC n° 2005-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres et n° 2008-17 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement", modifiant le règlement n° 90-01 du CRBF.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

■ Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont acquis (ou vendus) dès l'origine avec l'intention de les revendre (ou de les racheter) à court terme. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. À chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

Depuis le 1^{er} juillet 2008, les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un

profil récent de prise de bénéfices à court terme, peuvent être, au choix de l'établissement, transférés en dehors de cette catégorie dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- a) dans les situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, les titres sont inscrits dans les catégories "titres de placement" ou "titres d'investissement" en fonction de la nouvelle stratégie de détention adoptée par l'Établissement public ;
- b) lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'Établissement public a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, ils sont transférés dans la catégorie "titres de placement" ou dans la catégorie "titres d'investissement", les dispositions de chaque catégorie concernée étant applicables à la date du transfert.

■ Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuille de transaction ou d'investissement.

Depuis le 1^{er} juillet 2008, les titres initialement inscrits dans la catégorie "titres de placement" peuvent être transférés dans la catégorie "titres d'investissement", les dispositions relatives à cette catégorie étant applicables à la date de transfert, dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti" et sont évalués de la façon suivante :

- > actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- > bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché.

Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg, le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

■ Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis ou reclassés de la catégorie "titres de transaction" ou de la catégorie "titres de placement", avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres de transaction et de placement qui ont été reclassés dans la catégorie "titres d'investissement" sont identifiés au sein de ce portefeuille.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment :

- en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible ;
- en cas de cession ou transfert de titres de transaction ou de placement, préalablement transférés en titres d'investissement dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, et redevenus négociables sur un marché actif.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations. Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

■ Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice. Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition. Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité.

■ Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'usage par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours de bourse, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de ces titres.

2 - Opérations sur titres

■ OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédits, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

■ Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille

selon la méthode "dernier entré, premier sorti" (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée prorata temporis en résultat.

5 - Instruments financiers à terme

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prise de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, aux contrats négociés sur les marchés de gré à gré. La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

1 - Contrats d'échange de taux et de devises

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments affectés à la couverture d'un élément ou d'un groupe d'éléments couverts sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts. Les résultats sur instruments affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés prorata temporis.

■ Positions ouvertes isolées

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêté des comptes, à leur valeur de marché.

> Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.

> Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

2 - Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

■ Opérations autres que de couverture

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

> Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.

> Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

3 - Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants. La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

■ Opérations relevant de la logique de couverture

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé prorata temporis. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

■ Gestion de portefeuille de transaction

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

4 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, comparaison avec des transactions réelles et étude par catégorie d'émetteurs ou d'instruments. Dans le cas où la valorisation des instruments serait faite à partir de modèles, ceux-ci intègrent les paramètres qui affectent l'évaluation de ces instruments, notamment le niveau de liquidité des marchés concernés. Dans une approche prudente,

les calculs sont corrigés pour tenir compte des faiblesses de certains de ces paramètres, en particulier quant à leur pertinence sur longue période.

6 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément au règlement n° 2004-06 du CRC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n° 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, la Section générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien. Les 5 catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini :

- gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;
- couverture/façade : 30 ans ;
- agencements : 10 ans ;
- installations générales et techniques : 20 ans ;
- gros entretien : 15 ans.

> La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.

> Les logiciels et coûts de développements sont amortis sur 3 ans.

> À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

De même, les réserves forestières font l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

7 - Risques sur l'immobilier de placement

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique "Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets" du compte de résultat.

Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

8 - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

9 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN et EMTN). Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

10 - Provisions

Figurent sous cette rubrique :

1 - Provisions sur opérations de financement et instruments financiers

Il s'agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par les fonds d'épargne.

2 - Provisions pour engagements sociaux

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent pour l'essentiel à des indemnités de départ à la retraite et des charges liées à la mise en place de l'accord-cadre 2009-2011.

3 - Autres provisions pour risques

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés.

4 - Provisions pour impôts

Il s'agit d'une provision couvrant l'impôt latent relatif au régime de sursis d'imposition concernant les opérations d'échanges de titres (offres publiques d'échange, fusions).

11 - Engagements sociaux

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
- des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit, couverture prévoyance, frais médicaux ;
- des avantages à long terme : médailles du travail, gratifications ou jours de congé liés à l'ancienneté Caisse des Dépôts ;
- des avantages liés à la fin de contrat de travail : régimes de cessation progressive d'activité.

> Certains retraités de l'Établissement public bénéficient de prestations postérieures à l'emploi telles que la couverture de prévoyance et de frais médicaux ainsi que la compensation accordée par la Caisse des Dépôts dans la cadre de l'Épargne prévoyance individuelle.

> Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail, pour la plupart issus du nouvel accord-cadre 2009-2011, peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

- Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

- Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi, les conditions d'âge et de départ à la retraite retenues dans les calculs tiennent compte des dispositions de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

- Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table de mortalité...). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les

effets d'expérience constituent des écarts actuariels. La Caisse des Dépôts a choisi de reconnaître ces écarts immédiatement en résultat.

- En cas de modification d'un régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est étalé selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

- Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail ou médailles Caisse des Dépôts sont calculés selon la même méthode que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

12 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

13 - Impôts sur les bénéfices

La Section générale verse chaque année au Trésor public une Contribution volontaire représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéficiaires de l'établissement de l'impôt sur les sociétés.

Une provision pour impôt sur les opérations en sursis d'imposition est calculée en appliquant à ces opérations le taux d'impôt futur le plus probable.

Pour la France, les taux d'imposition appliqués s'établissent pour le 31 décembre 2008 :

- à 34,43 %, contribution sociale incluse, pour le taux de droit commun identique au 31 décembre 2007 ;
- à 15,5 %, contribution sociale incluse, pour le taux réduit long terme comprenant notamment les cessions et certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux, identique au 31 décembre 2007 ;
- à 17,04 %, contribution sociale incluse, pour les plus-values de cession long terme sur TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées ; ce taux ayant été relevé à 19,63 % pour les cessions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2009, il est applicable dès 2008 pour les opérations en sursis d'imposition ;
- à 1,72 % pour les plus-values de cession long terme de titres de participation au sens comptable et fiscal (exclusion faite des TSPI) identique au 31 décembre 2007.

Il convient de noter toutefois, que les plus et moins-values réalisées sur des titres de placement inscrits dans un sous-compte long terme, représentant moins de 5 % du capital de la société émettrice et dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€, sont taxées depuis le 1^{er} janvier 2006 au taux plein. Pour les titres détenus depuis plus de deux ans et à plus de 5 %, le taux applicable est 1,72 %.

14 - Recours à des estimations

La préparation des états financiers de la Section générale exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Par ailleurs, le contexte actuel de marché et de crise économique rend beaucoup plus complexe l'élaboration de perspectives en terme d'activité et de financements ainsi que la préparation des comptes en matière d'estimation comptable.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille et les titres de participation, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tels que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique) ;
- la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

Note 1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires débiteurs	6 007	3 085
Intérêts courus	19	16
Créances sur les établissements de crédit à vue	6 026	3 101
Crédits de trésorerie	4 071	575
Capital et assimilé ⁽¹⁾	4 068	574
Créances douteuses	148	138
Dépréciations	(148)	(138)
Intérêts courus	3	1
Titres reçus en pension livrée	341	80
Capital et assimilé ⁽²⁾	341	80
Crédit divers		
Créances douteuses	8	10
Dépréciations	(8)	(10)
Créances sur les établissements de crédit à terme	4 412	655
Créances sur les établissements de crédit	10 438	3 756

(1) Augmentation de 3,5 Md€ des prêts cash dont 1 Md€ envers Dexia.

(2) Dont 150 M€ d'encours de titres reçus en pension livrée avec les fonds d'épargne (néant au 31 décembre 2007).

Note 2 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires de la clientèle	1 368	550
Créances douteuses	6	5
Dépréciations	(6)	(5)
Intérêts courus ⁽¹⁾	1	26
Comptes ordinaires débiteurs à vue	1 369	576
Crédits de trésorerie	6 500	12 200
Capital et assimilé ^{(1) (2)}	6 478	12 193
Créances douteuses	12	16
Dépréciations	(5)	(9)
Intérêts courus	15	
Titres reçus en pension livrée		50
Titres reçus en pension livrée		50
Crédits divers	970	811
Clientèle financière	19	21
Capital et assimilé	887	780
Créances douteuses	131	123
Dépréciations	(75)	(119)
Intérêts courus	8	6
Crédits à l'équipement	551	422
Capital et assimilé	545	416
Créances douteuses	5	8
Dépréciations	(3)	(5)
Intérêts courus	4	3
Crédits au logement	514	512
Capital et assimilé	511	508
Créances douteuses	4	5
Dépréciations	(3)	(3)
Intérêts courus	2	2
Prêts subordonnés	48	77
Capital et assimilé	47	77
Créances douteuses	2	
Dépréciations	(1)	
Intérêts courus		
Autres concours à la clientèle à terme	8 583	14 072
Opérations avec la clientèle	9 952	14 648

(1) Au 31 décembre 2008, reclassement des intérêts perçus de l'ACOSS en intérêts de crédit de trésorerie, classés précédemment en intérêts courus sur comptes ordinaires débiteurs à vue.

(2) Dont 6 310 M€ d'avance à l'ACOSS intérêts courus compris (11 561 M€ au 31 décembre 2007).

Note 3a - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Analyse par nature et type de portefeuille

	31.12.2008					31.12.2007				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
Effets publics et valeurs assimilées	361	114	1 667		2 142	7 718		1 884		9 602
- fonds d'État	361	114	1 158		1 633	6 500		1 325		7 825
- bons du Trésor			509		509	1 218		559		1 777
Titres prêtés (fonds d'État)	794				794	51				51
Effets publics et valeurs assimilées	1 155	114	1 667		2 936	7 769		1 884		9 653
Obligations	552	680	12 365		13 597	348	539	10 408		11 295
Autres titres à revenu fixe	584	27 111	5 064		32 759	778	21 996	3 644		26 418
Titres prêtés								1 016		1 016
- obligations								885		885
- autres titres à revenu fixe								131		131
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 136	27 791	17 429		46 356	1 126	22 535	15 068		38 729
Actions		1 184		10 922	12 106		1 225		11 331	12 556
OPCVM		741		(19)	722		791		4	795
Titres prêtés										
Autres titres à revenu variable		352		1 055	1 407		421		885	1 306
Actions et autres titres à revenu variable		2 277		11 958	14 235		2 437		12 220	14 657
Total par type de portefeuille	2 291	30 182	19 096	11 958	63 527	8 895	24 972	16 952	12 220	63 039

Note 3b - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Éléments complémentaires

(en millions d'euros)	31.12.2008					31.12.2007				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées	1 155	114	1 667		2 936	7 769		1 884		9 653
Valeur brute	1 155	113	1 633		2 901	7 769		1 845		9 614
Primes/décotes			(2)		(2)			1		1
Créances rattachées		1	36		37			38		38
Dépréciations										
Valeur de marché	1 155	118	1 773		3 046	7 769		1 922		9 691
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 136	27 791	17 429		46 356	1 126	22 535	15 068		38 729
Valeur brute	1 136	27 862	17 104		46 102	1 126	22 450	14 721		38 297
Primes/décotes		(19)	(90)		(109)		(7)	(18)		(25)
Créances rattachées		141	415		556		122	365		487
Dépréciations		(193)			(193)		(30)			(30)
Valeur de marché	1 136	27 855	17 929		46 920	1 126	22 532	14 971		38 629
Actions et autres titres à revenu variable		2 277		11 958	14 235		2 437		12 220	14 657
Valeur brute		3 022		14 036	17 058		2 586		13 160	15 746
Créances rattachées		1		10	11				2	2
Dépréciations		(746)		(2 088)	(2 834)		(149)		(942)	(1 091)
Valeur de marché		2 369		12 317	14 686		3 204		19 742	22 946
Total du portefeuille titres	2 291	30 182	19 096	11 958	63 527	8 895	24 972	16 952	12 220	63 039

Note 4a - Principales participations

(en millions d'euros)	31.12.2008			31.12.2007	
	% de détention	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres de participation supérieurs à 150 M€					
ICADE*	61,6	3 030		3 030	3 030
DEXIA*	13,0	2 859	(1 481)	1 378	1 592
CNP ASSURANCES*	40,0	1 479		1 479	1 479
CDC INFRASTRUCTURE	100,0	1 364		1 364	1 247
EIFFAGE*	19,8	1 154	(477)	677	
CDC ENTREPRISES PORTEFEUILLE	100,0	1 000		1 000	700
SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE	100,0	963		963	963
AREVA	3,6	360		360	360
CDC ENTREPRISES CAPITAL INVEST	100,0	351		351	351
HIME	38,0	297		297	350
BAC PARTICIPATIONS (ex-GALAXY FUND MANAGEMENT)	100,0	254		254	254
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	33,2	236		236	236
SÉCHÉ*	20,0	208	(132)	76	208
TRANSDEV	43,9	204		204	204
HOLDING INFRASTRUCTURE TRANSPORTS	10,0	204		204	204
OSEO FINANCEMENT	42,8	194		194	194
Sous-total des principales participations		14 157	(2 090)	12 067	11 372
Autres titres de participation, avances et créances		1 967	(157)	1 810	1 587
Total des participations, avances et créances		16 124	(2 247)	13 877	12 959

(*) Participations cotées.

Note 4b - Participations - Mouvements

(en millions d'euros)	31.12.2007	Augmen- tations ⁽¹⁾	Diminutions	Autres mouvements ⁽²⁾	31.12.2008
Titres de participation	12 652	332	(84)	522	13 422
Valeur brute	12 759	2 455	(99)	522	15 637
- participations et autres titres détenus à long terme	3 640	137	(72)	(1 844)	1 861
- parts dans les entreprises liées	9 119	2 318	(27)	2 366	13 776
Provisions pour dépréciation	(107)	(2 123)	15		(2 215)
- participations et autres titres détenus à long terme	(101)	(34)	15		(120)
- parts dans les entreprises liées	(6)	(2 089)			(2 095)
Avances et créances rattachées	307	915	(766)	(1)	455
Valeur brute	336	926	(774)	(1)	487
- participations et autres titres détenus à long terme	302	796	(676)	(1)	421
- parts dans les entreprises liées	34	130	(98)		66
Provisions pour dépréciation	(29)	(11)	8		(32)
- participations et autres titres détenus à long terme	(22)	(11)	8		(25)
- parts dans les entreprises liées	(7)				(7)
Participations	12 959	1 247	(850)	521	13 877

(1) S'explique essentiellement par la souscription dans le capital de Dexia pour le montant de 1,3 Md€.

(2) S'explique principalement par le transfert en 2008 des titres Eiffage du portefeuille TAP (Titres de l'activité de portefeuille) vers le portefeuille des titres de participations consolidés pour 521 M€.

Note 5a - Immobilisations corporelles et incorporelles - Ventilation

	31.12.2008			31.12.2007		
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net
(en millions d'euros)						
Immobilisations d'exploitation	533	(272)	261	521	(265)	256
Immobilisations de placement	2 491	(251)	2 240	2 141	(188)	1 953
- immobilisations en cours	16		16	11		11
- terrains et immeubles	381	(172)	209	373	(163)	210
- forêts et réserves foncières	21		21	19		19
- sociétés propriétaires d'immeubles de placement	2 073	(79)	1 994	1 738	(25)	1 713
Immobilisations corporelles	3 024	(523)	2 501	2 662	(453)	2 209
Concessions, licences, brevets	358	(299)	59	303	(245)	58
Autres immobilisations	108		108	107		107
Immobilisations incorporelles	466	(299)	167	410	(245)	165
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 490	(822)	2 668	3 072	(698)	2 374

Note 5b - Immobilisations corporelles et incorporelles - Mouvements

	Net au 31.12.2007	Acquisitions/dotations	Cessions/reprises	Autres mouvements	Net au 31.12.2008
(en millions d'euros)					
Immobilisations corporelles d'exploitation brutes	521	24	(12)		533
Amortissements et dépréciations	(265)	(13)	6		(272)
Immobilisations corporelles d'exploitation	256	11	(6)		261
Immobilisations corporelles de placement brutes	2 141	1 098	(749)	1	2 491
Amortissements et dépréciations	(188)	(66)	3		(251)
Immobilisations corporelles de placement	1 953	1 032	(746)	1	2 240
Immobilisations incorporelles brutes	410	62	(4)	(2)	466
Amortissements et dépréciations	(245)	(58)	2	2	(299)
Immobilisations incorporelles	165	4	(2)		167
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 374	1 047	(754)	1	2 668

Note 6 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Charges à répartir sur plusieurs exercices	68	63
Charges constatées d'avance	68	31
Produits à recevoir	89	126
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	64	(11)
Débiteurs divers et autres comptes de régularisation	2 674	2 739
Créances douteuses sur opérations diverses	4	7
Stocks et assimilés (Forêts)	40	36
Intérêts courus		1
Dépréciations des actifs divers	(5)	(8)
Comptes de régularisation et actifs divers	3 002	2 984

Note 7- Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs	2 499	2 372
Comptes courants des fonds d'épargne	1 812	1 674
Intérêts courus	3	9
Dettes envers les établissements de crédit à vue	4 314	4 055
Comptes et emprunts à terme ⁽¹⁾	5 579	26
Titres donnés en pension livrée	6 138	12 535
Intérêts courus	49	90
Dettes envers les établissements de crédit à terme	11 766	12 651
Dettes envers les établissements de crédit	16 080	16 706

(1) Emprunt auprès de la Banque de France pour un montant de 4 311 M€.

Note 8 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	31 342	33 030
Intérêts courus	1	
Comptes ordinaires créditeurs à la clientèle	31 343	33 030
Consignations	3 366	3 344
Comptes créditeurs à terme	4 823	5 407
Titres donnés en pension livrée	1 315	417
Autres sommes dues à la clientèle	11	2
Intérêts courus	563	516
Autres dettes envers la clientèle	10 078	9 686
Opérations avec la clientèle	41 421	42 716

(1) Le stock de 31 342 M€ est constitué principalement par les dépôts des notaires pour 19 545 M€ (23 702 M€ au 31 décembre 2007), des mandataires judiciaires pour 4 612 M€ (4 735 M€ au 31 décembre 2007), du compte FRR pour 2 715 M€ (1 261 M€ au 31 décembre 2007) et des fonds gérés pour 272 M€ (144 M€ au 31 décembre 2007).

Note 9 - Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Bons à moyen terme négociables (BMTN) ⁽¹⁾	13 707	5 048
Autres titres de créances négociables émis (TCN) ⁽¹⁾	8 697	1 782
Dettes rattachées	66	9
Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	22 470	6 839
Dettes représentées par un titre	22 470	6 839

(1) Lors de la crise financière, la Caisse des Dépôts a augmenté ses liquidités via l'émission de titres négociables à court terme BMTN et TCN au second semestre 2008.

Note 10 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Produits constatés d'avance	315	124
Charges à payer	51	25
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	986	13
Dettes de titres ⁽¹⁾	1 346	8 067
Créditeurs divers et autres comptes de régularisation	1 899	2 996
Comptes de régularisation et passifs divers	4 597	11 225

(1) Concerne principalement les dettes de titres empruntés auprès des fonds d'épargne.

Note 11 - Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2007	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31.12.2008
Provisions pour engagements sociaux	144	51	(6)	(51)		138
Retraites	28	3	(1)		(3)	27
Médailles du travail	16	2	(1)			17
Accord-cadre ⁽¹⁾	100	46	(4)	(51)	3	94
Provisions pour risques immobiliers	1					1
Autres	1					1
Provisions pour risques de contrepartie	43	4	(1)	(7)		39
Engagement par signature	6	2		(5)		3
Prêts	21		(1)			20
Autres	16	2		(2)		16
Provisions pour impôts ⁽²⁾	940		(427)			513
Autres provisions	643	360	(62)	(239)		702
Sur participations	36	18		(21)		33
Sur instruments de marché ⁽³⁾	133	221		(16)		338
Sur prêts bonifiés ^{(4) (5)}	362	121	(62)	(101)		320
Autres ⁽⁶⁾	112			(101)		11
Provisions	1 771	415	(496)	(297)		1 393

(1) Correspond au nouvel accord-cadre 2009-2011. La reprise est imputable à l'accord-cadre précédent.

(2) Correspond aux provisions pour impôts sur les opérations d'échange en sursis d'imposition.

(3) Dotation nette de 8 M€ liée à l'exercice de la 2^e tranche de l'achat ferme de titres EADS et à la valorisation de la 3^e tranche.

(4) La reprise de provision utilisée correspond au maximum au montant de la charge de bonification au 31 décembre 2008 (80 M€ Note 27).

Dont reprise de provision non utilisée de 30 M€ correspond aux prêts fonciers équilibrés.

(5) Nouvelles enveloppes de bonifications sur prêts mises en place pour les programmes "d'aide à la création d'entreprises" pour 63 M€ et "prêts hopitaux" pour 9 M€. Complément d'enveloppes sur les prêts logement 49 M€ (dont 25 M€ pour l'accession sociale).

(6) Dont une reprise de 100 M€ au titre des versements à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Note 12 - Variation des capitaux propres

	Réserve générale	Écart de rééva- luation	Prov. régle- mentées Subventions d'inves- tissement	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres (hors FRBG)	Fonds pour risques bancaires généraux	Capitaux propres (y compris FRBG)
(en millions d'euros)								
Capitaux propres au 31 décembre 2006	11 416	34	8	(20)	1 175	12 613	473	13 086
Affectation du résultat 2006				1 175	(1 175)			
Distribution 2007 au titre du résultat 2006 ⁽¹⁾	(316)			(1 175)		(1 491)		(1 491)
Autres variations			1			1		1
Résultat au 31 décembre 2007					8 907	8 907		8 907
Capitaux propres au 31 décembre 2007	11 100	34	9	(20)	8 907	20 030	473	20 503
Affectation du résultat 2007				8 907	(8 907)			
Distribution 2008 au titre du résultat 2007 ⁽¹⁾				(829)		(829)		(829)
Autres variations	8 078			(8 078)				
Résultat au 31 décembre 2008					(2 172)	(2 172)		(2 172)
Capitaux propres au 31 décembre 2008	19 178	34	9	(20)	(2 172)	17 029	473	17 502

(1) Les dividendes distribués à l'État en 2008 au titre de l'exercice 2007 correspondent à 33^{1/3} % du résultat consolidé part du groupe, soit 829 M€.

Note 13a - Risques de crédit - Ventilation des encours établissements de crédit

	31.12.2008					31.12.2007	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique	10 438		8	148	(156)	10 438	3 756
France	7 428		8	148	(156)	7 428	3 246
Europe	3 002					3 002	501
Autres	8					8	9
Répartition par durée résiduelle	10 438		8	148	(156)	10 438	3 756
Inférieure à 3 mois	10 192		8		(8)	10 192	3 682
De 3 mois à 1 an	180					180	2
De 1 an à 5 ans	5					5	6
Supérieure à 5 ans	61			148	(148)	61	66
Dépréciations déduites de l'actif			(8)	(147)		(155)	(148)
Ouvertures			(10)	(138)		(148)	(139)
Dotations				(20)		(20)	(20)
Reprises			2	11		13	11

Note 13b - Risques de crédit - Ventilation des encours clientèle

	31.12.2008					31.12.2007	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique	9 884		33	128	(93)	9 952	14 648
France	9 837		33	110	(75)	9 905	14 089
Europe	1			18	(18)	1	501
Autres	46					46	58
Répartition par durée résiduelle	9 884		33	128	(93)	9 952	14 648
Inférieure à 3 mois	1 396		3	5	(7)	1 397	12 230
De 3 mois à 1 an	134			8	(5)	137	124
De 1 an à 5 ans	621		6	39	(26)	640	616
Supérieure à 5 ans	7 733		24	76	(55)	7 778	1 678
Dépréciations déduites de l'actif			(23)	(70)		(93)	(141)
Ouverture			(21)	(120)		(141)	(140)
Dotations			(7)			(7)	(11)
Reprises			5	50		55	10

Note 13c - Risques de crédit - Ventilation des titres de placement et d'investissement à revenu fixe

	31.12.2008				31.12.2007	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)						
Répartition par zone géographique	47 193	1		(193)	47 001	39 487
France	20 849	1		(58)	20 792	15 568
Europe	23 781			(118)	23 663	21 102
Autres	2 563			(17)	2 546	2 817
Répartition par durée résiduelle	47 193	1		(193)	47 001	39 487
Inférieure à 3 mois	6 577	1		(1)	6 577	14 676
De 3 mois à 1 an	15 599			(6)	15 593	7 209
De 1 an à 5 ans	15 230			(80)	15 150	9 720
Supérieure à 5 ans	9 787			(106)	9 681	7 882
Répartition par notation	47 193	1		(193)	47 001	39 487
AAA	19 140			(121)	19 019	14 769
AA	19 218			(8)	19 210	21 419
A	8 155			(16)	8 139	2 885
BBB	319			(4)	315	298
Non renseigné	361	1		(44)	318	116
Dépréciations déduites de l'actif				(193)	(193)	(30)
Ouverture				(30)	(30)	(14)
Dotations				(170)	(170)	(393)
Reprises				7	7	377

Note 14a - Éléments du bilan ventilés par devises - Valeurs nettes après dépréciations

(en millions d'euros)	Euro	USD	GBP	Autres	Total
Actif					
Créances sur les établissements de crédit	10 343	15	41	39	10 438
Créances sur la clientèle	9 940			12	9 952
Titres de transaction					
Effets publics et valeurs assimilées	1 155				1 155
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 136				1 136
Titres de placement					
Effets publics et valeurs assimilées	114				114
Obligations et autres titres à revenu fixe	27 791				27 791
Titres d'investissement					
Effets publics et valeurs assimilées	1 667				1 667
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 429				17 429
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	11 629	4 321		130	16 080
Dettes envers la clientèle	40 548	228	64	581	41 421
Dettes représentées par un titre					
Emprunts obligataires					
Autres titres à revenu fixe	11 948	6 984	1 650	1 888	22 470

Note 14b - Éléments du bilan par durée restant à courir - Valeurs nettes après dépréciations

(en millions d'euros)	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Actif					
Créances sur établissements de crédit à terme	10 192	180	5	61	10 438
Créances sur la clientèle	1 397	137	640	7 778	9 952
Titres de placement					
Effets publics et valeurs assimilées			114		114
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 976	13 858	5 615	2 342	27 791
Titres d'investissement					
Effets publics et valeurs assimilées		78	809	780	1 667
Obligations et autres titres à revenu fixe	601	1 657	8 612	6 559	17 429
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit à terme	15 349	731			16 080
Dettes envers la clientèle	39 152	2 232	37		41 421
Dettes représentées par un titre					
Emprunts obligataires					
Autres titres à revenu fixe	18 727	1 637	654	1 452	22 470

Note 15 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus	285	81
Devises achetées non encore reçues	34	36
Euros vendus non encore livrés	33	36
Devises vendues non encore livrées	289	81
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
- euros à recevoir	250	290
- devises à livrer	238	271
Devises à recevoir contre euros à livrer		
- devises à recevoir	14 676	3 071
- euros à livrer	13 760	3 044
Devises à recevoir contre devises à livrer		42
Devises à livrer contre devises à recevoir		42
Report/déport non couru		
À recevoir	7	4
À payer	24	

Note 16 - Instruments financiers à terme

31.12.2008

(en millions d'euros)	Transaction		Trésorerie/couverture	
	Engagements donnés Achat/emprunt	Engagements reçus Vente/prêt	Engagements donnés Achat/emprunt	Engagements reçus Vente/prêt
	Opérations fermes			
Marchés gré à gré	21 137	20 923	7 667	7 667
Swaps de taux	20 923	20 923	7 667	7 667
- <i>juste valeur</i>	205	140	1 352	1 274
Autres contrats	214			
Opérations conditionnelles				
Marchés gré à gré		130	15	

Note 17a - Instruments financiers à terme - Ventilation par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31.12.2008				Total
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
Opérations fermes					
Swaps de taux donnés	12 534	9 464	3 473	3 119	28 590
Swaps de taux reçus	12 534	9 464	3 473	3 119	28 590
Autres contrats donnés	214				214
Opérations conditionnelles					
Caps, floors donnés	130				130
Caps, floors reçus	15				15

Note 17b - Instruments financiers à terme - Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2008				Total
	Euro	USD	GBP	Autres	
Opérations fermes					
Swaps de taux donnés	27 111	280	339	860	28 590
Swaps de taux reçus	27 111	280	339	860	28 590
Autres contrats donnés	214				214
Opérations conditionnelles					
Autres options données	130				130
Autres options reçues	15				15

Note 18a - Risques de crédit - Engagements par signature

	31.12.2008	31.12.2007
(en millions d'euros)	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France	51 063	15 546
Europe	582	172
États-Unis		117
Autres	211	45
Répartition par zone géographique	51 856	15 880

Note 18b - Risques de crédit - Instruments financiers à terme Répartition des engagements reçus (ventes/prêts)

	31.12.2008	31.12.2007
(en millions d'euros)	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France	18 230	8 098
Europe	10 160	5 389
États-Unis	200	71
Autres		94
Répartition par zone géographique	28 590	13 652

Note 19 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts sur banque centrale et CCP	32	34
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	97	92
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	21	4
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	83	61
Produits sur report/déport	18	19
Autres intérêts et produits assimilés	18	41
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	269	251
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(93)	(72)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	(425)	(598)
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension	(66)	(123)
Charges sur report/déport	(79)	(8)
Autres intérêts et charges assimilées	(8)	(26)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires	(671)	(827)

Note 20 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	27	15
Intérêts sur crédit à la clientèle ⁽¹⁾	822	623
Intérêts sur prêts à la clientèle et valeurs reçues en pension	3	2
Autres intérêts et produits assimilés	2	3
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	854	643
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(443)	(424)
Intérêts sur consignations	(57)	(44)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(218)	(250)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	(34)	(8)
Autres intérêts et charges assimilées	(1)	
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(753)	(726)

(1) Dont 742 M€ d'intérêts perçus de l'ACOSS contre 552 M€ au 31 décembre 2007.

La variation des intérêts s'explique notamment par l'augmentation de l'encours moyen de l'ACOSS qui s'élève à 18,6 Md€ au 31 décembre 2008 contre 13,6 Md€ au 31 décembre 2007.

Note 21 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	672	879
Obligations	25	22
Autres titres à revenu fixe	647	857
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	802	732
Effets publics	89	130
- <i>fonds d'État</i>	71	111
- <i>bons du Trésor</i>	18	19
Obligations	520	472
Autres titres à revenu fixe	193	130
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 474	1 611
Intérêts sur certificats de dépôts négociables	(196)	(196)
Intérêts sur bons à moyen terme négociables	(304)	(66)
Intérêts et charges sur emprunts obligataires	(1)	
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	(501)	(262)

Note 22 - Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Micro-couverture	119	40
- <i>swaps de taux</i>	100	39
- <i>swaps exotiques multi-devises</i>	19	1
Transaction		2
- <i>prêts de titres</i>		2
Autres intérêts et produits assimilés	119	42
Micro-couverture	(110)	(39)
- <i>swaps de taux</i>	(93)	(39)
- <i>swaps financiers</i>	(2)	
- <i>swaps exotiques multi-devises</i>	(15)	
Autres intérêts et charges assimilées	(110)	(39)

Note 23 - Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Revenus des titres de placement	63	51
Actions	48	43
OPCVM	8	4
Autres titres à revenu variable	7	4
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	561	500
Revenus des titres de participation ⁽¹⁾	679	453
Revenus des titres à revenu variable	1 303	1 004

(1) L'augmentation de revenus sur les titres de participation s'explique notamment par :

- un dividende Eiffage de 22 M€ au 31 décembre 2008, classé auparavant en titres de l'activité de portefeuille,
- un dividende CNP de 169 M€ au 31 décembre 2008 contre 125 M€ au 31 décembre 2007,
- un dividende au 31 décembre 2008 sur CDC Capital Investissement pour 97 M€ (aucun au 31 décembre 2007).

Note 24 - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec la clientèle	5		5	
Opérations sur titres		(15)		(16)
Opérations sur instruments financiers				(1)
Prestations de services et divers	17	(23)	12	(24)
Commissions	22	(38)	17	(41)
Total net		(16)		(24)

Note 25 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	31.12.2008	31.12.2007
(en millions d'euros)		
Résultat sur opérations sur titres de transaction	71	21
Résultat sur opérations de change	(27)	(12)
Résultat sur opérations sur instruments financiers ⁽¹⁾	(26)	57
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	18	66

(1) Dont une dotation nette de 8 M€ liée à l'exercice de la 2^e tranche de l'achat ferme de titres EADS et à la valorisation de la 3^e tranche (contre une reprise de 61 M€ en 2007 sur la 1^{re} tranche).

Note 26 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	31.12.2008	31.12.2007
(en millions d'euros)		
Résultat de cession des titres de placement	52	347
- <i>effets publics et valeurs assimilées (fonds d'État)</i>		(2)
- <i>obligations</i>		(6)
- <i>autres titres à revenu fixe</i>	(11)	(3)
- <i>actions</i>	91	235
- <i>OPCVM et autres titres à revenu variable</i>	(28)	123
Autres produits et charges sur titres de placement	(1)	(1)
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de placement ⁽¹⁾	(939)	(114)
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	(888)	232
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	483	1 370
- <i>actions⁽²⁾</i>	479	1 285
- <i>OPCVM et autres titres à revenu variable</i>	4	85
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(2)	(6)
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille ⁽¹⁾	(1 183)	99
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	(702)	1 463
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	(1 590)	1 695

(1) Compte tenu de la crise financière, la Caisse des Dépôts a comptabilisé dans ses livres un complément de dépréciation sur ses portefeuilles TAP et placement de 2 165 M€.

(2) La baisse s'explique notamment par la plus-value de cession de titres Tower Participations constatée en 2007 pour 720 M€.

Note 27 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/pertes sur cessions d'immobilisations de placement	10	(3)	2	(19)
Dotations/reprises d'amortissements et dépréciations sur immobilisations de placement	4	(69)	4	(21)
Revenus et charges sur immeubles de placement	223	(47)	265	(38)
Produits et charges sur immobilisations de placement	237	(119)	271	(78)
Dotations/reprises des dépréciations sur programmes d'intérêt général	101			
Produits et charges sur produits et charges sur programmes d'intérêt général	101			
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	1		1	
Rémunérations versées aux préposés		(68)		(68)
Autres produits et charges divers d'exploitation ⁽¹⁾	236	(477)	148	(515)
Autres produits et charges d'exploitation	237	(545)	149	(583)
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	575	(664)	420	(661)
Total net		(89)		(241)

(1) Dont une charge nette au titre des bonifications de 37,8 M€ en 2008 contre 65,9 M€ en 2007.

Note 28a - Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Salaires et traitements	(300)	(286)
Autres charges sociales	(151)	(137)
Intéressement et participation	(9)	(6)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(44)	(42)
Dotations/reprises des dépréciations sur frais de personnel	6	21
Frais de personnel	(498)	(450)
Impôts et taxes	(10)	(9)
Loyers, charges locatives	(31)	(30)
Primes d'assurances	(1)	(2)
Études et recherches	(123)	(108)
Services extérieurs - divers	(77)	(69)
Autres charges	(22)	(21)
Autres frais administratifs	(264)	(239)
Refacturation	434	407
Produits et charges générales d'exploitation	(328)	(282)

Note 28b - Effectifs rémunérés

(en nombre de personnes)	31.12.2008	31.12.2007
Effectif moyen : cadres	2 066	1 971
Droit public	702	693
Droit privé	1 321	1 232
Statutaires des mines	43	46
Effectif moyen : non-cadres	4 246	4 444
Droit public	3 659	3 830
Droit privé	331	325
Statutaires des mines	256	289
Total effectif moyen	6 312	6 415
Effectif de clôture : cadres	2 124	2 026
Droit public	727	718
Droit privé	1 356	1 262
Statutaires des mines	41	46
Effectif de clôture : non-cadres	4 173	4 370
Droit public	3 584	3 760
Droit privé	339	337
Statutaires des mines	250	273
Total effectif de clôture	6 297	6 396

Note 29 - Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dotations/immobilisations incorporelles	(55)	(46)
Concessions et logiciels	(55)	(46)
Dotations/immobilisations corporelles	(13)	(13)
Immeubles et agencements	(12)	(11)
Mobiliers, matériels et outillages	(1)	(2)
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(68)	(59)

Note 30 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dépréciation des créances	(5)	(33)
Risques sur engagements par signature		(2)
Risques de contrepartie	(2)	(1)
Dotations pour dépréciations et provisions	(7)	(36)
Dépréciation des créances	16	21
Risques sur engagements par signature		8
Risques de contrepartie	4	2
Reprises de dépréciations et provisions	20	31
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(7)	(13)
Pertes et récupérations	(7)	(13)
Coût du risque	6	(18)

Note 31 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Gains/pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2)	10
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	(2)	10
Solde en bénéfice ou en perte des opérations sur titres de participation et avances	(2 103)	6 851
Gains/pertes sur cessions des participations et gains/pertes sur avances ⁽¹⁾	6	6 816
Dotations/reprises des dépréciations sur participations et avances ⁽²⁾	(2 109)	35
Solde en bénéfice ou en perte des opérations sur titres d'investissement et autres TDLT	(1)	
Gains ou pertes sur cession des titres d'investissement et autres titres détenus à long terme	(1)	
Gains ou pertes des opérations sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	(2 104)	6 851
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(2 106)	6 861

(1) La baisse des cessions sur participations en 2007 correspond :

- aux opérations de transmission universelle de patrimoine qui ont dégagé des bonis de fusion pour 4 498 M€ ;
- à la plus-value réalisée sur l'échange de titres Icade dans le cadre de l'opération de passage du statut SIIC pour 2 279 M€.

(2) Comprend principalement une dépréciation sur Eiffage pour 477 M€ et Dexia pour 1 481 M€.

Note 32 - Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) ⁽¹⁾	(410)	(471)
Dotations/reprises nettes aux provisions pour impôts ⁽¹⁾	427	(316)
Charge d'impôt	17	(787)

(1) La Caisse des Dépôts a décidé de mettre un terme au titre de 2008 au report d'imposition de la plus-value d'Icade dérogée en 2007 lors de la fusion Icade - Icade EMGP (sursis facultatif prévu à l'article 38-7 du CGI lors de l'échange de titres résultant d'une fusion). À ce titre, elle a donc constaté un impôt exigible associé à une reprise de provision sur impôt.

Note 33 - Garantie de la Caisse des Dépôts à Ixis Corporate & Investment Bank (ICIB)

Au terme d'un accord ratifié le 1^{er} décembre 2000, la Caisse des Dépôts a accordé à CDC Ixis devenu ICIB (Ixis Corporate & Investment Bank) une garantie prenant la forme d'un cautionnement solidaire. Cette garantie porte sur certains instruments financiers permettant le refinancement d'ICIB (opérations d'émission à l'exception des émissions subordonnées, opérations interbancaires et de trésorerie) ainsi que sur les engagements par signature. Selon les termes de la convention, ICIB peut à son tour et sous certaines conditions accorder sa garantie à certaines de ses filiales.

La Commission européenne a examiné les termes de cet accord et de sa rémunération en mai 2003. Conformément à la décision favorable de la Commission européenne, l'octroi de cette garantie pour les opérations nouvelles s'est éteint au 23 janvier 2007.

Depuis le 1^{er} avril 2003, les nouvelles opérations de bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 ne peuvent plus être garanties et à partir du 23 janvier 2004, les nouvelles opérations de hors-bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 seront également exclues.

Depuis le 30 juin 2004, date de cession de CDC Ixis au groupe Caisse d'Épargne, l'accord de Refondation, sans remettre en cause le dispositif précité, l'a complété par un engagement de contre-garantie de la CNCE au profit de la Caisse des Dépôts, au titre de son engagement initial face à CDC IXIS. La Caisse des Dépôts rétrocède à ce titre à la CNCE 50 % de la rémunération reçue.

La garantie initialement accordée par la Caisse des Dépôts à CDC Ixis a permis de rehausser la signature de cet établissement, posant les bases d'un dispositif transitoire, autorisé par la Direction de la concurrence de la Commission européenne. L'association des deux engagements (l'un donné, l'autre reçu) avait été considérée dans la perspective du processus de sortie d'ICIB des activités gérées directement par la Caisse des Dépôts.

L'application des règles comptables habituelles, conduisant à l'inscription en hors-bilan des deux engagements réciproques, n'a pas été retenue au motif que ces règles ne permettent pas de restituer la réalité de cette opération complexe et exceptionnelle d'accompagnement de la sortie d'une ancienne filiale et de l'extinction programmée des obligations de la Caisse des Dépôts.

À partir du 1^{er} avril 2003, la rémunération annuelle de la garantie est le plus élevé des trois montants suivants :

- a) un montant fonction du rapport, calculé sur base consolidée, entre les fonds propres en risques et les fonds propres de base, au sens de la réglementation prudentielle ;
- b) le produit des encours d'instruments financiers émis par ICIB par l'écart, à l'émission, entre la rémunération des instruments financiers de même maturité émis par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que CDC Ixis intrinsèque (sans garantie) et la rémunération desdits instruments par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que ICIB garanti ;
- c) 8 M€.

Au titre de l'exercice 2008, la rémunération due par ICIB à la Caisse des Dépôts s'élève à 10,8 M€, sur laquelle le montant à rétrocéder à la CNCE s'élève à 5,4 M€.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- > le contrôle des comptes annuels de la section générale de la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- > la justification de nos appréciations ;
- > la vérification spécifique des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la section générale de la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

La crise financière et économique qui s'est notamment traduite par la très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. Ces conditions sont décrites au paragraphe II « Impacts de la crise financière » de la partie « Événements marquants de la période » et au paragraphe III.14 « Recours à des estimations » de la partie « Principes d'élaboration des comptes » de l'annexe. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce :

■ Estimations comptables

- > Évaluation des titres

L'évaluation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire ou financière. Les titres de participation et titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère (paragraphe III.4 de la note « Principes d'élaboration des comptes », notes 3 et 4 de l'annexe). Nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

- > Bonification de prêts versés par les fonds d'épargne

La Section générale procède à la bonification de prêts versés par les fonds d'épargne dans le cadre du dispositif destiné à relancer les parcours résidentiels des ménages à revenus modestes. À ce titre, la Section générale constitue une provision (note 11 de l'annexe). Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la Section générale dans le cadre de la détermination de la provision.

> Provisionnement des engagements sociaux

Comme indiqué dans le paragraphe III.11 de la note «Principes d'élaboration des comptes» et dans la note 11 de l'annexe, la Section générale constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 27 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Catherine Pariset

Bruno Tesnière



Guillaume Potel



Denis Grison

Comptes annuels

des fonds d'épargne
centralisés
à la Caisse des Dépôts

sommaire

Note de présentation	140
Bilan	141
Décomposition du bilan	142
Hors-bilan	144
Décomposition du hors-bilan	145
Compte de résultat	146
Notes annexes aux états financiers	147

Note de présentation

Présentation de l'activité

■ **L'activité de la Caisse des Dépôts se répartit selon deux missions principales :**

> **l'activité propre exercée par la Section générale** – entité financière et administrative de la Caisse des Dépôts – et les filiales et participations qui lui sont rattachées, notamment les groupes Icade, Transdev, Egis, CDA, CNP Assurances, SNI, CDC Entreprises et CDC Capital Investissement ;

> **la gestion des fonds qui lui sont confiés** : la structure comptable de la Caisse des Dépôts traduit la nature des relations existant entre l'établissement et ces fonds.

Des textes d'origines diverses (légale, réglementaire ou conventionnelle) définissent en effet la nature des prestations assurées par la Caisse des Dépôts et les conditions financières qui y sont attachées.

Les textes régissant les fonds d'épargne sont essentiellement contenus dans le code des Caisses d'épargne et le code monétaire et financier.

La déclinaison pratique de ces textes structure fortement la gestion des fonds d'épargne et la présentation de leurs comptes, en particulier la nécessité de distinguer les actifs, passifs, charges et revenus propres à certains éléments de l'activité ou le fait qu'une garantie de l'État s'applique à certains fonds déposés.

Présentation des comptes

■ **Les états financiers retracent la situation de l'ensemble des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts ; ils recouvrent les fonds suivants au 31 décembre 2008 :**

- > Caisses d'épargne et de prévoyance : livret A ;
- > Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne et de prévoyance ;
- > Caisse nationale d'épargne : livret A ;
- > Fonds de réserve et de garantie de la CNE ;
- > Livret d'épargne populaire (LEP) ;
- > Fonds de réserve du Livret d'épargne populaire ;
- > Livret de développement durable (LDD) – ex-Codevi ;
- > Fonds de réserve du financement du logement (FRFL) ;
- > Fonds de garantie des SDR.

Les systèmes comptables permettent d'individualiser, pour chaque fonds géré, les ressources qui lui sont propres, les emplois qui en sont faits ainsi que le résultat qui s'y rapporte. Un bilan de l'ensemble et une décomposition par fonds sont présentés.

Bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		50 788	63 084
Effets publics et valeurs assimilées	4	38 528	52 888
Créances sur les établissements de crédit	1 et 3	12 260	10 196
Opérations avec la clientèle		93 677	88 282
Créances sur la clientèle	2 et 3	93 677	88 282
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable		76 918	65 201
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	66 302	54 756
Actions et autres titres à revenu variable	4	10 616	10 445
Comptes de régularisation et actifs divers	5	175	125
Total actif		221 558	216 692
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées		153 393	154 618
Dettes envers les établissements de crédit	6 et 8	153 393	154 618
Opérations avec la clientèle		59 775	51 621
Autres dettes envers la clientèle	7 et 8	59 775	51 621
Comptes de régularisation et passifs divers	9	2 579	2 459
Provisions	10	1 128	1 059
Dépôts de garantie		15	14
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	11	661	2 416
Capitaux propres (hors FRBG)	12	4 007	4 505
Réserves		3 510	3 215
Report à nouveau		389	33
Résultat en instance d'affectation		108	1 257
Total passif		221 558	216 692

Décomposition du bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2008

	Livret A CEP	FRGCE	Livrets A et B CNE	FRGCNE
(en millions d'euros)				
Actif				
Opérations de trésorerie et interbancaires	17 059	592	16 820	471
Effets publics et valeurs assimilées	10 413	413	5 736	450
Créances sur les établissements de crédit	6 646	179	11 084	21
Opérations avec la clientèle	54 650		33 355	
Créances sur la clientèle	54 650		33 355	
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	25 486	880	19 798	571
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 158	880	16 385	571
Actions et autres titres à revenu variable	5 328		3 413	
Comptes de régularisation et actifs divers	75	6	68	1
Total actif	97 270	1 478	70 041	1 043
Passif				
Opérations interbancaires et assimilées	94 916		9 895	
Dettes envers les établissements de crédit	94 916		9 895	
Opérations avec la clientèle			59 025	
Autres dettes envers la clientèle			59 025	
Comptes de régularisation et passifs divers	1 536	16	741	7
Provisions	558	3	297	2
Dépôts de garantie				
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	42			
Capitaux propres - hors FRBG	218	1 459	83	1 034
Réserves		1 393		987
Report à nouveau	67		45	
Résultat en instance d'affectation	151	66	38	47
Total passif	97 270	1 478	70 041	1 043

LEP	Fonds de réserve du LEP	LDD	Fonds de garantie prêts SDR	Fonds de réserve du financement du logement	Montant cumulé (A)	Opérations entre fonds (B)	Montant global (A - B)
17 088	766	(2 038)	16	14	50 788		50 788
21 266	250				38 528		38 528
(4 178)	516	(2 038)	16	14	12 260		12 260
4 637		1 035			93 677		93 677
4 637		1 035			93 677		93 677
28 017	468	1 698			76 918		76 918
26 142	468	1 698			66 302		66 302
1 875					10 616		10 616
22	1	2			175		175
49 764	1 235	697	16	14	221 558		221 558
48 424		158			153 393		153 393
48 424		158			153 393		153 393
750					59 775		59 775
750					59 775		59 775
231	6	29		13	2 579		2 579
197		71			1 128		1 128
			15		15		15
419		200			661		661
(257)	1 229	239	1	1	4 007		4 007
	1 182				3 562	52	3 510
25		251	1		389		389
(282)	47	(12)		1	56	(52)	108
49 764	1 235	697	16	14	221 558		221 558

Hors-bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres		
Engagements de financement	30 521	21 512
En faveur d'établissements de crédit	11 966	6 081
En faveur de la clientèle	18 555	15 431
Engagements de garantie		38
En faveur d'établissements de crédit		38
Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres		
Engagements de garantie	85 602	81 190
Reçus d'établissements de crédit	3 742	3 533
Reçus de la clientèle	285	132
Reçus de l'État et assimilés	81 575	77 525
Engagements sur titres	1 000	154
Titres à recevoir	1 000	154
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés	110	250

Décomposition du hors-bilan des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts au 31 décembre 2008

	Livret A CEP	Livrets A et B CNE	LEP	LDD	Montant global
(en millions d'euros)					
Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titres					
Engagements de financement	14 676	12 154	3 691		30 521
En faveur d'établissements de crédit	3 622	5 847	2 497		11 966
En faveur de la clientèle	11 054	6 307	1 194		18 555
Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titres					
Engagements de garantie	51 661	31 426	1 500	1 015	85 602
Reçus d'établissements de crédit	2 626	1 040	76		3 742
Reçus de la clientèle	220	47	18		285
Reçus de l'État et assimilés	48 815	30 339	1 406	1 015	81 575
Engagements sur titres	1 000				1 000
Titres à recevoir	1 000				1 000
Autres engagements donnés et reçus					
Autres engagements donnés	51	31	28		110

Compte de résultat des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés		10 235	8 100
Opérations de trésorerie et interbancaires	18	500	424
Opérations avec la clientèle	19	4 341	3 221
Obligations et autres titres à revenu fixe	22	4 980	4 222
Autres intérêts et produits assimilés	23	414	233
Intérêts et charges assimilées		(8 486)	(6 326)
Opérations de trésorerie et interbancaires	18	(6 180)	(4 765)
Opérations avec la clientèle	19	(1 971)	(1 388)
Autres intérêts et charges assimilées	23	(335)	(173)
Revenus des titres à revenu variable	24	541	441
Commissions (produits)	25	2	2
Commissions (charges)	25	(1 956)	(1 787)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	(2)	
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	27	(1 894)	397
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets		4	4
Produit net bancaire		(1 556)	831
Charges générales d'exploitation	28	(88)	(77)
Résultat brut d'exploitation		(1 644)	754
Coût du risque	29	(3)	8
Résultat d'exploitation		(1 647)	762
Dotations au FRBG nettes des reprises	30	1 755	495
Résultat net		108	1 257

Notes annexes aux états financiers

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

I - Crise financière

2008 aura été l'année de tous les chocs : choc issu de la crise financière, amorcée à l'été 2007 et qui a pris une dimension systémique à l'automne ; choc sur les marchés immobiliers qui s'est intensifié aux États-Unis et s'est propagé à l'Europe ; choc sur le marché des matières premières avec une hausse historique des prix de l'énergie au premier semestre suivie d'une chute tout aussi spectaculaire, en l'espace d'une année le prix du baril de pétrole est passé de 97 dollars à 147 dollars pour terminer à 35 dollars.

L'événement marquant aura été incontestablement la faillite de la quatrième banque d'affaire mondiale, Lehman Brothers, au mois de septembre. À partir de cette date, la crise financière s'est aggravée, entraînant l'interruption totale du fonctionnement du marché interbancaire et par voie de conséquence, le financement de l'économie.

La baisse des marchés d'actions s'est fortement accélérée. En moyenne, les indices boursiers ont perdu environ 20 % sur le seul dernier trimestre, après une baisse d'environ 30 % sur les trois premiers trimestres.

Dans ce contexte, les principaux impacts de la crise financière sur les comptes des fonds d'épargne ont porté sur leurs interventions (décrites dans le paragraphe suivant) ainsi que sur les dépréciations constatées sur les portefeuilles d'actifs financiers.

II - Interventions des fonds d'épargne dans le contexte de crise financière et immobilière

■ Financement des PME

> Nouvelle enveloppe Oséo

Un contrat de prêt avec Oséo portant sur une enveloppe de 2 Md€ a été signé en décembre 2008 afin de permettre à l'emprunteur de financer une augmentation de 50 % de son activité de prêts dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de soutien aux petites et moyennes entreprises annoncé par le président de la République le 2 octobre 2008. Un premier versement de 500 M€ est intervenu en décembre 2008.

> Transfert de ressources LDD et LEP aux banques

Une partie des ressources collectées sur les livrets d'épargne réglementée (LDD et LEP) a été laissée à la disposition des banques pour être affectées au financement des PME.

Ainsi :

- l'arrêté du 8 octobre 2008 a supprimé l'obligation de centralisation des dépôts du livret de développement durable, ce qui s'est traduit par une décollecte de 7,1 Md€ ;
- le décret n° 2008-1057 du 15 octobre 2008 a ramené la centralisation des dépôts du livret d'épargne populaire de 85 % à 70 %, ce qui s'est traduit par une décollecte de 7,3 Md€.

■ Financement des collectivités territoriales

Afin de répondre aux besoins de financement des opérations d'investissement des collectivités locales au titre du budget 2008 dans le contexte de crise de liquidité bancaire du dernier trimestre 2008, le gouvernement a décidé d'ouvrir une enveloppe exceptionnelle de 5 Md€ de prêts sur fonds d'épargne.

L'enveloppe a été attribuée par adjudication en novembre 2008 :
- la Caisse des Dépôts bénéficie d'une enveloppe réservataire de 2,5 Md€, engagée à hauteur de 1,8 Md€ à fin 2008 ;
- les banques bénéficient d'une enveloppe de 2,5 Md€.

■ Opération du rachat des 30 000 logements en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA)

Le président de la République a annoncé le rachat par des organismes de logement social de stocks de logements VEFA dont les travaux n'ont pas été lancés faute de certitude sur les ventes.

Pour contribuer au financement de ces opérations de rachat, une adjudication d'une enveloppe supplémentaire de prêts de refinancement sur fonds d'épargne a été organisée en novembre 2008.

Les résultats de l'adjudication sont les suivants :

- Sur 1,7 Md€ offert en Prêt locatif social (PLS) :
 - 500 M€ ont été réservés à la Caisse des Dépôts ;
 - 580 M€ ont été demandés par les banques.

Sur les 100 M€ offerts en Prêt social location-accession (PSLA), 55 M€ ont été demandés.

■ Financement de la Société de financement de l'économie française (SFEF)

La SFEF a pour mission d'intervenir auprès des banques françaises pour faciliter la réouverture du marché du crédit. Pour faciliter la mise en place de ce dispositif, les fonds d'épargne ont financé à hauteur de 5 Md€ cette société, montant qui a été remboursé le 19 décembre 2008.

■ Participation à la recapitalisation de Dexia

Un plan de recapitalisation de Dexia a été décidé conjointement par les États français, belge et luxembourgeois, le groupe Caisse des Dépôts et les actionnaires institutionnels belges. Il a consisté en une augmentation de capital réservée d'un montant de 6 Md€.

La contribution des fonds d'épargne à la recapitalisation de Dexia le 3 octobre dernier s'est élevée à 445 M€, au prorata de leur part.

III - Reclassement partiel des actions en "titres de l'activité du portefeuille"

Les fonds d'épargne ont procédé au reclassement de l'essentiel des actions de la catégorie "titres de placement" à la catégorie "titres de l'activité du portefeuille" afin de fournir une meilleure image de la gestion de leurs opérations.

L'impact de ce changement de méthode sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2008 s'établit à 137 M€, pour un montant d'encours reclassé de 10,2 Md€.

Ce reclassement des actions dans la catégorie "titres de l'activité de portefeuille" se traduit par une réduction des dépréciations de 1 520 M€ au 31 décembre 2008 (cf. Principes comptables).

IV - Reprise de Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Les fonds d'épargne ont procédé à une reprise de FRBG de 1 755 M€ afin que les capitaux propres hors FRBG après affectation du résultat permettent de satisfaire aux besoins de fonds propres au titre du pilier 1 de la réglementation de Bâle II, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales (cf. Principes comptables).

V - Évolution des taux réglementés

Le dispositif automatique de révision du taux du livret A (mis en place le 1^{er} août 2004) prévoit une actualisation semestrielle, au 1^{er} février et au 1^{er} août de chaque année.

Jusqu'au 31 janvier 2008, conformément au règlement n° 2003-03 du Comité de la réglementation bancaire et financière, le taux du livret A, ainsi que ceux du livret Bleu et du livret de développement durable (LDD), résultaient d'une moyenne (arrondie au 0,25 % le plus proche) entre l'inflation hors tabac, en glissement annuel, et la moyenne mensuelle du taux d'intérêt à court terme (Euribor 3 mois), le tout étant majoré de 0,25 point. Il était par ailleurs précisé que le taux du LEP était égal au taux du livret A majoré de 1 point.

L'arrêté du 29 janvier 2008 a modifié les règles d'actualisation et prévoit que :

> le taux du livret A, du livret Bleu et du LDD, soit égal, après arrondi au quart de point le plus proche ou à défaut au quart de point supérieur, au chiffre le plus élevé entre :

a) la moyenne arithmétique entre, d'une part, la moitié de la somme de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois et de la moyenne mensuelle de l'Eonia, et, d'autre part, l'inflation en France mesurée par la variation sur les douze derniers mois connus de l'indice INSEE des prix à la consommation de l'ensemble des ménages ;

b) l'inflation visée au (a) majorée d'un quart de point.

Les données utilisées sont celles relatives au dernier mois pour lequel ces données sont connues.

> le taux du LEP soit égal au taux du livret A majoré de ¾ de point.

Au 1^{er} février 2008, la rémunération des déposants des produits d'épargne était donc la suivante :

- livret A et livret B, livret Bleu et LDD : 3,50 % ;
- LEP : 4,25 %.

L'arrêté du 28 juillet 2008 :

- a porté le taux du LEP au taux du livret A majoré de ½ point à compter du 1^{er} août 2008 ;
- a augmenté de 0,50 %, pour la période du 1^{er} août 2008 au 31 janvier 2009, le taux de rémunération du livret A, ainsi que ceux du livret Bleu et du LDD.

Il en résulte qu'à compter du 1^{er} août 2008 :

- le taux de rémunération du livret A, du livret Bleu et du LDD est fixé à 4,00 % ;
- le taux de rémunération du LEP passe à 4,50 %.

VI - Évolution des taux de centralisation

■ Livret de développement durable (LDD)

> Centralisation du LDD de droit commun

L'arrêté du 6 février 2007 a modifié le taux de centralisation du LDD : les sommes déposées sur les livrets de développement durable ouverts dans les établissements de crédit sont placées en titres pour le développement industriel émis par la Caisse des Dépôts à raison d'au moins 6,5 % du montant total des dépôts, et d'au moins 9 % à compter du 1^{er} janvier 2008.

L'arrêté du 8 octobre 2008 a supprimé l'obligation de centralisation des dépôts du LDD (voir § Interventions des fonds d'épargne dans le contexte de crise financière et immobilière).

> Centralisation du LDD Banque Postale

L'arrêté du 1^{er} mars 2006 détermine pour le LDD Banque Postale l'évolution des taux de centralisation. Le taux de centralisation minimum a été fixé à :

- 100 % jusqu'au 31 décembre 2006 ;
- 75 % jusqu'au 30 juin 2007 ;
- 50 % jusqu'au 31 décembre 2007 ;
- 25 % jusqu'au 30 juin 2008 ;
- 9 % à partir du 1^{er} juillet 2008 (compte tenu du taux de droit commun fixé par l'arrêté du 6 février 2007).

L'arrêté du 8 octobre 2008 a supprimé l'obligation de centralisation des dépôts du LDD (voir § Interventions des fonds d'épargne dans le contexte de crise financière et immobilière).

■ Livret d'épargne populaire

Le décret n° 2008-1057 du 15 octobre 2008 a abaissé la centralisation des dépôts du LEP à 70 % (voir § Interventions des fonds d'épargne dans le contexte de crise financière et immobilière).

VII - Nouvelles mesures annoncées concernant le taux des prêts sur fonds d'épargne

Dans le cadre de la généralisation à toutes les banques, à compter du 1^{er} janvier 2009, de la distribution du livret A permettant d'abaisser le coût de la collecte, il a été décidé d'anticiper la mise en place de la réforme en réduisant, dès le 1^{er} août 2008, les taux de certains prêts accordés aux organismes HLM.

Ainsi, une nouvelle grille tarifaire, applicable aux prêts signés à compter du 1^{er} août 2008, a été mise en place. Elle prévoit notamment que le taux du Prêt locatif à usage social (PLUS) baisse de 20 centimes et que le taux du Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) baisse de 50 centimes.

VIII - Généralisation de la distribution du livret A

La Loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 et plus spécifiquement ses articles 145, 146 et 151 précise que le livret A pourra être proposé par tout établissement de crédit.

Ce texte, d'application au 1^{er} janvier 2009, a des conséquences sur le résultat des fonds d'épargne arrêté au 31 décembre 2008, dans la mesure où il entraîne une baisse progressive du coût de la ressource prise en compte pour le calcul des provisions sur prêts déficitaires, ces provisions représentant la perte actuarielle supportée sur les prêts octroyés à un taux inférieur au coût de la ressource.

Les taux de commission en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008 étaient les suivants :

Caisses d'Épargne et de Prévoyance	1,00 %
Crédit Mutuel	1,10 %
La Banque Postale	1,30 %

Le décret n° 2008-1264 du 4 décembre 2008 stipule que :

- la Caisse des Dépôts sert à chaque établissement de crédit un taux d'intérêt majoré de 0,6 % par rapport à celui qui est servi aux déposants;
- chacun des établissements de crédit, qui distribuait le livret A ou le livret Bleu avant le 1^{er} janvier 2009, bénéficie d'une rémunération complémentaire :

	Durée	2009	2010	2011	2012	2013
Caisses d'Épargne et de Prévoyance	3 ans	0,30%	0,30%	0,10%		
Crédit Mutuel	3 ans	0,30%	0,30%	0,10%		
La Banque Postale	5 ans	0,15%	0,15%	0,15%	0,10%	0,05%

L'arrêté du 4 décembre 2008 prévoit que le montant versé à la Banque Postale au titre des obligations spécifiques qui lui incombent en matière de distribution et de fonctionnement du livret A est fixé de la façon suivante :

2009	2010	2011	2012	2013	2014
280 M€	270 M€	260 M€	250 M€	235 M€	210 M€

Cette baisse du coût de la ressource entraînant une baisse du montant des Provisions pour risques et charges (PRC), il en résulte pour les fonds d'épargne une économie de 1 195 M€ au 31 décembre 2008.

PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES

Les comptes au 31 décembre 2008 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus ne présentent pas de changement par rapport à ceux appliqués pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2007, à l'exception des points mentionnés ci-dessous.

I - Changements de méthode

Reclassement partiel des titres à revenu variable de la catégorie "titres de placement" dans la catégorie "titres de l'activité de portefeuille"

La loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie a affirmé le rôle d'investisseur de long terme de la Caisse des Dépôts. Aussi, la gestion mise en œuvre par les fonds d'épargne sur le portefeuille des titres à revenu variable de la catégorie "titres de placement" permet de satisfaire pleinement aux conditions fixées par la réglementation en matière de "titres de l'activité de portefeuille".

Dans ces conditions, les investissements en titres à revenu variable étant réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retenir un gain à moyen terme, il a été procédé au reclassement de l'essentiel des titres à revenu variable de la catégorie "titres de placement" dans la catégorie "titres de l'activité de portefeuille" afin de fournir une meilleure image de la gestion des opérations des fonds d'épargne. Ce reclassement est constitutif d'un changement de méthode comptable.

Les titres à revenu variable ainsi reclassés sont désormais évalués sur la base de leur valeur d'utilité (voir paragraphe 3.1 "Titres" relatif aux méthodes d'évaluation).

L'impact de ce changement de méthode sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2008 s'établit ainsi à 137 M€, pour un montant d'encours reclassé de 10,2 Md€.

Le reclassement des titres à revenu variable dans la catégorie "titres de l'activité de portefeuille" se traduit par une réduction des dépréciations de 1 520 M€ au 31 décembre 2008.

II - Modifications de la réglementation comptable

Transferts des titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement"

Le règlement n° 2008-17 du CRC, modifiant les dispositions relatives aux conditions de transferts des titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement" du règlement n° 90-01 du CRBF, est applicable à compter du 1^{er} juillet 2008.

Ce règlement autorise, dans des cas très précis :

- le transfert des "titres de transaction" dans les catégories "titres de placement" ou "titres d'investissement" en fonction de la nouvelle stratégie de détention adoptée par l'établissement ;
- le transfert des "titres de placement" dans la catégorie "titres d'investissement".

Aucun de ces reclassements prévus n'a été réalisé par les fonds d'épargne au 31 décembre 2008.

Ces nouvelles dispositions sont donc sans impact sur les états financiers au 31 décembre 2008.

III - Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n° 2002-03 modifié s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat prorata temporis.

> Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière, plus de 9 mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

> De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.

> Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchuës du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

> Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

> Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.

En ce qui concerne l'application de l'article 13 du règlement CRC 2002-03 relatif à l'actualisation des pertes prévisionnelles, la méthode de calcul des provisions sur encours appliquée par les fonds d'épargne a été conservée, compte tenu des caractéristiques des prêts des fonds d'épargne (intérêts de retard calculés au taux contractuel, payés par la contrepartie) : en effet, il est démontré que cette méthode n'a pas d'impact financier significatif par rapport à ce que donnerait une actualisation des pertes prévisionnelles prêt par prêt.

> Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

> Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégréée sur la durée de vie restant à courir du

crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

Les restructurations ne donnent donc pas lieu à la comptabilisation d'une décote dans la mesure où :

- les restructurations accordées entre 1994 et 2000 ont été faites à la demande des pouvoirs publics et ont été appliquées à l'ensemble des organismes de logement social, dans le but de relancer la construction de logements sociaux ;
- à partir de 2001, les réaménagements ayant concerné des emprunteurs sensibles ont été, dans leur majorité, renouvelés au même taux et n'ont pas engendré de perte actuarielle pour les fonds d'épargne.

> Certains prêts des fonds d'épargne comportent des annuités progressives et donnent lieu à des intérêts compensateurs contractuels. Les intérêts compensateurs, qui représentent la différence cumulée entre les intérêts acquis et les intérêts exigibles, sont constatés en intérêts courus non échus ; ils sont progressivement encaissés au rythme de l'amortissement des prêts.

> Les indemnités perçues lors des remboursements anticipés sont prises intégralement en résultat l'année de réalisation. Elles sont comptabilisées en intérêts.

> Les indemnités perçues lors des réaménagements sont étalées de manière actuarielle sur la durée du nouveau prêt sauf s'il est démontré que celles-ci ne sont pas significatives. Elles sont comptabilisées en intérêts.

> Les prêts octroyés par les fonds d'épargne sont en quasi-totalité garantis par les collectivités locales, la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) ou par l'État.

> Dans le cadre des opérations de rachat des prêts de la CGLLS et des anciens prêts de l'État, l'écart entre la valeur de reprise et la valeur comptable est enregistré en surcotes et décotes qui sont reprises en produits d'intérêt, de manière actuarielle, sur la durée de vie des prêts et emprunts.

> L'échéancier des reprises en résultat est actualisé chaque trimestre pour tenir compte des remboursements anticipés, et des réaménagements effectivement constatés, ainsi que des éventuelles révisions de taux.

> Lors de cessions de prêts entre différents fonds d'épargne, les plus et moins-values font l'objet d'une élimination pour la présentation des comptes des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts.

> Les engagements hors-bilan donnés concernent principalement les prêts accordés non encore versés. Les engagements hors-bilan reçus recouvrent les garanties de l'État, les garanties des établissements de crédit ainsi que les garanties des collectivités locales et les engagements sur titres.

2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice prorata temporis. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

2 - Titres et opérations sur titres

1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément aux règlements du CRC n° 2005-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres et n° 2008-17 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement", modifiant le règlement n° 90-01 du CRBF.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

■ Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuille de transaction ou d'investissement.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti" (à l'exception des titres de placement à revenu variable gérés selon la méthode du coût moyen pondéré), et sont évalués de la façon suivante :

- > actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- > bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché.

Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par des sources externes. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

■ Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe que l'Établissement public a l'intention manifeste de détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels il dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice en cours et les deux suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations. Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime-décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

■ Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice. Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition. Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

2 - Opérations sur titres

■ OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédits, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances: le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

■ Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode "dernier entré, premier sorti" (DEPS ou LIFO). En date d'arrêt, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêt. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée prorata temporis en résultat.

3 - Instruments financiers à terme

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, aux contrats négociés sur les marchés de gré à gré. La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

1 - Contrats d'échange de taux et de devises

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments affectés à la couverture d'un élément ou d'un groupe d'éléments couverts sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts. Les résultats sur instruments affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés prorata temporis.

2 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, comparaison avec des transactions réelles et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments. Dans le cas où la valorisation des instruments serait faite à partir de modèles, ceux-ci intègrent les paramètres qui affectent l'évaluation de ces instruments, notamment le niveau de liquidité des marchés concernés. Dans une approche prudente, les calculs sont corrigés pour tenir compte des faiblesses de certains de ces paramètres, en particulier quant à leur pertinence sur longue période.

Compte tenu de la nature des titres dans lesquels les fonds d'épargne investissent, l'utilisation de modèle purement interne est exceptionnelle.

4 - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

5 - Provisions

Des provisions sont constituées par les fonds d'épargne en couverture des pertes, certaines résultant des programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés.

Les provisions constituées au titre des marges négatives sur prêts sont calculées sur la base des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

> La perte actuarielle, dégagée par les prêts octroyés à taux réduit – inférieur au coût de la ressource – fait l'objet d'une provision.

> Pour le LEP, une partie des Prêts locatifs intermédiaires (PLI) a été refinancée sur emprunts et la perte actuarielle a été provisionnée.

Pour certains prêts, des intervenants externes (Union d'économie sociale pour le logement - UESL, Section générale de la Caisse des Dépôts) bonifient, dans le cadre d'accords portant sur les enveloppes et les modalités de bonification, la ressource des fonds d'épargne, de telle sorte que l'emprunteur final bénéficie d'un taux particulièrement privilégié. Dans ce cas, la provision comptabilisée par les fonds d'épargne est calculée, en retenant comme différentiel de taux l'écart entre :

- le coût de la ressource ;
- et le taux emprunteur, augmenté de la ou des bonifications consenties par ces intervenants.

Les mouvements sur les provisions (et les éventuelles bonifications associées) sont comptabilisés en marge d'intérêt.

6 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ces fonds, destinés à faire face aux risques bancaires généraux inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur les marchés, sont dotés, pour chacun des fonds d'épargne de sorte que, venant compléter les réserves, le report à nouveau et le résultat en instance d'affectation de chaque fonds d'épargne, ils permettent de satisfaire un niveau de fonds propres dont les modalités de calcul sont adaptées des options offertes par la réglementation Bâle II telles que présentées dans les publications du Comité de Bâle, réglementation à laquelle les fonds d'épargne ont décidé de se soumettre volontairement.

Le niveau des fonds propres requis devrait être couvert par :

- > les réserves ;
- > le report à nouveau ;
- > le FRBG ;
- > le résultat net en instance d'affectation.

Le niveau du FRBG est ajusté afin de permettre au minimum de rendre les fonds propres cohérents avec les risques encourus par les fonds d'épargne en termes de :

- > risque de crédit sur les prêts et actifs financiers ;
 - > risque opérationnel ;
- (ces deux risques constituent le pilier 1 de la réglementation Bâle II)
- > risque global de taux qui constitue le pilier 2 de la réglementation de Bâle II.

Au 31 décembre 2008, le FRBG a été repris de telle sorte que les réserves et reports à nouveau, après affectation des résultats de l'exercice, soient égaux à minima au montant des besoins de fonds propres au titre du pilier 1 de la réglementation de Bâle II, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales.

Le FRBG restant aura pour vocation, quand les résultats le permettront, de couvrir les besoins de fonds propres au titre du pilier 2 de la réglementation de Bâle II.

7 - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, ont été convertis au cours de change constaté à la date d'arrêt. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations. Les positions de change en devises sont couvertes par des swaps de change sur chaque fonds concerné.

8 - Recours à des estimations

La préparation des états financiers des fonds d'épargne exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci, notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Par ailleurs, le contexte actuel de marché et de crise économique rend beaucoup plus complexe l'élaboration de perspectives en termes d'activité et de financements ainsi que la préparation des comptes en matière d'estimation comptable.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tels que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique) ;
- la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

IV - Informations financières sur les risques de marché

1 - Gestion actif/passif

Les fonds d'épargne sont exposés au risque de transformation puisqu'ils prêtent à moyen et long terme à partir de ressources à vue. Cependant, la stabilité des dépôts, historiquement constatée, l'indexation de la majeure partie des prêts sur le taux de la ressource, ainsi que le maintien d'un niveau de liquidité adéquat, permettent de réaliser cette transformation dans de bonnes conditions de sécurité.

Les risques de taux et de liquidité sont mesurés au moyen d'outils de gestion actif/passif, qui prennent en compte à un niveau très fin les caractéristiques des actifs et des passifs et permettent notamment de simuler l'évolution du bilan selon différentes hypothèses de collecte et de versements de prêts. Dans un souci de sécurité maximale du dispositif pour les déposants, il est procédé à un dimensionnement et une structuration des portefeuilles d'actifs financiers, afin de ménager de réelles possibilités d'adaptation aux évolutions potentielles du risque de liquidité, tout en protégeant la marge actuelle et la marge future contre la variation des taux d'intérêt.

Les fonds d'épargne ont mesuré les effets des normes réglementaires, notamment par rapport à la couverture du risque de taux. Cet élément fait partie du pilier 2 de la réglementation Bâle II sur les fonds propres publiée par le Comité de Bâle en juillet 2004 et à partir de laquelle les fonds d'épargne ont adapté le calcul de leur besoin en fonds propres.

Par ailleurs, les différents indicateurs de mesure et de suivi du risque de liquidité mettent en évidence une exposition modérée.

2 - Le contrôle des risques

La Direction des risques et du contrôle interne du groupe Caisse des Dépôts repose sur trois niveaux : métier, Établissement public, groupe. Le contrôle général, au niveau du groupe, fixe les normes et valide les instruments et les méthodes ; le contrôle des risques, au niveau de l'Établissement public, est en charge du suivi des risques financiers des portefeuilles.

Concernant les risques de crédit, un Comité des risques de contrepartie, qui se réunit mensuellement, est en charge de :

- > définir et suivre la politique de risque de crédit ;
- > arrêter la méthodologie de fixation des limites des contreparties, sur proposition du contrôle des risques ;
- > fixer les limites par contrepartie, sur proposition du contrôle des risques, sachant que chaque portefeuille bénéficie de limites indépendantes.

Le contrôle des risques est en charge du suivi au quotidien du respect des limites par chaque direction financière. Il appuie ses propositions de limites sur des analyses synthétiques effectuées essentiellement à partir de ses propres analyses, des agences de notations et des informations publiques.

Note 1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Comptes courants des fonds d'épargne		1 851	1 743
Disponibilités courantes ⁽¹⁾		723	749
Disponibilités représentatives des réserves obligatoires		1 128	994
Intérêts courus		48	7
Créances sur les établissements de crédit à vue		1 899	1 750
Crédit à l'équipement	3	5	12
Capital et assimilé		5	12
Intérêts courus			
Crédit au logement	3	5 337	3 943
Capital et assimilé		5 265	3 908
Intérêts courus		72	35
Crédit divers	3	5 019	4 491
Capital et assimilé		4 868	4 371
Intérêts courus		151	120
Créances sur les établissements de crédit à terme		10 361	8 446
Créances sur les établissements de crédit		12 260	10 196

(1) L'Établissement public Caisse des Dépôts, entité Section générale, est le banquier des fonds d'épargne: à ce titre, il assure la centralisation de la trésorerie ainsi que l'ensemble des prestations de nature bancaire.

Note 2 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Crédits à l'équipement	3	3 838	3 007
Capital et assimilé		3 730	2 894
Créances douteuses		56	52
Dépréciations		(12)	(11)
Intérêts courus		64	72
Crédits au logement	3	88 774	84 221
Capital et assimilé		81 291	77 254
Créances douteuses		3 926	3 555
Dépréciations		(265)	(246)
Intérêts courus		3 822	3 658
Crédits divers	3	1 065	1 054
Capital et assimilé		67	59
Créances douteuses		1 002	1 000
Dépréciations		(5)	(5)
Intérêts courus		1	
Opérations avec la clientèle		93 677	88 282

Note 3a - Ensemble des crédits

(en millions d'euros)	31.12.2007	Versements	Rembour- sements ⁽¹⁾	Autres mouvements ⁽²⁾	31.12.2008
Crédits équipement					
Capital	2 947	1 247	(449)	33	3 778
Intérêts courus non échus	72			(8)	64
Échéances mises en recouvrement					
Échéances impayées				1	1
Total crédits équipement	3 019	1 247	(449)	26	3 843
Crédits au logement					
Capital	84 451	9 690	(4 171)	234	90 204
- prêts très sociaux	3 983	469	(139)	(59)	4 254
- prêts locatifs	46 882	3 625	(1 454)	523	49 576
- prêts pour amélioration de l'habitat	5 032	602	(604)	57	5 087
- prêts locatifs intermédiaires	6 478	2 084	(212)	(11)	8 339
- prêts projets urbains	2 188	220	(218)	(71)	2 119
- prêts renouvellement urbain	3 823	896	(162)	8	4 565
- divers	16 065	1 794	(1 382)	(213)	16 264
Intérêts courus non échus	3 692			202	3 894
Échéances mises en recouvrement	12			(2)	10
Échéances impayées	9			(6)	3
Total crédits au logement	88 164	9 690	(4 171)	428	94 111
Crédits divers					
Capital	5 424	770	(278)	4	5 920
Intérêts courus non échus	121			31	152
Échéances mises en recouvrement				10	10
Échéances impayées				2	2
Total crédits divers	5 545	770	(278)	47	6 084
Ensemble des crédits	96 728	11 707	(4 898)	501	104 038

(1) Correspond aux remboursements anticipés et aux autres remboursements.

(2) Dont reprises ou amortissements de surcotes et décotes, intérêts capitalisés, variation des encours douteux nets des dépréciations liées et prêts réaménagés.

Note 3b - Détail des capitaux douteux

(en millions d'euros)

	31.12.2007					31.12.2008				
	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont dépréciations	Net	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont dépréciations	Net
Crédits équipement	3 019	52	2 %	(11)	41	3 843	56	1 %	(12)	44
Crédits au logement	88 164	3 555	4 %	(246)	3 309	94 111	3 926	4 %	(265)	3 661
Prêts très sociaux	4 049	210	5 %	(14)	196	4 340	247	6 %	(18)	229
Prêts locatifs	49 212	2 016	4 %	(145)	1 871	52 046	2 221	4 %	(157)	2 064
Prêts pour amélioration de l'habitat	5 184	211	4 %	(10)	201	5 238	219	4 %	(9)	210
Prêts locatifs intermédiaires	6 583	80	1 %	(4)	76	8 496	95	1 %	(4)	91
Prêts projets urbains	2 241	41	2 %	(4)	37	2 173	71	3 %	(8)	63
Prêts renouvellement urbain	3 885	190	5 %	(9)	181	4 654	271	6 %	(14)	257
Divers	17 010	807	5 %	(60)	747	17 164	802	5 %	(55)	747
Crédits divers	5 545	1 000	18 %	(5)	995	6 084	1 002	16 %	(5)	997
Prêts LDD	5 011	1 000	20 %	(5)	995	5 109	1 002	20 %	(5)	997
Autres crédits divers	534					975				
Capitaux douteux	96 728	4 607		(262)	4 345	104 038	4 984		(282)	4 702

Note 4a - Opérations sur titres de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Analyse par nature et type de portefeuille

(en millions d'euros)

	31.12.2008				31.12.2007			
	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées	16 763	21 002		37 765	26 167	19 023		45 190
- fonds d'État ⁽¹⁾	8 375	21 002		29 377	12 751	19 023		31 774
- bons du Trésor	8 388			8 388	13 416			13 416
Titres prêtés	85	678		763	1 853	5 845		7 698
- fonds d'État	85	678		763	637	5 845		6 482
- bons du Trésor					1 216			1 216
Effets publics et valeurs assimilées	16 848	21 680		38 528	28 020	24 868		52 888
Obligations	22 865	13 996		36 861	16 935	9 329		26 264
Autres titres à revenu fixe	27 577	1 345		28 922	27 276	919		28 195
Titres prêtés		519		519	297			297
- obligations		519		519	297			297
- autres titres à revenu fixe								
Obligations et autres titres à revenu fixe	50 442	15 860		66 302	44 508	10 248		54 756
Actions ⁽²⁾			10 006	10 006	9 776			9 776
OPCVM et autres titres à revenu variable	264		346	610	424		245	669
Actions et autres titres à revenu variable	264		10 352	10 616	10 200		245	10 445
Total par type de portefeuille	67 554	37 540	10 352	115 446	82 728	35 116	245	118 089

(1) Dont au 31 décembre 2007, un emprunt de titres (opération faisant suite à un prêt du même titre à la même contrepartie afin d'annuler l'opération de prêt à la demande de la contrepartie) de 50,6 M€ consenti à des conditions de marché, comptabilisé en portefeuille de transaction et présenté en portefeuille de placement. Cette opération a été dénouée le 15 janvier 2008.

(2) Les actions ont été reclassées au 1^{er} janvier 2008 de la catégorie "titres de placement" vers la catégorie "titres de l'activité de portefeuille" afin de fournir une meilleure information financière, l'évaluation de ces titres à la valeur de marché étant inadaptée, notamment au regard de l'intention de gestion qui leur est attachée (cf. Principes comptables).

Note 4b - Opérations sur titres de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Éléments complémentaires

	31.12.2008				31.12.2007			
	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)								
Effets publics et valeurs assimilées	16 848	21 680		38 528	28 020	24 868		52 888
Valeur brute	16 462	21 350		37 812	27 599	24 353		51 952
Primes/décotes	149	47		196	18	71		89
Créances rattachées	237	283		520	529	444		973
Dépréciations					(126)			(126)
Valeur de marché	17 187	22 023		39 210	28 022	24 810		52 832
Obligations et autres titres à revenu fixe	50 442	15 860		66 302	44 508	10 248		54 756
Valeur brute	51 116	15 759		66 875	44 296	10 109		54 405
Primes/décotes	(119)	(127)		(246)	(4)	(36)		(40)
Créances rattachées	718	228		946	524	175		699
Dépréciations	(1 273)			(1 273)	(308)			(308)
Valeur de marché	50 404	15 729		66 133	44 335	10 264		54 599
Actions et autres titres à revenu variable	264		10 352	10 616	10 200		245	10 445
Valeur brute	326		11 982	12 308	10 534		246	10 780
Créances rattachées			4	4	4			4
Dépréciations	(62)		(1 634)	(1 696)	(338)		(1)	(339)
Valeur de marché	288		9 903	10 191	15 827		204	16 031

Note 5 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	92	59
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	31	15
Autres comptes de régularisation	1	1
Compte de régularisation	124	75
Débiteurs divers (bonifications à recevoir ⁽²⁾)	51	50
Actifs divers	51	50
Comptes de régularisation et actifs divers	175	125

(1) Concernent les soultes payées à l'initiation des swaps de micro-couverture.

(2) Dont au 31 décembre 2008 :

- 21M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts aux logements d'urgence et des prêts locatifs aidés d'insertion ;
- 9 M€ de bonification par la Section générale au titre des PRU ;
- 1 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts Gaia Portage foncier ;
- 10 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts amélioration ;
- 6 M€ de bonification par l'UESL au titre des PRU ;
- 2 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts Énergie Performance.

Note 6 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs			8
Comptes et emprunts à terme		823	1 137
- emprunts auprès du CFF (PLI)		461	711
- autres emprunts auprès du CFF		94	105
- emprunts repris de la CGLLS		268	321
Titres donnés en pension livrée		523	4 107
Intérêts courus ⁽¹⁾		68	45
Dettes envers les établissements de crédit à terme		1 414	5 297
Dépôts centralisés	8-a	147 201	145 363
Rémunération des dépôts	8-b	4 778	3 958
Autres dettes envers les établissements de crédit		151 979	149 321
Dettes envers les établissements de crédit		153 393	154 618

(1) Y compris les intérêts courus sur comptes ordinaires pour 43 M€ au 31 décembre 2008 (2 M€ au 31 décembre 2007).

Note 7 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Dépôts centralisés	8-a	57 088	49 747
Rémunérations des dépôts	8-b	1 937	1 372
Titres donnés en pension livrée		750	500
Intérêts courus			2
Autres dettes envers la clientèle		59 775	51 621
Opérations avec la clientèle		59 775	51 621

Note 8a - Dépôts centralisés

(en millions d'euros)	Dépôts au 01.01.2009	Intérêts capitalisés au 01.01.2009 ⁽¹⁾	Dépôts au 31.12.2008	Dépôts au 01.01.2008	Intérêts capitalisés au 01.01.2008 ⁽¹⁾	Dépôts au 31.12.2007
Dépôts centralisés	210 713	6 424	204 289	200 178	5 068	195 110
Livret A - CEP	80 152	2 639	77 513	69 649	1 861	67 788
Livrets A et B - CNE	59 018	1 930	57 088	51 115	1 368	49 747
LEP ⁽²⁾	47 140	1 855	45 285	52 282	1 839	50 443
LDD ⁽³⁾	117		117	7 450		7 450
Livret Bleu du Crédit Mutuel ⁽⁴⁾	24 286		24 286	19 682		19 682
Dont établissements de crédit	151 695	4 494	147 201	149 063	3 700	145 363
Dont opérations avec la clientèle	59 018	1 930	57 088	51 115	1 368	49 747

(1) Les intérêts capitalisés tiennent compte du cumul des intérêts acquis au titre de l'exercice ainsi que d'éléments particuliers; ils ne peuvent donc être directement comparés avec les rémunérations acquises présentées dans le tableau ci-dessous.

(2) Le décret n°2008-1057 du 15 octobre 2008 a abaissé la centralisation des dépôts du LEP à 70% (contre 85% auparavant) - cf. Événements marquants. De fait, pour les établissements de crédit qui ont opté pour une centralisation à 70%, la Caisse des Dépôts a versé 15% des intérêts déposants sur encours actifs pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 20 octobre 2008, ce qui représente un montant de 240 M€.

(3) Les dépôts du livret de développement durable (LDD) font l'objet d'une émission de Titres pour le développement industriel (TDI). Ces derniers sont rémunérés au taux du LDD majoré de la commission; au-delà c'est le taux du LDD qui s'applique. Le taux de commission est de 0,80% depuis le 1^{er} juillet 2008, dans la limite du taux de centralisation (fixé à 9% depuis le 1^{er} janvier 2008). L'arrêté du 8 octobre 2008 a supprimé l'obligation de centralisation des dépôts du LDD - cf. Événements marquants.

(4) Le Crédit Mutuel centralise 100% de ses dépôts à la Caisse des Dépôts; les dépôts livret Bleu sont répartis entre les sections livret A CEP et livrets A & B CNE: respectivement pour 60% et 40%, soit 14 572 M€ et 9 714 M€ au 31 décembre 2008 (11 809 M€ et 7 873 M€ au 31 décembre 2007).

Note 8b - Rémunérations des dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Rémunérations des dépôts	6 715	5 330
Livret A - CEP	2 647	1 865
Livrets A et B - CNE	1 937	1 372
LEP	2 127	1 864
LDD	4	229
Livret Bleu du Crédit Mutuel		
Dont établissements de crédit	4 778	3 958
Dont opérations avec la clientèle	1 937	1 372

Note 9a - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Produits constatés d'avance	1 933	1 857
- sur bonifications	1 562	1 586
- sur titres ⁽¹⁾	148	68
- sur prêts ⁽²⁾	19	25
- sur instruments financiers ⁽³⁾	204	178
Charges à payer	258	245
- rémunérations réseaux à payer	251	237
- charges à payer sur instruments financiers		1
- charges à payer sur prêts ⁽⁴⁾	7	7
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financier à terme ⁽⁵⁾	277	158
Autres comptes de régularisation	25	49
Comptes de régularisation	2 493	2 309
Dettes de titres ⁽⁶⁾		51
Créditeurs divers ⁽⁷⁾	86	99
Passifs divers	86	150
Comptes de régularisation et passifs divers	2 579	2 459

(1) Concernent les intérêts courus non échus précomptés.

(2) Concernent les soultes à étaler liées aux réaménagements de prêts.

(3) Concernent les soultes reçues à l'initiation des swaps de micro-couverture.

(4) Charge à payer liée à la bonification des prêts PLI du CFF dans le cadre de l'opération dite swap CFF pour 7 M€ au 31 décembre 2008 (7 M€ au 31 décembre 2007).

(5) Concernent les intérêts courus sur Swaps de micro-couverture.

(6) Correspond à la dette de titres empruntés au 31 décembre 2007 (cf. note 4a).

(7) Dont, au 31 décembre 2008, 65 M€ de capital libéré non appelé des FCPR (82 M€ au 31 décembre 2007).

Note 9b - Détail des produits constatés d'avance sur bonifications

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	CEP	CNE	CEP	CNE
Bonifications brutes	2 054	1 169	1 990	1 133
Reprises en résultat	(905)	(756)	(827)	(710)
Sous-total	1 149	413	1 163	423
Produits constatés d'avance sur bonifications	1 562		1 586	

Note 10 - Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2007	Dotations	Reprises	31.12.2008
Provisions sur instruments de marché	3	317		320
Provisions sur prêts déficitaires ⁽¹⁾	945	317	(545)	717
Équipement	20	71		91
Logement	919	114	(545)	488
Divers	6	132		138
Autres provisions	103		(15)	88
Bonification PLI	103		(15)	88
Provisions pour risques de contrepartie		3		3
Provisions sur litiges	8		(8)	
Provisions	1 059	637	(568)	1 128

(1) Ces prêts présentent des conditions de taux inférieures au coût de la ressource ; la perte actuarielle correspondante fait l'objet d'une provision, ajustée en fonction des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

Au 31 décembre 2008, la provision intègre la baisse des taux de commissions versées aux réseaux collecteurs, en application de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et de ses textes d'application, dans le cadre de la généralisation du livret A au 1^{er} janvier 2009 (cf. Événements marquants). L'impact de la baisse des commissions sur le niveau des PRC est toutefois atténuée par la hausse du taux du livret A entre fin 2007 et fin 2008, par la hausse des encours et par la baisse des marges sur les nouveaux versements.

Note 11 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Livret A - CEP	42	952
Livret A - CNE		659
LEP	419	605
LDD	200	200
FRBG	661	2 416

Au 31 décembre 2008, le FRBG a été ajusté de telle sorte que les réserves et reports à nouveau, après affectation des résultats de l'exercice, soient égaux au montant des besoins de fonds propres au titre du pilier 1 de la réglementation de Bâle II, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales.

Note 12a - Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres (hors FRBG)	Fonds pour risques bancaires généraux	Capitaux propres (y compris FRBG)
Capitaux propres au 31 décembre 2007	3 215	33	1 257	4 505	2 416	6 921
Affectation du résultat 2007	1 257		(1 257)			
Prélèvement de l'État en 2008 au titre du résultat 2007	(743)			(743)		(743)
Autres variations ⁽¹⁾	(219)	356		137	(1 755)	(1 618)
Résultat au 31 décembre 2008			108	108		108
Capitaux propres au 31 décembre 2008	3 510	389	108	4 007	661	4 668

(1) Dont 355 M€ représentent l'abondement en provenance du fonds de réserve des Caisses d'Épargne vers le fonds de réserve du LEP pour 136 M€ et vers le report à nouveau du LDD pour 219 M€, afin de rendre au niveau de chaque section les fonds propres disponibles au 31 décembre 2008 compatibles avec les besoins de fonds propres calculés selon une méthode adaptée de Bâle II, conformément à la lettre du ministre de l'Économie datée du 8 avril 2008, auquel s'ajoute l'impact du reclassement des actions de la catégorie "portefeuille de placement" à la catégorie "titres de l'activité de portefeuille" pour 137 M€ en report à nouveau (cf. Principes comptables).

Note 12b - Détail de la variation des capitaux propres par fonds

(en millions d'euros)	Affection du résultat		Autres variations		Prélèvement de l'État	Résultat de l'exercice
	Réserves	Report à nouveau	Réserves	Report à nouveau	Réserves	
Fonds de réserve des CEP ⁽¹⁾	825		(355)		(405)	66
Fonds de réserve et de garantie de la CNE	367				(333)	47
Fonds de réserve du LEP ⁽¹⁾	42		136			47
FRFL	5				(5)	1
LDD ⁽¹⁾				219		(12)
Livret A - CEP ⁽²⁾				67		151
Livret A - CNE ⁽²⁾				45		38
LEP ⁽²⁾				25		(282)
Éliminations interfonds ⁽³⁾	18					52
Variation des capitaux propres par fonds	1 257		(219)	356	(743)	108

Concernant les variations :

(1) Représente l'abondement de 355 M€ en provenance du fonds de réserve des Caisses d'Épargne vers le fonds de réserve du LEP pour 136 M€ et vers le report à nouveau du LDD pour 219 M€, afin de rendre au niveau de chaque section les fonds propres disponibles au 31 décembre 2008 compatibles avec les besoins de fonds propres calculés selon une méthode adaptée de la réglementation issue de Bâle II, conformément à la lettre du ministre de l'Économie datée du 8 avril 2008.

(2) Les actions ont été reclassées de la catégorie "titres de placement" vers la catégorie "titres de l'activité de portefeuille", l'évaluation de ces titres à la valeur de marché étant inadaptée notamment au regard de l'intention de gestion qui leur est attachée (cf. Principes comptables).

L'impact de ce changement de méthode sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2008 s'établit ainsi à 137 M€ à hauteur de :

- 67 M€ sur le Livret A - CEP ;
- 45 M€ sur le livret A - CNE ;
- 25 M€ sur le LEP.

(3) Correspond au retraitement des plus ou moins-values de cessions internes de prêts entre les fonds. La généralisation du livret A à compter du 1^{er} janvier 2009 se traduisant comptablement par la fusion de tous les fonds en un seul, l'intégralité de la décote APE restante a été reprise au 31 décembre 2008, soit 52 M€. Cette reprise est sans impact sur le niveau des fonds propres.

Un prélèvement de 743 M€ a été effectué le 5 mai 2008 à hauteur de :

- 405 M€ sur le FRGCE ;
- 333 M€ sur le FRGCNE ;
- 5 M€ sur le FRFL.

Note 13a - Risques de crédit - Ventilation des encours établissement de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
	Total encours bruts sains	Total encours bruts sains
Répartition par zone géographique	10 361	8 446
France	10 361	8 446
Répartition par durée résiduelle	10 361	8 446
Inférieure à 3 mois	118	557
De 3 mois à 1 an	277	88
De 1 an à 5 ans	3 599	2 486
Supérieure à 5 ans	6 367	5 315

Note 13b - Risques de crédit - Ventilation des encours prêts clientèle

	31.12.2008				31.12.2007	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux ⁽¹⁾	Encours bruts douteux compromis ⁽¹⁾	Dépréciations déduites de l'actif ⁽²⁾	Total	Total
(en millions d'euros)						
Répartition par zone géographique	88 975	4 975	9	(282)	93 677	88 282
France	88 718	4 975	9	(282)	93 420	88 103
Autres	257				257	179
Répartition par durée résiduelle	88 975	4 975	9	(282)	93 677	88 282
Inférieure à 3 mois	1 210	60		(5)	1 265	4 609
De 3 mois à 1 an	2 622	132	1	(9)	2 746	2 547
De 1 an à 5 ans	14 902	767	2	(55)	15 616	15 349
Supérieure à 5 ans	70 241	4 016	6	(213)	74 050	65 777
Répartition par secteur	88 975	4 975	9	(282)	93 677	88 282
HLM	66 501	2 780		(167)	69 114	65 544
Collectivités locales	6 327	110	1	(18)	6 420	5 480
Administrations publiques	750	19		(3)	766	812
EPIC	11 698	956	8	(66)	12 596	11 932
Administrations privées	1 158	72		(18)	1 212	1 075
Sociétés commerciales	2 382	1 038		(10)	3 410	3 281
Autres	159				159	158
Dépréciations déduites de l'actif		(272)	(10)		(282)	(262)
Ouverture		(252)	(10)		(262)	(287)
Dotations		(78)			(78)	(41)
Reprises		58			58	66

(1) Une décote a été comptabilisée sur certains contrats restructurés, correspondant à la valeur actuelle de la différence entre les flux futurs attendus des prêts avant et après restructuration, pour un montant de 7 M€ au 31 décembre 2008 (9 M€ au 31 décembre 2007).

(2) Les intérêts relatifs aux douteux compromis sont toujours comptabilisés et dépréciés.

Note 13c - Risques de crédit - Ventilation des titres à revenu fixe

Le portefeuille de titres des fonds d'épargne étant essentiellement composé de valeurs émises par des établissements d'une notation supérieure à AAA et ne présentant pas de risques de défaillance de contrepartie, aucun titre n'a fait l'objet de déclassement en douteux au 31 décembre 2008.

(en millions d'euros)	Encours bruts sains au 31.12.2008	Encours bruts sains au 31.12.2007
Répartition par devise	104 830	107 644
Euro	104 830	107 644
Répartition par durée résiduelle	104 830	107 644
Inférieure à 3 mois	9 408	12 208
De 3 mois à 1 an	15 589	21 799
De 1 an à 5 ans	43 344	37 684
Supérieure à 5 ans	36 489	35 953
Répartition par notation ⁽¹⁾	104 830	107 644
AAA	66 636	75 965
AA	28 065	25 435
A	9 741	5 918
BBB	388	326
Dépréciations déduites de l'actif	(1 273)	(434)
Ouverture	(434)	(330)
Dotations	(1 061)	(174)
Reprises	222	70

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et IBCALT.

Note 14 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
- euros à recevoir	1 271	1 346
- devises à livrer	1 250	1 332
Devises à recevoir contre euros à livrer		
- devises à recevoir		42
- euros à livrer		42
Report/déport non couru		
À recevoir	1	3
À payer		3

Note 15 - Instruments financiers à terme

Les swaps de taux concernent :

> à hauteur de 645 M€ (198 M€ au 31 décembre 2007) de contrats d'échange de taux réalisés sur les prêts :

- 145 M€ dans le cadre du refinancement des prêts à taux variables aux SDR,
- 500 M€ dans le cadre de l'enveloppe globale de 2 Md€ consentie à taux fixe à Oséo.

> à hauteur de 22 617 M€ (16 636 M€ au 31 décembre 2007) des opérations de couverture de titres exclusivement sous forme d'asset swap. Les contreparties avec lesquelles ces opérations d'asset swap ont été traitées sont des établissements bancaires d'une notation supérieure ou égale à AA.

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Trésorerie/ Couverture		Trésorerie/ Couverture	
	Engagements donnés - Achat/ Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/ Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt
Opérations fermes - Marchés gré à gré				
Swaps de taux ⁽¹⁾	23 262	23 262	16 834	16 834
- juste valeur ⁽²⁾	5 250	4 225	2 276	2 336

(1) Correspond au nominal de l'engagement.

(2) La juste valeur, information issue du système de gestion, représente la valorisation des swaps sur la base des données de marché du 31 décembre 2008. Ces opérations étant des swaps de couverture, la valorisation des swaps se compense avec la valorisation des titres couverts.

Note 16 - Instruments financiers à terme - Ventilation par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31.12.2008				Total
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
Opérations fermes - Contrat de taux					
Swaps de taux donnés	1 341	2 708	11 633	7 580	23 262
Swaps de taux reçus	1 341	2 708	11 633	7 580	23 262

Note 17a - Risques de crédit - Engagement par signature

Les engagements sur signature ou sur instruments financiers à terme ne présentant pas, au 31 décembre 2008, de risques de défaillance de contrepartie, aucun engagement n'a fait l'objet de déclassement en douteux.

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France		38
Répartition par zone géographique		38

Note 17b - Risques de crédit - Instruments financiers à terme - Répartition des engagements reçus (ventes/prêts)

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France	14 202	11 005
Europe	9 040	5 809
États-Unis	20	20
Répartition par zone géographique	23 262	16 834

Note 18 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts sur banque centrale et CCP		43	39
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs		107	28
Intérêts sur titres reçus en pension livrée		4	4
Produits sur report/déport		11	6
Intérêts sur avances ⁽¹⁾		24	
Intérêts sur prêts ⁽²⁾	20	437	346
Autres intérêts et produits assimilés ⁽³⁾	20	2	3
Dotations/reprises aux provisions sur prêts déficitaires	20	(128)	(2)
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires		500	424
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs		(94)	(19)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée		(80)	(98)
Charges sur report/déport		(8)	(15)
Intérêts sur emprunts ⁽⁴⁾		3	(3)
Intérêts et charges assimilées sur dépôts	21	(6001)	(4630)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires		(6 180)	(4 765)

(1) Rémunération du prêt de trésorerie de 5 Md€ à la SFEF (cf. Événements marquants de la période).

(2) Y compris les indemnités de réaménagement de prêts aux établissements de crédit (6 M€ au 31 décembre 2008 et 0,4 M€ au 31 décembre 2007).

(3) Correspond aux intérêts sur swaps couvrant les prêts.

(4) Dont 53 M€ de reprise de surcote sur emprunts repris de la CGLLS (54 M€ au 31 décembre 2007).

Note 19 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts sur crédit à la clientèle		4 005	3 486
- <i>intérêts sur crédits à l'équipement ⁽¹⁾</i>		146	155
- <i>intérêts sur crédits au logement ⁽¹⁾</i>		3 804	3 276
- <i>intérêts sur autres crédits à la clientèle</i>		55	55
Dotations/reprises aux dépréciations pour intérêts douteux		(21)	18
Dotations/reprises aux provisions sur prêts déficitaires		357	(283)
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	20	4 341	3 221
Intérêts et charges assimilées sur dépôts	21	(1 953)	(1 383)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée		(18)	(5)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		(1 971)	(1 388)

(1) Y compris les indemnités de réaménagements des prêts à la clientèle (3 M€ au 31 décembre 2008 et 3,5 M€ au 31 décembre 2007) ainsi que les indemnités de remboursements anticipés sur prêts à la clientèle (5 M€ au 31 décembre 2008 et 9 M€ au 31 décembre 2007).

Note 20 - Intérêts et produits assimilés sur prêts

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts (1) (2)	4 197	3 607
Prêts équipement	146	155
Prêts logement (3)	3 790	3 200
Prêts divers	261	252
Reprise nette de bonifications	124	124
Prêts logement	124	124
Amortissements des surcotes et décotes (4)	123	101
Prêts logement	123	101
Résultat net sur opérations de couverture	1	3
Prêts divers	1	3
Dotations et reprises de dépréciations nettes sur créances douteuses	(21)	18
Prêts équipement	1	1
Prêts logement	(22)	17
Prêts divers		
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires (5)	228	(285)
Prêts équipement	(71)	(5)
Prêts logement	431	(278)
Prêts divers	(132)	(2)
Total intérêts sur prêt	4 652	3 568
Prêts équipement	76	151
Prêts logement	4 446	3 164
Prêts divers	130	253
Dont établissements de crédit	311	347
Dont opérations avec la clientèle	4 341	3 221

(1) Y compris intérêts compensateurs.

(2) Y compris, les indemnités de réaménagement des prêts (9 M€ au 31 décembre 2008 et 4 M€ au 31 décembre 2007) ainsi que les indemnités de remboursements anticipés sur prêts (5 M€ au 31 décembre 2008 et 9 M€ au 31 décembre 2007).

(3) Y compris les intérêts relatifs à la bonification dite "Swap CFF" pour un montant de -15 M€ (-16 M€ au 31 décembre 2007) et les reprises de provisions relatives à la bonification dite "Swap CFF" pour un montant de 15 M€ (12 M€ au 31 décembre 2007).

(4) Nettes de l'élimination des plus et moins-values restant au titre des cessions interfonds, dont l'amortissement des surcotes nettes sur prêts repris à la CGLLS, soit 68 M€ au 31 décembre 2008 (80 M€ au 31 décembre 2007).

(5) Au 31 décembre 2008, la diminution du montant de la provision s'explique par la baisse des taux de commissions versées aux réseaux collecteurs, qui découle de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et de ses textes d'application, dans le cadre de la généralisation du livret A au 1^{er} janvier 2009 (cf. Événements marquants). L'impact de la baisse des commissions sur le niveau des PRC est toutefois atténuée par la hausse du taux du livret A entre fin 2007 et fin 2008, par la hausse des encours et par la baisse des marges sur les nouveaux versements.

Note 21a - Intérêts et charges assimilées sur dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts déposants	(7 954)	(6 013)
Livret A - CEP	(2 680)	(1 885)
Livrets A et B - CNE	(1 953)	(1 383)
LEP	(2 162)	(1 888)
LDD	(256)	(264)
Livret Bleu du Crédit Mutuel	(903)	(593)
Intérêts et charges assimilées sur dépôts	(7 954)	(6 013)
Dont établissements de crédit	(6 001)	(4 630)
Dont opérations avec la clientèle	(1 953)	(1 383)

Note 21b - Taux de rémunération des livrets réglementés

Livrets réglementés	Taux de rémunération			
	À partir du 1 ^{er} août 2008	Du 1 ^{er} février 2008 au 31 juillet 2008	Du 1 ^{er} août 2007 au 31 janvier 2008	Du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 juillet 2007
Livrets A et B	4,00 %	3,50 %	3,00 %	2,75 %
LEP	4,50 %	4,25 %	4,00 %	3,75 %
Livret Bleu				
- pour les personnes physiques	4,43 %	3,87 %	3,00 %	3,02 %
- pour les personnes morales	4,26 %	3,72 %	3,00 %	2,90 %
Intérêts sur TDI émis sur représentation des dépôts du livret développement durable	4,80 %	4,30 %	3,80 %	3,55 %

Note 22 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	3 297	2 809
Effets publics	980	1 143
- <i>fonds d'État</i>	456	512
- <i>bons du Trésor</i>	524	631
Obligations	856	705
Autres titres à revenu fixe	1 461	961
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	1 683	1 413
Effets publics (fonds d'État)	1 040	1 013
Obligations	587	356
Autres titres à revenu fixe	56	44
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	4 980	4 222

Note 23 - Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Micro-couverture (swaps de taux)	414	233
Autres intérêts et produits assimilés	414	233
Micro-couverture (swaps de taux)	(335)	(173)
Autres intérêts et charges assimilées ⁽¹⁾	(335)	(173)

(1) S'agissant de couvertures, ces charges sont compensées par des produits symétriques sur les sous-jacents couverts. Depuis décembre 2007, la compensation s'opère fonds par fonds, en isolant chaque opération.

Note 24 - Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Revenus des titres de placement		
Actions		432
OPCVM	6	3
Autres titres à revenu variable		6
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	535	
Actions	529	
Autres titres à revenu variable	6	
Revenus des titres à revenu variable	541	441

Les actions ont été reclassées au 1^{er} janvier 2008 de la catégorie "titres de placement" vers la catégorie "titres de l'activité de portefeuille", l'évaluation de ces titres à la valeur de marché étant inadaptée notamment au regard de l'intention de gestion qui leur est attachée (cf. Principes comptables).

Note 25a - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit		(1 238)		(1 132)
Opérations avec la clientèle	2	(704)	2	(642)
Opérations sur titres		(14)		(13)
Commissions	2	(1 956)	2	(1 787)
Produits et charges de commissions		(1 954)		(1 785)

Note 25b - Détail des charges sur les opérations avec la clientèle et les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Rémunérations des réseaux collecteurs		
Livret A - CEP	(741)	(671)
Livrets A et B - CNE	(704)	(642)
LEP	(253)	(253)
Livret Bleu du Crédit Mutuel	(244)	(208)
Charges sur les opérations avec la clientèle et les établissements de crédit	(1 942)	(1 774)
Dont établissements de crédit	(1 238)	(1 132)
Dont opérations avec la clientèle	(704)	(642)

Note 26 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Résultat de change	(2)	
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(2)	

Note 27 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Résultat de cession des titres de placement ⁽¹⁾	148	616
- effets publics et valeurs assimilées	145	(111)
• fonds d'État	57	(11)
• bons du Trésor	88	(100)
- obligations	(1)	(13)
- autres titres à revenu fixe	4	(12)
- actions		624
- OPCVM		128
Autres produits et charges sur titres de placement		(10)
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de placement ⁽²⁾	(1 216)	(240)
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	(1 068)	366
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille ⁽¹⁾⁽³⁾	610	31
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(4)	
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille ⁽⁴⁾	(1 432)	
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	(826)	31
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	(1 894)	397

(1) Les actions ont été reclassées au 1^{er} janvier 2008 de la catégorie "titres de placement" vers la catégorie "titres de l'activité de portefeuille", l'évaluation de ces titres à la valeur de marché étant inadaptée notamment au regard de l'intention de gestion qui leur est attachée (cf. Principes comptables).

(2) Dont -813 M€ de dotations nettes pour les autres titres à revenu fixe et -316 M€ pour les instruments de marché au 31 décembre 2008 (-171 M€ au 31 décembre 2007 et -2 M€ au 31 décembre 2007).

(3) Dont 592 M€ de résultat de cession pour les actions au 31 décembre 2008 (néant au 31 décembre 2007).

(4) Dont 1 406 M€ de dotation nette pour les actions au 31 décembre 2008 (néant au 31 décembre 2007).

Note 28 - Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Charges de fonctionnement facturées par la Caisse des Dépôts ⁽¹⁾	(88)	(77)
dont		
- charges de personnel	(25)	(23)
- charges informatiques	(5)	(6)
- autres prestations	(58)	(48)

(1) La Section générale assure pour le compte des fonds d'épargne et leur refacture :

- des prestations bancaires : centralisation de la trésorerie, traitement numéraire, intermédiation pour les opérations de marché ;
- des prestations administratives : mise à disposition de moyens, en personnel et en matériel notamment.

Note 29 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dotations pour dépréciations des créances	(36)	(18)
Risques de contrepartie	(3)	
Dotations pour dépréciations et provisions	(39)	(18)
Reprises des dépréciations des créances	36	26
Reprises de dépréciations et provisions	36	26
Coût du risque	(3)	8

Note 30 - Dotations au FRBG nettes des reprises

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Risques généraux	1 755	495
Livret A - CEP	910	354
Livrets A et B - CNE	660	298
LEP	185	(79)
LDD		(78)
Dotations au FRBG nettes des reprises	1 755	495

Au 31 décembre 2008, le FRBG a été ajusté de telle sorte que les réserves et reports à nouveau, après affectation des résultats de l'exercice, soient égaux au montant des besoins de fonds propres au titre du pilier 1 de la réglementation de Bâle II, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- > le contrôle des comptes annuels des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- > la justification de nos appréciations ;
- > les vérifications spécifiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe I.1 de la note « Principes d'élaboration des comptes » qui expose le changement de méthode comptable relatif au reclassement partiel des titres à revenu variable de la catégorie « titres de placement » dans la catégorie « titres de l'activité de portefeuille ».

II - Justification de nos appréciations

La crise financière et économique, qui s'est notamment traduite par la hausse exceptionnelle de la volatilité, la forte contraction de la liquidité sur certains marchés, ainsi qu'une difficulté à apprécier les perspectives économiques et financières, a de multiples impacts sur les entités ayant une activité financière, notamment sur leurs activités, leurs résultats, leurs risques et leur refinancement (paragraphe I de la note « Événements marquants de la période »). Cette situation crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables (paragraphe 8 de la note « Principes d'élaboration des comptes »). C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Changement de méthode comptable

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

■ Estimations comptables

Comme indiqué au paragraphe III.8 de la note « Principes d'élaboration des comptes » les fonds d'épargne ont recours à des estimations comptables dans la préparation de leurs états financiers.

> L'évaluation des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire. Les titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère (paragraphe III.2.1 de la note « Principes d'élaboration des comptes », notes 4a et 4b de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

> Votre établissement constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (paragraphe III.1 de la note « Principes d'élaboration des comptes », notes 2, 3a, 3b, 13 et 29 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques.

> Votre établissement constitue des provisions en couverture des pertes résultant de certains programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés (paragraphe III.5 de la note «Principes d'élaboration des comptes» et note 10 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de détermination des pertes actuarielles attendues et leur couverture par des provisions pour risques.

> Votre établissement constitue des fonds pour risques bancaires généraux (paragraphe III. 6 de la note «Principes d'élaboration des comptes», notes 11 et 30 de l'annexe) destinés à faire face aux risques inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur le marché. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre établissement, nous avons vérifié que le contenu de l'annexe reflétait les pratiques mises en œuvre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 27 avril 2008

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Catherine Pariset

Mazars



Guillaume Potel



Pierre Masieri

Le rapport d'activité et de développement durable de la Caisse des Dépôts, les états financiers qui s'y rapportent et le rapport de la Direction des fonds d'épargne sont disponibles sur le site internet www.caissedesdepots.fr

Le rapport annuel peut être obtenu sur simple demande auprès de la Direction de la communication.

Caisse des Dépôts
Direction de la communication
56, rue de Lille
75356 Paris 07 SP

Édition

Caisse des Dépôts
Direction de la communication

Conception et réalisation

Publicis Consultants | Verbe

Crédits photo

Getty Images / Khalid Hawe

Avertissement au lecteur

Les états financiers de l'exercice 2008 se rapportent aux comptes consolidés certifiés du groupe Caisse des Dépôts, aux comptes certifiés de la Section générale de la Caisse des Dépôts et aux comptes certifiés des fonds d'épargne centralisés à la Caisse des Dépôts.

Les comptes détaillés propres aux filiales, aux autres organismes et établissements gérés par la Caisse des Dépôts, ne figurent pas dans ce rapport, mais dans des rapports spécifiques établis par ces différentes entités.

Papier

Le papier utilisé dans ce rapport financier 2008 est certifié FSC™ (Forest Stewardship Council). Le logo FSC™ signifie que le bois, utilisé dans la fabrication du papier de ce rapport, provient d'une forêt correctement gérée satisfaisant à des normes rigoureuses au niveau environnemental, social et économique.



Sources Mixtes
Groupe de produits issu de forêts
bien gérées, de sources contrôlées
et de bois ou fibres recyclés.
www.fsc.org Cert no. FCBA-COC-000067
© 1996 Forest Stewardship Council

56, rue de Lille - 75356 Paris 07 SP
Tél. : +33 1 58 50 00 00
www.caissedesdepots.fr

